

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT : DEPARTEMENT DE LA MEUSE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE 22550001600152 (2)

Numéro SIRET : 22550001600152

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE MEUSE

**M. 52**

**Budget primitif**

**voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	16

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	18
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	21
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	22
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	23
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	24
A2 - Equipements non départementaux	25
A3 - Dépenses financières	26
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	27
A4.2 - Recettes RMI / RSA	28
A4.3 - Recettes financières	29
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	30
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	31
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	36
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	41

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	44
A1/01 - Opérations non ventilées	56
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	58
A1/1 - Fonction 1	60
A1/2 - Fonction 2	61
A1/3 - Fonction 3	64
A1/4 - Fonction 4	68
A1/5 - Fonction 5	69
A1/6 - Fonction 6	78
A1/7 - Fonction 7	82
A1/8 - Fonction 8	85
A1/9 - Fonction 9	87

### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	91
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	93
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	99
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	101
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	102
B2 - Méthodes utilisées	104
B3 - Etat des provisions	106
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	107
B6 - Prêts	111
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	112

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	113
<b>C - Engagements hors bilan</b>	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	115
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	134
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	135
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	136
C8 - Situation des autorisations d'engagement	143
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	148
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Etat du personnel	156
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	163
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	165
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	167
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	168
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	169
<b>E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>	
E1 - Décisions en matière de taux	170
E2 - Arrêté et signatures	171

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	196011	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (4)	239 614
Longueur de la voirie départementale (en km)	3530KM	Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
81928126	115118925	587.31	569.43

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1068.18	1028
2	Produit des impositions directes/population	308.64	300
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1139.17	1167
4	Dépenses d'équipement brut/population	102.65	129
5	Encours de dette/population (3)	766.53	667
6	DGF/population	235.39	261
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	24%	25.6%
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	100%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	9%	11%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	67%	57.2%

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1      0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(1)      0,00	A2      0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(2)      0,00	A3      0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II      0,00	III + IV      0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I      0,00	III      0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II      0,00	IV      0,00	B3	0,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap. /art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	183 426 307,85	183 426 307,85
+		+	+
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>			
<b>R</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>183 426 307,85</b>	<b>183 426 307,85</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	238 649 406,43	238 649 406,43
+		+	+
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>			
<b>R</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>

<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>422 075 714,28</b>	<b>422 075 714,28</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	97 544 132,15	85 882 175,70	183 426 307,85	83 629 249,45	99 797 058,40	183 426 307,85
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	209 374 463,73	29 274 942,70	238 649 406,43	223 289 346,43	15 360 060,00	238 649 406,43
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>306 918 595,88</b>	<b>115 157 118,40</b>	<b>422 075 714,28</b>	<b>306 918 595,88</b>	<b>115 157 118,40</b>	<b>422 075 714,28</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (6)	2 461 147,44	0,00	2 518 302,00	2 518 302,00	2 518 302,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	7 292 617,96	0,00	6 691 424,03	6 691 424,03	6 691 424,03
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	3 885 300,00	0,00	5 621 434,00	5 621 434,00	5 621 434,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (6)	9 285 407,41	0,00	10 813 563,00	10 813 563,00	10 813 563,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>22 924 472,81</b>	<b>0,00</b>	<b>25 644 723,03</b>	<b>25 644 723,03</b>	<b>25 644 723,03</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	76 623 619,00	0,00	70 423 552,00	70 423 552,00	70 423 552,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	457 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	7 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
020	Dépenses imprévues	150 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>77 238 019,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 732 052,00</b>	<b>70 732 052,00</b>	<b>70 732 052,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (5)	685 640,00	0,00	1 167 357,12	1 167 357,12	1 167 357,12
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>100 848 131,81</b>	<b>0,00</b>	<b>97 544 132,15</b>	<b>97 544 132,15</b>	<b>97 544 132,15</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	10 444 060,00	0,00	15 360 060,00	15 360 060,00	15 360 060,00
041	Opérations patrimoniales (2)	13 997 926,70	0,00	70 522 115,70	70 522 115,70	70 522 115,70
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>24 441 986,70</b>	<b>0,00</b>	<b>85 882 175,70</b>	<b>85 882 175,70</b>	<b>85 882 175,70</b>

<b>TOTAL</b>	<b>125 290 118,51</b>	<b>0,00</b>	<b>183 426 307,85</b>	<b>183 426 307,85</b>	<b>183 426 307,85</b>
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>183 426 307,85</b>
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (9)	6 335 596,00	0,00	6 700 105,35	6 700 105,35	6 700 105,35
16	Emprunts et dettes assimilées (8)	18 439 340,00	0,00	17 793 841,00	17 793 841,00	17 793 841,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>24 774 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 493 946,35</b>	<b>24 493 946,35</b>	<b>24 493 946,35</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 916 330,48	0,00	2 103 892,10	2 103 892,10	2 103 892,10
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (9)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 184 279,00	0,00	56 129 711,00	56 129 711,00	56 129 711,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (9)	1 042 259,47	0,00	271 500,00	271 500,00	271 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 520 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>67 668 868,95</b>	<b>0,00</b>	<b>58 740 103,10</b>	<b>58 740 103,10</b>	<b>58 740 103,10</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	150 000,00	0,00	395 200,00	395 200,00	395 200,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>92 593 804,95</b>	<b>0,00</b>	<b>83 629 249,45</b>	<b>83 629 249,45</b>	<b>83 629 249,45</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (2)	1 775 821,67		6 752 292,70	6 752 292,70	6 752 292,70
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	16 922 565,19		22 522 650,00	22 522 650,00	22 522 650,00
041	Opérations patrimoniales (2)	13 997 926,70		70 522 115,70	70 522 115,70	70 522 115,70
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>32 696 313,56</b>		<b>99 797 058,40</b>	<b>99 797 058,40</b>	<b>99 797 058,40</b>

<b>TOTAL</b>	<b>125 290 118,51</b>	<b>0,00</b>	<b>183 426 307,85</b>	<b>183 426 307,85</b>	<b>183 426 307,85</b>
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>183 426 307,85</b>
---	-----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (7)</b>
---

<b>13 914 882,70</b>
----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(8) Sauf 165, 166 et 16449.

(9) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	18 450 939,69	0,00	19 069 001,00	19 069 001,00	19 069 001,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	48 580 250,00	0,00	49 476 186,00	49 476 186,00	49 476 186,00
014	Atténuations de produits	6 190 608,77	0,00	6 298 789,87	6 298 789,87	6 298 789,87
015	Revenu minimum d'insertion	70 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	18 502 175,23	0,00	18 098 190,42	18 098 190,42	18 098 190,42
017	Revenu de solidarité active	32 242 471,00	0,00	32 249 555,80	32 249 555,80	32 249 555,80
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	73 610 016,18	0,00	79 623 417,34	79 623 417,34	79 623 417,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	96 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>197 742 460,87</b>	<b>0,00</b>	<b>204 975 140,43</b>	<b>204 975 140,43</b>	<b>204 975 140,43</b>
66	Charges financières	3 667 010,00	0,00	3 685 502,00	3 685 502,00	3 685 502,00
67	Charges exceptionnelles (3)	135 550,00	0,00	409 821,30	409 821,30	409 821,30
68	Dotations amortissements et provisions (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	340 000,00		304 000,00	304 000,00	304 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>201 885 020,87</b>	<b>0,00</b>	<b>209 374 463,73</b>	<b>209 374 463,73</b>	<b>209 374 463,73</b>

023	Virement à la section d'investissement (2)	1 775 821,67		6 752 292,70	6 752 292,70	6 752 292,70
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	16 922 565,19		22 522 650,00	22 522 650,00	22 522 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>18 698 386,86</b>		<b>29 274 942,70</b>	<b>29 274 942,70</b>	<b>29 274 942,70</b>

<b>TOTAL</b>	<b>220 583 407,73</b>	<b>0,00</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (4)	393 638,00	0,00	199 200,00	199 200,00	199 200,00
015	Revenu minimum d'insertion	7 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	7 468 717,43	0,00	8 023 908,00	8 023 908,00	8 023 908,00
017	Revenu de solidarité active	123 500,00	0,00	112 750,00	112 750,00	112 750,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 083 024,00	0,00	2 307 801,64	2 307 801,64	2 307 801,64
73	Impôts et taxes (sauf 731)	66 700 462,77	0,00	79 268 522,56	79 268 522,56	79 268 522,56
731	Impositions directes	57 809 125,12	0,00	60 496 654,32	60 496 654,32	60 496 654,32
74	Dotations, subventions et participations (4)	68 975 227,41	0,00	67 414 350,91	67 414 350,91	67 414 350,91
75	Autres produits de gestion courante (4)	5 258 018,00	0,00	4 201 550,00	4 201 550,00	4 201 550,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>208 818 712,73</b>	<b>0,00</b>	<b>222 029 737,43</b>	<b>222 029 737,43</b>	<b>222 029 737,43</b>
76	Produits financiers	1 261 784,00	0,00	1 162 159,00	1 162 159,00	1 162 159,00
77	Produits exceptionnels (4)	58 851,00	0,00	97 450,00	97 450,00	97 450,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>210 139 347,73</b>	<b>0,00</b>	<b>223 289 346,43</b>	<b>223 289 346,43</b>	<b>223 289 346,43</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	10 444 060,00		15 360 060,00	15 360 060,00	15 360 060,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 444 060,00</b>		<b>15 360 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>220 583 407,73</b>	<b>0,00</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>
--------------	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>13 914 882,70</b>
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	15 610 060,00	15 610 060,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	70 423 552,00	61 120 758,00	131 544 310,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	2 518 302,00	0,00	2 518 302,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	6 691 424,03	0,00	6 691 424,03
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	5 621 434,00	4 231 395,71	9 852 829,71
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	10 813 563,00	3 419 961,99	14 233 524,99
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	8 500,00	0,00	8 500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		1 500 000,00	1 500 000,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	1 167 357,12	0,00	1 167 357,12
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00		300 000,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>97 544 132,15</b>	<b>85 882 175,70</b>	<b>183 426 307,85</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>183 426 307,85</b>
---	-----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	19 069 001,00		19 069 001,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	49 476 186,00		49 476 186,00
014	Atténuations de produits	6 298 789,87		6 298 789,87
015	Revenu minimum d'insertion	60 000,00		60 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	18 098 190,42		18 098 190,42
017	Revenu de solidarité active	32 249 555,80		32 249 555,80
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	79 623 417,34	0,00	79 623 417,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	100 000,00		100 000,00
66	Charges financières	3 685 502,00	0,00	3 685 502,00
67	Charges exceptionnelles (8)	409 821,30	0,00	409 821,30
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	22 522 650,00	22 522 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	304 000,00		304 000,00
023	Virement à la section d'investissement		6 752 292,70	6 752 292,70
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>209 374 463,73</b>	<b>29 274 942,70</b>	<b>238 649 406,43</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

## DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
- (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 103 892,10	0,00	2 103 892,10
13	Subventions d'investissement (6)	6 700 105,35	5 000 000,00	11 700 105,35
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	73 923 552,00	61 120 758,00	135 044 310,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	1 901 357,70	1 901 357,70
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	271 500,00	0,00	271 500,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		22 522 650,00	22 522 650,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	395 200,00	0,00	395 200,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		6 752 292,70	6 752 292,70
024	Produits des cessions d'immobilisations	235 000,00		235 000,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>83 629 249,45</b>	<b>99 797 058,40</b>	<b>183 426 307,85</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>183 426 307,85</b>
---	-----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	199 200,00		199 200,00
015	Revenu minimum d'insertion	5 000,00		5 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	8 023 908,00		8 023 908,00
017	Revenu de solidarité active	112 750,00		112 750,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 307 801,64		2 307 801,64
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		3 250 000,00	3 250 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	79 268 522,56		79 268 522,56
731	Impositions directes	60 496 654,32		60 496 654,32
74	Dotations, subventions et participations (7)	67 414 350,91		67 414 350,91
75	Autres produits d'activités (7)	4 201 550,00	0,00	4 201 550,00
76	Produits financiers	1 162 159,00	0,00	1 162 159,00
77	Produits exceptionnels (7)	97 450,00	8 674 060,00	8 771 510,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	3 436 000,00	3 436 000,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>223 289 346,43</b>	<b>15 360 060,00</b>	<b>238 649 406,43</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Nature	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>125 290 118,51</b>	<b>0,00</b>	<b>183 426 307,85</b>	<b>183 426 307,85</b>	<b>23 050 980,15</b>	<b>160 375 327,70</b>	<b>183 426 307,85</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>15 631 854,85</b>	<b>0,00</b>	<b>18 953 299,00</b>	<b>18 953 299,00</b>	<b>15 852 499,00</b>	<b>3 100 800,00</b>	<b>18 953 299,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	15 631 854,85	0,00	18 953 299,00	18 953 299,00	15 852 499,00	3 100 800,00	18 953 299,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>7 292 617,96</b>	<b>0,00</b>	<b>6 691 424,03</b>	<b>6 691 424,03</b>	<b>6 031 124,03</b>	<b>660 300,00</b>	<b>6 691 424,03</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>77 238 019,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 732 052,00</b>	<b>70 732 052,00</b>		<b>70 732 052,00</b>	<b>70 732 052,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>685 640,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 167 357,12</b>	<b>1 167 357,12</b>	<b>1 167 357,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 167 357,12</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>10 444 060,00</b>		<b>15 360 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>		<b>15 360 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>13 997 926,70</b>		<b>70 522 115,70</b>	<b>70 522 115,70</b>		<b>70 522 115,70</b>	<b>70 522 115,70</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>183 426 307,85</b>
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1  I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>	125 290 118,51	0,00	183 426 307,85	183 426 307,85	183 426 307,85
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	24 774 936,00	0,00	24 493 946,35	24 493 946,35	24 493 946,35
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	150 000,00	0,00	395 200,00	395 200,00	395 200,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	67 668 868,95	0,00	58 740 103,10	58 740 103,10	58 740 103,10
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	16 922 565,19	0,00	22 522 650,00	22 522 650,00	22 522 650,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	13 997 926,70	0,00	70 522 115,70	70 522 115,70	70 522 115,70
021 Virement de la section de fonctionnement	1 775 821,67	0,00	6 752 292,70	6 752 292,70	6 752 292,70

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (4)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>183 426 307,85</b>
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>15 631 854,85</b>	<b>0,00</b>	<b>18 953 299,00</b>	<b>18 953 299,00</b>	<b>15 852 499,00</b>	<b>3 100 800,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>2 461 147,44</b>	<b>0,00</b>	<b>2 518 302,00</b>	<b>2 518 302,00</b>	<b>2 335 502,00</b>	<b>182 800,00</b>
2031	Frais d'études	1 219 477,44	0,00	1 345 572,00	1 345 572,00		
2051	Concessions, droits similaires	1 241 670,00	0,00	1 172 730,00	1 172 730,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 885 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 621 434,00</b>	<b>5 621 434,00</b>	<b>2 733 434,00</b>	<b>2 888 000,00</b>
2111	Terrains nus	207 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	0,00	6 500,00	6 500,00		
2128	Autres agencements et aménagements	6 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00		
21311	Bâtiments administratifs	165 000,00	0,00	152 000,00	152 000,00		
21312	Bâtiments scolaires	103 000,00	0,00	273 000,00	273 000,00		
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	140 000,00	0,00	1 044 000,00	1 044 000,00		
21314	Bâtiments culturels et sportifs	105 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00		
21318	Autres bâtiments publics	364 000,00	0,00	637 000,00	637 000,00		
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		
2151	Réseaux de voirie	65 000,00	0,00	176 000,00	176 000,00		
2152	Installations de voirie	297 000,00	0,00	392 000,00	392 000,00		
2157	Matériel et outillage technique	135 500,00	0,00	111 700,00	111 700,00		
216	Collections et oeuvres d'art	24 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00		
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	340 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00		
217318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00		
2181	Install. générales, agencements	129 000,00	0,00	127 000,00	127 000,00		
21831	Matériel informatique scolaire	180 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00		
21838	Autre matériel informatique	618 100,00	0,00	414 634,00	414 634,00		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	121 200,00	0,00	105 300,00	105 300,00		
2185	Matériel de téléphonie	27 500,00	0,00	25 000,00	25 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	843 000,00	0,00	990 300,00	990 300,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>9 285 407,41</b>	<b>0,00</b>	<b>10 813 563,00</b>	<b>10 813 563,00</b>	<b>10 783 563,00</b>	<b>30 000,00</b>
231311	Bâtiments administratifs	70 000,00	0,00	0,00	0,00		
231312	Bâtiments scolaires	941 782,00	0,00	655 642,00	655 642,00		
231314	Bâtiments culturels et sportifs	199 236,62	0,00	167 614,00	167 614,00		
231318	Autres bâtiments publics	571 366,00	0,00	1 054 839,00	1 054 839,00		
231351	Bâtiments publics	70 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00		
231352	Bâtiments privés	43 360,00	0,00	43 735,00	43 735,00		
23151	Réseaux de voirie	4 760 523,38	0,00	5 705 340,00	5 705 340,00		
23153	Réseaux divers	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	41 500,00	0,00	30 000,00	30 000,00		
2317312	Bâtiments scolaires	1 387 639,41	0,00	1 595 439,00	1 595 439,00		
23181	Installations générales, agencements et	200 000,00	0,00	70 954,00	70 954,00		
238	Avances commandes immo corporelles	1 000 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A 1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
							Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (2)</b>	<b>7 292 617,96</b>	<b>0,00</b>	<b>6 691 424,03</b>	<b>6 691 424,03</b>
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	266 550,00	0,00	0,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	27 500,00	0,00	217 500,00	217 500,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	151 000,00	0,00	455 914,00	455 914,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 997 110,73	0,00	2 330 150,26	2 330 150,26
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	11 000,00	0,00	0,00	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	572 200,00	0,00	628 887,67	628 887,67
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	1 145 492,58	0,00	544 472,10	544 472,10
204182	Autres org pub - Bât. et installations	1 889 464,65	0,00	800 000,00	800 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	216 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	824 300,00	0,00	972 500,00	972 500,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
20432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap/ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>77 238 019,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 732 052,00</b>	<b>70 732 052,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>76 623 619,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 423 552,00</b>	<b>70 423 552,00</b>
16318	Autres emprunts obligataires	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	9 592 771,00	0,00	10 165 083,00	10 165 083,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	4 346 569,00	0,00	3 628 758,00	3 628 758,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	31 730 279,00	0,00	27 383 711,00	27 383 711,00
166	Refinancement de dette	30 454 000,00	0,00	28 746 000,00	28 746 000,00
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>457 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
261	Titres de participation	457 400,00	0,00	0,00	0,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 500,00</b>	<b>8 500,00</b>
2743	Prêts au personnel	4 500,00	0,00	6 000,00	6 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>150 000,00</b>		<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>24 774 936,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 493 946,35</b>	<b>24 493 946,35</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>6 335 596,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 700 105,35</b>	<b>6 700 105,35</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	234 000,00	0,00	277 125,00	277 125,00
1312	Subv. transf. Régions	70 000,00	0,00	275 500,00	275 500,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	48 000,00	0,00	203 376,00	203 376,00
13172	Subv. transf. FEDER	80 500,00	0,00	131 125,00	131 125,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	341 000,00	0,00	771 309,35	771 309,35
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	341 667,00	0,00	320 000,00	320 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	23 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 500 000,00	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00
1331	D.G.E. transférable	261 744,00	0,00	231 742,00	231 742,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	1 544 060,00	0,00	1 544 060,00	1 544 060,00
1341	D.G.E. non transférable	1 303 376,00	0,00	1 249 795,00	1 249 795,00
1345	Prod. amendes radars auto. Non Transf.	588 249,00	0,00	588 073,00	588 073,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (3)</b>	<b>18 439 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 793 841,00</b>	<b>17 793 841,00</b>
1641	Emprunts en euros	18 439 340,00	0,00	17 793 841,00	17 793 841,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

**RECETTES RSA**

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>67 668 868,95</b>	<b>0,00</b>	<b>58 740 103,10</b>	<b>58 740 103,10</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 916 330,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 103 892,10</b>	<b>2 103 892,10</b>
10222	FCTVA	1 916 330,48	0,00	2 103 892,10	2 103 892,10
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1388	Autres fonds non transférables	6 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>62 184 279,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 129 711,00</b>	<b>56 129 711,00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	31 730 279,00	0,00	27 383 711,00	27 383 711,00
166	Refinancement de dette	30 454 000,00	0,00	28 746 000,00	28 746 000,00
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>1 042 259,47</b>	<b>0,00</b>	<b>271 500,00</b>	<b>271 500,00</b>
2743	Prêts au personnel	1 020,00	0,00	1 500,00	1 500,00
2748	Autres prêts	682 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00
27634	Créance Communes	359 239,47	0,00	0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>2 520 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>235 000,00</b>	<b>235 000,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (4)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL DEPENSES (3) (4)</b>		<b>6 690 964,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 167 357,12</b>	<b>1 167 357,12</b>
4542101	Opération de remboursement	6 203 849,69	0,00	0,00	0,00
4544101	Aménagement foncier	484 480,79	0,00	518 342,12	518 342,12
4544102	ECIF GRIMAU COURT PS SAMPIGNY	655,00	0,00	1 500,00	1 500,00
4544103	ECIR NANT LE GRAND	1 979,00	0,00	2 500,00	2 500,00
458104	DESSERTTE FORESTIERE MADINE	0,00	0,00	45 015,00	45 015,00
458105	Fin du prog ZB tél mobile	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00
<b>TOTAL RECETTES (3) (4)</b>		<b>5 749 002,97</b>	<b>0,00</b>	<b>395 200,00</b>	<b>395 200,00</b>
4542201	Opérations de remboursement	5 501 358,79	0,00	0,00	0,00
4544201	aménagement foncier	247 644,18	0,00	92 200,00	92 200,00
458204	DESSERTTE FORESTIERE MADINE	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
458205	Fin du prog ZB tél mobile	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>10 444 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	205 000,00	2 186 000,00	2 186 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	150 000,00	150 000,00	150 000,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	60 000,00	100 000,00	100 000,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	3 500,00	20 000,00	20 000,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	265 000,00	265 000,00	265 000,00
139178	Autres Sub. transf cpte résult.	6 500,00	5 000,00	5 000,00
13918	Autres Sub. Transf équipement	2 660 000,00	5 290 000,00	5 290 000,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.G.E.	550 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
13932	Sub. transf cpte résult. DDEC	1 544 060,00	1 544 060,00	1 544 060,00
23151	Réseaux de voirie	3 500 000,00	3 250 000,00	3 250 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>16 922 565,19</b>	<b>22 522 650,00</b>	<b>22 522 650,00</b>
28031	Frais d'études	250 000,00	300 000,00	300 000,00
28033	Frais d'insertion	1 500,00	1 000,00	1 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	800 000,00	800 000,00	800 000,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	80 000,00	100 000,00	100 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	325 000,00	330 000,00	330 000,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	200 000,00	210 000,00	210 000,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	5 300 000,00	5 500 000,00	5 500 000,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	12 000,00	20 000,00	20 000,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	400 000,00	400 000,00	400 000,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	2 800,00	20 000,00	20 000,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	550 000,00	600 000,00	600 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 500,00	10 000,00	10 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	650 000,00	800 000,00	800 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	700 000,00	600 000,00	600 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	700 000,00	800 000,00	800 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	150 000,00	200 000,00	200 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	160 000,00	200 000,00	200 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	360 000,00	350 000,00	350 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	10 300,00	20 000,00	20 000,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	5 000,00	5 000,00	5 000,00
28051	Concessions et droits similaires	600 000,00	550 000,00	550 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 000,00	10 000,00	10 000,00
281311	Bâtiments administratifs	120 000,00	150 000,00	150 000,00
281312	Bâtiments scolaires	200 000,00	250 000,00	250 000,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	70 000,00	200 000,00	200 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	500 000,00	500 000,00	500 000,00
281318	Autres bâtiments publics	220 000,00	200 000,00	200 000,00
281321	Immeubles de rapport	0,00	20 000,00	20 000,00
281328	Autres bâtiments privés	100,00	100,00	100,00
281351	Bâtiments publics	10 000,00	20 000,00	20 000,00
28152	Installations de voirie	65 000,00	80 000,00	80 000,00
28153	Réseaux divers	490 000,00	500 000,00	500 000,00
28157	Matériel et outillage techniques	70 000,00	100 000,00	100 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	2 900 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	2 700,00	5 000,00	5 000,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	65,19	50,00	50,00
28181	Installations générales, aménagt divers	230 000,00	260 000,00	260 000,00
28182	Matériel de transport	1 500,00	1 500,00	1 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 100,00	10 000,00	10 000,00

<b>Chap. /art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>Propositions du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	300 000,00	350 000,00	350 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	130 000,00	200 000,00	200 000,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	40 000,00	50 000,00	50 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	300 000,00	400 000,00	400 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>13 997 926,70</b>	<b>70 522 115,70</b>	<b>70 522 115,70</b>
1328	<i>Autres subventions d'équip. non transf.</i>	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
1641	<i>Emprunts en euros</i>	0,00	28 746 000,00	28 746 000,00
16441	<i>Opérations afférentes à l'emprunt</i>	4 346 569,00	3 628 758,00	3 628 758,00
166	<i>Refinancement de dette</i>	0,00	28 746 000,00	28 746 000,00
204411	<i>Sub nat org pub - Biens mob, mat, études</i>	250 000,00	0,00	0,00
2153	<i>Réseaux divers</i>	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
2181	<i>Install. générales, agencements</i>	1 731 395,71	1 731 395,71	1 731 395,71
231314	<i>Bâtiments culturels et sportifs</i>	169 961,99	169 961,99	169 961,99
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>13 997 926,70</b>	<b>70 522 115,70</b>	<b>70 522 115,70</b>
1318	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
1641	<i>Emprunts en euros</i>	0,00	28 746 000,00	28 746 000,00
16449	<i>Opérations de tirage ligne trésorerie</i>	4 346 569,00	3 628 758,00	3 628 758,00
166	<i>Refinancement de dette</i>	0,00	28 746 000,00	28 746 000,00
21831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	250 000,00	0,00	0,00
2188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
238	<i>Avances commandes immo corporelles</i>	1 901 357,70	1 901 357,70	1 901 357,70

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>		<b>220 583 407,73</b>	<b>0,00</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>8 806 759,76</b>	<b>229 842 646,67</b>	<b>238 649 406,43</b>
011	Charges à caractère général (4)	18 450 939,69	0,00	19 069 001,00	19 069 001,00	2 320 685,00	16 748 316,00	19 069 001,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	48 580 250,00	0,00	49 476 186,00	49 476 186,00		49 476 186,00	49 476 186,00
014	Atténuations de produits	6 190 608,77	0,00	6 298 789,87	6 298 789,87		6 298 789,87	6 298 789,87
015	Revenu minimum d'insertion	70 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	18 502 175,23	0,00	18 098 190,42	18 098 190,42	0,00	18 098 190,42	18 098 190,42
017	Revenu de solidarité active	32 242 471,00	0,00	32 249 555,80	32 249 555,80	177 655,80	32 071 900,00	32 249 555,80
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	73 610 016,18	0,00	79 623 417,34	79 623 417,34	6 292 368,96	73 331 048,38	79 623 417,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	96 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
66	Charges financières	3 667 010,00	0,00	3 685 502,00	3 685 502,00		3 685 502,00	3 685 502,00
67	Charges exceptionnelles (4)	135 550,00	0,00	409 821,30	409 821,30		409 821,30	409 821,30
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	340 000,00		304 000,00	304 000,00		304 000,00	304 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 775 821,67		6 752 292,70	6 752 292,70		6 752 292,70	6 752 292,70
042	Opérations ordre transf. entre sections	16 922 565,19		22 522 650,00	22 522 650,00		22 522 650,00	22 522 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Total (RAR N-1 + Vote)
<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>		<b>220 583 407,73</b>	<b>0,00</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 083 024,00	0,00	2 307 801,64	2 307 801,64	2 307 801,64
73	Impôts et taxes (sauf 731)	66 700 462,77	0,00	79 268 522,56	79 268 522,56	79 268 522,56
731	Impositions directes	57 809 125,12	0,00	60 496 654,32	60 496 654,32	60 496 654,32
74	Dotations, subventions et participations (4)	68 975 227,41	0,00	67 414 350,91	67 414 350,91	67 414 350,91
75	Autres produits de gestion courante (4)	5 258 018,00	0,00	4 201 550,00	4 201 550,00	4 201 550,00
013	Atténuations de charges (4)	393 638,00	0,00	199 200,00	199 200,00	199 200,00
015	Revenu minimum d'insertion	7 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	7 468 717,43	0,00	8 023 908,00	8 023 908,00	8 023 908,00
017	Revenu de solidarité active	123 500,00	0,00	112 750,00	112 750,00	112 750,00
76	Produits financiers	1 261 784,00	0,00	1 162 159,00	1 162 159,00	1 162 159,00
77	Produits exceptionnels (4)	58 851,00	0,00	97 450,00	97 450,00	97 450,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	10 444 060,00		15 360 060,00	15 360 060,00	15 360 060,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES – GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (3)</b>	<b>18 450 939,69</b>	<b>0,00</b>	<b>19 069 001,00</b>	<b>19 069 001,00</b>
60611	Eau et assainissement	50 800,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60612	Energie - Electricité	421 400,00	0,00	440 900,00	440 900,00
60613	Chauffage urbain	407 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00
60621	Combustibles	33 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60622	Carburants	40 550,00	0,00	45 050,00	45 050,00
60623	Alimentation	29 180,00	0,00	36 400,00	36 400,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	55 900,00	0,00	66 250,00	66 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	126 130,00	0,00	98 930,00	98 930,00
60633	Fournitures de voirie	832 171,00	0,00	878 471,00	878 471,00
60636	Vêtements de travail	87 850,00	0,00	96 000,00	96 000,00
6064	Fournitures administratives	80 980,00	0,00	81 200,00	81 200,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	155 000,00	0,00	164 500,00	164 500,00
60661	Médicaments	6 000,00	0,00	7 600,00	7 600,00
60662	Vaccins et sérums	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	27 960,00	0,00	29 160,00	29 160,00
6068	Autres matières et fournitures	183 500,00	0,00	148 700,00	148 700,00
607	Achats de marchandises	113 000,00	0,00	141 000,00	141 000,00
611	Contrats de prestations de services	47 180,00	0,00	42 635,00	42 635,00
6132	Locations immobilières	563 500,00	0,00	500 200,00	500 200,00
6135	Locations mobilières	2 687 037,00	0,00	2 628 825,00	2 628 825,00
614	Charges locatives et de copropriété	64 360,00	0,00	60 900,00	60 900,00
61521	Entretien terrains	84 800,00	0,00	106 000,00	106 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	372 700,00	0,00	399 700,00	399 700,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	36 900,00	0,00	24 000,00	24 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	788 665,00	0,00	771 363,00	771 363,00
61524	Entretien bois et forêts	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	50 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	114 150,00	0,00	108 700,00	108 700,00
6156	Maintenance	702 729,00	0,00	727 400,00	727 400,00
6161	Multirisques	126 612,00	0,00	124 414,16	124 414,16
6168	Autres primes d'assurance	71 400,00	0,00	71 400,00	71 400,00
617	Etudes et recherches	575 500,00	0,00	441 000,00	441 000,00
6182	Documentation générale et technique	108 976,00	0,00	99 250,00	99 250,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	64 181,00	0,00	66 240,00	66 240,00
6184	Versements à des organismes de formation	182 882,00	0,00	213 925,00	213 925,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	39 339,00	0,00	63 080,00	63 080,00
6188	Autres frais divers	26 400,00	0,00	22 030,00	22 030,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 850,00	0,00	9 011,00	9 011,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	13 500,00	0,00	12 000,00	12 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	830 630,00	0,00	951 500,00	951 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 900,00	0,00	12 800,00	12 800,00
6228	Divers	135 000,00	0,00	209 670,00	209 670,00
6231	Annonces et insertions	464 880,00	0,00	378 500,00	378 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	59 300,00	0,00	184 150,00	184 150,00
6233	Foires et expositions	211 000,00	0,00	306 000,00	306 000,00
6234	Réceptions	75 900,00	0,00	56 000,00	56 000,00
6236	Catalogues et imprimés	345 876,00	0,00	569 668,78	569 668,78
6238	Divers	38 700,00	0,00	35 100,00	35 100,00
6241	Transports de biens	23 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	1 795 395,34	0,00	2 029 700,00	2 029 700,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>Propositions du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
6247	Transports collectifs	11 050,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6248	Divers	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	681 800,68	0,00	673 823,39	673 823,39
6255	Frais de déménagement	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	241 900,00	0,00	225 700,00	225 700,00
6262	Frais de télécommunications	369 350,00	0,00	368 000,00	368 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 680,00	0,00	3 780,00	3 780,00
6281	Concours divers (cotisations)	100 104,00	0,00	72 123,00	72 123,00
6282	Frais de gardiennage	34 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	647 800,00	0,00	647 800,00	647 800,00
62872	Remb. frais au budget annexe	2 642 770,00	0,00	2 470 000,00	2 470 000,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	153 891,67	0,00	255 991,67	255 991,67
6288	Autres services extérieurs	17 000,00	0,00	18 340,00	18 340,00
63512	Taxes foncières	128 500,00	0,00	141 100,00	141 100,00
63513	Autres impôts locaux	800,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	300,00	0,00	200,00	200,00
6358	Autres droits	12 630,00	0,00	20 620,00	20 620,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (2) (3)</b>	<b>48 580 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 476 186,00</b>	<b>49 476 186,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	934 914,00	0,00	851 424,00	851 424,00
6331	Versement de transport	92 548,00	0,00	96 505,00	96 505,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	141 267,00	0,00	143 919,00	143 919,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	250 893,00	0,00	281 290,00	281 290,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	38 030,00	0,00	5,00	5,00
64111	Rémunération principale titulaires	19 675 091,00	0,00	20 576 279,00	20 576 279,00
64112	SFT, indemnité résidence	257 985,00	0,00	252 098,00	252 098,00
64113	NBI	228 555,00	0,00	220 732,00	220 732,00
64118	Autres indemnités titulaires	4 111 483,00	0,00	4 046 240,00	4 046 240,00
64121	Rémunération principale	4 554 060,00	0,00	4 538 224,00	4 538 224,00
64123	Indemnités d'attente	30 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
64126	Indemnités de licenciement	50 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
64131	Rémunérations non tit.	3 236 736,00	0,00	3 424 338,00	3 424 338,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	138 274,00	0,00	125 600,00	125 600,00
64162	Emplois d'avenir	168 000,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	69 913,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	84 078,00	0,00	120 748,00	120 748,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 831 300,00	0,00	5 929 370,00	5 929 370,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 129 711,00	0,00	7 295 040,00	7 295 040,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	130 277,00	0,00	104 500,00	104 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	32 269,00	0,00	27 000,00	27 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	113 575,00	0,00	108 950,00	108 950,00
6473	Allocations de chômage	360 000,00	0,00	315 724,00	315 724,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	70 200,00	0,00	70 200,00	70 200,00
6488	Autres charges	851 091,00	0,00	841 000,00	841 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>6 190 608,77</b>	<b>0,00</b>	<b>6 298 789,87</b>	<b>6 298 789,87</b>
73913	Attributions de compensation CVAE	0,00	0,00	5 109 532,77	5 109 532,77
739262	Fonds solidarité en faveur des départ.	756 635,00	0,00	962 257,10	962 257,10
7398	Autres reversements	5 433 973,77	0,00	227 000,00	227 000,00
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	60 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>18 502 175,23</b>	<b>0,00</b>	<b>18 098 190,42</b>	<b>18 098 190,42</b>
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	8 458 775,00	0,00	8 458 775,00	8 458 775,00
651142	APA versée au bénéficiaire	1 505 031,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	319 013,24	0,00	332 863,20	332 863,20

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>Propositions du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
651144	APA versée à l'étab.	8 218 305,99	0,00	8 105 502,22	8 105 502,22
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 050,00	0,00	1 050,00	1 050,00
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>32 242 471,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 249 555,80</b>	<b>32 249 555,80</b>
62268	Autres honoraires, conseils	40 000,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	15 000,00	0,00	34 400,00	34 400,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	26 350 000,00	0,00	26 114 975,00	26 114 975,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	4 650 000,00	0,00	4 608 525,00	4 608 525,00
6541	Créances admises en non-valeur	40 100,00	0,00	63 000,00	63 000,00
6542	Créances éteintes	100,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	890 000,00	0,00	1 244 000,00	1 244 000,00
65662	Contrat d'initiative-emploi	100 000,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	49 275,00	0,00	49 275,00	49 275,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	102 996,00	0,00	128 380,80	128 380,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)</b>	<b>73 610 016,18</b>	<b>0,00</b>	<b>79 623 417,34</b>	<b>79 623 417,34</b>
65111	Famille et enfance	388 977,81	0,00	400 647,00	400 647,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	3 729 407,34	0,00	3 765 554,41	3 765 554,41
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	355 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	664 514,75	0,00	661 674,33	661 674,33
651128	Autres	360 000,00	0,00	353 315,00	353 315,00
65113	Personnes âgées	336 833,71	0,00	318 137,03	318 137,03
6512	Secours d'urgence	84 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00
6513	Bourses	1 800,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6518	Autres (primes, dots)	50 500,00	0,00	48 000,00	48 000,00
65211	Frais de scolarité	144 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00
65212	Frais périscolaires	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6522	Accueil familial	2 658 009,89	0,00	2 751 867,79	2 751 867,79
6523	Frais d'hospitalisation	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	5 342 379,62	0,00	5 479 895,99	5 479 895,99
652412	Mais. enf. caract. social	7 571 274,88	0,00	9 816 519,04	9 816 519,04
652413	Lieux de vie et d'accueil	917 493,25	0,00	1 279 421,05	1 279 421,05
652414	Foyers de jeunes travailleurs	23 209,80	0,00	30 000,00	30 000,00
652415	Etablissements scolaires	492 604,00	0,00	362 493,55	362 493,55
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	2 808 613,61	0,00	2 985 256,70	2 985 256,70
652418	Autres	648 209,95	0,00	2 081 947,60	2 081 947,60
65242	Frais séj. étab. adultes hand	17 951 372,84	0,00	19 105 635,30	19 105 635,30
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	4 897 878,23	0,00	4 520 833,11	4 520 833,11
6525	Frais d'inhumation	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6526	Prévention spécialisée	472 086,21	0,00	480 318,88	480 318,88
6531	Indemnités	800 000,00	0,00	808 744,00	808 744,00
6532	Frais de mission et de déplacement	107 500,00	0,00	107 500,00	107 500,00
6533	Cotisations de retraite	60 000,00	0,00	62 885,00	62 885,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	250 000,00	0,00	253 371,00	253 371,00
6535	Formation	37 630,00	0,00	57 630,00	57 630,00
6541	Créances admises en non-valeur	100 100,00	0,00	100 100,00	100 100,00
65511	Etablissements publics	1 870 000,00	0,00	1 950 000,00	1 950 000,00
65512	Etablissements privés	722 000,00	0,00	760 000,00	760 000,00
6553	Service d'incendie	7 337 275,00	0,00	6 873 809,00	6 873 809,00
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe)	0,00	0,00	32 693,00	32 693,00
6556	Contributions à des fonds	598 749,00	0,00	548 749,00	548 749,00
6558	Autres contributions obligatoires	467 505,43	0,00	467 857,30	467 857,30
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	491 238,19	0,00	436 785,00	436 785,00
6568	Autres participations	898 130,36	0,00	1 129 894,08	1 129 894,08
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	1 307 516,55	0,00	1 168 353,93	1 168 353,93
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	314 000,00	0,00	823 000,00	823 000,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>Propositions du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	165 000,00	0,00	112 800,00	112 800,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	8 124 205,76	0,00	8 826 329,25	8 826 329,25
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	9 400,00	9 400,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>96 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
65861	Frais de personnel	96 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016+ 017 + 65 + 6586)</b>		<b>197 742 460,87</b>	<b>0,00</b>	<b>204 975 140,43</b>	<b>204 975 140,43</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>3 667 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 685 502,00</b>	<b>3 685 502,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 400 000,00	0,00	2 434 000,00	2 434 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	68 670,00	0,00	-39 813,00	-39 813,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	21 600,00	0,00	15 600,00	15 600,00
6688	Autres	1 176 740,00	0,00	1 275 715,00	1 275 715,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C) (3)</b>	<b>135 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>409 821,30</b>	<b>409 821,30</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 600,00	0,00	0,00	0,00
6713	Dots et prix	5 750,00	0,00	2 750,00	2 750,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 050,00	0,00	283 921,30	283 921,30
678	Autres charges exceptionnelles	16 150,00	0,00	23 150,00	23 150,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D) (3)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>340 000,00</b>		<b>304 000,00</b>	<b>304 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>201 885 020,87</b>	<b>0,00</b>	<b>209 374 463,73</b>	<b>209 374 463,73</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 775 821,67</b>		<b>6 752 292,70</b>	<b>6 752 292,70</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (2)</b>	<b>16 922 565,19</b>		<b>22 522 650,00</b>	<b>22 522 650,00</b>
6611	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	16 922 565,19		22 522 650,00	22 522 650,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>18 698 386,86</b>		<b>29 274 942,70</b>	<b>29 274 942,70</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>220 583 407,73</b>	<b>0,00</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>
---	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	839 571,55
Montant des ICNE de l'exercice N-1	879 384,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-39 813,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>2 083 024,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 307 801,64</b>	<b>2 307 801,64</b>
7023	Menus produits forestiers	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	208 000,00	0,00	208 000,00	208 000,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	40 400,00	0,00	40 400,00	40 400,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	3 800,00	0,00	4 000,00	4 000,00
704	Travaux	80 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	35 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
7068	Autres redevances et droits	650 000,00	0,00	630 926,64	630 926,64
707	Ventes de marchandises	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	31 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	46 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	32 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	359 824,00	0,00	588 475,00	588 475,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	446 000,00	0,00	465 000,00	465 000,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf impôts locaux)</b>	<b>66 700 462,77</b>	<b>0,00</b>	<b>79 268 522,56</b>	<b>79 268 522,56</b>
7321	Taxe départementale publicité foncière	12 017 058,64	0,00	15 978 671,93	15 978 671,93
7322	Taxe départ. Add. certains droits enreg.	95 132,30	0,00	160 819,22	160 819,22
73261	Attrib. fonds péréquation des DMTO	2 951 859,05	0,00	5 766 577,21	5 766 577,21
73262	Attribution fonds solidarité des départ.	539 022,00	0,00	1 290 945,60	1 290 945,60
7327	Taxe d'aménagement	696 000,00	0,00	681 000,00	681 000,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	30 130 717,29	0,00	35 051 124,30	35 051 124,30
7351	Taxe sur consommation finale électricité	2 290 848,67	0,00	2 305 699,48	2 305 699,48
7352	TICPE	17 979 824,82	0,00	18 033 684,82	18 033 684,82
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>57 809 125,12</b>	<b>0,00</b>	<b>60 496 654,32</b>	<b>60 496 654,32</b>
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	44 305 827,35	0,00	45 589 157,30	45 589 157,30
73112	Cotisation sur la VAE	6 943 272,00	0,00	8 063 172,00	8 063 172,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	1 407 518,47	0,00	1 498 370,75	1 498 370,75
73121	F.N.G.I.R.	4 687 469,00	0,00	4 687 469,00	4 687 469,00
73122	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	465 038,30	0,00	316 212,94	316 212,94
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	342 272,33	342 272,33
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations (2)</b>	<b>68 975 227,41</b>	<b>0,00</b>	<b>67 414 350,91</b>	<b>67 414 350,91</b>
7411	Dotation forfaitaire	18 912 753,58	0,00	18 813 540,18	18 813 540,18
74121	Dotation de fonctionnement minimale	10 920 095,00	0,00	11 029 028,00	11 029 028,00
74123	Dotation de compensation	16 528 227,00	0,00	16 296 494,00	16 296 494,00
744	FCTVA	0,00	0,00	133 694,40	133 694,40
7461	DGD	1 976 609,00	0,00	1 976 609,00	1 976 609,00
74718	Autres participations Etat	508 148,20	0,00	345 958,00	345 958,00
7472	Participation régions	19 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
7474	Participation Communes et interco	119 000,00	0,00	156 500,00	156 500,00
74771	Participation Fonds social européen	1 518 057,62	0,00	684 444,29	684 444,29
74772	Participation FEDER	44 105,39	0,00	30 136,00	30 136,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	1 760 860,00	0,00	1 603 445,00	1 603 445,00
747813	Dotation versée au titre des MDPH	355 000,00	0,00	348 315,00	348 315,00
7478141	Part autonomie	0,00	0,00	107 862,00	107 862,00
7478142	Part prévention	0,00	0,00	448 957,00	448 957,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	1 614 812,00	0,00	1 622 600,00	1 622 600,00
74788	Autres	1 419 200,00	0,00	738 278,00	738 278,00
74832	D.C.R.T.P.	5 337 062,00	0,00	5 028 957,36	5 028 957,36
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	8 654,00	0,00	2 672,46	2 672,46
74834	Etat - Compens. exonération T.F.B.	158 357,27	0,00	54 829,04	54 829,04
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	2 305 960,06	0,00	2 408 518,87	2 408 518,87
74838	Autres attribution péréq. et compens.	5 405 651,29	0,00	5 452 302,31	5 452 302,31
74888	Autres	63 675,00	0,00	111 210,00	111 210,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (2)</b>	<b>5 258 018,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 201 550,00</b>	<b>4 201 550,00</b>
7511	Recouvrements sur département, autres CL	60 000,00	0,00	292 000,00	292 000,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	40 500,00	0,00	30 550,00	30 550,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	4 025 000,00	0,00	2 760 000,00	2 760 000,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

<b>Chap / art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent</b>	<b>RAR N-1</b>	<b>Propositions du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
752	Revenus des immeubles	654 018,00	0,00	659 500,00	659 500,00
7535	PCH	25 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	19 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	354 500,00	0,00	346 500,00	346 500,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>393 638,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 200,00</b>	<b>199 200,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	360 638,00	0,00	174 000,00	174 000,00
6459	Remboursst charges SS et prévoyance	33 000,00	0,00	25 200,00	25 200,00
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	7 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>7 468 717,43</b>	<b>0,00</b>	<b>8 023 908,00</b>	<b>8 023 908,00</b>
747811	Dotation versée au titre de l'APA	7 431 717,43	0,00	7 966 408,00	7 966 408,00
7533	APA	37 000,00	0,00	57 500,00	57 500,00
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>123 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>112 750,00</b>	<b>112 750,00</b>
75342	Allocations forfaitaires	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	20 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	2 250,00	2 250,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>208 818 712,73</b>	<b>0,00</b>	<b>222 029 737,43</b>	<b>222 029 737,43</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (3)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(3) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>76</b>	<b>Produits financiers (B)</b>	<b>1 261 784,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 162 159,00</b>	<b>1 162 159,00</b>
761	Produits de participations	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	-12 735,00	0,00	-12 518,00	-12 518,00
7688	Autres	1 254 519,00	0,00	1 154 677,00	1 154 677,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (C) (3)</b>	<b>58 851,00</b>	<b>0,00</b>	<b>97 450,00</b>	<b>97 450,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	1 100,00	0,00	1 300,00	1 300,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00
7788	Produits exceptionnels divers	42 151,00	0,00	81 050,00	81 050,00
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions (D) (3)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>210 139 347,73</b>	<b>0,00</b>	<b>223 289 346,43</b>	<b>223 289 346,43</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (2)</b>	<b>10 444 060,00</b>		<b>15 360 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>
722	Immobilisations corporelles	3 500 000,00		3 250 000,00	3 250 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 444 060,00		8 674 060,00	8 674 060,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	1 500 000,00		3 436 000,00	3 436 000,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>10 444 060,00</b>		<b>15 360 060,00</b>	<b>15 360 060,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>220 583 407,73</b>	<b>0,00</b>	<b>238 649 406,43</b>	<b>238 649 406,43</b>
---	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>238 649 406,43</b>
--	-----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	178 854,64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	191 372,64
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 518,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES						
Dépenses réelles	71 899 409	2 158 164	199 783	3 994 893	4 844 217	0
- Equipements départx		2 158 164	199 783	3 747 893	2 713 514	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	247 000	2 130 703	0
- Opérations financières	71 899 409					
<i>Dépenses d'ordre</i>	85 882 176					
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>157 781 585</b>	<b>2 158 164</b>	<b>199 783</b>	<b>3 994 893</b>	<b>4 844 217</b>	<b>0</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>157 781 585</b>	<b>2 158 164</b>	<b>199 783</b>	<b>3 994 893</b>	<b>4 844 217</b>	<b>0</b>
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>180 069 873</b>	<b>132 036</b>	<b>0</b>	<b>536 774</b>	<b>719 750</b>	<b>0</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>180 069 873</b>	<b>132 036</b>	<b>0</b>	<b>536 774</b>	<b>719 750</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>34 342 094</b>	<b>13 897 131</b>	<b>6 988 609</b>	<b>11 120 907</b>	<b>6 449 411</b>	<b>2 131 812</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>34 342 094</b>	<b>13 897 131</b>	<b>6 988 609</b>	<b>11 120 907</b>	<b>6 449 411</b>	<b>2 131 812</b>
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>215 176 442</b>	<b>823 004</b>	<b>532 500</b>	<b>452 755</b>	<b>173 179</b>	<b>30 500</b>
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>215 176 442</b>	<b>823 004</b>	<b>532 500</b>	<b>452 755</b>	<b>173 179</b>	<b>30 500</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Dépenses réelles	1 943 697	0	0	0	8 646 756	2 583 484	0	1 273 729	97 544 132
- Equipements départx	1 332 954	0	0	0	7 841 756	304 235	0	655 000	18 953 299
- Equip. non départx (c/204)	610 743	0	0	0	805 000	2 279 249	0	618 729	6 691 424
- Opérations financières									71 899 409
<i>Dépenses d'ordre</i>									85 882 176
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 943 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 646 756</b>	<b>2 583 484</b>	<b>0</b>	<b>1 273 729</b>	<b>183 426 308</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>1 943 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 646 756</b>	<b>2 583 484</b>	<b>0</b>	<b>1 273 729</b>	<b>183 426 308</b>
RECETTES									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>270 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 433 000</b>	<b>264 876</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183 426 308</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>270 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 433 000</b>	<b>264 876</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183 426 308</b>

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>80 163 906</b>	<b>60 000</b>	<b>18 098 190</b>	<b>32 304 556</b>	<b>17 547 436</b>	<b>2 292 515</b>	<b>5 636 276</b>	<b>7 616 563</b>	<b>238 649 406</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>80 163 906</b>	<b>60 000</b>	<b>18 098 190</b>	<b>32 304 556</b>	<b>17 547 436</b>	<b>2 292 515</b>	<b>5 636 276</b>	<b>7 616 563</b>	<b>238 649 406</b>
RECETTES									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>6 575 751</b>	<b>5 000</b>	<b>8 023 908</b>	<b>112 750</b>	<b>4 789 854</b>	<b>869 837</b>	<b>0</b>	<b>1 083 927</b>	<b>238 649 406</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>6 575 751</b>	<b>5 000</b>	<b>8 023 908</b>	<b>112 750</b>	<b>4 789 854</b>	<b>869 837</b>	<b>0</b>	<b>1 083 927</b>	<b>238 649 406</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>157 781 585</b>	<b>2 158 164</b>	<b>199 783</b>	<b>3 994 893</b>	<b>4 844 217</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		71 899 409	2 158 164	199 783	3 994 893	4 844 217	0
020	Dépenses imprévues	300 000	0	0	0	0	0
163	Emprunts obligataires	500 000	0	0	0	0	0
164	Emprunts établissements de crédit	41 177 552	0	0	0	0	0
166	Refinancement de dette	28 746 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	69 000	0	338 312	105 000	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	247 000	2 130 703	0
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	954 930	0	0	217 800	0
211	Terrains	0	73 000	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	500	0
213	Constructions	0	162 000	27 000	298 000	166 000	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	177 000	0	0	3 000	0
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	46 000	0
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	400 000	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	722 234	0	460 500	677 600	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	172 783	2 251 081	197 614	0
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	1 300 000	0
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	6 000	0	0	0	0	0
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500	0	0	0	0	0
454	Travaux effectués d'office	522 342	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	645 015	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>85 882 176</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>15 360 060</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>10 610 060</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
231	<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>3 250 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	<i>1 500 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>70 522 116</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
132	<i>Subv. d'équipement non transférables</i>	<i>5 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
164	Emprunts établissements de crédit	32 374 758	0	0	0	0	0
166	Refinancement de dette	28 746 000	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	2 500 000	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	1 731 396	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	169 962	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>180 069 873</b>	<b>132 036</b>	<b>0</b>	<b>536 774</b>	<b>719 750</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		80 272 814	132 036	0	536 774	719 750	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	235 000	0	0	0	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	2 103 892	0	0	0	0	0
131	Subv. d'équipement transférables	0	132 036	0	536 774	719 750	0
132	Subv. d'équipement non transférables	0	0	0	0	0	0
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	1 775 802	0	0	0	0	0
134	Fonds affectés à l'équipement non transf	1 837 868	0	0	0	0	0
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	0
164	Emprunts établissements de crédit	45 177 552	0	0	0	0	0
166	Refinancement de dette	28 746 000	0	0	0	0	0
274	Prêts	1 500	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0
454	Travaux effectués d'office	92 200	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	303 000	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		99 797 058	0	0	0	0	0
Opérations d'ordre entre section		29 274 943	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	6 752 293	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	11 816 000	0	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	10 706 650	0	0	0	0	0
Opérations patrimoniales		70 522 116	0	0	0	0	0
131	Subv. d'équipement transférables	5 000 000	0	0	0	0	0
164	Emprunts établissements de crédit	32 374 758	0	0	0	0	0
166	Refinancement de dette	28 746 000	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	2 500 000	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	1 901 358	0	0	0	0	0

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>34 342 094</b>	<b>13 897 131</b>	<b>6 988 609</b>	<b>11 120 907</b>	<b>6 449 411</b>	<b>2 131 812</b>

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
Dépenses réelles		5 067 151	13 897 131	6 988 609	11 120 907	6 449 411	2 131 812
022	Dépenses imprévues	304 000	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	386 750	1 800	209 250	398 580	29 160
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	1 000	0
611	Contrats de prestations de services	0	14 760	0	0	100	0
613	Locations	0	413 100	0	16 000	13 950	1 000
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	700	0	0
615	Entretien et réparations	0	620 500	41 000	435 000	87 100	0
616	Primes d'assurances	0	170 400	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	118 000	0	0	17 000	0
618	Divers	0	164 245	0	4 130	33 200	72 320
621	Personnel extérieur au service	0	9 000	0	0	9 000	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 000	715 084	17 000	63 900	183 755	7 050
623	Pub., publications, relations publiques	0	671 750	0	0	278 300	7 369
624	Transports biens, transports collectifs	0	17 520	0	15 350	600	0
625	Déplacements et missions	0	67 703	0	6 500	34 500	1 000
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	472 400	0	0	16 300	0
627	Services bancaires et assimilés	2 680	0	0	0	100	0
628	Divers	700	242 885	0	170 000	162 800	55 792
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	104 443	0	64 212	24 946	17 992
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	19 320	55 000	600	11 700	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	6 200	0	0	3 000	0
6411	Personnel titulaire	0	3 917 965	0	3 867 869	1 492 300	1 092 541
6412	Assistantes maternelles	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	896 206	0	467 223	87 569	58 295
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0	11 567	0	6 117	2 380	79 175
6416	Emplois d'insertion	0	0	0	12 302	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	30 144	0	34 822	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	12	2 030 030	0	2 004 009	681 024	513 211
647	Autres charges sociales	0	31 135	0	123 483	0	0
648	Autres charges de personnel	0	829 355	0	2 440	450	0
651	Aides à la personne	0	6 000	0	0	1 000	0
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0	0	0	0	0	0
653	Indemnités, frais et formation élus	0	1 290 130	0	0	0	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	100 000	0	0	0	0
655	Contributions obligatoires	0	0	6 873 809	2 975 000	0	196 857

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
656	Participations	0	7 000	0	114 000	346 785	0
657	Subventions de fonctionnement versées	0	414 739	0	528 000	2 561 972	0
658	Charges diverses de gestion courante	100 000	0	0	0	0	0
661	Charges d'intérêts	2 409 787	0	0	0	0	0
668	Autres charges financières	1 275 715	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	102 750	0	0	0	0
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0	50
678	Autres charges exceptionnelles	0	16 050	0	0	0	0
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	962 257	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		29 274 943	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		29 274 943	0	0	0	0	0
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	6 752 293	0	0	0	0	0
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	22 522 650	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>215 176 442</b>	<b>823 004</b>	<b>532 500</b>	<b>452 755</b>	<b>173 179</b>	<b>30 500</b>
Recettes réelles		203 066 382	823 004	532 500	452 755	173 179	30 500
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	110 000	0	500	500	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	6 000	0	0	0	0
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	4 000	0	0	0	0
704	Travaux	0	0	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	25 000	0
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0
708	Autres produits	0	225 440	2 500	436 500	11 535	0
731	Impositions directes	60 496 654	0	0	0	0	0
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	23 197 014	0	0	0	0	0
734	Taxes liées aux véhicules	35 051 124	0	0	0	0	0
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	20 339 384	0	0	0	0	0
741	D.G.F.	46 139 062	0	0	0	0	0
744	FCTVA	133 694	0	0	0	0	0
746	Dotation générale de décentralisation	1 976 609	0	0	0	0	0
747	Participations	1 623 400	2 804	0	9 755	29 644	0
748	Autres attributions et participations	12 947 280	91 210	0	0	20 000	0
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0	0	0	0	0	30 500
752	Revenus des immeubles	0	26 500	530 000	5 000	16 500	0
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	0	0	0	0

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	0	346 500	0	0	0	0
761	Produits de participations	20 000	0	0	0	0	0
762	Produits autres immo. financières	-12 518	0	0	0	0	0
768	Autres produits financiers	1 154 677	0	0	0	0	0
771	Produits exception. / opérations gestion	0	0	0	500	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	1 000	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	9 550	0	500	70 000	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>12 110 060</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>12 110 060</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>8 674 060</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
781	<i>Rep. amort. et prov. produits fonct. cou</i>	<i>3 436 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>1 943 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 646 756</b>	<b>2 583 484</b>	<b>0</b>	<b>1 273 729</b>	<b>183 426 308</b>
Dépenses réelles		1 943 697	0	0	0	8 646 756	2 583 484	0	1 273 729	97 544 132
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
163	Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
164	Emprunts établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	41 177 552
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	28 746 000
203	Frais d'études, recherche, développement	64 200	0	0	0	719 560	25 500	0	24 000	1 345 572
204	Subventions d'équipement versées	610 743	0	0	0	805 000	2 279 249	0	618 729	6 691 424
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	0	0	0	0	0	0	0	1 172 730
211	Terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	73 000
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	15 000	0	0	0	15 500
213	Constructions	1 044 000	0	0	0	613 000	0	0	17 000	2 327 000
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	433 700	65 000	0	1 000	679 700
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	46 000
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0	0	0	0	18 000	0	0	0	418 000
218	Autres immobilisations corporelles	153 800	0	0	0	15 100	20 000	0	13 000	2 062 234
231	Immobilisations corporelles en cours	70 954	0	0	0	6 027 396	193 735	0	600 000	9 513 563
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300 000
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	522 342
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	645 015
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>85 882 176</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 360 060</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 610 060</i>
231	<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 250 000</i>
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>70 522 116</i>
132	<i>Subv. d'équipement non transférables</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 000 000</i>

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
164	Emprunts établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	32 374 758
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	28 746 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1 731 396
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	169 962
<b>RECETTES</b>										
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>270 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 433 000</b>	<b>264 876</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>183 426 308</b>
Recettes réelles		270 000	0	0	0	1 433 000	264 876	0	0	83 629 249
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	235 000
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	2 103 892
131	Subv. d'équipement transférables	0	0	0	0	5 000	264 876	0	0	1 658 435
132	Subv. d'équipement non transférables	0	0	0	0	1 428 000	0	0	0	1 428 000
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	1 775 802
134	Fonds affectés à l'équipement non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	1 837 868
138	Autres subventions invest. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
164	Emprunts établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	45 177 552
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	28 746 000
274	Prêts	270 000	0	0	0	0	0	0	0	271 500
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
454	Travaux effectués d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	92 200
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	303 000
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	99 797 058
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	29 274 943
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	6 752 293
280	Amort. immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	11 816 000
281	Amortissement immobilisations corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	10 706 650
Opérations patrimoniales		0	0	0	0	0	0	0	0	70 522 116
131	Subv. d'équipement transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000 000
164	Emprunts établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	32 374 758
166	Refinancement de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	28 746 000
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500 000
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	1 901 358

**FONCTIONNEMENT**

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
<b>DEPENSES</b>										
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>80 163 906</b>	<b>60 000</b>	<b>18 098 190</b>	<b>32 304 556</b>	<b>17 547 436</b>	<b>2 292 515</b>	<b>5 636 276</b>	<b>7 616 563</b>	<b>238 649 406</b>
Dépenses réelles		80 163 906	60 000	18 098 190	32 304 556	17 547 436	2 292 515	5 636 276	7 616 563	209 374 464
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	304 000
606	Achats non stockés de matières et fourni	274 950	0	0	0	1 239 771	0	0	123 900	2 664 161
607	Achats de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	140 000	141 000
611	Contrats de prestations de services	27 775	0	0	0	0	0	0	0	42 635
613	Locations	324 580	0	0	0	2 219 195	19 000	0	122 200	3 129 025
614	Charges locatives et de copropriété	13 000	0	0	0	25 200	6 500	0	15 500	60 900
615	Entretien et réparations	51 800	0	0	0	850 763	5 000	0	106 000	2 197 163
616	Primes d'assurances	25 414	0	0	0	0	0	0	0	195 814
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	91 000	120 000	0	95 000	441 000
618	Divers	100 380	0	0	0	22 750	3 500	0	64 000	464 525
621	Personnel extérieur au service	30 000	0	0	0	803 424	0	0	0	851 424
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	48 932	0	0	34 400	47 000	35 000	0	65 260	1 229 381
623	Pub., publications, relations publiques	30 400	0	0	0	6 600	20 000	0	515 000	1 529 419
624	Transports biens, transports collectifs	378 600	0	0	0	1 480	2 500	520 200	1 128 450	2 064 700
625	Déplacements et missions	489 000	0	0	0	57 120	14 500	0	5 500	675 823
626	Frais postaux et frais télécommunication	97 000	0	0	0	8 000	0	0	0	593 700
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	1 000	3 780
628	Divers	232 150	0	0	0	2 550 091	22 537	0	62 300	3 499 255
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	188 881	0	0	0	86 656	14 236	0	20 353	521 719
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	6 800	0	0	0	0	2 000	0	66 500	161 920
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	9 200
6411	Personnel titulaire	6 888 132	0	0	0	6 295 292	684 851	0	856 399	25 095 349
6412	Assistants maternelles	4 631 224	0	0	0	0	0	0	0	4 631 224
6413	Personnel non titulaire	970 270	0	0	0	429 260	159 246	0	356 269	3 424 338
6414	Personnel rémunéré à la vacation	24 529	0	0	0	1 832	0	0	0	125 600
6416	Emplois d'insertion	1 698	0	0	0	0	0	0	0	14 000
6417	Rémunérations des apprentis	20 134	0	0	0	19 674	0	0	15 974	120 748
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 847 646	0	0	0	2 607 351	327 680	0	453 897	13 464 860
647	Autres charges sociales	132 916	0	0	0	63 362	23 772	6 543	4 713	385 924
648	Autres charges de personnel	6 765	0	0	0	1 990	0	0	0	841 000
651	Aides à la personne	5 987 328	10 000	18 097 140	0	0	0	0	0	24 101 468
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	26 114 975	0	0	0	0	26 114 975
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	4 608 525	0	0	0	0	4 608 525

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	49 099 189	0	0	0	0	0	0	0	49 099 189
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0	0	0	1 290 130
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	50 000	0	68 000	100	0	0	0	218 100
655	Contributions obligatoires	554 749	0	0	0	0	32 693	0	0	10 633 108
656	Participations	539 530	0	0	1 244 000	109 525	150 000	0	299 839	2 810 679
657	Subventions de fonctionnement versées	3 849 763	0	0	232 656	0	422 500	0	3 098 509	11 108 139
658	Charges diverses de gestion courante	0	0	0	0	9 400	0	0	0	109 400
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	2 409 787
668	Autres charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	1 275 715
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	102 750
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	283 371	0	1 050	2 000	500	0	0	0	286 971
678	Autres charges exceptionnelles	7 000	0	0	0	100	0	0	0	23 150
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0	0	0	0	0	227 000	5 109 533	0	6 298 790
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	29 274 943
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	29 274 943
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	6 752 293
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	22 522 650
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>										
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>6 575 751</b>	<b>5 000</b>	<b>8 023 908</b>	<b>112 750</b>	<b>4 789 854</b>	<b>869 837</b>	<b>0</b>	<b>1 083 927</b>	<b>238 649 406</b>
Recettes réelles		6 575 751	5 000	8 023 908	112 750	1 539 854	869 837	0	1 083 927	223 289 346
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 000	0	0	0	45 000	0	0	0	174 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	19 200	0	0	0	0	0	0	0	25 200
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0	0	0	0	1 000	0	0	0	1 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	248 400	0	0	0	252 400
704	Travaux	0	0	0	0	70 000	0	0	0	70 000
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	630 927	655 927
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	150 000	150 000
708	Autres produits	52 000	0	0	0	213 500	5 000	0	232 000	1 178 475
731	Impositions directes	0	0	0	0	0	0	0	0	60 496 654
732	Droits d'enregistrement, taxes urbanisme	0	0	0	0	0	681 000	0	0	23 878 014
734	Taxes liées aux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	35 051 124
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	20 339 384
741	D.G.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	46 139 062
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	133 694
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	0	0	0	1 976 609

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
747	Participations	3 331 301	0	7 966 408	0	925 754	183 837	0	0	14 072 903
748	Autres attributions et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	13 058 490
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	3 132 050	0	0	0	0	0	0	0	3 162 550
752	Revenus des immeubles	11 500	0	0	0	0	0	0	70 000	659 500
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	2 000	0	57 500	98 000	0	0	0	0	157 500
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	30 000	0	0	1 000	31 000
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	346 500
761	Produits de participations	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
762	Produits autres immo. financières	0	0	0	0	0	0	0	0	-12 518
768	Autres produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	1 154 677
771	Produits exception. / opérations gestion	1 200	5 000	0	12 500	5 200	0	0	0	24 400
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8 500	0	0	2 250	0	0	0	0	11 750
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	1 000	0	0	0	81 050
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 250 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 360 060</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 250 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 360 060</i>
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 250 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 250 000</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 674 060</i>
781	<i>Rep. amort. et prov. produits fonct. cou</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 436 000</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>157 781 584,82</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>71 899 409,12</b>
020	Dépenses imprévues	300 000,00
163	Emprunts obligataires	500 000,00
164	Emprunts établissements de crédit	41 177 552,00
166	Refinancement de dette	28 746 000,00
261	Titres de participation	0,00
274	Prêts	6 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 500,00
454	Travaux effectués d'office	522 342,12
458	Opérations sous mandat	645 015,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>85 882 175,70</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	15 360 060,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	10 610 060,00
231	Immobilisations corporelles en cours	3 250 000,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	1 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	70 522 115,70
132	Subv. d'équipement non transférables	5 000 000,00
164	Emprunts établissements de crédit	32 374 758,00
166	Refinancement de dette	28 746 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	2 500 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 731 395,71
231	Immobilisations corporelles en cours	169 961,99
<b>RECETTES</b>		<b>180 069 872,50</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>80 272 814,10</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	235 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	2 103 892,10
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	1 775 802,00
134	Fonds affectés à l'équipement non transf	1 837 868,00
164	Emprunts établissements de crédit	45 177 552,00
166	Refinancement de dette	28 746 000,00
274	Prêts	1 500,00
276	Autres créances immobilisées	0,00
454	Travaux effectués d'office	92 200,00
458	Opérations sous mandat	303 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>99 797 058,40</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 752 292,70
040	Opérations ordre transf. entre sections	22 522 650,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	11 816 000,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	10 706 650,00
041	Opérations patrimoniales	70 522 115,70
131	Subv. d'équipement transférables	5 000 000,00
164	Emprunts établissements de crédit	32 374 758,00
166	Refinancement de dette	28 746 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 500 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 901 357,70

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>34 342 093,80</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>5 067 151,10</b>

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
022	Dépenses imprévues	304 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	12 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 680,00
628	Divers	700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	12,00
658	Charges diverses de gestion courante	100 000,00
661	Charges d'intérêts	2 409 787,00
668	Autres charges financières	1 275 715,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	962 257,10
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>29 274 942,70</b>
023	Virement à la section d'investissement	6 752 292,70
042	Opérations ordre transf. entre sections	22 522 650,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	22 522 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>215 176 441,50</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>203 066 381,50</b>
731	Impositions directes	60 496 654,32
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	23 197 013,96
734	Taxes liées aux véhicules	35 051 124,30
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	20 339 384,30
741	D.G.F.	46 139 062,18
744	FCTVA	133 694,40
746	Dotation générale de décentralisation	1 976 609,00
747	Participations	1 623 400,00
748	Autres attributions et participations	12 947 280,04
761	Produits de participations	20 000,00
762	Produits autres immo. financières	-12 518,00
768	Autres produits financiers	1 154 677,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>12 110 060,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	12 110 060,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 674 060,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	3 436 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 083 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 158 164,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>2 083 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 158 164,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	44 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	69 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	919 930,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	954 930,00
211	Terrains	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
213	Constructions	162 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	177 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	707 234,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	722 234,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>132 035,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>132 035,60</b>
131	Subv. d'équipement transférables	132 035,60	0,00	0,00	0,00	0,00	132 035,60
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>7 125 424,00</b>	<b>4 243 038,39</b>	<b>1 640 469,00</b>	<b>857 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 700,00</b>	<b>13 897 131,39</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 000,00	363 250,00	22 500,00	0,00	0,00	0,00	386 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	14 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 760,00
613	Locations	0,00	413 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 100,00
615	Entretien et réparations	0,00	605 500,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	620 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	170 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	118 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 000,00
618	Divers	71 000,00	90 545,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	164 245,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	7 264,00	343 620,00	0,00	364 000,00	0,00	200,00	715 084,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	113 000,00	83 000,00	474 750,00	0,00	1 000,00	671 750,00
624	Transports biens, transports collectifs	4 520,00	10 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	17 520,00
625	Déplacements et missions	37 560,00	26 143,39	3 000,00	1 000,00	0,00	0,00	67 703,39
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	470 000,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	472 400,00
628	Divers	1 500,00	211 885,00	17 000,00	0,00	0,00	12 500,00	242 885,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
		633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)			104 443,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	19 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 320,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
6411	Personnel titulaire	3 917 965,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 917 965,00
6413	Personnel non titulaire	896 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	896 206,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	11 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 567,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	30 144,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 144,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 030 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030 030,00
647	Autres charges sociales	11 135,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 135,00
648	Autres charges de personnel	1 090,00	828 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	829 355,00
651	Aides à la personne	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	1 290 130,00	0,00	0,00	0,00	1 290 130,00
654	Pertes sur créances irrecouvrables	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
656	Participations	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	188 000,00	209 739,00	0,00	0,00	17 000,00	414 739,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	100 000,00	0,00	2 750,00	0,00	0,00	102 750,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 050,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>40 804,00</b>	<b>782 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>823 004,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
708	Autres produits	38 000,00	187 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 440,00
747	Participations	2 804,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 804,00
748	Autres attributions et participations	0,00	91 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 210,00
752	Revenus des immeubles	0,00	26 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	346 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	9 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 550,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>199 783,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 783,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>199 783,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>199 783,00</b>
213	Constructions	0,00	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	172 783,00	0,00	0,00	172 783,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>114 800,00</b>	<b>6 873 809,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 988 609,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	41 000,00	0,00	0,00	41 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	6 873 809,00	0,00	6 873 809,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>532 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>532 500,00</b>
708	Autres produits	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	530 000,00	0,00	0,00	530 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 743 689,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 496 689,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	338 312,00	0,00
213	Constructions	0,00	3 000,00	108 000,00	0,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	400 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	460 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	2 190 377,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>247 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>536 773,75</b>	<b>0,00</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	536 773,75	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>402 126,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>10 456 431,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	11 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	16 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	700,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 000,00	410 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	0,00	2 130,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	54 800,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	15 350,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	6 500,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	140 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 627,00	0,00	59 585,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	600,00	0,00
6411	Personnel titulaire	236 003,00	0,00	3 631 866,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	43 392,00	0,00	423 831,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	6 117,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	12 302,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	34 822,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	111 067,00	0,00	1 892 942,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 037,00	0,00	118 446,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	2 440,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	2 975 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	114 000,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	528 000,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>447 755,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	500,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	436 500,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	9 755,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	500,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	500,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>248 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 994 893,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>248 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 747 893,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	338 312,00
213	Constructions	187 000,00	0,00	0,00	298 000,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	400 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	460 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	60 704,00	0,00	0,00	2 251 081,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>247 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>536 773,75</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	536 773,75

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>258 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 120 907,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	198 250,00	0,00	0,00	209 250,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	16 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	700,00
615	Entretien et réparations	21 000,00	0,00	0,00	435 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	4 130,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	9 100,00	0,00	0,00	63 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	15 350,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	6 500,00
628	Divers	30 000,00	0,00	0,00	170 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	64 212,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	600,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	3 867 869,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	467 223,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	6 117,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	12 302,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	34 822,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	2 004 009,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	123 483,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	2 440,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	2 975 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	114 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	528 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>452 755,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	436 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	9 755,00
752	Revenus des immeubles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	500,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 033 500,00</b>	<b>2 693 956,43</b>	<b>138 473,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>338 500,00</b>	<b>1 847 614,00</b>	<b>106 500,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	95 000,00	3 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	77 000,00	40 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	23 000,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	3 000,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	12 000,00	20 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	249 500,00	309 000,00	53 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	57 614,00	50 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>695 000,00</b>	<b>846 342,43</b>	<b>31 973,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>148 750,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>21 000,00</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	148 750,00	550 000,00	21 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 346 324,00</b>	<b>1 997 745,00</b>	<b>118 466,67</b>	<b>413 400,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	26 000,00	192 450,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	100,00
613	Locations	12 600,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	15 500,00	11 500,00	6 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	500,00	13 500,00
621	Personnel extérieur au service	9 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	955,00	0,00	4 300,00	67 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	158 000,00	0,00	13 250,00
624	Transports biens, transports collectifs	600,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	34 500,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	13 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	46 000,00	23 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	24 946,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	4 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	1 492 300,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	87 569,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	2 380,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	681 024,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	450,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 819 245,00	30 166,67	79 000,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>5 500,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	500,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	5 000,00	0,00	0,00	1 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	70 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>150 900,00</b>	<b>271 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>506 387,67</b>	<b>4 844 217,10</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>149 900,00</b>	<b>271 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 713 514,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	7 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	50 800,00	50 000,00	0,00	0,00	217 800,00
212	Agencements et aménagements de terrains	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
213	Constructions	25 000,00	118 000,00	0,00	0,00	166 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
216	Collections et oeuvres d'art	5 000,00	9 000,00	0,00	0,00	46 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	51 600,00	14 000,00	0,00	0,00	677 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	10 000,00	80 000,00	0,00	0,00	197 614,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>506 387,67</b>	<b>2 130 703,10</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>719 750,00</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	719 750,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>300 560,00</b>	<b>341 630,00</b>	<b>549 500,00</b>	<b>381 785,00</b>	<b>6 449 410,67</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	30 100,00	145 030,00	0,00	0,00	398 580,00
607	Achats de marchandises	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
613	Locations	850,00	500,00	0,00	0,00	13 950,00
615	Entretien et réparations	5 900,00	47 700,00	0,00	0,00	87 100,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	15 000,00	17 000,00
618	Divers	5 500,00	13 700,00	0,00	0,00	33 200,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	110 000,00	1 500,00	0,00	0,00	183 755,00
623	Pub., publications, relations publiques	80 250,00	26 800,00	0,00	0,00	278 300,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 500,00	300,00	0,00	0,00	16 300,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
628	Divers	300,00	92 600,00	0,00	0,00	162 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	24 946,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	7 500,00	0,00	11 700,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 492 300,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	87 569,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	2 380,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	681 024,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
651	Aides à la personne	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	346 785,00	346 785,00
657	Subventions de fonctionnement versées	59 060,00	12 500,00	542 000,00	20 000,00	2 561 971,67
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>59 644,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 035,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 179,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
706	Prestations de services	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	5 000,00	0,00	535,00	0,00	11 535,00
747	Participations	29 644,00	0,00	0,00	0,00	29 644,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	1 762 214,00	360 097,75	9 500,00	0,00	2 131 811,75
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	19 660,00	9 500,00	0,00	29 160,00
613	Locations	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	72 320,00	0,00	0,00	72 320,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	7 050,00	0,00	0,00	7 050,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 368,78	0,00	0,00	7 368,78
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	55 791,67	0,00	0,00	55 791,67
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 992,00	0,00	0,00	0,00	17 992,00
6411	Personnel titulaire	1 092 541,00	0,00	0,00	0,00	1 092 541,00
6413	Personnel non titulaire	58 295,00	0,00	0,00	0,00	58 295,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	79 175,00	0,00	0,00	0,00	79 175,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	513 211,00	0,00	0,00	0,00	513 211,00
655	Contributions obligatoires	0,00	196 857,30	0,00	0,00	196 857,30
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	30 000,00	500,00	0,00	30 500,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	30 000,00	500,00	0,00	30 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A/15</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>1 322 454,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>1 322 454,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	64 200,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 044 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	143 300,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	70 954,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>12 330 177,00</b>	<b>33 072 013,23</b>	<b>23 339 862,58</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	221 550,00	53 400,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00
613	Locations	184 580,00	100 000,00	40 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	3 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	48 000,00	3 800,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	25 414,16	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
618	Divers	91 400,00	2 500,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	30 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	17 132,00	8 800,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	17 400,00	0,00	10 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 100,00	375 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	137 000,00	350 000,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	97 000,00	0,00	0,00
628	Divers	189 650,00	42 500,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	119 622,00	68 628,00	631,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 600,00	2 200,00	0,00
6411	Personnel titulaire	6 851 516,00	0,00	36 616,00
6412	Assistantes maternelles	0,00	4 631 224,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	970 270,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	24 529,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	1 698,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	20 134,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 245 965,00	1 586 241,00	15 440,00
647	Autres charges sociales	33 916,00	99 000,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 615,00	3 150,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	486 147,00	5 140 543,74
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	25 206 721,99	17 956 450,84
655	Contributions obligatoires	0,00	6 000,00	0,00
656	Participations	8 500,00	4 287,08	130 181,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	5 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	7 000,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>227 478,00</b>	<b>446 250,00</b>	<b>3 155 760,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 000,00	0,00	0,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>0 Services communs</b>	<b>1 Famille et enfance</b>	<b>2 Personnes handicapées</b>
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	19 200,00	0,00	0,00
708	Autres produits	52 000,00	0,00	0,00
747	Participations	138 278,00	0,00	1 951 760,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	432 050,00	1 200 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	11 500,00	0,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	2 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	1 200,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 500,00	2 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>621 243,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 943 697,10</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 332 954,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	64 200,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 500,00	0,00	153 800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	70 954,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>610 743,10</b>	<b>0,00</b>	<b>610 743,10</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>270 000,00</b>	<b>270 000,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>107 862,00</b>	<b>710 328,30</b>	<b>6 380 408,21</b>	<b>4 223 255,11</b>	<b>80 163 906,43</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	274 950,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	27 775,00	0,00	27 775,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	324 580,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	51 800,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	25 414,16
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	4 480,00	2 000,00	100 380,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	23 000,00	0,00	48 932,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	3 000,00	30 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	1 500,00	378 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	2 000,00	0,00	489 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	232 150,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	188 881,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	6 888 132,00
6412	Assistants maternelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 631 224,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	970 270,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	24 529,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 698,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	20 134,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	4 847 646,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	132 916,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	6 765,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	320 637,03	40 000,00	5 987 327,77

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	5 936 016,18	0,00	49 099 189,01
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	548 749,00	554 749,00
656	Participations	107 862,00	0,00	0,00	288 700,00	539 530,08
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	448 957,00	56 500,00	3 339 306,11	3 849 763,11
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	261 371,30	10 000,00	0,00	283 371,30
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>107 862,00</b>	<b>448 957,00</b>	<b>1 505 000,00</b>	<b>684 444,29</b>	<b>6 575 751,29</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	19 200,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
747	Participations	107 862,00	448 957,00	0,00	684 444,29	3 331 301,29
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	3 132 050,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	8 500,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 659 275,00</b>	<b>333 363,20</b>	<b>8 105 552,22</b>	<b>18 098 190,42</b>
651	Aides à la personne	0,00	9 658 775,00	332 863,20	8 105 502,22	18 097 140,42
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	500,00	500,00	50,00	1 050,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>7 966 408,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>8 023 908,00</b>
747	Participations	7 966 408,00	0,00	0,00	0,00	7 966 408,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	40 000,00	2 500,00	15 000,00	57 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>232 655,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 248 400,00</b>
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	4 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	1 244 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	232 655,80	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
753	Recouvrement induit d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	30 728 500,00	95 000,00	32 304 555,80
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	30 000,00	34 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	26 114 975,00	0,00	26 114 975,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	4 608 525,00	0,00	4 608 525,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	3 000,00	65 000,00	68 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 244 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	232 655,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	110 500,00	2 250,00	112 750,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	98 000,00	0,00	98 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	2 250,00	2 250,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>506 000,00</b>	<b>7 795 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>7 795 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	719 560,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	613 000,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	5 000,00	428 700,00	0,00	0,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 000,00	14 100,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 987 396,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 428 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	1 428 000,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>9 585 017,00</b>	<b>112 625,00</b>	<b>6 609 511,00</b>	<b>1 089 402,00</b>	<b>5 000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 850,00	798 450,00	439 471,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 622 920,00	596 275,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	25 000,00	200,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	800 731,00	30 032,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	90 000,00	1 000,00	0,00	0,00
618	Divers	22 000,00	750,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	780 000,00	23 424,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	480,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	57 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 548 610,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	86 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	6 295 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	429 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	19 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 607 351,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	63 362,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	19 525,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21	22	28
				Réseau routier départemental	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Autres réseaux de voirie
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>45 000,00</b>	<b>325 754,00</b>	<b>1 139 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	248 400,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	213 500,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	325 754,00	600 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	5 100,00	100,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>8 646 756,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>7 841 756,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	719 560,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	15 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	613 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	433 700,00
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	18 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	15 100,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	40 000,00	6 027 396,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>805 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>1 433 000,00</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
132	Subv. d'équipement non transférables	0,00	0,00	0,00	1 428 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>55 881,00</b>	<b>17 547 436,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 239 771,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	2 219 195,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	25 200,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	15 000,00	850 763,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	91 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	22 750,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	803 424,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	30 000,00	47 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	6 600,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	1 480,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	57 120,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	8 000,00
628	Divers	0,00	0,00	1 481,00	2 550 091,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	86 656,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	6 295 292,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	429 260,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	1 832,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	19 674,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	2 607 351,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	63 362,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	1 990,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	100,00
656	Participations	0,00	90 000,00	0,00	109 525,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	9 400,00	9 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>1 539 854,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	45 000,00

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

<b>Art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>3</b> <b>Infrastructures</b> <b>ferroviaires et aéroport</b>	<b>4</b> <b>Infrastructures fluviales,</b> <b>maritimes</b>	<b>8</b> <b>Autres réseaux</b>	<b>TOTAL DE LA FONCTION</b>
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	1 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	248 400,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	70 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	213 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	925 754,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	5 200,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	1 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 337 000,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>410 000,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>255 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 337 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>216 876,00</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	48 000,00	0,00	216 876,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>1 229 285,00</b>	<b>432 500,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>36 693,00</b>	<b>366 100,00</b>
613	Locations	0,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
618	Divers	3 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	4 000,00	16 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	14 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	14 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	684 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	159 246,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	327 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	23 772,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	32 693,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	178 000,00	36 000,00	0,00	202 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	227 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>5 000,00</b>	<b>227 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>580 689,00</b>
708	Autres produits	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	227 000,00	0,00	0,00	454 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	126 689,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>781 483,83</b>	<b>2 583 483,83</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>44 235,00</b>	<b>304 235,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	500,00	25 500,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	65 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	43 735,00	193 735,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>737 248,83</b>	<b>2 279 248,83</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>264 876,00</b>
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	264 876,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>191 937,00</b>	<b>2 292 515,00</b>
613	Locations	0,00	19 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	6 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	120 000,00
618	Divers	0,00	3 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	35 000,00	35 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	20 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	14 500,00
628	Divers	937,00	22 537,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	14 236,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	684 851,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	159 246,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	327 680,00
647	Autres charges sociales	0,00	23 772,00
655	Contributions obligatoires	0,00	32 693,00
656	Participations	150 000,00	150 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	6 000,00	422 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	227 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>57 148,00</b>	<b>869 837,00</b>
708	Autres produits	0,00	5 000,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	681 000,00
747	Participations	57 148,00	183 837,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
				<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00
Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	
Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2 Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
				<b>DEPENSES REELLES</b>	5 116 075,77
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	520 200,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	6 543,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	5 109 532,77	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	5 636 275,77
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	520 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	6 543,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	5 109 532,77
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>160 000,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>641 000,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	24 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	17 000,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	600 000,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>847 443,00</b>	<b>424 839,00</b>	<b>150 900,00</b>	<b>362 214,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	83 400,00	0,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	26 500,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	125 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	300,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 812,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	40 000,00	0,00
6411	Personnel titulaire	526 349,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	75 661,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	230 321,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	299 839,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	362 214,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>163 000,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	110 000,00	92 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	70 000,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, concés.	0,00	0,00	1 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>258 729,00</b>	<b>214 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 273 729,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>655 000,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	24 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	17 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	13 000,00	0,00	13 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	600 000,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>258 729,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>618 729,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>79 595,40</b>	<b>5 751 572,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 616 563,40</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	40 500,00	0,00	123 900,00
607	Achats de marchandises	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
613	Locations	33 200,00	89 000,00	0,00	122 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 500,00	9 000,00	0,00	15 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	79 500,00	0,00	106 000,00
617	Etudes et recherches	25 000,00	70 000,00	0,00	95 000,00
618	Divers	0,00	62 000,00	0,00	64 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	64 260,00	0,00	65 260,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	390 000,00	0,00	515 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 128 150,00	0,00	1 128 450,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 500,00	0,00	5 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	62 300,00	0,00	62 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	10 541,00	0,00	20 353,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 000,00	21 500,00	0,00	66 500,00
6411	Personnel titulaire	0,00	330 050,00	0,00	856 399,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	280 608,00	0,00	356 269,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	15 974,00	0,00	15 974,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	223 576,00	0,00	453 897,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 713,00	0,00	4 713,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	299 839,00
657	Subventions de fonctionnement versées	9 895,40	2 726 400,00	0,00	3 098 509,40
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>810 926,64</b>	<b>0,00</b>	<b>1 083 926,64</b>
706	Prestations de services	0,00	630 926,64	0,00	630 926,64
707	Ventes de marchandises	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
708	Autres produits	0,00	30 000,00	0,00	232 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	70 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	1 000,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>5191 Avances du Trésor</b>						
<b>5192 Avances de trésorerie</b>						
<b>51931 Lignes de trésorerie</b>						
2017 900 227 M00001	14/12/2017	12 000 000,00	10 457 000,00	11 602,42	11 385 000,00	0,00
<b>51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
CLTR 347-1	14/12/2017	84 745,76	0,00	1 618,22	0,00	84 745,76
CLTR 347-2	14/12/2017	163 569,90	0,00	0,00	0,00	163 569,90
CLTR 347-3	14/12/2017	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
CLTR 348	14/12/2017	1 266 666,62	0,00	0,00	0,00	1 266 666,62
CLTR 352	14/12/2017	1 039 316,26	0,00	0,00	0,00	1 039 316,26
CLTR 380-1	14/12/2017	14 000 000,00	14 666 666,40	0,00	14 666 666,40	14 000 000,00
CLTR 380-2	14/12/2017	3 500 000,00	3 666 666,60	0,00	3 666 666,60	3 500 000,00
CLTR 380-3	14/12/2017	3 500 000,00	3 666 666,67	0,00	3 666 666,67	3 500 000,00
CLTR 403	14/12/2017	3 529 411,75	0,00	12 680,54	0,00	3 529 411,75
<b>5194 Billets de trésorerie</b>						
TNTC 2017-01	14/12/2017	40 000 000,00	4 000 548,96	-548,96	4 000 000,00	0,00
TNTC 2017-02	14/12/2017	0,00	8 001 540,30	-1 540,30	8 000 000,00	0,00
TNTC 2017-03	14/12/2017	0,00	4 001 000,25	-1 000,25	4 000 000,00	0,00
TNTC 2017-04	14/12/2017	0,00	8 001 520,29	-1 520,29	8 000 000,00	0,00
TNTC 2017-05	14/12/2017	0,00	9 001 925,41	-1 925,41	9 000 000,00	0,00
TNTC 2017-06	14/12/2017	0,00	4 001 182,57	-1 182,57	4 000 000,00	0,00
TNTC 2017-07	14/12/2017	0,00	8 001 644,78	-1 644,78	8 000 000,00	0,00
TNTC 2017-08	14/12/2017	0,00	8 001 625,89	-1 625,89	8 000 000,00	0,00
TNTC 2017-09	14/12/2017	0,00	4 000 844,62	-844,62	4 000 000,00	0,00
TNTC 2017-10	14/12/2017	0,00	4 000 598,98	-598,98	4 000 000,00	0,00
TNTC 2017-11	14/12/2017	0,00	8 001 625,89	-1 625,89	8 000 000,00	0,00
TNTC 2017-12	14/12/2017	0,00	6 001 300,28	-1 300,28	6 000 000,00	0,00
<b>5198 Autres crédits de trésorerie</b>						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>79 383 710,29</b>	<b>107 472 357,89</b>	<b>10 542,96</b>	<b>108 384 999,67</b>	<b>27 383 710,29</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>10 000 000,00</b>									
390	Natixis	19/12/2008	19/12/2008	19/12/2009	10 000 000,00	V	Eur 12 mois + 1 %	4,330	1,850	EUR	A	C	N	A-1
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					<b>282 727 882,58</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					201 727 882,58									
350	Crédit Agricole CIB	29/12/2003	15/01/2004	15/04/2004	9 000 000,00	C	CMS 15A (Préfixé)-Floor 0.84 sur CMS 15A (Préfixé) + (-0.84)	3,780	2,320	EUR	T	C	N	A-1
351	SFIL CAFFIL	13/10/2011	01/01/2012	01/01/2013	5 689 681,88	F	Taux fixe 3.55% à barrière 5% sur Eur 12 M(Postfixé) + 0.04%	2,790	2,830	EUR	A	P	N	A-1
360	Caisse d'Epargne	12/01/2005	20/01/2005	20/04/2005	10 000 000,00	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,760	EUR	T	C	N	A-1
361	Crédit Agricole CIB	26/01/2005	01/06/2005	01/09/2005	10 000 000,00	C	Max 0 et (Eur3M+2.045)-2 x (CMS 20A préfixé-CMS 2A préfixé)	1,000	2,150	EUR	T	C	N	A-1
362	SFIL CAFFIL	18/01/2005	01/03/2005	01/03/2006	10 000 000,00	C	Max(0 et Eur12M postfixé/2)+(Inflation INSEE hors tabac postfixé)	3,080	2,060	EUR	A	P	N	D-2
370	SFIL CAFFIL	19/12/2005	15/12/2005	01/12/2007	20 000 000,00	V	(T4M-Floor -0.07 %sur T4M) + 0.07%	4,070	4,070	EUR	A	C	N	A-1
371	SFIL CAFFIL	16/10/2006	16/10/2006	01/10/2007	15 000 000,00	F	Taux fixe à 4.115 %	4,120	4,110	EUR	A	C	N	A-1
372	SFIL CAFFIL	16/10/2006	15/11/2006	01/11/2007	15 000 000,00	F	Taux fixe à 4.121 %	4,120	4,120	EUR	A	C	N	A-1
400	SFIL CAFFIL	15/09/2009	18/09/2009	01/03/2013	30 000 000,00	F	Taux fixe à 2.48 %	2,480	1,370	EUR	T	C	N	A-1
401	SFIL CAFFIL	15/09/2009	16/11/2009	01/03/2013	5 000 000,00	F	Taux fixe à 2.54 %	2,540	1,390	EUR	T	C	N	A-1
404	Crédit Foncier de France	07/10/2009	30/12/2010	30/03/2014	10 000 000,00	V	Eur 3M + 0.9%	1,910	1,390	EUR	T	C	N	A-1
405	Société Générale	05/10/2009	22/12/2009	22/12/2013	10 000 000,00	V	Eur 1M + 0.8%	1,280	1,280	EUR	A	P	N	A-1
450	SFIL CAFFIL	16/12/2010	08/02/2011	01/06/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	1,930	EUR	T	X	N	A-1
451	Dexia CL	16/12/2010	16/12/2013	01/04/2014	1 060 855,00	V	Eur 3M + 0.6 %	0,880	1,350	EUR	T	C	N	A-1

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
452 Réam	Crédit Agricole CIB	30/12/2010	31/05/2011	31/05/2012	5 700 000,00	C	Taux fixe 3.53% à barrière 5.5% sur Eur 3M	3,530	3,630	EUR	A	C	N	B-1
453 refin	Dexia CL	24/07/2015	01/10/2015	01/01/2016	1 527 345,70	V	(Eur3M-Floor -0.5 %sur Eur3M) + 0.5 %	0,460	0,690	EUR	T	C	N	A-1
454	Crédit Foncier de France	18/12/2014	05/01/2015	05/01/2021	6 000 000,00	F	Taux fixe à 2.19 %	2,190	2,220	EUR	A	C	N	A-1
455	Crédit Foncier de France	18/12/2014	05/01/2015	05/01/2021	7 000 000,00	V	Eur 12M + 0.95%	1,280	1,840	EUR	A	C	N	A-1
456	Arkéa	17/12/2015	04/01/2016	30/01/2017	10 000 000,00	V	Eur 12M + 0.66%	0,720	1,620	EUR	A	C	N	A-1
457	Agence France Locale	17/08/2016	03/01/2017	20/03/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	1,030	EUR	T	C	N	A-1
458	Agence France Locale	13/12/2016	03/01/2017	20/03/2017	5 000 000,00	F	Taux fixe à 1.20 %	1,200	1,220	EUR	T	C	N	A-1
459	à définir				10 000 000,00	F	à définir	0,000	0,000	EUR	A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					81 000 000,00									
347-1	Crédit Agricole CIB	21/02/2003	15/04/2003	16/07/2003	5 000 000,00	F	Taux fixe à 4.19 %	4,190	4,320	EUR	T	C	N	A-1
347-2	Crédit Agricole CIB	21/02/2003	22/07/2003	15/01/2004	5 000 000,00	V	Eur 3M + 0.055 %	2,180	2,190	EUR	S	C	N	A-1
347-3	Crédit Agricole CIB	21/02/2003	22/07/2003	15/01/2004	9 000 000,00	V	Eur 3M + 0.055 %	2,180	2,140	EUR	S	C	N	A-1
348	Caisse d'Epargne	27/01/2003	15/04/2003	01/07/2003	19 000 000,00	V	(Eu3 M-Floor -0.06% sur Eur3 M) + 0.06%	2,600	2,300	EUR	A	C	N	A-1
352	Caisse d'Epargne	31/01/2004	18/10/2004	01/12/2004	8 000 000,00	V	(Eur1 M-Floor -0.055% sur Eur1 M) + 0.055%	2,090	2,040	EUR	A	X	N	A-1
380-1	Crédit Agricole CIB	04/12/2007	07/12/2007	31/12/2009	20 000 000,00	V	T4M + 0.01 %	1,850	0,790	EUR	A	X	N	A-1
380-2	Crédit Agricole CIB	04/12/2007	28/12/2007	31/12/2009	5 000 000,00	V	T4M + 0.01 %	1,850	0,730	EUR	A	X	N	A-1
380-3	Crédit Agricole CIB	04/12/2007	14/08/2008	31/12/2009	5 000 000,00	V	(T4M + 0.04%)-Floor -0.04% sur T4M	1,880	0,640	EUR	A	C	N	A-1
403	Crédit Agricole CIB	15/10/2009	28/12/2009	31/12/2013	5 000 000,00	V	Eur 3M + 0.65 %	1,360	1,020	EUR	A	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>292 727 882,58</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>5 500 000,00</b>		<b>5 500 000,00</b>					<b>500 000,00</b>	<b>52 641,11</b>	<b>50 282,30</b>	<b>1 538,67</b>
390	O	5 500 000,00	A-1	5 500 000,00	10,97	V	Eur 12 mois + 1%	0,940	500 000,00	52 641,11	50 282,30	1 538,67
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		<b>49 940 942,52</b>		<b>154 748 806,74</b>					<b>13 793 839,88</b>	<b>2 381 416,15</b>	<b>1 104 393,78</b>	<b>601 691,66</b>
1641 Emprunts en euros (total)		49 940 942,52		127 365 096,45					10 165 082,14	2 366 856,94	1 104 393,78	601 691,66
350	N	0,00	A-1	750 000,00	1,04	F	Taux fixe à 2.45 %	2,450	600 000,00	13 056,46	0,00	786,04
351	N	0,00	A-1	3 714 508,51	6,00	F	Taux fixe à 2.79 %	2,790	456 215,28	105 074,16	0,00	91 916,45
360	N	0,00	A-1	1 499 999,83	2,05	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	666 666,68	46 250,23	0,00	6 083,33
361	N	0,00	A-1	1 666 666,50	2,42	F	Taux fixe à 2.50 %	2,500	666 666,68	35 810,18	0,00	2 083,33
362	N	0,00	D-2	5 186 249,08	7,17	C	Max(0 et (Eur 12 M(Postfixé)/2)+(Inflation INSEE hors tabac postfixé)	0,790	543 113,42	41 543,04	0,00	47 071,46
370	O	5 333 333,37	A-1	5 333 333,37	3,92	F	Taux fixe à 3.95 %	4,070	1 333 333,33	220 081,48	221 287,41	13 566,67
371	O	9 500 000,00	A-1	9 500 000,00	18,75	F	TF 2% à barrière 6% sur Eur1M(Postfixé) (Marge -1.15%) TF 3.15% à barrière 6% sur Eur12 M(Postfixé)	4,120	500 000,00	390 925,00	389 853,97	92 333,84
372	O	9 500 000,00	A-1	9 500 000,00	18,83	F	TF 2% à barrière 6% sur Eur1M(Postfixé) (Marge -1.19%) TF 3.19% à barrière 6% sur Eur12 M(Postfixé)	4,120	500 000,00	391 495,00	391 495,00	60 968,22
400	O	21 176 470,60	A-1	21 176 470,60	11,92	V	Eur 3 M + 0.7 %	0,470	1 764 705,88	93 790,83	84 694,56	8 251,62
401	O	3 529 411,80	A-1	3 529 411,80	11,92	V	Eur 3 M + 0.7 %	0,470	294 117,64	15 631,81	14 198,89	1 375,27
404	N	0,00	A-1	7 647 058,88	13,00	V	Eur 3 M + 0.9 %	0,670	588 235,28	49 572,45	0,00	140,65
405	N	0,00	A-1	8 718 018,09	14,97	F	Taux fixe à 2.96 %	2,960	321 080,64	261 637,41	0,00	6 213,73

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
450	N	0,00	A-1	438 993,38	8,17	F	Taux fixe à 1.92 %	1,920	49 591,15	8 073,04	0,00	623,04
451	O	901 726,75	A-1	901 726,75	21,00	V	Eur 3 M + 0.6 %	0,340	42 434,20	2 960,43	2 863,95	0,00
452 Réam	N	0,00	B-1	4 560 000,00	23,42	C	Taux fixe 2% à barrière 5.5% sur Eur3 M (Marge de -1.53%) Taux fixe 3.53% à barrière 5.5% sur Eur3 M	3,530	190 000,00	159 794,28	0,00	13 283,59
453 refin	N	0,00	A-1	1 255 817,54	9,00	V	Eur 3 M + 0.5 %	0,240	135 764,08	2 800,52	0,00	788,79
454	N	0,00	A-1	6 000 000,00	17,01	F	Taux fixe à 2.19 %	2,190	0,00	133 225,00	0,00	131 400,00
455	N	0,00	A-1	7 000 000,00	17,01	V	Eur 12M + 0.95%	0,950	0,00	67 423,61	0,00	66 500,00
456	N	0,00	A-1	9 500 000,00	18,08	V	Eur 12M + 0.66%	0,660	500 000,00	63 570,83	0,00	55 275,00
457	N	0,00	A-1	4 736 842,12	17,96	F	Taux fixe à 1.01 %	1,010	263 157,88	47 493,26	0,00	1 380,63
458	N	0,00	A-1	4 750 000,00	19,00	F	Taux fixe à 1.20 %	1,200	250 000,00	56 647,92	0,00	1 650,00
459	N	0,00	A-1	10 000 000,00	19,00	F		0,000	500 000,00	160 000,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		27 383 710,29					3 628 757,74	14 559,21	0,00	0,00
347-1	N	0,00	A-1	84 745,76	0,04	F	Taux fixe à 0.54 %	0,540	84 745,76	115,68	0,00	0,00
347-2	N	0,00	A-1	163 569,90	0,04	V	(TAG 6 M + 0.095%)-Floor -0.095% sur TAG 6 M	0,000	163 569,90	0,00	0,00	0,00
347-3	N	0,00	A-1	300 000,00	0,04	V	(TAG 6 M + 0.095%)-Floor -0.095% sur TAG 6 M	0,000	300 000,00	0,00	0,00	0,00
348	N	0,00	A-1	1 266 666,62	0,42	V	(TAM + 0.12%)-Floor -0.12% sur TAM	0,000	1 266 666,62	0,00	0,00	0,00
352	N	0,00	A-1	1 039 316,26	1,17	V	(TAM + 0.0975%)-Floor -0.0975% sur TAM	0,000	519 658,14	0,00	0,00	0,00
380-1	N	0,00	A-1	14 000 000,00	21,00	V	(T4M + 0.01%)-Floor -0.01% sur T4M	0,000	666 666,40	0,00	0,00	0,00
380-2	N	0,00	A-1	3 500 000,00	21,00	V	(T4M + 0.01%)-Floor -0.01% sur T4M	0,000	166 666,60	0,00	0,00	0,00
380-3	N	0,00	A-1	3 500 000,00	21,00	V	(T4M + 0.04%)-Floor -0.04% sur T4M	0,000	166 666,67	0,00	0,00	0,00

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
403	N	0,00	A-1	3 529 411,75	12,00	V	Eur 3 M + 0.65 %	0,390	294 117,65	14 443,53	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>55 440 942,52</b>		<b>160 248 806,74</b>					<b>14 293 839,88</b>	<b>2 434 057,26</b>	<b>1 154 676,08</b>	<b>603 230,33</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
452 Réam	Crédit Agricole CIB	5 700 000,00	4 560 000,00	1	30,00		Taux fixe 2% à barrière 5.5% sur Eur 3M (Marge de -1.53%)	Taux fixe 3.53% à barrière 5.5% sur Eur 3M	1 404 800,00	2% si Eur 3M inf. 5,5 % sinon Eur 3M -1.53%	3,530	159 794,28	0,00	2,85
<b>TOTAL (B)</b>		<b>5 700 000,00</b>	<b>4 560 000,00</b>						<b>1 404 800,00</b>			<b>159 794,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2,85</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
362	SFIL CAFFIL	10 000 000,00	5 186 249,08	2	20,00		Max(0 et (Eur 12 M(Postfixé)/2)+(Inflation INSEE hors tabac postfixé)	Max(0 et (Eur 12 M(Postfixé)/2)+(Inflation INSEE hors tabac postfixé)	0,00	Max(0 et (Eur 12 M(Postfixé)/2)+(Inflation INSEE hors tabac postfixé)	0,790	41 543,04	0,00	3,24
<b>TOTAL (D)</b>		<b>10 000 000,00</b>	<b>5 186 249,08</b>						<b>0,00</b>			<b>41 543,04</b>	<b>0,00</b>	<b>3,24</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>15 700 000,00</b>	<b>9 746 249,08</b>						<b>1 404 800,00</b>			<b>201 337,32</b>	<b>0,00</b>	<b>6,08</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

## DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	30	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,9	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Montant en euros	150 502 557,66	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	3,24	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	5 186 249,08	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		<b>36 440 942,52</b>					<b>36 440 942,52</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Swap 370	370	5 333 333,37	01/12/2021	Crédit Agricole CIB	swap	taux	5 333 333,37	01/12/2007	01/12/2021	A	0,00	0,00	0,00
Swap 390	390	5 500 000,00	19/12/2028	ARKEA BEI	swap	taux	5 500 000,00	19/12/2016	19/12/2028	A	0,00	0,00	0,00
Swap 400	400	21 176 470,60	01/12/2029	ARKEA BEI	swap	taux	21 176 470,60	01/09/2015	03/12/2029	T	0,00	0,00	0,00
Swap 401	401	3 529 411,80	01/12/2029	Crédit Agricole CIB	swap	taux	3 529 411,80	01/09/2015	03/12/2029	T	0,00	0,00	0,00
Swap 451	451	901 726,75	01/01/2039	Crédit Agricole CIB	swap	taux	901 726,75	01/10/2015	03/01/2039	T	0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		<b>19 000 000,00</b>					<b>19 000 000,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Swap 371 Réam	371	9 500 000,00	01/10/2036	Crédit Agricole CIB	swap	taux	9 500 000,00	03/10/2011	01/10/2036	A	0,00	0,00	0,00
Swap 372 Réam	372	9 500 000,00	01/11/2036	Crédit Agricole CIB	swap	taux	9 500 000,00	01/11/2011	03/11/2036	A	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>55 440 942,52</b>					<b>55 440 942,52</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						5 872 266,16	5 949 713,60		
Swap 370	370	Taux fixe à 3.95 %	3,950	Taux fixe à 4.07 %	4,070	4 543 534,31	5 448 976,30	A-1	A-1
Swap 390	390	Taux fixe à 1.3425 %	1,343	Euribor 12M + 1 %	0,902	156 531,77	106 188,13	A-1	A-1
Swap 400	400	Taux fixe à 1.303 %	1,303	Euribor 3M + 0.7 %	0,405	966 647,17	329 664,88	A-1	A-1
Swap 401	401	Taux fixe à 1.305 %	1,305	Euribor 3M + 0.7 %	0,405	161 600,36	55 157,52	A-1	A-1
Swap 451	451	Taux fixe à 1.555 %	1,555	Euribor 3M + 0.6 %	0,271	43 952,55	9 726,77	A-1	A-1
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						3 645 771,52	6 339 244,44		
Swap 371 Réam	371	TF 3.15% à bar 6% sur Eur 12 M(Postfixé)	3,150	Taux fixe à 4.115 %	4,115	1 817 172,22	3 165 901,85	A-1	B-1
Swap 372 Réam	372	TF 3.19% à bar 6% sur Eur 12 M(Postfixé)	3,190	Taux fixe à 4.121 %	4,121	1 828 599,30	3 173 342,59	A-1	B-1
<b>Total</b>						9 518 037,68	12 288 958,04		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : €	
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>
L	Logiciels et/ou Progiciels	2
L	Licences Microsoft	5
L	Logiciels Progiciels Métiers	10
L	Voitures (VP Voitures Particulières)	6
L	Voitures (Véhicules utilitaires PTC inférieur ou égal à 3.5 tonnes)	8
L	Camions, tracteurs et mat industriels (semi-remorques, remorques, mat de travaux publics et de VH)	10
L	Equipements agricoles (Epareuses, rotofaucheuses, chargeurs ...)	7
L	Equipements des véhicules de voirie et balayeuses	5
L	Mobilier	15
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	10
L	Matériel informatique	5
L	Matériels classiques	10
L	Coffre-fort	30
L	Installations et appareils de chauffage	20
L	Appareil de levage et ascenseurs	30
L	Appareils de laboratoire	10
L	Equipements de garages et ateliers	15
L	Equipements des cuisines	15
L	Equipements sportifs	15
L	Installations de voirie	30
L	Plantations	20
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30
L	Bâtiments scolaires	25
L	Bâtiments	30
L	Construction sur sol d'autrui	30
L	Bâtiments légers, abris	15
L	Agencements et aménagements de bâtiments	20
L	Objets d'une valeur unitaire inférieure à 500 € HT	1
L	Autres (biens non listés dans les catégories précédentes)	20

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	02/07/2015
L	Sub finançant des bât ou des installations (y compris sub finançant des routes et des terrains)	15	02/07/2015
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	02/07/2015

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	0,00		909 983,00	909 983,00	0,00	909 983,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>	0,00		909 983,00	909 983,00	0,00	909 983,00
COMPTE EPARGNE TEMPS	0,00	23/06/2011	909 983,00	909 983,00	0,00	909 983,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	0,00		750 925,54	750 925,54	0,00	750 925,54
<b>- des immobilisations</b>	0,00		750 925,54	750 925,54	0,00	750 925,54
PERTES SUR ACTION SOLOREX	0,00	02/07/2015	360 941,00	360 941,00	0,00	360 941,00
PERTES SUR CREANCE DOUTEUSE	0,00	02/07/2015	389 984,54	389 984,54	0,00	389 984,54
<b>- des stocks</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>- des comptes de tiers</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>- des comptes financiers</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	0,00		1 660 908,54	1 660 908,54	0,00	1 660 908,54

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 02		Intitulé de l'opération : ECIF GRIMAU COURT PS SAMPIGNY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	
<b>4544102 (5)</b>	666,00	0,00	1 500,00	1 500,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>666,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 03		Intitulé de l'opération : ECIR NANT LE GRAND			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>1 979,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	
<b>4544103 (5)</b>	1 979,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>1 979,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 03		Intitulé de l'opération : ECIR NANT LE GRAND			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 04		Intitulé de l'opération : DESSERT FORESTIERE MADINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 015,00</b>	<b>45 015,00</b>	<b>45 015,00</b>
<b>458104 (5)</b>	0,00	0,00	45 015,00	45 015,00	45 015,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 015,00</b>	<b>45 015,00</b>	<b>45 015,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
<b>458204</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>

N° opération : 05		Intitulé de l'opération : Fin du prog ZB tél mobile			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
<b>458105 (5)</b>	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
<b>458205</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00

N° opération : 05		Intitulé de l'opération : Fin du prog ZB tél mobile			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>

N° opération : 454201		Intitulé de l'opération : Opérations de remembrement Opération de remembrement			Date de la délibération : 01/01/2004
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>6 260 500,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
454201 (5)	6 260 500,40	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>6 260 500,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>3 829 120,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
454201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 829 120,06	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>3 829 120,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 454401		Intitulé de l'opération : aménagement foncier Aménagement foncier			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>593 040,78</b>	<b>0,00</b>	<b>518 342,12</b>	<b>518 342,12</b>	<b>518 342,12</b>
4544101 (5)	593 040,78	0,00	518 342,12	518 342,12	518 342,12
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>593 040,78</b>	<b>0,00</b>	<b>518 342,12</b>	<b>518 342,12</b>	<b>518 342,12</b>

N° opération : 454401	Intitulé de l'opération : aménagement foncier Aménagement foncier			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>RECETTES (b)</b>	<b>176 152,01</b>	<b>0,00</b>	<b>92 200,00</b>	<b>92 200,00</b>
<b>4544201</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	176 152,01	0,00	92 200,00	92 200,00
<i>040</i> Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041</i> Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>176 152,01</b>	<b>0,00</b>	<b>92 200,00</b>	<b>92 200,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		<b>994 880,00</b>	<b>968 460,00</b>		
FSE CODECOM VAL MEUSE ET DIEUE	19/08/2015	18 000,00	18 000,00		
PRET SOCIAL 23 07 15 1	07/02/2008	380,00	380,00		
PRET SOCIAL 20 01 17	07/02/2008	1 100,00	480,00		
PRET SOCIAL 21 08 17	07/02/2008	1 500,00	600,00		
BOURSE ETUDIANTS MEDECINE 2011	10/05/2007	24 900,00	0,00		
FSE CHANTIERS COTES WOEVRE	25/06/2015	36 000,00	36 000,00		
FSE ASSOC CHANTIER STAINOIS INSERTION	25/06/2015	36 000,00	36 000,00		
FSE UDAF INSERTION	25/06/2015	54 000,00	54 000,00		
FSE OGEJ JEAN PAUL II	25/06/2015	18 000,00	18 000,00		
FSE COMPAGNONS CHEMIN DE VIE	25/06/2015	108 000,00	108 000,00		
FSE CHANTIER ECOLE VIGNEULLES	25/06/2015	18 000,00	18 000,00		
FSE 3 ABE	25/06/2015	18 000,00	18 000,00		
FSE LA SUZANNE	25/06/2015	18 000,00	18 000,00		
FSE STENAY ENVIRONNEMENT	25/06/2015	36 000,00	36 000,00		
FSE ASCB ASSOC SAUVEGARDE CHAMP BATAILLE	25/06/2015	36 000,00	36 000,00		
FSE AMIE	25/06/2015	72 000,00	72 000,00		
FSE DEVPT PAYS MONTMEDY	25/06/2015	18 000,00	18 000,00		
FSE VAL DE BIESME INSERTION	25/06/2015	36 000,00	36 000,00		
FSE CSC STENAY CHANTIER ETOFFES MEUSE	25/06/2015	18 000,00	18 000,00		
FSE CHANTIER INSERTION CROIX ROUGE	25/06/2015	27 000,00	27 000,00		
FSE CCAS VERDUN	25/06/2015	18 000,00	18 000,00		
FSE VERDUN CHANTIERS	25/06/2015	72 000,00	72 000,00		
MEMORIAL AVANCE TRESORERIE REMBOURSABLE	20/10/2016	150 000,00	150 000,00		
MEMORIAL AVANCE TRESORERIE REMBOURSABLE	20/10/2016	160 000,00	160 000,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>25 203 901,00</b>	<b>I</b> <b>25 203 901,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>14 293 841,00</b>	<b>14 293 841,00</b>
1631	Emprunts obligataires	500 000,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	10 165 083,00	10 165 083,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	3 628 758,00	3 628 758,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>10 910 060,00</b>	<b>10 910 060,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	10 610 060,00	10 610 060,00
020	Dépenses imprévues	300 000,00	300 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>25 203 901,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 203 901,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>31 885 334,80</b>	<b>III</b> <b>31 885 334,80</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>2 375 392,10</b>	<b>2 375 392,10</b>
10222	FCTVA	2 103 892,10	2 103 892,10
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	1 500,00	1 500,00
2748	Autres prêts	270 000,00	270 000,00
27634	Créance Communes	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>29 509 942,70</b>	<b>29 509 942,70</b>
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>
28033	<i>Frais d'insertion</i>	<i>1 000,00</i>	<i>1 000,00</i>
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	<i>800 000,00</i>	<i>800 000,00</i>
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	<i>330 000,00</i>	<i>330 000,00</i>
2804141	<i>Subv.Cne : Bien mobilier, matériel</i>	<i>210 000,00</i>	<i>210 000,00</i>
2804142	<i>Subv.Cne : Bâtiments, installations</i>	<i>5 500 000,00</i>	<i>5 500 000,00</i>
2804151	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>
2804152	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	<i>400 000,00</i>	<i>400 000,00</i>
28041781	<i>Autres EPL: Bien mobilier, matériel</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>
28041782	<i>Autres EPL: Bâtiments, installations</i>	<i>600 000,00</i>	<i>600 000,00</i>
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	<i>10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	<i>800 000,00</i>	<i>800 000,00</i>
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	<i>600 000,00</i>	<i>600 000,00</i>
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	<i>800 000,00</i>	<i>800 000,00</i>
280431	<i>Subv.Scol : Bien mobilier, matériel</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
280432	<i>Subv.Scol : Bâtiments, installations</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
2804411	<i>Sub nat org pub - Biens mob, mat, études</i>	<i>350 000,00</i>	<i>350 000,00</i>
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>
2804421	<i>Sub nat privé - Biens mob, mat, études</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	<i>550 000,00</i>	<i>550 000,00</i>
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	<i>10 000,00</i>	<i>10 000,00</i>
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	<i>150 000,00</i>	<i>150 000,00</i>
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	<i>250 000,00</i>	<i>250 000,00</i>
281313	<i>Bâtiments sociaux et médico-sociaux</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
281314	<i>Bâtiments culturels et sportifs</i>	<i>500 000,00</i>	<i>500 000,00</i>
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>
281351	<i>Bâtiments publics</i>	<i>20 000,00</i>	<i>20 000,00</i>
28152	<i>Installations de voirie</i>	<i>80 000,00</i>	<i>80 000,00</i>
28153	<i>Réseaux divers</i>	<i>500 000,00</i>	<i>500 000,00</i>
28157	<i>Matériel et outillage techniques</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>
2817312	<i>Bâtiments scolaires (m. à dispo)</i>	<i>7 400 000,00</i>	<i>7 400 000,00</i>
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	50,00	50,00
28181	Installations générales, aménagt divers	260 000,00	260 000,00
28182	Matériel de transport	1 500,00	1 500,00
281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	350 000,00	350 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	200 000,00	200 000,00
28185	Matériel de téléphonie	50 000,00	50 000,00
28188	Autres immo. corporelles	400 000,00	400 000,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	235 000,00	235 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	6 752 292,70	6 752 292,70

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>31 885 334,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 885 334,80</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>25 203 901,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>31 885 334,80</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (5)	<b>6 681 433,80</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>12 366 300,73</b>	<b>9 411 926,15</b>										<b>240 578,12</b>	<b>449 954,67</b>	
CHG DE VERDUN	2001	P		CDC	1 526 144,19	422 234,63	3,92	A	F		0,050	F		0,050	A-	19 211,68	98 621,27	
Centre Social d'Argonne	2005	P		CDC	640 875,76	297 311,14	7,92	T	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,100	A-	7 409,73	7 293,06	
Centre Social d'Argonne	2012	P		CDC	3 108 904,48	2 513 031,06	24,00	A	F		0,010	F		0,010	A-	85 964,23	103 630,16	
MAISON DE RETRAITE JEAN GUILLOT	2016	P		CDC	1 800 000,00	1 741 443,17	28,42	A	F		0,010	F		0,010	A-	48 684,27	40 431,89	
MAISON DE RETRAITE JEAN GUILLOT	2017	P		CDC	3 200 000,00	3 136 000,00	24,42	A	V	Livret A + 0.6	0,000	V	Livret A + 0.6	0,000	A-	41 478,60	128 000,00	
Maison Ret Gondrecourt Chateau	1998	P		CDC	144 979,02	5 707,38	0,33	A	V	Livret A + 1.25	0,060	V	Livret A + 1.25	0,020	A-	114,15	5 707,38	
Maison Ret Ligny Barrois	2005	P		CDC	266 256,57	108 067,18	6,33	A	V	Livret A + 1.2	0,030	V	Livret A + 1.2	0,020	A-	2 107,31	15 639,37	
Maison Ret Ligny Barrois	2014	P		CDC	1 300 000,00	1 180 833,37	27,00	A	F		0,010	F		0,010	A-	35 462,18	43 333,32	
Maison Ret Ligny Barrois	1998	P		CDC	379 140,71	7 298,22	0,33	A	V	Livret A + 1.25	0,060	V	Livret A + 1.25	0,020	A-	145,97	7 298,22	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>2 571 682,50</b>	<b>1 726 989,77</b>										<b>41 148,37</b>	<b>126 946,79</b>	
ASS.MEUSIENNE POUR LA SAUVEGARDE	2007	P		CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	1 775 000,00	1 004 286,70	8,41	T	F		0,040	F		0,040	A-		40 318,99	100 614,59
ASSOCIATION AMF 55	2014	P		Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	221 552,50	199 395,00	26,83	A	F		0,000	F		0,000	A-		0,00	7 385,00
ASSOCIATION AMF 55	2015	P		Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	399 130,00	372 512,00	27,83	A	F		0,000	F		0,000	A-		0,00	13 304,00
Amie	2012	P		CDC	176 000,00	150 796,07	24,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		829,38	5 643,20
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>237 909 224,96</b>	<b>201 289 301,28</b>										<b>4 264 729,34</b>	<b>7 845 524,85</b>	
Espace Habitat	2013	P		CDC	1 133 456,27	836 857,79	10,83	A	V	Livret A + 1.2	0,020	V	Livret A + 1.2	0,020	A-		16 318,73	75 979,83
Espace Habitat	1995	P		CDC	643 745,92	335 839,44	12,25	A	V	Livret A + 1.3	0,060	V	Livret A + 1.3	0,020	A-		6 884,71	25 730,71
L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Meuse	2004	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	694 000,00	488 432,13	17,83	A	V	Livret A + 1.55	0,040	V	Livret A + 1.55	0,020	A-		11 389,97	26 724,37
L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Meuse	2007	P		SFIL CAFFIL	650 000,00	239 164,56	4,33	T	V	Euribor 03 M + 0.2	0,040	V	Euribor 03 M + 0.2	0,000	A-		-277,15	49 338,22

## DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Meuse	2008	P		SFIL CAFFIL	10 500 000,00	7 101 089,22	13,50	T	V	(Euribor 03 M + 0.3)-Floor -0.3 sur Euribor 03 M	0,050	V	(Euribor 03 M + 0.3)-Floor -0.3 sur Euribor 03 M	0,000	A-		0,00	484 949,77
L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Meuse	2007	P		DEXIA CL	401 300,00	317 958,27	19,58	A	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.5	0,050	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.5	0,020	A-		7 253,42	10 403,55
L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Meuse	2007	P		DEXIA CL	220 800,00	174 944,44	19,58	A	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.5	0,050	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.5	0,020	A-		3 990,92	5 724,15
L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Meuse	2007	P		SFIL CAFFIL	306 270,00	85 675,78	4,42	T	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.19)-Floor -0.19 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,040	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.19)-Floor -0.19 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,000	A-		0,00	19 039,08
L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Meuse	2010	P		DEXIA CL	310 000,00	272 702,70	22,58	A	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.13	0,030	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.13	0,020	A-		5 198,02	6 476,11
OPH de la Meuse	2004	P		CDC	750 650,00	541 948,27	21,17	A	V	Livret A + 0.25	0,030	V	Livret A + 0.25	0,010	A-		5 419,48	22 146,02
OPH de la Meuse	2004	P		CDC	169 500,00	122 374,25	21,17	A	V	Livret A + 0.25	0,030	V	Livret A + 0.25	0,010	A-		1 223,74	5 000,67

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2004	P		CDC	372 100,00	268 645,76	21,17	A	V	Livret A + 0.25	0,030	V	Livret A + 0.25	0,010	A-		2 686,46	10 977,86
OPH de la Meuse	2006	P		CDC	70 640,00	21 406,10	3,08	A	V	Livret A + 0.65	0,030	V	Livret A + 0.65	0,010	A-		299,69	5 341,47
OPH de la Meuse	2006	P		CDC	116 020,00	35 157,64	3,08	A	V	Livret A + 0.65	0,030	V	Livret A + 0.65	0,010	A-		492,21	8 772,90
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	87 000,00	67 654,77	24,50	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		507,41	2 470,52
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	20 500,00	16 781,16	29,83	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		125,86	500,89
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	22 700,00	18 582,04	29,83	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		139,37	554,64
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	28 000,00	22 920,63	29,83	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		171,90	684,14
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	381 392,37	329 022,57	30,83	A	V	Livret A + 1	0,050	V	Livret A + 1	0,020	A-		5 757,89	8 084,10
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	129 751,37	111 934,94	30,83	A	V	Livret A + 1	0,050	V	Livret A + 1	0,020	A-		1 958,86	2 750,25
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	92 128,82	83 696,14	40,83	A	V	Livret A + 1	0,050	V	Livret A + 1	0,020	A-		1 464,68	1 412,93
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	51 700,00	42 321,28	29,83	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		317,41	1 263,21
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	65 200,00	56 584,37	39,92	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		424,38	1 218,27
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	5 500,00	4 487,47	29,92	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		33,66	133,94
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	27 000,00	22 029,40	29,92	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		165,22	657,54
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	117 900,00	102 320,50	39,92	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		767,40	2 202,98
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	120 330,00	62 655,81	9,92	A	V	Livret A + 0.45	0,030	V	Livret A + 0.45	0,010	A-		751,87	6 599,49
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	98 760,00	80 578,68	29,92	A	V	Livret A	0,030	V	Livret A	0,010	A-		604,34	2 405,13
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	120 000,00	107 008,67	39,92	A	V	Livret A + 0.8	0,040	V	Livret A + 0.8	0,020	A-		1 658,63	1 951,09
OPH de la Meuse	2007	P		CDC	2 011 553,55	919 443,29	6,40	A	V	Livret A + 1.29	0,050	V	Livret A + 1.29	0,020	A-		18 756,64	123 526,86
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	495 785,00	297 344,63	10,58	A	V	Livret A + 0.45	0,040	V	Livret A + 0.45	0,010	A-		3 568,14	25 448,13
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	513 448,00	421 081,16	30,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,030	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		2 315,95	12 495,41
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	415 892,00	360 182,66	40,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,030	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		1 981,00	7 855,67
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	295 668,00	264 314,60	40,58	A	V	Livret A + 0.8	0,040	V	Livret A + 0.8	0,020	A-		4 096,88	4 661,98
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	955 000,00	816 735,78	30,58	A	V	Livret A + 0.8	0,040	V	Livret A + 0.8	0,020	A-		8 681,91	14 210,87
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	80 000,00	8 939,57	40,58	A	V	Livret A + 0.8	0,040	V	Livret A + 0.8	0,020	A-		138,56	157,68
OPH de la Meuse	2008	P		CDC	400 000,00	337 683,97	30,83	A	V	Livret A + 0.6	0,050	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		4 558,73	8 844,50
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	151 000,00	130 657,66	31,08	A	V	Livret A + 0.6	0,050	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 763,88	3 291,49
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	294 000,00	254 393,09	31,08	A	V	Livret A + 0.6	0,050	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 434,31	6 408,60

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	58 260,00	48 158,19	31,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		24,08	1 493,31
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	64 340,00	55 802,15	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		27,90	1 315,05
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	255 091,00	210 860,30	31,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		105,43	6 538,46
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	70 240,00	60 919,21	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		30,46	1 435,64
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	17 370,00	14 358,20	31,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		7,18	445,22
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	122 370,00	106 131,61	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		53,07	2 501,13
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	11 650,00	9 629,96	31,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		4,81	298,62
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	50 830,00	44 084,90	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		22,04	1 038,92
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	41 198,00	34 054,59	31,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		17,03	1 055,98
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	19 594,00	16 993,91	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		8,50	400,48
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	41 630,00	34 411,69	31,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		17,21	1 067,05
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	121 370,00	105 264,32	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		52,63	2 480,70
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	135 600,00	117 605,99	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		58,80	2 771,55
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	16 980,00	14 035,82	31,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		7,02	435,23
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	69 730,00	60 476,89	41,25	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		30,24	1 425,22
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	122 360,00	101 143,79	31,33	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		50,57	3 136,32
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	455 773,00	392 842,79	31,33	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 303,38	9 896,39
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	47 140,00	38 966,32	31,33	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		19,48	1 208,29
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	20 000,00	16 532,16	31,33	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-		8,27	512,63

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	132 000,00	114 483,71	41,33	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-	57,24	2 697,96	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	28 000,00	23 145,04	31,33	A	V	Livret A + (-0.7)	0,020	V	Livret A + (-0.7)	0,000	A-	11,57	717,69	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	232 000,00	149 275,56	11,42	A	V	Livret A + 0.25	0,020	V	Livret A + 0.25	0,010	A-	1 492,76	11 770,19	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	137 640,00	88 561,60	11,42	A	V	Livret A + 0.25	0,020	V	Livret A + 0.25	0,010	A-	885,62	6 982,97	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	12 220,00	10 557,55	31,50	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	142,53	265,96	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	137 000,00	123 955,80	41,50	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 673,40	2 212,63	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	206 340,00	178 268,72	31,50	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 406,63	4 490,90	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	156 000,00	134 777,17	31,50	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 819,49	3 395,27	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	235 070,00	151 250,91	11,50	A	V	Livret A + 0.25	0,020	V	Livret A + 0.25	0,010	A-	1 512,51	11 925,95	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	140 000,00	121 899,25	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 645,64	3 070,85	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	294 100,00	256 075,49	31,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 457,02	6 450,99	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	306 800,00	267 133,50	31,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 606,30	6 729,56	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	240 000,00	208 970,13	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 821,10	5 264,32	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	16 160,00	14 746,73	41,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	199,08	263,23	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	515 364,00	448 732,02	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	6 057,88	11 304,34	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	733 000,00	638 229,61	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	8 616,10	16 078,11	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	114 800,00	99 957,39	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 349,42	2 518,10	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	208 600,00	181 629,86	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 452,00	4 575,57	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	180 000,00	156 727,60	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 115,82	3 948,24	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	50 000,00	43 535,46	31,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	587,73	1 096,73	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	29 930,00	27 715,02	41,92	A	V	Livret A + 1.13	0,020	V	Livret A + 1.13	0,020	A-	521,04	439,17	
OPH de la Meuse	2009	P		CDC	580 000,00	505 011,15	31,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	6 817,65	12 722,11	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	594 895,00	530 855,40	32,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	7 166,55	12 875,01	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	30 980,00	25 638,23	42,00	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-	346,12	763,11	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	602 490,00	537 632,78	32,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	7 258,04	13 039,39	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	77 450,00	64 095,54	42,00	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-	865,29	1 907,78	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	375 300,00	334 085,42	32,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 510,15	8 102,69	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	845 800,00	752 916,23	32,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	10 164,37	18 260,73	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	415 000,00	369 425,66	32,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 987,25	8 959,80	

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	365 000,00	324 916,54	32,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 386,37	7 880,31	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	365 000,00	324 916,54	32,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 386,37	7 880,31	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	377 599,00	336 131,95	32,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 537,78	8 152,32	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	100 800,00	89 730,38	32,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 211,36	2 176,26	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	1 194 444,00	1 063 272,94	32,42	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	14 354,18	25 787,92	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	75 000,00	69 515,19	42,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	938,46	1 203,13	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	49 000,00	43 637,46	32,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	589,11	1 058,35	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	56 390,00	49 056,42	32,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	269,81	1 359,81	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	124 810,00	113 124,96	42,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	622,19	2 339,16	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	219 751,00	195 618,47	32,42	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 640,85	4 744,40	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	156 440,00	139 319,22	32,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 880,81	3 378,96	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	34 160,00	31 661,85	42,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	427,43	547,99	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	306 920,00	273 330,73	32,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 689,96	6 629,19	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	30 980,00	25 373,42	42,75	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-	342,54	800,94	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	1 219 000,00	1 085 592,83	32,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	14 655,50	26 329,25	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	276 000,00	255 815,89	42,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 453,51	4 427,55	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	454 900,00	401 380,49	32,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	5 418,64	9 734,82	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	606 500,00	535 144,55	32,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	7 224,45	12 979,04	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	1 084 640,00	957 030,79	32,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	12 919,92	23 211,19	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	61 960,00	50 746,84	42,83	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-	685,08	1 601,88	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	1 337 720,00	1 180 335,65	32,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	15 934,53	28 627,08	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	30 980,00	25 373,42	42,83	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-	342,54	800,94	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	840 000,00	741 173,00	32,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	10 005,84	17 975,92	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	160 000,00	138 025,12	32,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	759,14	3 825,95	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	105 950,00	93 484,86	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 262,05	2 267,32	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	17 250,00	15 833,65	42,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	213,75	274,04	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	905 139,00	798 648,32	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	10 781,75	19 369,89	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	27 200,00	24 966,71	42,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	337,05	432,11	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	2 321 787,00	2 048 626,00	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	27 656,45	49 686,01	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	386 868,00	355 103,35	42,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 793,90	6 145,98	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	721 643,00	636 740,84	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	8 596,00	15 443,09	
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	22 310,00	20 478,20	42,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	276,46	354,43	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	128 100,00	110 506,35	32,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		607,78	3 063,15
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	1 300 000,00	1 147 053,46	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		15 485,22	27 819,87
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	612 000,00	539 997,46	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		7 289,97	13 096,74
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	299 190,00	263 989,94	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 563,86	6 402,64
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	43 100,00	39 561,20	42,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		534,08	684,71
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	245 000,00	216 175,47	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 918,37	5 242,98
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	179 120,00	158 046,29	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 133,62	3 833,15
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	30 880,00	28 344,54	42,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		382,65	490,58
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	64 500,00	56 006,49	32,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		308,04	797,92
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	10 500,00	9 481,08	42,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		52,15	101,26
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	82 540,00	71 203,70	32,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		391,62	1 973,71
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	15 460,00	13 891,79	42,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		76,40	287,25
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	170 180,00	150 158,12	32,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 027,13	3 641,84
OPH de la Meuse	2010	P		CDC	27 720,00	25 443,99	42,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		343,49	440,37
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	472 270,00	424 604,51	33,08	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 732,16	9 923,43
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	77 090,00	71 618,86	43,08	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		966,85	1 202,51
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	92 940,00	78 523,05	43,08	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-		1 060,06	2 402,83
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	263 193,00	244 513,98	43,08	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 300,94	4 105,46
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	1 066 935,00	959 250,87	33,08	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		12 949,89	22 418,65
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	335 000,00	301 924,64	33,17	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		4 075,98	7 056,28
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	485 513,00	437 577,14	33,17	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 907,29	10 226,62
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	289 000,00	260 466,34	33,17	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 516,30	6 087,36
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	87 000,00	77 721,20	33,42	A	V	Livret A + 0.35	0,020	V	Livret A + 0.35	0,010	A-		854,93	1 897,44
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	12 000,00	11 080,20	43,42	A	V	Livret A + 0.35	0,020	V	Livret A + 0.35	0,010	A-		121,88	197,14
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	372 200,00	333 107,09	33,58	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		4 496,95	7 785,04
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	102 200,00	89 714,87	33,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		493,43	2 406,87
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	91 000,00	79 883,11	33,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		439,36	2 143,10

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	286 060,00	256 638,37	33,75	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 464,62	5 997,89
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	48 400,00	44 873,54	43,75	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		605,79	753,44
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	346 600,00	310 951,76	33,75	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		4 197,85	7 267,25
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	240 600,00	215 152,69	33,75	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 904,56	5 028,33
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	895 800,00	801 054,79	33,75	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		10 814,24	18 721,45
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	281 100,00	259 722,74	43,75	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 506,26	4 360,82
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	1 420 000,00	1 060 873,26	13,83	A	F	Taux fixe à 2.35 %	0,020	F	Taux fixe à 2.35 %	0,020	A-		24 930,52	64 872,75
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	239 200,00	213 900,75	33,92	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 887,66	4 999,07
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	32 950,00	28 907,43	33,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		158,99	775,53
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	147 420,00	131 827,97	33,92	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 779,68	3 080,95
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	104 760,00	95 681,26	34,08	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 291,70	2 156,65
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	258 280,00	204 665,98	19,08	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 762,99	8 982,40
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	1 023 523,00	936 374,87	34,00	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		12 641,06	21 105,83
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	237 600,00	214 011,15	34,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		1 177,06	5 561,69
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	300 000,00	274 456,43	34,00	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 705,16	6 186,23
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	45 315,00	39 921,06	29,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		219,57	1 227,58
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	11 330,00	10 469,56	44,08	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		57,58	205,69
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	458 000,00	418 308,70	34,08	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 647,17	9 428,65
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	430 000,00	392 735,24	34,17	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 301,93	8 852,22
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	398 400,00	363 873,75	34,42	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		4 912,30	8 201,69
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	1 873 390,00	1 684 193,19	34,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		9 263,06	43 768,58
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	242 415,00	221 406,78	34,42	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 988,99	4 990,50
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	1 684 600,00	1 321 376,51	14,58	A	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		17 838,58	80 064,58
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	1 459,28	401,60	1,07	A	F	Taux fixe à 3.35 %	0,030	F	Taux fixe à 3.35 %	0,030	A-		13,45	197,52
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	553,69	228,05	3,32	A	F	Taux fixe à 1 %	0,010	F	Taux fixe à 1 %	0,010	A-		2,28	56,19
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	868 650,88	682 651,87	16,08	A	V	Livret A + 0.75	0,030	V	Livret A + 0.75	0,020	A-		10 239,78	35 552,27

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	97 302,97	86 926,23	32,58	A	V	Livret A + 0.75	0,030	V	Livret A + 0.75	0,020	A-		1 303,89	2 055,06
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	542 722,02	480 102,76	33,17	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-		3 600,77	12 449,32
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	56 366,34	44 665,32	18,17	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-		334,99	2 196,08
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	271 358,54	101 545,62	2,67	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-		4 796,49	32 525,47
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	309 739,78	251 120,56	20,42	A	V	Livret A	0,020	V	Livret A	0,010	A-		1 883,40	11 085,83
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	390 129,17	321 849,24	21,00	A	V	Livret A + 0.25	0,020	V	Livret A + 0.25	0,010	A-		3 218,49	13 151,96
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	24 039,48	21 583,76	35,00	A	V	Livret A + 0.25	0,020	V	Livret A + 0.25	0,010	A-		215,84	501,05
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	398 853,04	275 008,69	8,00	A	V	Livret A + 1.2	0,030	V	Livret A + 1.2	0,020	A-		9 009,00	27 299,44
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	2 069 771,05	1 357 819,62	10,00	A	V	Livret A + 1.32	0,030	V	Livret A + 1.32	0,020	A-		28 106,87	111 185,37
OPH de la Meuse	2011	P		CDC	1 230 308,46	936 231,40	15,83	A	V	Livret A + 0.25	0,030	V	Livret A + 0.25	0,010	A-		9 362,31	54 249,55
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	73 200,00	60 549,92	15,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		817,42	3 415,75
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	13 260,00	10 968,47	15,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		148,07	618,76
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	22 136,00	18 310,56	15,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		247,19	1 032,94
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	260 850,00	214 863,22	15,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 894,31	12 094,36
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	82 500,00	65 913,73	15,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		873,55	3 650,28
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	144 000,00	119 114,60	15,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 608,05	6 719,50
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	171 000,00	158 788,92	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 143,65	3 454,59
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	59 630,00	51 763,32	20,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		698,80	2 148,50
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	302 108,00	262 252,41	20,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 540,41	10 885,08
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	46 200,00	40 105,06	20,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		541,42	1 664,61
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	148 000,00	137 431,34	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 855,32	2 989,94
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	140 428,00	130 400,05	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 760,40	2 836,97
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	634 362,00	589 062,31	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		7 952,34	12 815,55
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	642 065,00	596 215,22	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		8 048,91	12 971,17
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	443 135,00	420 193,34	45,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 672,61	6 649,62
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	255 500,00	237 254,78	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 202,94	5 161,68
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	80 700,00	73 965,98	35,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,020	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		406,81	1 863,54
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	728 887,00	676 837,29	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		9 137,30	14 725,18
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	83 580,00	79 252,96	45,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 069,91	1 254,19

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	317 152,00	294 504,23	35,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 975,81	6 407,19
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	37 310,00	35 378,40	45,25	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		477,61	559,87
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	93 010,00	80 739,63	20,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 089,99	3 351,19
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	153 033,17	120 518,66	14,92	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-		3 644,32	5 553,36
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	100 324,79	79 009,06	14,92	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-		2 389,13	3 640,65
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	15 646,67	12 322,26	14,92	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-		372,61	567,80
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	979 200,58	776 502,24	14,92	T	V	Livret A + 1.2	0,030	V	Livret A + 1.2	0,000	A-		26 435,86	33 708,85
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	70 977,52	55 409,35	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		1 301,55	2 803,15
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	175 643,46	137 117,95	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		3 220,87	6 936,78
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	68 667,82	53 606,22	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		1 259,20	2 711,93
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	133 734,93	101 661,94	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		2 388,02	5 143,06
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	47 450,07	37 042,37	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		870,12	1 873,97
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	66 454,70	51 878,57	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		1 218,62	2 624,53
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	54 027,93	42 177,43	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		990,74	2 133,75
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	123 758,38	96 613,35	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		2 269,43	4 887,66
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	52 824,77	41 238,22	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-		968,68	2 086,24
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	21 461,81	16 116,41	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		508,01	1 307,13
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	39 918,64	29 976,25	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		944,89	2 431,23
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	41 300,33	30 725,17	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		968,50	2 491,98
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	338 409,47	243 413,67	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		7 672,71	19 742,13
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	10 621,56	7 901,85	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		249,08	640,88
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	18 197,86	13 538,27	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		426,75	1 098,01
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	484 969,35	369 715,72	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		16 861,90	28 080,34
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	165 903,79	126 476,52	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		5 602,26	9 606,04
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	21 358,59	13 196,05	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		601,83	1 002,26
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	97 703,15	74 483,87	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-		3 397,03	5 657,14

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	26 002,22	21 345,49	17,17	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	503,12	891,72	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	188 115,72	146 084,54	13,42	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	3 421,45	8 488,15	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	176 358,62	158 254,75	24,67	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-	5 408,50	2 508,24	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	321 204,00	295 392,17	29,67	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-	10 121,50	2 662,15	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	332 446,13	305 730,90	29,67	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-	10 475,76	2 754,64	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	514 871,09	473 496,26	29,67	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-	16 224,20	4 264,56	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	451 575,01	415 286,63	29,67	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-	14 229,67	3 739,85	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	368 088,38	338 855,21	29,92	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-	11 612,02	2 955,56	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	369 029,78	339 721,85	29,92	T	V	Livret A + 1	0,030	V	Livret A + 1	0,030	A-	11 641,71	2 963,43	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	20 647,99	18 940,56	29,92	T	V	Livret A + 0.8	0,030	V	Livret A + 0.8	0,030	A-	584,54	206,50	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	439 421,24	383 733,36	20,42	T	V	Livret A + 1.13	0,030	V	Livret A + 1.13	0,030	A-	12 543,70	9 122,47	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	42 129,71	37 221,24	21,92	T	V	Livret A + 1.13	0,030	V	Livret A + 1.13	0,030	A-	1 218,30	757,22	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	37 237,64	22 366,59	13,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	524,40	1 239,56	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	28 096,62	22 014,47	13,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	516,14	1 220,04	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	162 717,44	136 149,01	18,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	3 215,81	4 951,58	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	31 243,05	24 479,75	13,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	573,94	1 356,67	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	109 724,14	90 938,45	14,92	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,010	F	Taux fixe à 0.96 %	0,010	A-	3 425,44	4 326,29	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	250 295,10	207 442,44	14,92	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,010	F	Taux fixe à 0.96 %	0,010	A-	7 813,87	9 868,84	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	6 387 387,87	5 098 775,36	14,92	T	V	Livret A + 0.67	0,030	V	Livret A + 0.67	0,000	A-	294 764,57	97 164,15	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	11 238 726,31	8 285 220,79	14,92	T	V	Livret A + 1.2	0,030	V	Livret A + 1.2	0,030	A-	278 431,49	363 204,28	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	32 266,69	25 189,31	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	591,69	1 274,32	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	130 221,99	101 659,12	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	2 387,95	5 142,92	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	130 221,99	101 659,12	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	2 387,95	5 142,92	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	70 897,32	32 929,73	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	773,51	1 665,91	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	14 677,13	11 457,80	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	269,14	579,65	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	259 126,21	202 289,59	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	4 751,74	10 233,80	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	112 535,24	87 851,81	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	2 063,62	4 444,41	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	220 458,37	172 103,09	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	4 042,66	8 706,67	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	233 556,73	182 328,48	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	4 282,85	9 223,97	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	86 974,99	67 897,99	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	1 594,91	3 434,95	

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	98 145,48	76 618,26	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	1 799,75	3 876,11	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	488 513,59	381 363,29	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	8 958,14	19 293,12	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	158 656,22	123 856,63	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	2 909,36	6 265,89	
OPH de la Meuse	2012	P		CDC	65 506,58	51 138,37	14,92	T	V	Livret A + 0.6	0,030	V	Livret A + 0.6	0,020	A-	1 201,23	2 587,08	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	2 625 335,47	1 763 857,49	10,17	A	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-	55 599,04	143 058,12	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	11 643 011,65	9 505 667,94	18,67	T	V	Livret A + 0.76	0,030	V	Livret A + 0.76	0,030	A-	250 274,47	335 142,83	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	1 957 812,90	1 685 189,06	26,92	T	V	Livret A + 0.62	0,030	V	Livret A + 0.62	0,020	A-	40 664,97	29 844,41	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	9 371 818,60	6 951 168,94	10,67	A	F	Taux fixe à 0.96 %	0,010	F	Taux fixe à 0.96 %	0,010	A-	259 205,86	515 163,29	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	13 759 826,40	9 736 112,99	10,17	T	F	Taux fixe à 0.81 %	0,030	F	Taux fixe à 0.81 %	0,010	A-	712 673,56	313 174,93	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	375 783,85	366 317,20	30,58	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 945,28	9 594,45	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	829 386,08	807 663,10	29,58	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	10 903,45	22 016,24	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	10 203 775,61	10 022 489,32	22,33	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	171 867,91	367 324,45	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	1 017 285,79	992 709,46	17,08	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	16 936,07	49 796,85	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	20 027,51	19 543,66	17,08	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	333,43	980,37	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	160 754,74	156 871,10	17,08	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	2 676,29	7 869,07	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	120 988,64	118 065,72	17,08	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	2 014,26	5 922,46	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	1 130 114,93	1 103 681,67	17,58	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	18 841,02	53 559,38	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	446 079,58	434 555,01	16,08	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	7 403,62	23 351,22	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	11 786 859,15	11 624 501,37	27,58	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	199 970,14	328 971,30	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	3 701 427,00	3 632 038,09	21,33	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	62 234,40	140 596,64	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	1 840 288,54	1 791 914,08	15,83	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	30 518,04	98 016,92	
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	16 498 957,48	16 072 703,01	16,08	A	V	Livret A + 1	0,000	V	Livret A + 1	0,000	A-	273 834,34	863 681,94	
OPH de la Meuse	1989	P		CDC	15 417,13	1 293,65	1,25	A	F	Taux fixe à 2 %	0,020	F	Taux fixe à 2 %	0,020	A-	25,87	640,42	
OPH de la Meuse	1989	P		CDC	26 837,46	2 326,55	1,25	A	F	Taux fixe à 2 %	0,020	F	Taux fixe à 2 %	0,020	A-	46,53	1 151,76	
OPH de la Meuse	1989	P		CDC	2 540,84	730,29	7,25	A	F	Taux fixe à 2 %	0,020	F	Taux fixe à 2 %	0,020	A-	14,61	85,07	
OPH de la Meuse	2003	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	724 709,69	545 428,51	16,08	A	V	Livret A + 1.6	0,050	V	Livret A + 1.6	0,020	A-	12 817,57	34 126,88	

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	151 745,00	144 046,00	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 944,62	3 021,69	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	61 365,00	59 170,26	46,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	798,80	907,37	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	55 256,00	51 852,19	36,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	285,19	1 200,84	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	33 364,00	31 815,73	46,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	174,99	553,37	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	385 390,00	333 145,67	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 497,47	13 827,59	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	378 350,00	327 060,03	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 415,31	13 575,00	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	124 883,00	117 312,46	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	645,22	2 865,95	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	21 327,00	20 213,87	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	111,18	428,86	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	241 510,00	208 770,36	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 818,40	8 665,25	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	340 000,00	293 908,84	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 967,77	12 199,02	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	236 767,00	221 496,93	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	1 218,23	5 414,33	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	59 193,00	56 263,95	46,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	309,45	1 052,31	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	81 192,00	77 072,59	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 040,48	1 616,77	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	26 798,00	25 661,91	41,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	346,44	457,08	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	98 580,00	92 603,99	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	509,32	2 262,32	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	27 150,00	25 732,94	41,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	141,53	545,95	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	112 150,00	96 946,71	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 308,78	4 023,88	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	696 377,00	661 045,25	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	8 924,11	13 866,93	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	274 023,00	264 222,53	46,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 567,00	4 051,85	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	352 000,00	310 418,97	23,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	4 190,66	11 038,10	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	256 000,00	206 764,60	15,83	A	V	Livret A + (-0.45)	0,010	V	Livret A + (-0.45)	0,000	A-	620,29	12 634,50	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	180 500,00	148 659,32	15,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 006,90	8 386,19	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	123 680,00	117 404,92	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 584,97	2 462,83	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	68 850,00	64 676,24	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	355,72	1 580,04	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	79 280,00	73 341,97	35,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	990,12	1 595,61	
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	25 500,00	24 095,69	45,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	325,29	381,32	

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	861 400,00	744 626,69	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		10 052,46	30 906,58
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	403 650,00	381 432,58	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 149,34	8 015,79
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	89 180,00	85 584,61	46,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 155,39	1 315,80
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	592 200,00	562 153,84	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		7 589,08	11 792,45
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	270 380,00	260 709,82	46,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		3 519,58	3 997,98
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	460 670,00	398 220,52	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 375,98	16 528,60
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	1 055 140,00	1 001 605,89	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		13 521,68	21 010,96
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	456 069,00	428 421,64	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		2 356,32	10 466,37
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	145 031,00	138 438,09	46,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		761,41	2 587,21
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	41 812,00	40 039,39	41,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		540,53	713,17
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	102 527,00	97 325,14	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 313,89	2 041,62
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	99 673,00	96 108,18	46,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 297,46	1 473,82
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	30 542,00	29 153,58	46,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		160,34	544,84
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	164 658,00	154 676,27	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		850,72	3 778,75
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	120 696,00	112 911,82	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		621,02	2 760,04
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	32 274,00	30 676,99	46,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		168,72	573,76
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	37 340,00	32 278,12	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		435,75	1 339,74
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	27 030,00	23 365,76	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		315,44	969,82
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	509 990,00	440 854,61	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 951,54	18 298,17
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	40 940,00	35 390,08	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		477,77	1 468,90
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	448 170,00	387 415,07	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 230,10	16 080,11
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	946 934,00	898 889,86	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		12 135,01	18 856,26
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	323 630,00	312 055,32	46,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		4 212,75	4 785,36
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	35 250,00	30 471,42	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		411,36	1 264,76
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	170 740,00	160 389,57	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		882,14	3 918,33
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	81 340,00	77 642,39	46,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		427,03	1 451,03
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	183 461,00	172 339,42	36,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		947,87	4 210,26

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	38 799,00	37 035,24	46,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		203,69	692,14
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	161 689,00	152 490,39	36,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 058,62	3 204,58
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	40 423,00	38 457,13	41,75	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		519,17	686,47
OPH de la Meuse	2013	P		CDC	60 290,00	52 116,95	20,92	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		703,58	2 163,17
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	461 957,00	438 518,90	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 920,01	9 198,93
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	60 354,00	58 045,73	44,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		783,62	943,69
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	79 939,00	75 539,05	36,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 019,78	1 587,45
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	24 051,00	23 081,34	46,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		311,60	354,86
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	750 000,00	674 879,48	21,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		9 110,87	26 551,17
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	422 460,00	380 146,13	21,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 131,97	14 955,74
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	414 700,00	387 954,30	36,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		2 133,75	9 483,24
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	115 300,00	109 594,61	46,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		602,77	2 049,76
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	1 059 403,00	1 037 922,57	36,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		14 011,95	21 772,79
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	945 597,00	931 504,43	46,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		12 575,31	14 284,60
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	497 034,00	471 816,23	36,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		6 369,52	9 897,42
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	206 086,00	198 715,30	46,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 682,66	3 047,29
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	175 565,00	166 657,45	36,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		2 249,88	3 496,01
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	600 625,00	579 143,53	46,33	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		7 818,44	8 881,15
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	137 000,00	128 018,96	36,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		704,10	3 129,33
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	930 630,00	868 597,04	31,58	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		11 726,06	21 881,47
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	772 261,00	772 261,00	37,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		4 247,44	18 328,49
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	147 539,00	147 539,00	47,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		811,46	2 694,23
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	80 400,00	78 931,81	46,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		434,12	1 476,27
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	186 400,00	181 976,07	36,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		1 000,87	4 448,26
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	32 051,00	29 917,30	36,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		164,55	731,30
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	17 459,00	16 559,27	46,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		91,08	309,71

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	60 000,00	53 874,44	21,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	727,30	2 119,54	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	41 062,00	38 328,41	36,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	210,81	936,91	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	15 138,00	14 357,89	46,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	78,97	268,54	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	111 819,00	104 374,97	36,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	574,06	2 551,37	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	45 381,00	43 042,40	46,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	236,73	805,03	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	264 000,00	248 980,85	36,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 361,24	5 232,32	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	46 670,00	44 706,33	46,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	603,54	687,32	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	442 000,00	416 854,29	36,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	5 627,53	8 760,18	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	213 400,00	204 421,04	46,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 759,68	3 142,83	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	3 068 000,00	3 068 000,00	22,50	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	41 418,00	110 575,06	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	151 162,00	144 801,74	46,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 954,82	2 226,23	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	524 300,00	494 472,20	36,83	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	6 675,37	10 391,31	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	1 586 280,00	1 586 280,00	22,50	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	21 414,78	57 171,78	
OPH de la Meuse	2014	P		CDC	94 130,00	88 165,78	22,00	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 190,24	3 177,62	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	186 204,00	173 684,09	22,58	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 344,74	6 490,14	
OPH de la Meuse	2016	P		CDC	165 000,00	161 300,84	38,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	887,15	3 719,51	
OPH de la Meuse	2016	P		CDC	140 000,00	137 559,73	48,00	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	756,58	2 453,69	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	7 796,00	6 764,92	12,58	A	V	Livret A + (-0.75)	0,000	V	Livret A + (-0.75)	0,000	A-	0,00	520,38	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	66 230,00	63 816,74	44,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	350,99	1 253,76	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	230 840,00	220 710,74	37,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-	1 213,91	5 238,25	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	718 796,00	691 959,52	37,58	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	9 341,45	14 056,35	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	278 624,00	270 257,27	44,58	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	3 648,47	4 404,30	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	77 100,00	74 784,78	44,58	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 009,59	1 218,75	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	152 050,00	146 373,15	37,58	A	V	Livret A + 0.6	0,020	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	1 976,04	2 973,40	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	588 390,00	548 232,81	22,92	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	7 401,14	20 486,10	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	193 500,00	186 090,00	37,92	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	2 512,22	3 780,19	
OPH de la Meuse	2015	P		CDC	54 300,00	52 754,76	47,92	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-	712,19	788,30	

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH de la Meuse	2016	P		CDC	346 600,00	331 388,38	18,83	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		4 473,74	15 416,98
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	526 000,00	526 000,00	24,33	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		5 185,07	17 829,21
OPH de la Meuse	2017	P		CDC	36 000,00	36 000,00	24,33	A	V	Livret A + (-0.25)	0,010	V	Livret A + (-0.25)	0,010	A-		131,58	1 355,47
OPH de la Meuse	2016	P		CDC	502 300,00	487 708,62	23,83	A	F	Taux fixe à 0.63 %	0,010	F	Taux fixe à 0.63 %	0,010	A-		12 225,69	14 964,91
OPH de la Meuse	2002	P		CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 200 000,00	1 314 180,90	15,25	A	V	Livret A + 1.6	0,050	V	Livret A + 1.6	0,020	A-		31 312,19	86 948,28
OPH de la Meuse	2013	P		CAISSE D'EPARGNE	2 829 717,51	2 417 150,28	15,07	A	F	Taux fixe à 3.75 %	0,040	F	Taux fixe à 3.75 %	0,040	A-		90 643,14	112 989,27
OPH de la Meuse	2010	P		DEXIA CL	1 580 000,00	1 453 845,11	42,33	A	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.13	0,030	V	((Livret A(Postfixé) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé)) + Livret A(Postfixé))/4 + 1.13	0,020	A-		27 711,90	19 778,17
OPH de la Meuse	2011	P		SFIL CAFFIL	525 817,79	348 318,38	8,75	T	V	(Euribor 03 M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 03 M	0,020	V	(Euribor 03 M + 0.2)-Floor -0.2 sur Euribor 03 M	0,000	A-		0,00	33 609,43
OPH de la Meuse	2011	P		SFIL CAFFIL	786 136,83	606 409,60	13,75	T	V	(Euribor 03 M + 0.25)-Floor -0.25 sur Euribor 03 M	0,020	V	(Euribor 03 M + 0.25)-Floor -0.25 sur Euribor 03 M	0,000	A-		0,00	34 070,29
PLURIAL NOVELIA	2016	P		CDC	367 626,49	351 224,82	21,00	A	V	Livret A + 1.2	0,020	V	Livret A + 1.2	0,020	A-		6 848,88	16 327,86
PLURIAL NOVELIA	2016	P		CDC	76 352,75	74 094,04	35,00	A	V	Livret A + 1.2	0,020	V	Livret A + 1.2	0,020	A-		1 444,83	2 240,17
PLURIAL NOVELIA	2016	P		CDC	3 708 403,89	3 425 913,78	29,00	A	V	Livret A + 0.65	0,010	V	Livret A + 0.65	0,010	A-		47 962,79	92 675,50
PLURIAL NOVELIA	2017	P		CDC	620 000,00	605 435,81	38,17	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		8 173,38	14 589,99
PLURIAL NOVELIA	2017	P		CDC	114 000,00	111 853,99	48,17	A	V	Livret A + 0.6	0,010	V	Livret A + 0.6	0,010	A-		1 510,03	2 147,54
PLURIAL NOVELIA	2017	P		CDC	287 000,00	279 389,47	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		1 536,64	7 583,77
PLURIAL NOVELIA	2017	P		CDC	47 000,00	45 981,96	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,010	V	Livret A + (-0.2)	0,010	A-		252,90	1 014,11

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
STE Nationale Immobilière	1994	P		CDC	2 072 484,73	1 022 459,85	11,75	A	V	Livret A + 1.3	0,060	V	Livret A + 1.3	0,020	A-		20 960,42	84 786,99
Société Anonyme d'HLM de Verdun, Thierville et Belleville	2005	P		SFIL CAFFIL	102 400,00	61 042,84	12,75	A	V	Euribor 12 M(Postfixé) + 0.2	0,040	V	Euribor 12 M + 0.2	0,000	A-		17,33	4 031,81
Société Anonyme d'HLM de Verdun, Thierville et Belleville	2005	P		SFIL CAFFIL	157 600,00	93 948,87	12,75	A	V	Euribor 12 M(Postfixé) + 0.2	0,040	V	Euribor 12 M + 0.2	0,000	A-		26,67	6 205,16
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>252 847 208,19</b>	<b>212 428 217,20</b>											<b>4 546 455,83</b>	<b>8 422 426,31</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	858 627,92
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	16 791 334,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>17 649 961,92</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>233 289 346,40</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>7,57</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>C2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 3312-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**IV – ANNEXES**
**ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME**
**IV**
**C7**
**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	<b>201 314 479,19</b>	<b>19 377 219,67</b>	<b>220 691 698,86</b>	<b>109 804 459,07</b>	<b>23 050 980,15</b>	<b>87 836 259,64</b>	<b>0,00</b>
D MILIEUXNAT 2015/7 ACQUISITION FONCIERE AUTOUR DU MARAIS DE CHAUMONT DEVANT DAMVILLERS	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
D BIBLIOTHEQ 2016/1 AIDE A L AMENAGEMENT DE BIBLIOTHEQUES	70 000,00	0,00	70 000,00	8 237,00	0,00	61 763,00	0,00
D DOMICILAGE 2015/1 AIDE AMELIORATION HABITAT DES PERSONNES AGEES 2015	116 963,41	0,00	116 963,41	116 363,41	0,00	600,00	0,00
D DOMICILAGE 2016/1 AIDE AMELIORATION HABITAT PERSONNES AGEES 2016	150 000,00	0,00	150 000,00	114 728,22	0,00	35 271,78	0,00
D DIFFMUSIQ 2015/1 AIDE CREATION SCENE CDC CHARNY	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
D PROTECEAU 2015/2 ALIMENTATION EAU POTABLE 2015	182 268,65	0,00	182 268,65	103 291,03	50 000,00	28 977,62	0,00
D PROTECEAU 2016/2 ALIMENTATION EAU POTABLE 2016	130 000,00	0,00	130 000,00	3 843,55	40 000,00	86 156,45	0,00
D FONDSDEVT 2016/7 AMELIORATION THERMIQUE LOGT COMMUN ET INTERCOM	64 000,00	40 000,00	104 000,00	8 000,00	32 000,00	64 000,00	0,00
D EXPLOITBAT 2016/5 AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATION DEPARTEM	900 000,00	0,00	900 000,00	292 899,57	415 000,00	192 100,43	0,00
D CANAUXRIV 2015/1 AMENAGEMENT CANAUX RIVIERES 2015	160 900,92	0,00	160 900,92	94 502,90	40 000,00	26 398,02	0,00
D CANAUXRIV 2016/1 AMENAGEMENT CANAUX RIVIERES 2016	162 500,00	0,00	162 500,00	4 428,17	55 000,00	103 071,83	0,00
D INTERNET 2016/1 AMO INTERNET	90 000,00	0,00	90 000,00	13 200,00	25 000,00	51 800,00	0,00
D ASSAINIST 2015/1 ASSAINISSEMENT 2015	228 080,00	0,00	228 080,00	199 810,00	28 270,00	0,00	0,00
D ASSAINIST 2016/1 ASSAINISSEMENT 2016	215 000,00	0,00	215 000,00	99 696,20	41 730,00	73 573,80	0,00
D STRUCTOUR 2018/1 Acc projets CT/schéma tourisme 2018	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
D INVSTBATIM 2014/3 Accessibilité autres bâtiments	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	17 480,87	0,00	2 782 519,13	0,00
D INVESTCOL 2014/4 Accessibilité des collèges	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00	383 684,21	230 000,00	3 186 315,79	0,00
D ENRICHCOL 2014/1 Acquisiiton d oeuvres d art 2014-2016	9 420,50	0,00	9 420,50	9 420,50	0,00	0,00	0,00
D ACQUISFONC 2015/1 Acquisition foncière-zone Bure	109 265,68	0,00	109 265,68	109 265,68	0,00	0,00	0,00
D AIDEDEVEL 2014/2 Aide Artisanat Commerce 2014	137 304,00	0,00	137 304,00	137 304,00	0,00	0,00	0,00
D LOGSOCIAL 2013/4 Aide Pierre parc.Pub.(FP)13-18	4 670 000,00	0,00	4 670 000,00	1 280 089,50	300 000,00	3 089 910,50	0,00
D LOGSOCIAL 2013/6 Aide Pierre parc.Pub.Etat13-18	300 000,00	0,00	300 000,00	176 400,00	30 000,00	93 600,00	0,00
D BIBLIOTHEQ 2017/3 Aide aménagement bibliothèques de territoire	87 500,00	0,00	87 500,00	0,00	0,00	87 500,00	0,00
D LOGSOCIAL 2013/3 Aide pierre Parc Privé 13-18	1 850 000,00	500 000,00	2 350 000,00	1 530 860,00	500 000,00	319 140,00	0,00
D LOGSOCIAL 2008/3 Aide pierre Parc Privé 2008	1 288 187,20	0,00	1 288 187,20	1 288 187,20	0,00	0,00	0,00
D LOGSOCIAL 2008/1 Aide pierre Parc Public 2008	2 891 537,56	0,00	2 891 537,56	2 891 537,56	0,00	0,00	0,00
D BIBLIOTHEQ 2017/1 Aide à l aménag de bibliothèques de proximité	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	11 973,00	28 027,00	0,00
D BIBLIOTHEQ 2017/2 Aide à la construction de bibliothèques de territoire	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
D PROTECEAU 2014/2 Alimentation Eau Potable 2014	107 684,10	0,00	107 684,10	107 084,10	0,00	600,00	0,00
D PROTECEAU 2012/1 Alimentation eau potable 2012	665 555,69	0,00	665 555,69	665 555,69	0,00	0,00	0,00
D PROTECEAU 2017/2 Alimentation eau potable 2017	100 000,00	50 000,00	150 000,00	0,00	35 000,00	115 000,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D PROTECEAU 2018/2 Alimentation eau potable 2018	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	25 000,00	175 000,00	0,00
D DOMICILAGE 2018/1 Amélioration habitat 2018	0,00	140 000,00	140 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
D DOMICILAGE 2017/1 Amélioration habitat PA 2017	140 000,00	0,00	140 000,00	25 514,37	70 000,00	44 485,63	0,00
D CANAUXRIV 2011/1 Aménag. canaux rivières 2011	66 995,38	0,00	66 995,38	66 995,38	0,00	0,00	0,00
D CANAUXRIV 2012/2 Aménag. canaux rivières 2012	202 010,70	0,00	202 010,70	202 010,70	0,00	0,00	0,00
D CANAUXRIV 2013/2 Aménag. canaux rivières 2013	142 289,35	0,00	142 289,35	141 095,83	0,00	1 193,52	0,00
D FONDSAFGO 2013/1 Aménagement Foncier 2013	530 500,00	200 000,00	730 500,00	63 754,13	91 423,00	575 322,87	0,00
D BIBLIOTHEQ 2018/2 Aménagement bibliothèques de proximité	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
D BIBLIOTHEQ 2018/1 Aménagement bibliothèques de territoire	0,00	87 500,00	87 500,00	0,00	0,00	87 500,00	0,00
D CANAUXRIV 2014/1 Aménagement canaux rivières 2014	254 902,30	0,00	254 902,30	104 587,32	37 500,00	112 814,98	0,00
D CANAUXRIV 2017/1 Aménagement canaux rivières 2017	212 500,00	62 500,00	275 000,00	0,00	35 000,00	240 000,00	0,00
D CANAUXRIV 2018/1 Aménagement canaux rivières 2018	0,00	237 500,00	237 500,00	0,00	32 500,00	205 000,00	0,00
D INVSTBATIM 2015/4 Aménagement des MDS	1 619 000,00	0,00	1 619 000,00	16 625,95	135 154,00	1 467 220,05	0,00
D FONDSAFGO 2009/1 Aménagement foncier 2009	73 616,04	0,00	73 616,04	47 775,22	500,00	25 340,82	0,00
D FONDSAFGO 2010/1 Aménagement foncier 2010	2 167 229,32	200 000,00	2 367 229,32	645 408,00	416 419,12	1 305 402,20	0,00
D FONDSAFGO 2014/1 Aménagement foncier 2014	30 000,00	0,00	30 000,00	8 591,00	14 000,00	7 409,00	0,00
D FONDSAFGO 2016/1 Aménagement foncier 2015	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
D TRANSPLR 2015/5 Aménagt arrêts LR 2015-2017	100 000,00	0,00	100 000,00	11 305,11	0,00	88 694,89	0,00
D INFRASTTIC 2017/1 Appel à projets sites prioritaires tél.mobile	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
D AIDEDEVEL 2015/1 Artisanat et commerce	130 898,27	0,00	130 898,27	130 898,27	0,00	0,00	0,00
D ASSAINIST 2012/1 Assainissement 2012	1 192 499,52	0,00	1 192 499,52	1 165 632,98	20 000,00	6 866,54	0,00
D ASSAINIST 2013/1 Assainissement 2013	727 722,60	0,00	727 722,60	727 722,60	0,00	0,00	0,00
D ASSAINIST 2014/1 Assainissement 2014	246 956,24	0,00	246 956,24	186 956,24	60 000,00	0,00	0,00
D ASSAINIST 2017/1 Assainissement 2017	350 000,00	75 000,00	425 000,00	186 348,08	45 000,00	193 651,92	0,00
D ASSAINIST 2018/3 Assainissement 2018	0,00	225 000,00	225 000,00	0,00	30 000,00	195 000,00	0,00
D ASSOCCULT 2018/2 Assoc culturelles 2018 2020	0,00	185 000,00	185 000,00	0,00	45 000,00	140 000,00	0,00
D EXPLOITBAT 2016/1 CABLAGE TICE COLLEGES DEPARTEMENTAUX	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00
D INVROUTES 2016/4 CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015 2020	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00	0,00
D LOGSOCIAL 2013/5 Consolidation OPH 2013-2017	4 080 000,00	0,00	4 080 000,00	2 860 000,00	360 000,00	860 000,00	0,00
D INVSTBATIM 2003/1 Construction Archives départ.	13 303 398,87	0,00	13 303 398,87	13 284 162,25	0,00	19 236,62	0,00
D INVSTBATIM 2012/3 Construction CE VOID VACON	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	60 000,00	1 440 000,00	0,00
D BIBLIOTHEQ 2018/3 Construction bibliothèques de territoire	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
D INVSTBATIM 2013/2 Construct°/Améliorat° CE	1 795 775,00	0,00	1 795 775,00	8 615,00	134 056,00	1 653 104,00	0,00
D INVROUTES 2017/3 Contournement de Verdun	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	0,00	75 000,00	10 925 000,00	0,00
D INFRASTTIC 2016/2 Contribution Fibre au bâtiment	10 130 000,00	-9 930 000,00	200 000,00	0,00	40 000,00	160 000,00	0,00
D TEMPSHIST 2018/1 DETECTION LIDAR	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	10 000,00	20 000,00	0,00
D FONDSFORES 2015/1 Desserte Forestière Madine	100 000,00	20 000,00	120 000,00	702,96	89 250,00	30 047,04	0,00
D INVROUTES 2017/6 Dessertes CIGEO	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D FONDSAGRIC 2018/1 Diversification 2018	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	50 000,00	150 000,00	0,00
D DECHETS 2018/1 Déchets 2018	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	29 418,00	170 582,00	0,00
D INVROUTES 2005/3 Désenclavement Gare TGV	17 464 174,64	0,00	17 464 174,64	17 464 174,64	0,00	0,00	0,00
D MILIEUXNAT 2018/2 ENS 2018 INVT	0,00	181 250,00	181 250,00	0,00	55 000,00	126 250,00	0,00
D EXPLOITBAT 2016/3 EQUIPEMENTS RESTAURATIONS ETABLISSEMENTS D ENSEIGNEMENT	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	280 485,68	0,00	919 514,32	0,00
D MILIEUXNAT 2015/1 ESPACES NATURELS SENSIBLES 2015	80 175,40	0,00	80 175,40	74 325,40	0,00	5 850,00	0,00
D MILIEUXNAT 2016/1 ESPACES NATURELS SENSIBLES 2016	56 250,00	0,00	56 250,00	13 341,98	20 000,00	22 908,02	0,00
D ENERGREN 2018/1 Economie énergie 2018	0,00	131 250,00	131 250,00	0,00	55 000,00	76 250,00	0,00
D MILIEUXNAT 2018/3 Elaboration plan gestion marais de chaumont	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	25 000,00	5 000,00	0,00
D INFRASTTIC 2018/1 Enfouissement réseaux anticipation fibre	0,00	400 000,00	400 000,00	0,00	40 000,00	360 000,00	0,00
D MILIEUXNAT 2017/7 Espaces naturels sensibles 2017	81 250,00	18 750,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
D MADINE 2017/1 Etude stratégique	27 500,00	0,00	27 500,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00
D ETUDEROUTE 2006/1 Etudes et recherches 2006	276 295,66	0,00	276 295,66	246 673,69	25 000,00	4 621,97	0,00
D EXPLOITBAT 2015/1 Exploitation des bâtiments	1 144 383,61	0,00	1 144 383,61	1 144 383,61	0,00	0,00	0,00
D CENTENAIRE 2015/1 Expo Archéo	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
D INGCULTUR 2017/1 Exposition Saint Mihiel	259 500,00	7 000,00	266 500,00	0,00	266 500,00	0,00	0,00
D FONDSAGRIC 2016/1 FONDS AGRICULTURE 2016	120 000,00	0,00	120 000,00	47 440,00	50 000,00	22 560,00	0,00
D FONDSDEVT 2016/1 FONDS DE DEVELOPPEMENT	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	50 000,00	550 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2016/2 FONDS INITIATIVES LOCALES	300 000,00	0,00	300 000,00	39 648,41	150 000,00	110 351,59	0,00
D INFRASTTIC 2016/1 Fin du prog ZB tél mobile	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	600 000,00	300 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2015/3 Fond Montée Haut Débit	4 664,98	0,00	4 664,98	3 605,73	0,00	1 059,25	0,00
D FONDSAGRIC 2014/1 Fonds Agriculture 2014	208 382,06	0,00	208 382,06	208 382,06	0,00	0,00	0,00
D FONDSAGRIC 2015/2 Fonds Agriculture 2015	219 042,71	0,00	219 042,71	168 955,71	0,00	50 087,00	0,00
D FONDSDEVT 2014/1 Fonds DéveloppementTerritorial 2014	879 337,88	0,00	879 337,88	669 732,26	147 027,00	62 578,62	0,00
D FONDSDEVT 2014/2 Fonds Initiative Locale 2014	196 547,67	0,00	196 547,67	172 349,07	0,00	24 198,60	0,00
D FONDSDEVT 2015/2 Fonds Initiatives Locales 2015	199 186,12	35 000,00	234 186,12	168 597,68	35 221,83	30 366,61	0,00
D FONDSAGRIC 2017/1 Fonds agriculture 2017	170 000,00	0,00	170 000,00	27 432,65	50 000,00	92 567,35	0,00
D FONDSDEVT 2018/2 Fonds d initiatives locales	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2017/1 Fonds de developpement 2017	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2018/1 Fonds de développement	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2011/1 Fonds de développement 2011	2 023 220,13	0,00	2 023 220,13	2 023 220,13	0,00	0,00	0,00
D FONDSDEVT 2013/2 Fonds de développement 2013	2 742 743,43	0,00	2 742 743,43	2 739 061,09	0,00	3 682,34	0,00
D FONDSDEVT 2015/1 Fonds de développement 2015	745 369,90	0,00	745 369,90	398 771,51	300 000,00	46 598,39	0,00
D FONDSDEVT 2017/2 Fonds initiatives locales 2017	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	50 000,00	250 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2018/3 Fonds montée haut débit	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2017/3 Fonds montée haut débit 2017	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
D EXPLOITBAT 2015/3 GTA-Sûreté des Sites	330 000,00	0,00	330 000,00	143 696,96	90 000,00	96 303,04	0,00
D INVESTCOL 2012/2 Grosses Opé.coll. 12-14- Tr12	1 319 490,75	0,00	1 319 490,75	1 205 850,71	0,00	113 640,04	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D INVESTCOL 2012/3 Grosses Opé.coll. 12-14- Tr13	1 751 974,28	0,00	1 751 974,28	75 914,33	395 439,00	1 280 620,95	0,00
D INVESTCOL 2013/2 Grosses Opé.coll. 12-14- Tr14	204 800,00	0,00	204 800,00	3 830,99	64 638,00	136 331,01	0,00
D INVESTCOL 2014/2 Grosses Opér. Col.Ancemont Espace Technologique T2015	2 101 000,00	0,00	2 101 000,00	62 489,85	630 000,00	1 408 510,15	0,00
D FONDSDEVT 2015/4 Hab adapté et planif 2015	90 000,00	0,00	90 000,00	57 020,70	20 000,00	12 979,30	0,00
D FONDSDEVT 2013/1 Habitat/Planif. Com/EPCI 2013	484 911,32	0,00	484 911,32	482 411,32	0,00	2 500,00	0,00
D HEBERGTOUR 2014/1 Hébergement touristique 2014	20 943,00	0,00	20 943,00	20 943,00	0,00	0,00	0,00
D HEBERGTOUR 2015/1 Hébergements touristiques 2015	38 004,00	0,00	38 004,00	15 000,00	0,00	23 004,00	0,00
D MOYGENADMG 2008/2 Implicit Solidarité Phase 3	117 640,00	0,00	117 640,00	95 902,83	19 000,00	2 737,17	0,00
D MOYGENADMG 2011/3 Informatisation DS-DETIE	854 292,26	0,00	854 292,26	615 945,83	133 040,00	105 306,43	0,00
D ASSOCCULT 2017/1 Invest Assoc Culturelles 2017	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
D ASSOCCULT 2014/1 Invest Assoc.Culturelles 2014	185 411,55	0,00	185 411,55	130 411,55	0,00	55 000,00	0,00
D ASSOCCULT 2014/3 Invst "Centenaire 14-18" CDM	219 250,00	0,00	219 250,00	166 250,00	0,00	53 000,00	0,00
D FINANCTTGV 2010/1 LGV Est - 2ème Phase	2 917 100,00	0,00	2 917 100,00	2 817 052,97	0,00	100 047,03	0,00
D LOGSOCIAL 2016/2 LUTTE CONTRE LA VACANCE	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
D TEMPSHIST 2010/4 Le Temps de Histoire - Subv.	6 315 085,86	0,00	6 315 085,86	6 173 918,22	100 000,00	41 167,64	0,00
D TEMPSHIST 2010/2 Le Temps de l Histoire - MO	1 144 452,00	0,00	1 144 452,00	909 420,65	150 000,00	85 031,35	0,00
D MOYGENADMG 2016/3 Licences Microsoft 2016 2018	540 000,00	0,00	540 000,00	341 034,54	186 000,00	12 965,46	0,00
D FONDSDEVT 2014/6 Logement com/ECPI 2014	104 000,00	0,00	104 000,00	96 000,00	0,00	8 000,00	0,00
D MOYGENADMG 2013/1 Logiciel Microsoft 2013-2015	342 708,35	0,00	342 708,35	342 708,35	0,00	0,00	0,00
D TRANSPLS 2016/1 MISE AUX NORMES ARRETS BUS TS 2016	48 000,00	0,00	48 000,00	37 844,75	0,00	10 155,25	0,00
D TRANSPLR 2016/1 MISE EN ACCESSIBILITE ARRETS BUS 2016 2017	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00
D EXPLOITBAT 2016/4 MISES EN CONFORMITE SUITE CONTROLES REGLEMENTAIRES	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	293 397,63	250 000,00	456 602,37	0,00
D MADINE 2012/1 Madine - 1ère Tranche Dév.	3 269 081,39	0,00	3 269 081,39	3 046 960,49	0,00	222 120,90	0,00
D MADINE 2013/1 Madine-2ème Tranche Développt	1 245 000,00	0,00	1 245 000,00	223 912,33	451 687,67	569 400,00	0,00
D MOYGENADMG 2017/4 Matériel FIPH 2017 2019	61 000,00	0,00	61 000,00	13 566,94	18 600,00	28 833,06	0,00
D TICCOLLEGE 2018/1 Matériel informatique collège	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	250 000,00	750 000,00	0,00
D ASSOCCULT 2018/3 Matériel scénique 2018 2020	0,00	480 000,00	480 000,00	0,00	300 000,00	180 000,00	0,00
D EXPLOITBAT 2015/4 Mise aux norme câblage	84 776,17	0,00	84 776,17	84 776,17	0,00	0,00	0,00
D EXPLOITBAT 2015/2 Mise en conformité 2015	605 000,00	0,00	605 000,00	598 310,80	0,00	6 689,20	0,00
D INVSTBATIM 2012/4 Mise normes pôle agroalim.	1 655 300,00	0,00	1 655 300,00	210 685,60	624 000,00	820 614,40	0,00
D INVESTCOL 2018/1 Mobilier et matériel scolaire	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	150 000,00	450 000,00	0,00
D INFRASTTIC 2016/3 Montées en débit	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
D MOYGENADMG 2012/1 Nouveau logiciel Gestion RH	510 000,00	0,00	510 000,00	93 016,33	3 340,00	413 643,67	0,00
D MOYGENADMG 2011/2 Nouveau produit GF	514 212,76	0,00	514 212,76	348 731,64	21 600,00	143 881,12	0,00
D INVROUTES 2016/3 OPERATIONS PONCTUELLES VOIRIE 2016	1 090 000,00	30 000,00	1 120 000,00	419 244,25	155 000,00	545 755,75	0,00
D ORU 2007/1 ORU-Habitat-2007	1 972 779,00	0,00	1 972 779,00	1 575 307,75	0,00	397 471,25	0,00
D DEVDURABLE 2015/1 Optimisation consommations énergétiques	148 500,16	0,00	148 500,16	94 928,16	35 000,00	18 572,00	0,00
D INVROUTES 2011/1 Opé. ponctuelles Voirie 2011	240 850,66	0,00	240 850,66	181 993,40	0,00	58 857,26	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D INVROUTES 2018/1 Opé. ponctuelles voirie 2018	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	25 000,00	10 000,00	0,00
D AIDELEVEL 2011/2 Opération immob. Les Souhesmes	589 833,97	0,00	589 833,97	442 375,97	73 729,00	73 729,00	0,00
D INVROUTES 2015/3 Opérations Ponctuelles Voirie 2015	401 986,29	0,00	401 986,29	353 491,15	3 000,00	45 495,14	0,00
D INVROUTES 2014/1 Opérations ponctuelles voirie 2014	23 446,52	0,00	23 446,52	23 446,52	0,00	0,00	0,00
D INVROUTES 2017/1 Opérations ponctuelles voirie 2017	1 285 000,00	0,00	1 285 000,00	2 572,80	213 340,00	1 069 087,20	0,00
D EXPOSCULT 2018/1 PARCOURS DONZELLI	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	60 000,00	70 000,00	0,00
D PATNONPROT 2016/1 PATRIMOINE NON PROTEGE	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	20 000,00	130 000,00	0,00
D PATPROTEGE 2016/1 PATRIMOINE PROTEGE	350 000,00	0,00	350 000,00	0,00	20 000,00	330 000,00	0,00
D PDEM 2015/1 PLAN DEPARTEMENTAL PPGDND 2015	16 858,50	0,00	16 858,50	16 858,50	0,00	0,00	0,00
D PDEM 2016/1 PLAN DEPARTEMENTAL PPGDND 2016	140 000,00	0,00	140 000,00	9 005,46	8 541,00	122 453,54	0,00
D MEMOIRE 2015/1 POLE ACCUEIL CHAMP DE BATAILLE VERDUN	208 561,62	0,00	208 561,62	208 561,62	0,00	0,00	0,00
D AIDELEVEL 2015/2 PPRT 2015	305 000,00	0,00	305 000,00	0,00	85 000,00	220 000,00	0,00
D ENERGREN 2016/2 PRIME MEUSE ENERG 2016	30 000,00	0,00	30 000,00	5 874,77	0,00	24 125,23	0,00
D INVROUTES 2016/1 PROG RECURRENT INVEST ROUTIER 2016	6 178 400,00	0,00	6 178 400,00	5 801 722,93	0,00	376 677,07	0,00
D INVSTBATIM 2016/1 PROGRAMME RECURRENT AUTRES BATIMENTS 2016	615 000,00	562 703,00	1 177 703,00	353 245,53	172 783,00	651 674,47	0,00
D INVESTCOL 2016/1 PROGRAMME RECURRENT COLLEGES 2016	1 390 600,00	0,00	1 390 600,00	367 182,02	108 600,00	914 817,98	0,00
D INVESTCOL 2016/3 PROGRAMME REPARATION COLLEGE ETAIN	2 257 000,00	0,00	2 257 000,00	239 794,50	154 750,00	1 862 455,50	0,00
D PROTECEAU 2015/1 PROTECTION RESSOURCES EN EAUX 2015	78 081,06	0,00	78 081,06	13 512,20	20 000,00	44 568,86	0,00
D PROTECEAU 2016/1 PROTECTION RESSOURCES EN EAUX 2016	113 750,00	0,00	113 750,00	12 627,57	17 500,00	83 622,43	0,00
D PARCSCENIQ 2013/1 Parc matériel scénique 13-17	97 094,61	0,00	97 094,61	47 981,00	0,00	49 113,61	0,00
D AIDELEVEL 2014/4 Part. concession. améngt. zone Meuse TGV	801 106,00	0,00	801 106,00	501 106,00	100 000,00	200 000,00	0,00
D PATNONPROT 2018/1 Patrimoine non protégé	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
D PATNONPROT 2014/1 Patrimoine non protégé 2014	63 209,93	7 500,00	70 709,93	61 790,49	7 363,00	1 556,44	0,00
D PATNONPROT 2015/1 Patrimoine non protégé 2015	147 956,10	0,00	147 956,10	36 496,09	88 909,40	22 550,61	0,00
D PATNONPROT 2017/1 Patrimoine non protégé 2017	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
D PATPROTEGE 2018/1 Patrimoine protégé	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
D PATPROTEGE 2011/1 Patrimoine protégé 2011	140 756,02	3 246,67	144 002,69	97 884,88	15 000,00	31 117,81	0,00
D PATPROTEGE 2014/1 Patrimoine protégé 2014	339 085,88	0,00	339 085,88	114 056,38	134 970,03	90 059,47	0,00
D PATPROTEGE 2015/1 Patrimoine protégé 2015	345 299,33	0,00	345 299,33	2 074,36	200 000,00	143 224,97	0,00
D PATPROTEGE 2017/1 Patrimoine protégé 2017	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00
D PDEM 2017/1 Plan depart PPGDND 2017	50 000,00	50 000,00	100 000,00	0,00	12 041,00	87 959,00	0,00
D FONDSDEVT 2015/6 Planification soutien aux PLUi	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	20 000,00	30 000,00	0,00
D MOYGENADMG 2017/3 Portail internet départemental 2017	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	50 000,00	250 000,00	0,00
D ENERGREN 2017/1 Prime Meuse energ 2017	150 000,00	43 750,00	193 750,00	0,00	20 000,00	173 750,00	0,00
D INVSTBATIM 2017/2 Prog Centre de connaissance et de culture	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
D INVSTBATIM 2017/3 Prog Clos Poincaré	15 000,00	110 000,00	125 000,00	5 628,00	7 000,00	112 372,00	0,00
D INVSTBATIM 2017/1 Prog récurrent investissement bâtiments 2017	50 000,00	10 500,00	60 500,00	7 500,00	53 000,00	0,00	0,00
D INVESTCOL 2017/1 Prog récurrent investissement collèges 2017	500 000,00	1 600 000,00	2 100 000,00	7 500,00	62 562,00	2 029 938,00	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D INVROUTES 2015/1 Prog. Récurrent Invrt Routier 2015	5 176 593,64	0,00	5 176 593,64	5 176 593,64	0,00	0,00	0,00
D INVESTCOL 2018/2 Prog. plan collèges 2018	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	60 000,00	140 000,00	0,00
D INVSTBATIM 2018/1 Prog. récurrent investissement bâtiments 2018	0,00	175 200,00	175 200,00	0,00	100 000,00	75 200,00	0,00
D INVESTCOL 2013/1 Prog.Récur.Inv.Coll.2013	2 879 039,15	0,00	2 879 039,15	2 852 734,33	0,00	26 304,82	0,00
D INVSTHOTEL 2013/1 Prog.récur.Invests Hôtel 2013	139 810,28	0,00	139 810,28	85 663,61	0,00	54 146,67	0,00
D INVSTBATIM 2011/1 Prog.récur.Invts Bâtiments 2011	1 242 778,44	0,00	1 242 778,44	1 050 580,81	0,00	192 197,63	0,00
D INVSTBATIM 2014/1 Prog.récur.bâtiments 2014	657 583,68	0,00	657 583,68	624 247,21	0,00	33 336,47	0,00
D INVSTBATIM 2015/1 Prog.récurrent bâtiment. 2015	648 001,54	376 943,00	1 024 944,54	398 841,44	87 000,00	539 103,10	0,00
D INVESTCOL 2015/1 Prog.récurrent enseignement 2015	4 133 600,00	0,00	4 133 600,00	1 375 461,90	0,00	2 758 138,10	0,00
D INVESTCOL 2014/1 Prog.récurrent.collèges 2014	1 960 278,66	0,00	1 960 278,66	1 888 048,39	12 000,00	60 230,27	0,00
D INVROUTES 2018/2 Programme récurrent inv routier 2018	0,00	7 250 000,00	7 250 000,00	0,00	5 253 700,00	1 996 300,00	0,00
D INVESTCOL 2018/4 Programme récurrent investissement collèges 2018	0,00	729 700,00	729 700,00	0,00	625 700,00	104 000,00	0,00
D INVROUTES 2017/2 Programme récurrent investissement routier 2017	6 933 340,00	0,00	6 933 340,00	3 396 492,68	931 560,00	2 605 287,32	0,00
D INVESTCOL 2017/3 Programme sécurisation des collèges tvx	300 000,00	75 139,00	375 139,00	25 139,48	150 000,00	199 999,52	0,00
D PROTECEAU 2011/1 Protect. ressources eaux 2011	196 868,54	0,00	196 868,54	196 868,54	0,00	0,00	0,00
D PROTECEAU 2012/2 Protect. ressources eaux 2012	124 152,52	0,00	124 152,52	118 952,94	0,00	5 199,58	0,00
D PROTECEAU 2013/1 Protect. ressources eaux 2013	133 339,28	0,00	133 339,28	92 860,55	30 000,00	10 478,73	0,00
D PROTECEAU 2014/1 Protection Ressources en Eaux 2014	112 422,76	0,00	112 422,76	65 690,21	30 000,00	16 732,55	0,00
D INVSTBATIM 2012/2 Protection Temple NASIUM	219 838,67	0,00	219 838,67	31 599,60	72 614,00	115 625,07	0,00
D PROTECEAU 2018/1 Protection ressources eau 2018	0,00	131 250,00	131 250,00	0,00	10 000,00	121 250,00	0,00
D PROTECEAU 2017/1 Protection ressources en eau 2017	106 250,00	43 750,00	150 000,00	0,00	17 500,00	132 500,00	0,00
D RENOVETAB 2015/1 RENOVATION ETS 2015	54 268,50	0,00	54 268,50	0,00	0,00	54 268,50	0,00
D RENOVETAB 2016/1 RENOVATION ETS 2016	194 743,10	0,00	194 743,10	0,00	170 743,10	24 000,00	0,00
D TEMPSTHIST 2015/2 Refondation Forts Douaumont Vaux	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	1 842 471,95	1 390 000,00	1 767 528,05	0,00
D INVTESSUP 2013/2 Restructuration Bâtiment IUFM	219 735,70	135 000,00	354 735,70	61 329,04	60 704,00	232 702,66	0,00
D RENOVETAB 2017/2 Rénovation ETS 2017	681 425,03	0,00	681 425,03	0,00	157 431,00	523 994,03	0,00
D RENOVETAB 2018/1 Rénovation ETS 2018	0,00	8 000 000,00	8 000 000,00	0,00	0,00	8 000 000,00	0,00
D RENOVETAB 2014/1 Rénovation des établissements 2014	563 736,49	0,00	563 736,49	353 807,49	142 569,00	67 360,00	0,00
D RENOVETAB 2013/1 Rénovation établissements 2013	879 405,18	0,00	879 405,18	363 225,18	0,00	516 180,00	0,00
D DEVCULTUR 2017/2 STRUCTURE THEATRE TEMPORAIRE	150 000,00	100 000,00	250 000,00	0,00	150 000,00	100 000,00	0,00
D MOYGENADMG 2013/2 Schéma Direct.Syst.information	2 090 780,84	143 810,00	2 234 590,84	1 255 238,39	764 254,00	215 098,45	0,00
D MOYGENADMG 2018/2 Schéma directeur dématérialisation	0,00	272 978,00	272 978,00	0,00	203 330,00	69 648,00	0,00
D DEVCULTUR 2016/1 Scène musique actuelle coll	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	200 000,00	100 000,00	0,00
D INVSTBATIM 2011/2 Signalétique Bât.Départ.2011	115 867,50	0,00	115 867,50	101 359,06	0,00	14 508,44	0,00
D INFRASTTIC 2012/1 TIC-Infrastr.passives-fourreaux	666 761,29	0,00	666 761,29	664 608,73	0,00	2 152,56	0,00
D EXPLOITBAT 2016/2 TRAVAUX ALEATOIRES COLLEGES DEPARTEMENTAUX	660 000,00	40 000,00	700 000,00	335 857,78	330 000,00	34 142,22	0,00
D MILIEUXNAT 2015/2 TRAVAUX HYDROLIQUE MARAIS CHAUMONT DEVANT DAMVILLERS	75 000,00	0,00	75 000,00	29 373,00	0,00	45 627,00	0,00
D EXPLOITBAT 2016/6 TVX ALEATOIRES BATIM ADMINISTRATION DEPARTEM	450 000,00	0,00	450 000,00	295 861,33	0,00	154 138,67	0,00

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D MILIEUXNAT 2017/1 Travaux aménagement marais	125 000,00	75 000,00	200 000,00	0,00	150 000,00	50 000,00	0,00
D FONDSAFOT 2015/1 Travaux connexes 2015	5 778,23	0,00	5 778,23	5 778,23	0,00	0,00	0,00
D EXPLOITBAT 2017/2 Travaux de traitement amiante collèges	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
D STRUCTOUR 2017/1 VELOURUTES VOIES VERTES	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
D VELOURUTES 2005/1 Véloroutes Voies vertes 2005	1 997 005,34	0,00	1 997 005,34	1 973 853,73	1 000,00	22 151,61	0,00
D STRUCTOUR 2018/2 Véloroutes voies vertes 2018	0,00	800 000,00	800 000,00	0,00	200 000,00	600 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C8</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	<b>135 699 996,82</b>	<b>8 384 850,00</b>	<b>144 084 846,82</b>	<b>89 888 931,41</b>	<b>8 806 759,76</b>	<b>45 389 155,65</b>	<b>0,00</b>
D INSERTION 2017/1 ACCOMPAGNEMENT	290 202,00	-56 650,00	233 552,00	69 511,20	111 655,80	52 385,00	0,00
D LOGSOCIAL 2017/1 ADIL 2017 2019	90 000,00	18 000,00	108 000,00	0,00	36 000,00	72 000,00	0,00
D INSERTION 2015/4 AE - ACCOMPAGNEMENT	128 833,40	0,00	128 833,40	112 827,90	0,00	16 005,50	0,00
D LOGSOCIAL 2016/1 AE - AGENCE DEPARTEMENTAL INFORM LOGEMENT ADIL	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
D ASSOCSPORT 2015/1 AE - ANIMATION RESEAUX SPORT	28 000,00	0,00	28 000,00	22 000,00	0,00	6 000,00	0,00
D FRAIGENSOC 2015/1 AE - ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL 2015	199 995,00	0,00	199 995,00	199 995,00	0,00	0,00	0,00
D DEVCULTUR 2018/1 AE - ASSOS STRUCTURANTS CONV PLURIANNUELLES 18_20	0,00	1 155 000,00	1 155 000,00	0,00	385 000,00	770 000,00	0,00
D LOGSOCIAL 2014/1 AE - Accompagnement des personnes en situation de mal logement	360 000,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00	360 000,00	0,00
D FRAIGENSOC 2013/2 AE - Aides assoc caractère social	132 665,00	0,00	132 665,00	132 665,00	0,00	0,00	0,00
D FONDSAGRIC 2015/4 AE - Audits financiers Crise élevage	120 000,00	0,00	120 000,00	68 880,00	0,00	51 120,00	0,00
D FONCENSSUP 2015/1 AE - BOURSE ENSEIGNEMENT SUPURIEURE	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
D FONCENSSUP 2014/1 AE - BOURSES ENSEIGN SUP 2014	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
D CDT 2016/1 AE - CDT 2016	1 456 124,00	0,00	1 456 124,00	1 395 718,34	0,00	60 405,66	0,00
D CDT 2015/1 AE - CDT fonctionnement 2015	1 325 324,00	0,00	1 325 324,00	1 160 401,35	0,00	164 922,65	0,00
D APPUIECO 2015/1 AE - CMA Meuse 2015	115 000,00	0,00	115 000,00	100 000,00	0,00	15 000,00	0,00
D FRAIGENSOC 2013/1 AE - Centres sociaux 2013-2015	628 503,00	0,00	628 503,00	628 503,00	0,00	0,00	0,00
D ATTRACTIVI 2017/1 AE - DESENCLAVEMENT SOLIDARITE TERRITOIRES 2019	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00	437 849,65	1 100 000,00	2 262 150,35	0,00
D STRUCTOUR 2013/1 AE - Destin. Touris.2013 Fct	59 106,77	0,00	59 106,77	59 106,77	0,00	0,00	0,00
D STRUCTOUR 2015/1 AE - Destinations Touristiques 2015	128 100,00	0,00	128 100,00	0,00	0,00	128 100,00	0,00
D ECOLEMUSIQ 2015/1 AE - ECOLE DE MUSIQUE 2015	260 000,00	0,00	260 000,00	228 747,00	0,00	31 253,00	0,00
D ATTRACTIVI 2017/2 AE - ETUDE DE POTENTIALITE CITADELLE DE MONTMEDY	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	70 000,00	30 000,00	0,00
D CENTENAIRE 2015/4 AE - EXPOSITION LOISEAU 2015 2016	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00
D MILIEUXNAT 2013/6 AE - Etude avifaune	85 545,60	0,00	85 545,60	85 545,60	0,00	0,00	0,00
D INSERTION 2015/5 AE - FSE SUBVENTION GLOBALE PROGRAMMATION 2014 2016	2 396 180,34	0,00	2 396 180,34	812 124,70	684 444,29	899 611,35	0,00
D EXPLOITBAT 2015/5 AE - GTA SURETE DES SITES	400 000,00	8 000,00	408 000,00	293 704,57	114 000,00	295,43	0,00
D INSERTION 2016/2 AE - INSERTION ACTIVITE ECO AIEI	72 477,00	0,00	72 477,00	32 710,80	0,00	39 766,20	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D INSERTION 2015/2 AE - INSERTION IAE CHANTIER MOB ILLETRISME DYNAM EMPLOI 2015	1 387 356,41	0,00	1 387 356,41	238 788,32	0,00	1 148 568,09	0,00
D INSERTION 2015/3 AE - INSERTION JEUNES 2015	247 961,00	0,00	247 961,00	201 773,33	0,00	46 187,67	0,00
D INSERTION 2016/5 AE - INSERTION JEUNES 2016	212 500,00	0,00	212 500,00	192 500,00	0,00	20 000,00	0,00
D ATTRACTIVI 2018/2 AE - MAINTENANCE MONTGOLFIERE	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	10 000,00	20 000,00	0,00
D INSERTION 2015/1 AE - MASP AVEC GESTION 2015_2017	587 880,28	0,00	587 880,28	453 647,10	0,00	134 233,18	0,00
D FONDSAGRIC 2015/3 AE - MESURES AGROENVIRONNEMENTALES VAL DUNOIS	42 000,00	-16 000,00	26 000,00	5 114,00	5 114,00	15 772,00	0,00
D PROTECTASE 2015/1 AE - ORCA 2015_2017	12 698,00	0,00	12 698,00	4 287,08	0,00	8 410,92	0,00
D APPUIECO 2015/2 AE - ORGANISMES CHAINE D APPUI 2015	59 500,00	0,00	59 500,00	56 946,00	0,00	2 554,00	0,00
D MEMOIRE 2016/1 AE - POLE ACCUEIL CHAMP BATAILLE CA GD VERDUN	286 000,00	0,00	286 000,00	0,00	52 000,00	234 000,00	0,00
D PDEM 2013/2 AE - PPGDND	148 554,62	0,00	148 554,62	148 554,62	0,00	0,00	0,00
D ENERGREN 2015/1 AE - PRIME MEUSE ENERG NOUVELLE 2015	28 500,00	0,00	28 500,00	0,00	0,00	28 500,00	0,00
D ASSAINIST 2015/2 AE - REACTIVATION INVENTAIRE CANALISAITON AEP 2015 2018	200 000,00	0,00	200 000,00	50 176,51	40 000,00	109 823,49	0,00
D INFRASTTIC 2015/1 AE - Remboursement étude syndicat pluriannuelle départementale	50 000,00	0,00	50 000,00	23 985,00	0,00	26 015,00	0,00
D ANIMCOLLEC 2015/1 AE - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015-2018	50 100,00	0,00	50 100,00	28 933,33	6 133,33	15 033,34	0,00
D MOYENSINFO 2015/1 AE - Schéma Directeur Système Infomation	357 500,00	0,00	357 500,00	5 880,00	96 000,00	255 620,00	0,00
D TRANSPLS 2015/2 AE - TRANSF CA VERDUN 2015-2017	774 000,00	0,00	774 000,00	446 769,00	0,00	327 231,00	0,00
D FONDSAGRIC 2015/1 AE -Santé animale 2015-2017	458 000,00	0,00	458 000,00	368 537,33	0,00	89 462,67	0,00
D ATTRACTIVI 2018/1 AE AGENCE ATTRACT 2018	0,00	675 000,00	675 000,00	0,00	300 000,00	375 000,00	0,00
D FRAIGENSOC 2016/1 AE ASSOC A CARACTERE SOCIAL	200 000,00	0,00	200 000,00	157 601,00	0,00	42 399,00	0,00
D FRAIGENSOC 2016/2 AE CENTRES SOCIAUX 2016 2019	730 000,00	0,00	730 000,00	197 910,00	49 576,00	482 514,00	0,00
D MILIEUXNAT 2016/6 AE ENS 2016 FONCT	275 000,00	0,00	275 000,00	153 475,70	0,00	121 524,30	0,00
D MILIEUXNAT 2015/5 AE ETUDE AVIFAUNE 2015-2016	78 000,00	0,00	78 000,00	75 953,78	0,00	2 046,22	0,00
D FONCTCOL 2016/1 AE ETUDE SECTORISATION	20 000,00	0,00	20 000,00	6 612,00	0,00	13 388,00	0,00
D FONDSDEVT 2016/6 AE FONDS INGENIERIE REFORME TERRITORIAL	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00
D MOYGENADMG 2015/1 AE FOURNITURES DE BUREAU	204 000,00	20 000,00	224 000,00	133 604,71	46 330,00	44 065,29	0,00
D TRANSPLR 2015/1 AE LR ET TAD 2015_2017	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00	4 369 026,81	0,00	3 630 973,19	0,00
D TRANSPLR 2015/2 AE NAVETTE TVG 2015-2019	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	1 844 632,30	0,00	3 555 367,70	0,00
D MILIEUXNAT 2016/2 AE SCHEMA DECOUVERTE MARAIS CHAUMONT DVT DAMVILLERS	40 000,00	0,00	40 000,00	29 280,00	0,00	10 720,00	0,00
D FONDSDEVT 2016/4 AE SCHEMA SERVICES AU PUBLIC	80 000,00	0,00	80 000,00	60 456,00	0,00	19 544,00	0,00
D TRANSPLS 2016/4 AE TS HORS PMR 2013/2017 HT	22 140 075,93	0,00	22 140 075,93	5 224 853,78	0,00	16 915 222,15	0,00
D ASSAINIST 2014/2 AE- Marché d Auto surveillance 2015_2017	180 000,00	0,00	180 000,00	131 498,46	0,00	48 501,54	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D FONDSFORES 2013/1 AE-Acteurs Forêt 2013-2016	168 062,54	0,00	168 062,54	168 062,54	0,00	0,00	0,00
D ACTIOCHART 2012/1 AE-Agenda 21	90 662,26	0,00	90 662,26	90 662,26	0,00	0,00	0,00
D CAUE 2013/1 AE-CAUE 2013	387 107,00	0,00	387 107,00	387 107,00	0,00	0,00	0,00
D INSERTION 2013/3 AE-CS-Ins Prof 2013-2015	61 592,00	0,00	61 592,00	61 592,00	0,00	0,00	0,00
D FONDSAGRIC 2013/2 AE-Chambre Agric. 2013-2015	420 000,00	0,00	420 000,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00
D INGCULTUR 2012/1 AE-Expo Renaissance du Livre	31 921,24	0,00	31 921,24	31 921,24	0,00	0,00	0,00
D CDT 2013/1 AE-Fonctionnement du CDT	1 151 673,86	0,00	1 151 673,86	1 151 673,86	0,00	0,00	0,00
D MOYGENADMG 2013/6 AE-Fournitures de bureau	72 198,57	0,00	72 198,57	72 198,57	0,00	0,00	0,00
D INSERTION 2012/1 AE-Inser. pro. levée freins 12	1 379 736,58	0,00	1 379 736,58	1 379 736,58	0,00	0,00	0,00
D TRANSPLR 2013/1 AE-LR et TAD 2013-2017	5 955 673,72	0,00	5 955 673,72	5 955 673,72	0,00	0,00	0,00
D FONDSAGRIC 2013/1 AE-MAE Val Dunois	30 096,24	0,00	30 096,24	30 096,24	0,00	0,00	0,00
D TRANSPLR 2013/3 AE-Navettes TGV 2013-2019	1 856 183,90	0,00	1 856 183,90	1 856 183,90	0,00	0,00	0,00
D TRANSPLS 2013/2 AE-PMR (2013-2015)	1 327 956,23	0,00	1 327 956,23	1 327 956,23	0,00	0,00	0,00
D TRANSPLS 2015/6 AE-PMR 2015-2019	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	611 550,03	0,00	1 888 449,97	0,00
D MOYGENADMG 2013/5 AE-Papier 2013-2015	84 696,02	0,00	84 696,02	84 696,02	0,00	0,00	0,00
D FONDSAGRIC 2013/3 AE-Santé animale 2013-2014	914 682,04	0,00	914 682,04	914 682,04	0,00	0,00	0,00
D TRANSPLS 2015/4 AE-TRANSF BRIEY 2015-2017	271 000,00	0,00	271 000,00	154 692,96	0,00	116 307,04	0,00
D TRANSPLS 2013/3 AE-TS hors PMR 2013/2017	39 966 870,06	0,00	39 966 870,06	39 966 870,06	0,00	0,00	0,00
D ANIMCOLLEC 2012/1 AE-Tresors de Meuse	284 089,79	0,00	284 089,79	284 089,79	0,00	0,00	0,00
D MOYGENADMG 2013/3 AE-Vêture 2013-2016	296 600,00	0,00	296 600,00	285 053,80	0,00	11 546,20	0,00
D MOYGENADMG 2013/4 AE-carburants 2013-2014	245 000,00	0,00	245 000,00	245 000,00	0,00	0,00	0,00
D ECOLEMUSIQ 2013/1 AE-enseignement musical 2013	257 407,00	0,00	257 407,00	257 407,00	0,00	0,00	0,00
D INSERTION 2013/1 AE-insertion levée des freins 2013	1 532 380,71	0,00	1 532 380,71	1 532 380,71	0,00	0,00	0,00
D INSERTION 2014/1 AE-insertion levée freins 2014	1 633 000,00	0,00	1 633 000,00	1 585 941,14	0,00	47 058,86	0,00
D APPUIECO 2013/1 AE-nouvelles énergies CCIT	47 820,67	0,00	47 820,67	47 820,67	0,00	0,00	0,00
D TRANSPLS 2013/5 AE-tranf Agglo Bar Ligny 13-17	3 620 854,14	0,00	3 620 854,14	3 620 854,14	0,00	0,00	0,00
D ANIMCOLLEC 2016/1 AE_ MEDiateur IPOUSTEGUY	6 600,00	0,00	6 600,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00	0,00
D ASSAINIST 2018/1 AE_AUTO SURVEILLANCE 2018_2020	0,00	165 000,00	165 000,00	0,00	50 000,00	115 000,00	0,00
D FONCENSUP 2013/1 AE_BOURSES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2013	143 000,00	0,00	143 000,00	143 000,00	0,00	0,00	0,00
D CDT 2018/1 AE_CDT 2018	0,00	1 264 400,00	1 264 400,00	0,00	1 099 400,00	165 000,00	0,00
D FRAIGENSOC 2018/1 AE_CENTRE SOCIAUX 2018_2021	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	208 500,00	141 500,00	0,00
D APPUIECO 2014/2 AE_CMA MEUSE 2014	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00
D INFRASTTIC 2014/3 AE_Controlé patrimoine infrastructures numériques	80 000,00	0,00	80 000,00	20 298,96	0,00	59 701,04	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D INSERTION 2018/4 AE_ECO SOCIALE SOLIDAIRE 2018	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00
D MILIEUXNAT 2018/1 AE_ENS 2018 FONC	0,00	225 000,00	225 000,00	0,00	162 500,00	62 500,00	0,00
D INGCULTUR 2013/1 AE_EXPOSITION 1870	5 112,00	0,00	5 112,00	5 112,00	0,00	0,00	0,00
D ECOLEMUSIQ 2014/1 AE_Ecole de musique 2014	260 000,00	0,00	260 000,00	244 882,00	0,00	15 118,00	0,00
D CDT 2014/1 AE_Fonct CDT 2014	1 223 119,88	0,00	1 223 119,88	1 223 119,88	0,00	0,00	0,00
D INSERTION 2018/6 AE_INSERTION ACTIVITES ECONOMIQUES	0,00	77 000,00	77 000,00	0,00	52 800,00	24 200,00	0,00
D INSERTION 2018/2 AE_LEVEE DES FREINS	0,00	129 000,00	129 000,00	0,00	69 000,00	60 000,00	0,00
D INSERTION 2018/1 AE_MASP GESTION 2018_2021	0,00	960 000,00	960 000,00	0,00	240 000,00	720 000,00	0,00
D ASSOCCULT 2018/1 AE_MAT SCENIQUE 2018 2020	0,00	330 000,00	330 000,00	0,00	80 000,00	250 000,00	0,00
D ANIMCOLLEC 2018/1 AE_MEDIATEUR CULTUREL	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	8 333,34	21 666,66	0,00
D APPUIECO 2014/1 AE_Meuse entreprise	148 750,00	0,00	148 750,00	122 758,14	0,00	25 991,86	0,00
D INSERTION 2018/3 AE_OPTIMISATION DES PARCOURS 2018	0,00	890 000,00	890 000,00	0,00	121 000,00	769 000,00	0,00
D LOGSOCIAL 2013/8 AE_PDH Etude faisabilité	71 940,00	0,00	71 940,00	71 940,00	0,00	0,00	0,00
D MOYGENADMG 2018/1 AE_PRODUIITS SANITAIRES	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	30 250,00	89 750,00	0,00
D EUROPCOOP 2018/1 AE_PROMOTION ACAL 2018_2020	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	15 000,00	30 000,00	0,00
D DEVCULTUR 2018/2 AE_RESIDENCE TERRIT ARTIST CREATION 2018_2022	0,00	420 000,00	420 000,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00
D MILIEUXNAT 2014/5 AE_Réactualisation inventaire ENS	500 000,00	0,00	500 000,00	66 795,94	75 000,00	358 204,06	0,00
D ASSOCCULT 2014/2 AE_Résidence Centenaire 14_18	462 000,00	0,00	462 000,00	302 500,00	0,00	159 500,00	0,00
D EUROPCOOP 2018/2 AE_SCHEMA DEV TERRIT GRANDE REGION	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
D FRAIGENSOC 2018/2 AE_SUB ASSOCIATIONS 2018_2020	0,00	385 000,00	385 000,00	0,00	135 000,00	250 000,00	0,00
D APPUIECO 2014/3 AE_SUB FONCT ORG PRIVES	71 150,00	0,00	71 150,00	50 000,00	0,00	21 150,00	0,00
D MOYENSINFO 2014/1 AE_Téléphonie et interco	1 500 000,00	115 600,00	1 615 600,00	1 247 538,31	368 000,00	61,69	0,00
D MOYENSINFO 2013/1 AE_XDEMAT	75 000,00	0,00	75 000,00	38 964,00	0,00	36 036,00	0,00
D MOYENSINFO 2018/1 AE_XDEMAT 2018_2022	0,00	73 000,00	73 000,00	0,00	11 760,00	61 240,00	0,00
D FRAIGENSOC 2014/1 AE_asso caractère social 2014	176 589,00	0,00	176 589,00	176 589,00	0,00	0,00	0,00
D MOYGENADMG 2014/1 AE_imprimés catalogues	47 000,00	0,00	47 000,00	30 719,54	0,00	16 280,46	0,00
D EXPLOITBAT 2017/1 AMO MAINT GENIE CLIM BAT DPTX	90 000,00	0,00	90 000,00	30 421,50	29 000,00	30 578,50	0,00
D ASSOCSPORT 2017/1 ASS SPORTIVE STRUCTURANT 2017	273 000,00	0,00	273 000,00	173 727,20	0,00	99 272,80	0,00
D ASSOCSPORT 2016/1 ASS SPORTIVE STRUCTURANTE 2016	273 000,00	0,00	273 000,00	260 933,00	0,00	12 067,00	0,00
D DEVCULTUR 2017/1 ASSOC CONVENTIONNEMENT PLURIA	0,00	219 000,00	219 000,00	0,00	73 000,00	146 000,00	0,00
D FRAIGENSOC 2017/1 ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIA	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	41 104,00	158 896,00	0,00
D INSERTION 2017/8 ATELIER ET CHANTIERS INSERTION FINANCEMENT DEPTAL	750 000,00	468 500,00	1 218 500,00	396 000,00	728 000,00	94 500,00	0,00
D INSERTION 2017/6 AVANCES SUBV FSE 2017 2020	3 400 000,00	0,00	3 400 000,00	0,00	885 132,80	2 514 867,20	0,00

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D AIDELEVEL 2014/7 Accord Cadre Assistance Dév Eco	90 810,00	0,00	90 810,00	81 042,50	0,00	9 767,50	0,00
D CDT 2017/1 CDT	1 198 700,00	0,00	1 198 700,00	719 220,00	70 000,00	409 480,00	0,00
D ECOLEMUSIQ 2016/1 COM STRUCT INTERCO 2016	260 000,00	0,00	260 000,00	218 300,00	0,00	41 700,00	0,00
D DOMICILAGE 2016/2 COMMISSION DES FINANCEURS	327 377,00	0,00	327 377,00	66 182,00	0,00	261 195,00	0,00
D INSERTION 2017/3 ECO SOCIALE ET SOLIDAIRE	15 000,00	0,00	15 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00
D ECOLEMUSIQ 2017/1 ECOLE DE MUSIQUE 2017	225 500,00	0,00	225 500,00	163 080,00	40 245,00	22 175,00	0,00
D INSERTION 2016/4 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDARITE	57 500,00	0,00	57 500,00	35 000,00	0,00	22 500,00	0,00
D CULTSCOL 2017/1 EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE	1 911 000,00	45 000,00	1 956 000,00	0,00	489 000,00	1 467 000,00	0,00
D MILIEUXNAT 2017/10 ENS 2017 FONCT	225 000,00	0,00	225 000,00	123 191,88	0,00	101 808,12	0,00
D MILIEUXNAT 2017/5 ETUDE AVIFAUNE 2017 2018	70 000,00	0,00	70 000,00	20 470,00	30 000,00	19 530,00	0,00
D CENTENAIRE 2014/1 Exposition Centenaire	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00
D PERSDEPTAL 2017/1 FIPHFP	197 742,00	0,00	197 742,00	10 050,00	58 895,00	128 797,00	0,00
D MOYGENADMG 2016/2 IMPRIMES CATALOGUES	63 900,00	0,00	63 900,00	29 142,91	20 050,00	14 707,09	0,00
D INSERTION 2017/4 INSERTION JEUNE	202 500,00	0,00	202 500,00	104 750,00	97 750,00	0,00	0,00
D INSERTION 2018/5 INSERTION JEUNES 2018	0,00	215 000,00	215 000,00	0,00	111 000,00	104 000,00	0,00
D INSERTION 2017/5 INSERTION PAR ACTIVITE ECONOMIQUE	72 477,00	0,00	72 477,00	28 990,80	43 486,20	0,00	0,00
D INSERTION 2016/3 LEVEE DES FREINS	118 636,00	0,00	118 636,00	81 150,00	0,00	37 486,00	0,00
D INSERTION 2017/2 LEVEE DES FREINS	114 300,00	0,00	114 300,00	34 650,00	52 650,00	27 000,00	0,00
D FONDSDEVT 2017/4 MOBILITE INTERCOMMUNALE	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
D MILIEUXNAT 2017/2 NATURA 2000 PAE 2017 2018	40 000,00	0,00	40 000,00	1 632,00	15 000,00	23 368,00	0,00
D MILIEUXNAT 2013/1 Natura 2000 PAE 2014-2016	73 147,02	0,00	73 147,02	73 147,02	0,00	0,00	0,00
D MOYGENADMG 2016/1 PAPIER	123 200,00	0,00	123 200,00	50 941,34	29 900,00	42 358,66	0,00
D EUROPCOOP 2016/1 PART FONC INTERREG V A GR	100 000,00	0,00	100 000,00	12 718,35	12 500,00	74 781,65	0,00
D MOYGENADMG 2017/1 PRODUITS ENTRETIEN	291 000,00	0,00	291 000,00	31 035,77	34 300,00	225 664,23	0,00
D MOYGENADMG 2017/2 VETURE	468 000,00	0,00	468 000,00	44 247,83	95 750,00	328 002,17	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C9</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Taxe d'Aménagement (part ENS)	3 045 985,70	454 000,00	0,00	3 499 985,70
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	150 000,00	-150 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	113 750,00	-113 750,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	136 250,00	-136 250,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	65 000,00	-65 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	5 000,00	-5 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	37 500,00	-37 500,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	5 000,00	-5 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	120 000,00	-120 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	500,00	-500,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	96 553,00	0,00	96 553,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	5 000,00	-5 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	110 000,00	-110 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	22 500,00	-22 500,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	140 000,00	-140 000,00
Taxe d'Aménagement (part CAUE)	0,00	227 000,00	0,00	227 000,00
Taxe d'Aménagement (part CAUE)	0,00	0,00	227 000,00	-227 000,00
Recettes FSE programmation FSE 2014/2016	0,00	684 444,29	182 000,00	502 444,29
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	30 136,00	0,00	30 136,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	203 376,00	0,00	203 376,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	13 500,00	0,00	13 500,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	25 000,00	-25 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	65 000,00	-65 000,00
Taxe d'Aménagement (part ENS)	0,00	0,00	15 000,00	-15 000,00
<b>Total</b>	<b>3 045 985,70</b>	<b>1 709 009,29</b>	<b>1 424 500,00</b>	<b>3 330 494,99</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>3 045 985,70</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
7327	Prévision de la part de la Taxe d'Aménagement affecté aux espaces naturels sensibles	454 000,00
<b>Total</b>		<b>454 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>	
Reste à employer au 31/12/N (3)	3 499 985,70

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
Reste à employer au 01/01/N		
0,00		
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
231351	Travaux hydraulique et aménagement du marais de Chaumont Devant Damvillers	150 000,00
Total		150 000,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-150 000,00

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
Reste à employer au 01/01/N		
0,00		
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
204141	Subvention d'investissement à des communes et structures intercommunales	113 750,00
Total		113 750,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-113 750,00

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
Reste à employer au 01/01/N		
0,00		
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
Total		0,00
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
204142	Subvention d'investissement à des communes et structures intercommunales	136 250,00
Total		136 250,00
Reste à employer au 31/12/N (3)		-136 250,00

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>	
Reste à employer au 01/01/N	
0,00	
Recettes	

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
204152	Subvention d'investissement à d'autres groupements de collectivités	65 000,00
		<b>Total</b>
		<b>65 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>
		<b>-65 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
20421	Subvention d'investissement aux personnes de droit privé	5 000,00
		<b>Total</b>
		<b>5 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>
		<b>-5 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
20422	Subvention d'investissement aux personnes de droit privé	37 500,00
		<b>Total</b>
		<b>37 500,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>
		<b>-37 500,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
61524	Entretien du marais de Chaumont-Dvt-Damvillers	5 000,00

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)	
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>-5 000,00</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
617	Etudes dans le domaine des ENS	120 000,00
		<b>Total</b>
		<b>120 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-120 000,00</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
6182	Achat d'ouvrages	500,00
		<b>Total</b>
		<b>500,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-500,00</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
74718	DREAL/AERM:anim MAE Nat2000-avifaune-marais Ch Dvt D-anim Nat2000-ent ouv mill verdun	96 553,00
		<b>Total</b>
		<b>96 553,00</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>96 553,00</b>

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
6236	Catalogues, imprimés et publications	5 000,00
		<b>Total</b>
		<b>5 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>
		<b>-5 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
64	Charges personnels	110 000,00
		<b>Total</b>
		<b>110 000,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>
		<b>-110 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
65734	Subvention de fonctionnement à des communes et structures intercommunales	22 500,00
		<b>Total</b>
		<b>22 500,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>
		<b>-22 500,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
		<b>Total</b>
		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
6574	Subvention de fonctionnement à des personnes de droit privé	140 000,00
<b>Total</b>		<b>140 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-140 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part CAUE)</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
7327	Prévision de la part de la Taxe d'Aménagement destinée au financement des dépenses des CAUE	227 000,00
<b>Total</b>		<b>227 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>227 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part CAUE)</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
739	Reversement de la Taxe destinée au financement des dépenses des CAUE	227 000,00
<b>Total</b>		<b>227 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-227 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Recettes FSE programmation FSE 2014/2016</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
7477158	Recettes FSE	684 444,29
<b>Total</b>		<b>684 444,29</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
7477158	Recettes FSE	182 000,00
<b>Total</b>		<b>182 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>502 444,29</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
74772	FEDER:avifaune-anim site Nat 2000	30 136,00	
		<b>Total</b>	<b>30 136,00</b>
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>30 136,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
1316	AERM :plan gest marais-com marais-action Nat2000	203 376,00	
		<b>Total</b>	<b>203 376,00</b>
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>203 376,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
13172	FEDER : financement actNat2000	13 500,00	
		<b>Total</b>	<b>13 500,00</b>
<b>Dépenses</b>			
Article	Libellé article	Montant	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>
		<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>13 500,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>			
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>			
Article	Libellé article	Montant	
		<b>Total</b>	<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2031	Elaboration plan gestion marias	25 000,00
<b>Total</b>		<b>25 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-25 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2152	Installation de voirie	65 000,00
<b>Total</b>		<b>65 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-65 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Taxe d'Aménagement (part ENS)</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
<b>Total</b>		<b>0,00</b>
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00
<b>Total</b>		<b>15 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-15 000,00</b>

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>328,00</b>	<b>1,00</b>	<b>329,00</b>	<b>255,40</b>	<b>27,80</b>	<b>283,20</b>
adjoint adm principal 1ère cl	C	9,00	0,00	9,00	8,80	0,00	8,80
adjoint adm principal 2ème cl	C	52,00	0,00	52,00	47,40	2,00	49,40
adjoint administratif	C	49,00	0,50	49,50	35,50	5,00	40,50
administrateur	A	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
administrateur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
attaches terr. hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
attaché principal	A	17,00	0,00	17,00	16,00	1,00	17,00
attaché territorial	A	61,00	0,00	61,00	35,60	12,80	48,40
directeur territorial	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
rédacteur	B	54,00	0,50	54,50	35,40	3,00	38,40
rédacteur principal 1ère cl	B	51,00	0,00	51,00	48,40	0,00	48,40
rédacteur principal 2ème cl	B	25,00	0,00	25,00	20,30	3,00	23,30
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>447,00</b>	<b>1,19</b>	<b>448,19</b>	<b>380,75</b>	<b>30,11</b>	<b>410,86</b>
adjoint techniq princ 1è cl ee	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
adjoint techniq princ 2è cl ee	C	102,00	0,85	102,85	99,05	1,00	100,05
adjoint technique	C	63,00	0,34	63,34	52,00	7,11	59,11
adjoint technique ets ens	C	30,00	0,00	30,00	17,80	7,00	24,80
adjoint technique princ 1è cl	C	27,00	0,00	27,00	27,00	0,00	27,00
adjoint technique princ 2è cl	C	81,00	0,00	81,00	79,80	0,00	79,80
agent de maîtrise	C	25,00	0,00	25,00	20,00	1,00	21,00
agent de maîtrise principal	C	19,00	0,00	19,00	18,00	0,00	18,00
ingénieur	A	21,00	0,00	21,00	10,50	5,00	15,50
ingénieur chef hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ingénieur principal	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
technicien principal 1ère cl	B	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
technicien principal 2ème cl	B	23,00	0,00	23,00	14,60	8,00	22,60
technicien territorial	B	29,00	0,00	29,00	15,00	1,00	16,00

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>131,00</b>	<b>0,50</b>	<b>131,50</b>	<b>97,80</b>	<b>9,80</b>	<b>107,60</b>
assistant socio-éducatif	B	55,00	0,00	55,00	27,70	9,80	37,50
assistant socio-éducatif ppal	B	71,00	0,50	71,50	65,10	0,00	65,10
conseiller socio-éducatif	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
conseiller supérieur socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>39,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39,00</b>	<b>28,70</b>	<b>1,00</b>	<b>29,70</b>
cadre de santé	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
cadre de santé 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
infirmier soins gx cl normale	A	5,00	0,00	5,00	2,60	0,00	2,60
infirmier soins gx classe sup	A	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
infirmier soins gx hors classe	A	4,00	0,00	4,00	3,60	0,00	3,60
médecin	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
médecin de 2ème classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
psychologue	A	4,00	0,00	4,00	0,00	1,00	1,00
psychologue hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
puéricultrice cl supérieure	A	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
puéricultrice classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
puéricultrice hors classe	A	5,00	0,00	5,00	4,30	0,00	4,30
sage-femme classe normale	A	2,00	0,00	2,00	1,90	0,00	1,90
sage-femme hors classe	A	3,00	0,00	3,00	2,60	0,00	2,60
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
biologiste vétér pharm cl norm	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
conseiller territorial aps	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>38,00</b>	<b>2,50</b>	<b>40,50</b>	<b>28,80</b>	<b>4,00</b>	<b>32,80</b>
adjoint du patrimoine	C	6,00	1,00	7,00	6,00	1,00	7,00
adjoint pat principal 2ème cl	C	7,00	0,50	7,50	7,30	0,00	7,30
adjoint patrimoine	C	4,00	1,00	5,00	0,00	0,00	0,00
assist.conservat.princ.1ère cl.	B	4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
assist.conservat.princ.2ème cl.	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
attaché conservat. patrimoine	A B	11,00	0,00	11,00	7,60	1,00	8,60
bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
conservateur bibl. chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
femme de ménage	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
médecin vacataire	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>987,00</b>	<b>5,19</b>	<b>992,19</b>	<b>793,45</b>	<b>72,71</b>	<b>866,16</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
adjoint adm principal 2ème cl	C	ADM	354	0,00	3-2	CDD
adjoint adm principal 2ème cl	C	ADM	362	0,00	3-2	CDD
adjoint administratif	C	ADM	366	0,00	3-2	CDD
adjoint administratif	C	ADM	377	0,00	3-2	CDD
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-2	CDD
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-2	CDD
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-2	CDD
adjoint du patrimoine	C	CULT	347	0,00	3-2	CDD
adjoint techniq princ 2è cl ee	C	TECH	354	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	354	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique	C	TECH	287	0,00	A Berkani	CDI
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-2	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	348	0,00	3-2	CDD
agent de maîtrise	C	TECH	374	0,00	3-2	CDD
assist.conservat.princ.2ème cl.	B	CULT	377	0,00	3-2	CDD
assist.conservat.princ.2ème cl.	B	CULT	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	434	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-2	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	425	0,00	3-2	CDD
attaché conservat. patrimoine	A	CULT	434	0,00	3-2	CDD

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
attaché principal	A	ADM	916	0,00	3-3-2°	CDI
attaché territorial	A	ADM	916	0,00	3-3-2°	CDI
attaché territorial	A	ADM	379	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	423	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	423	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	423	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	423	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-2	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-2	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-3-2°	CDD
attaché territorial	A	ADM	442	0,00	3-3-2°	CDD
directeur général adjoint	A	OTR	A3	0,00	47	CDD
directeur général des services	A	OTR	B3	0,00	47	CDD
directeur territorial	A	ADM	881	0,00	3-3-2°	CDD
ingénieur	A	TECH	379	0,00	3-3-2°	CDD
ingénieur	A	TECH	434	0,00	3-3-2°	CDD
ingénieur	A	TECH	434	0,00	3-3-2°	CDD
ingénieur	A	TECH	724	0,00	3-3-2°	CDD
ingénieur	A	TECH	377	0,00	3-2	CDD
psychologue	A	MS	480	0,00	3-3-2°	CDD
rédacteur	B	ADM	347	0,00	3-2	CDD
rédacteur	B	ADM	366	0,00	3-2	CDD
rédacteur	B	ADM	366	0,00	3-2	CDD
rédacteur principal 2ème cl	B	ADM	377	0,00	3-2	CDD
rédacteur principal 2ème cl	B	ADM	377	0,00	3-2	CDD
rédacteur principal 2ème cl	B	ADM	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-2	CDD
technicien territorial	B	TECH	366	0,00	3-2	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-1	CDD
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-1	CDD
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-1	CDD
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-1	CDD

DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-a°	CDD
adjoint administratif	C	ADM	347	0,00	3-a°	CDD
adjoint techn 2ème cl ets ens - plus utilisé	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-a°	CDD
adjoint technique	C	TECH	347	0,00	3-a°	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique ets ens	C	TECH	347	0,00	3-1	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-1	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-1	CDD
assistant socio-éducatif	B	S	377	0,00	3-a°	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-1	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-a°	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-a°	CDD
attaché territorial	A	ADM	434	0,00	3-a°	CDD
attaché territorial	A	ADM	483	0,00	3-a°	CDD
chef de cabinet	A	OTR	712	0,00	110	CDD
collaborateur de groupe	A	OTR	653	0,00	110-1	CDD
rédacteur	B	ADM	366	0,00	3-a°	CDD
rédacteur	B	ADM	373	0,00	3-1	CDD
rédacteur principal 2ème cl	B	ADM	377	0,00	3-a°	CDD
technicien principal 2ème cl	B	TECH	377	0,00	3-a°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

## DEPARTEMENT DE LA MEUSE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE</b>	<b>D1.2</b>

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Directeur général des services	A	Agent de salubrité	C	Adjoint d'animation principal	C
Directeur général adjoint des services	A	Agent d'entretien qualifié	C	Adjoint d'animation qualifié	C
Collaborateur de cabinet		Agent d'entretien	C	Adjoint d'animation	C
		Autres (préciser)	C	Agent d'animation qualifié	C
<b>Secteur administratif :</b>				Agent d'animation	C
Administrateur	A	<b>Secteur social :</b>			
Directeur	A	Conseiller socio-éducatif	A	<b>Secteur culturel :</b>	
Attaché principal	A	Assistant socio-éducatif principal, dont:	B	Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A
Attaché	A	* assistant de service social		Conservateur de bibliothèques (dont conservateur en chef)	A
Rédacteur en chef	B	* conseiller en ESF		Attaché de conservation	A
Rédacteur principal	B	* éducateur spécialisé	B	Bibliothécaire	A
Rédacteur	B	Assistant socio-éducatif, dont:		Directeur d'enseignement artistique	A
Adjoint adm. principal de 1ère classe	C	* assistant de service social		Professeur d'enseignant artistique hors classe	A
Adjoint adm. principal de 2ème classe	C	* conseiller en ESF		Prof. d'enseignant. art. de classe normale	A
Adjoint administratif	C	* éducateur spécialisé		Assistant qualifié de conserv. hors cl.	B
Agent administratif qualifié	C	Educateur de jeunes enfants chef	B	Assistant qualifié de conserv. de 1ère cl.	B
Agent administratif	C	Educateur de jeunes enfants principal	B	Assistant qualifié de conserv. de 2ème cl.	B
Autres (préciser)		Educateur de jeunes enfants	C	Assistant de conserv. hors classe	B
		Moniteur éducateur	C	Assistant de conserv. de 1ère classe	B
<b>Secteur technique:</b>		Agent social qualifié de 1ère classe	C	Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	A	Agent social qualifié de 2ème classe	C	Assistant spécialisé d'enseignant. artist.	B
Ingénieur en chef	A	Agent social	C	Assistant d'enseignement artistique	B
Ingénieur subdivisionnaire	A	Autres (préciser)		Agent qualifié du patrimoine hors classe	C
Technicien en chef	A	<b>Secteur sportif :</b>		Agent qualifié du patrimoine 1ère et 2ème cl.	C
Technicien principal	B	Cons. des activités phys. & sport. ppal	A	Agent du patrimoine de 1ère classe	C
Technicien	B	Conseiller des activités phys. & sport.	A	Agent du patrimoine de 2ème classe	C
Agent de maîtrise principal	B	Educ. des activités phys. et sport. hors cl.	B	Autres (préciser)	
Agent de maîtrise qualifié	C	Educ. des activités phys. et sport. 1ère cl.	B		
Agent de maîtrise	C	Educ. des activités phys. et sport. 2ème cl.	B		
Agent technique en chef	C	Opér. des activités phys. et sport. ppal	C		
Agent technique principal et qualifié	C	Opér. des activités phys. et sport. qualif.	C		
Agent technique	C	Opér. des activités phys. et sport.	C		
Gardien d'immeuble en chef	C	Aide-opérateur	C		
Gardien d'immeuble principal et qualifié	C	Autres (préciser)			
Gardien d'immeuble	C	<b>Secteur animation :</b>			
Chef de garage principal	C	Animateur –chef	B		
Chef de garage	C	Animateur principal	B		
Conducteur spéc. de 1er et 2ème niveau	C	Animateur	B		
Conducteur	C				
Agent de salubrité en chef	C				
Agent de salubrité principal et qualifié	C				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)</b>	<b>D1.2</b>

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
<b>Secteur médico-social :</b>			
Médecin hors classe	A	Auxiliaire de puériculture principal	C
Médecin de 1ère et 2ème classe	A	Auxiliaire de puériculture	C
Psychologue hors classe	A	Auxiliaire de soins principal	C
Psychologue de classe normale	A	Auxiliaire de soins	C
Sage-femme hors classe	A	Autres (préciser)	
Sage-femme de 1ère classe	A		
Sage-femme de 2ème classe	A	<b>Secteur médico-technique :</b>	
Coordinatrice de crèches	A	Biologiste, vétér. et pharm. de cl. except	A
Puéricultrice hors classe	B	Biologiste, vétér. et pharm. hors classe	A
Puéricultrice de classe supérieure	B	Biologiste, vétér., pharm. de 1è et 2è cl.	A
Puéricultrice de classe normale	B	Assistant médico-technique hors classe	B
Infirmière hors classe	B	Assistant médico-technique de cl. supér.	B
Infirmière de classe supérieure	B	Assistant médico-technique de cl. normale	B
Infirmière de classe normale	B	Aide médico-technique qualifié	C
Rééducateur hors classe	B	Aide médico-technique	C
Rééducateur de classe supérieure	B	Autres (préciser)	
Rééducateur de classe normale	B		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	<b>D2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
13/12/2007 - DSP concession - Etablissement et exploitation du réseau départemental haut débit	NET55	NET55	Société par actions simplifiées	9 155 000,00
01/11/2008 - DSP - Prestations d analyses en santé animale	LVD55-SEGILAB	SEGILAB	SARL	0,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
-	AGENCE FRANCE LOCALE		SA à Conseil d'administration	1 372 500,00
-	CHAMPALOR - HABITAT COOPERATIF LORRAIN		Sté coopérative de production d'HLM	16,00
-	INSTITUT LORRAIN DE PARTICIPATION		Sté coopérative de production d'HLM	290 921,00
-	PLURIAL HOME EXPERT		Sté coopérative de production d'HLM	15,00
-	SAFER		Sté Anonyme	125 728,00
-	SA HLM VTB 55		Sté Anonyme d'HLM à compétence locale	347 220,00
-	SEBL Société d'Equipement du Bassin Lorrain		Sté d'Economie Mixte Locale	129 200,00
-	SEML Tourisme Grand Verdun		Sté d'Economie Mixte Locale	2 000,00
-	Sté LORRAINE DE CREDIT IMMOBILIER		Sté Anonyme de Crédit Immobilier	36,59
-	SOLOREX		Sté d'Economie Mixte Locale	13 720,42
-	SPL XDEMAT		Sté Publique Locale	8 897,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
-	Espace Habitat		SA HLM	1 172 697,23
-	CHG DE VERDUN		Etablissement public	422 234,63
-	ASS.MEUSIENNE POUR LA SAUVEGARDE		Association	1 004 286,70
-	Maison de Retraite Ligny en Barrois		Ets Médico-Sociaux	1 285 365,44
-	Maison de retraite Jean Guillot		Ets Médico-Sociaux	4 877 443,17
-	SA d'HLM de Verdun, Thierville et Belleville		SA HLM	154 991,71
-	Sté Nationale Immobilière à MONTPELLIER		Sté d'Economie Mixte	1 022 459,85
-	AMIE		Association	150 796,07

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
-	AMF 55		Association	571 907,00
-	OPH de la Meuse		Etablissement public	184 941 541,53
-	OPAC de la Meuse		Etablissement public	8 559 183,35
-	Maison de retraite Gondrecourt Chateau		Ets Médico-Sociaux	5 707,38
-	Centre Social d'Argonne		Etablissement public	2 784 434,66
-	PLURIAL NOVILIA		Sté coopérative de production d'HLM	4 782 650,34
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>D3.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)</b>			
Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de madine	01/01/1972	Statutaire fonctionnement	375 163,52
Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de madine	01/01/1972	Statutaire investissement	451 687,67
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Othain	01/01/1973	Statutaire fonctionnement	20 010,00
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Othain	01/01/1973	Statutaire investissement	27 200,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
ENTENTE OISE-AISNE	25/09/1968	Fonct : 1.39 %, évolution pr 2018	20 000,00
ENTENTE OISE-AISNE	25/09/1968	Inv liés travx-études ent riv-aides aux coll-au prog de lutte ctre les inond:1.39% évol pr 2018	12 000,00
ENTENTE MARNE	01/03/1985	Fonct : 1/8ème	21 000,00
ENTENTE MARNE	01/03/1985	Inv :chges études,inv.ges supp 20% par le Dépt , 80% rest par l'ensble des Dépt associés	53 000,00
EPAMA	28/03/2002	Fonct : 10.54 % des frais de fonct à la charge du Dépt de la Meuse	49 000,00
EPAMA	28/03/2002	Inv : décision spécifique par type d'inv	0,00
Etablissement Public de Coopération Culturelle Mémorial de Verdun_Champ de bataille	20/10/2016	Statutaire fonctionnement	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	BUDGET ANNEXE DU PARC DEPARTEMENTAL	01/01/2011	21/12/2010	22550001600368	SPIC	oui
SPA	BUDGET ANNEXE DES FONDS D AIDE	01/01/2013	13/12/2012	22550001600376	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

**TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES**

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	177 251 777,99	2,90 %	25,72 %	0,00 %	45 589 157,30	2,90 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,50 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	1,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	355 081 598,44	32,97 %	4,50 %	0,00 %	15 978 671,93	32,97 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	542 517,52	0,65 %	4,25	0,00 %	2 305 699,48	0,65 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	45 400 000,00	-2,16 %	1,50 %	0,00 %	681 000,00	-2,16 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>578 275 893,95</b>	<b>18,93 %</b>			<b>64 554 528,71</b>	<b>18,93 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 34

VOTES :

Pour : 27

Contre : 7

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/12/2017

Présenté par le président du conseil départemental (1),

A Bar le Duc, le 14/12/2017

le président du conseil départemental,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session plénière

A Bar le Duc, le 14/12/2017

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AARNINK-GEMINEL Dominique	
ABBAS Gérard	
ANTOINE Jocelyne	
BERTAUX Catherine	
BURGAIN Pierre	
CANOVA Jean-Louis	
CHAMPION Patricia	
COMBE Danielle	
DENOYELLE Sylvain	
DUMONT Jérôme	
DUMONT Marie-Jeanne	
GUEURQUIN Elisabeth	
HAZARD Samuel	
JACQUET Evelyne	
JANNOT André	
JOCHYNSKI Isabelle	
JOLY Martine	
LAMORLETTE Jean-François	
LEONARD Claude	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

MERVEILLE Arnaud	
MISSLER Jean-Marie	
MUNERELLE Régine	
NAHANT Serge	
PALANSON Arlette	
PELTIER Yves	
PERRIN Stéphane	
PHILIPPE Véronique	
PICART Jean	
RUHLAND Daniel	
SERRE Frédérique	
SIGOT-LEMOINE Hélène	
STRAUSS Marie-Astrid	
TONNER Marie-Christine	
VAUTRIN Jean-Philippe	

Certifié exécutoire par le président du conseil départemental (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil départemental (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Service Budget engagements (11320)

Service généraux  
Budget

Budget

2ème Commission  
3ème Commission  
4ème Commission  
5ème Commission  
1ère Commission

NATURE DE L'AFFAIRE

BUDGET PRIMITIF 2018

## PREAMBULE ET INTRODUCTION

Les discussions abordées lors de notre séance de DOB ont permis de mettre en évidence une visible amélioration de notre environnement économique, ou tout au moins une évolution plus favorable de ses indicateurs courts et moyens termes, et donc de ses conséquences budgétaires pour les collectivités.

Il faut noter que les options prises jusqu'alors pour une réduction du déficit public, essentiellement concentré pour les collectivités sur la baisse de leurs dotations semblent aujourd'hui abandonnées au profit d'une approche plus contractuelle avec l'Etat, duquel l'essentiel de leurs subsides dépendent.

A l'heure de l'élaboration de ce budget primitif (BP) 2018, ce sont autant d'éléments a priori favorables à un renforcement de l'action de notre collectivité, qui avait été conduite par la pression des contraintes financières s'exerçant depuis bientôt 10 ans, à ajuster ses capacités d'intervention au profit du territoire.

# SOMMAIRE

<b>Préambule et introduction</b>	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Le contexte de la préparation budgétaire 2018</b> .....	<b>3</b>
L'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) .....	3
Les enjeux départementaux essentiels en 2018 .....	4
Les grands équilibres du financement du budget 2018 .....	5
<b>Éléments financiers</b>	<b>7</b>
<b>Fonctionnement</b> .....	<b>7</b>
Fiscalité locale - pouvoir de taux libre .....	7
Fiscalité locale - pouvoir de taux plafonné .....	8
Fiscalité locale - sans pouvoir de taux .....	9
Dotations financières - évolutives par péréquation verticale .....	10
Dotations financières - évolutives par péréquation horizontale .....	11
Dotations financières - figées .....	12
Focus sur les Allocations Individuelles de Solidarité .....	12
Dépenses de fonctionnement .....	14
<b>Investissement</b> .....	<b>15</b>
Dépenses d'investissement .....	15
Recettes d'investissement .....	17
Opérations d'ordre .....	17
Dette 2018- Coût réel du service de la dette .....	18
<b>Équilibre global du budget</b> .....	<b>20</b>
<b>Modifications du Règlement financier</b> .....	<b>23</b>
<b>Information CA 2015</b> .....	<b>23</b>
<b>L'action départementale par fonction</b>	<b>24</b>
Guide de lecture .....	24
<b>Fonction 1 – Sécurité</b> .....	<b>24</b>
Service Départemental d'Incendie et de Secours .....	25
<b>Fonction 2 – Enseignement</b> .....	<b>26</b>
Investissements (hors bâti) dans les collèges .....	26
Fonctionnement des collèges .....	27
<b>Fonction 3 – Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs</b> .....	<b>28</b>
Culture .....	28
La politique en faveur de la jeunesse .....	35
Sports .....	36
Développement des infrastructures de loisirs .....	37
<b>Fonction 4 – Prévention Médico-sociale</b> .....	<b>38</b>
PMI et planification familiale .....	38
<b>Fonction 5 – Action sociale</b> .....	<b>39</b>
Services communs .....	40
Famille et enfance .....	41
Autonomie .....	44
Insertion .....	48
<b>Fonction 6 – Réseaux et Infrastructures</b> .....	<b>52</b>
Eaux et assainissement .....	52
Routes et Voiries .....	53
Réseaux numériques .....	55
<b>Fonction 7 – Aménagement et environnement</b> .....	<b>57</b>
Habitat .....	57
Développement territorial et aménagement du territoire .....	59
Environnement et énergie .....	61
<b>Fonction 8 – Transports</b> .....	<b>65</b>
<b>Fonction 9 – Développement économique</b> .....	<b>66</b>
Attractivité et Tourisme .....	66
Le temps de l'Histoire .....	68
Agriculture .....	70
<b>Fonction 0 – Administration Générale</b> .....	<b>71</b>
Développement durable .....	71
Ressources Humaines .....	72
Patrimoine bâti .....	77
Systèmes d'Information .....	78
Affaires Juridiques et Moyens Généraux .....	79
Contractualisation .....	81
Communication .....	83

# LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2018

## L'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)

Chaque année au moment de la préparation des budgets des collectivités, l'attention se porte sur le projet de loi de finances de l'année (PLF) dont les lignes principales sont connues dans le dernier trimestre et dont les amendements peuvent courir jusqu'à la toute fin de l'année en cours. Cette période se prolonge au-delà par les décisions du comité des finances locales ou les circulaires du Ministère des Finances.

Ce document requiert l'attention toute particulière de nos services tant ses impacts peuvent être diffus sur l'ensemble de nos périmètres de recettes comme de dépenses.

Mais il existe un autre document qui fait l'objet d'une revue bi ou trisannuelle et dont l'objet est d'établir une vision prospective à cinq ans de l'évolution des finances publiques. Il s'agit de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) à cinq ans. Cette loi votée en 2017 a précisé le cadre qui serait donné à l'ODEDEL installé en 2014, en rompant avec la baisse des dotations qu'elle avait engagée par la stabilisation des dotations en 2018, et en installant un pacte contractuel liant l'évolution des dotations aux engagements des collectivités sur leurs niveaux de dépenses.

---

### UNE APPROCHE CONFUSE DU PACTE FINANCIER SOUHAITE PAR L'ÉTAT

Deux éléments essentiels ressortent en termes d'objectif du pacte financier, ou pour le moins de ses objectifs aujourd'hui seulement décrits.

- D'une part une volonté gouvernementale de rompre avec cette baisse des dotations manifestement dommageable sur le long terme pour les collectivités et le service public rendu, et remplacé par un plafonnement des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités à 1.2 %
- Et d'autre part de réduire le besoin de financement de 13 Mds€ à la fin 2022, soit une réduction de 2,6 Mds€ par an des encours de dette des collectivités, dont il faut rappeler qu'il est utilisé en strict soutien à l'investissement.

Il apparaît donc clairement que cette double tenaille associée dans une même dimension investissement (encours de dette) et fonctionnement, ainsi que l'Etat le gère habituellement à son niveau. Ce qui n'est pas le cas des collectivités.

Dans cette vision unifiée, l'amélioration de l'épargne issue de cette contrainte de 1.2 % pesant le fonctionnement, devrait permettre une augmentation du niveau des investissements.

~ Mais ils seront eux-mêmes soumis à une baisse du recours à l'emprunt. Un  
~ arbitrage complexe est à attendre, avec un impact sans doute contreproductif  
~ en termes de soutien de la reprise économique.

A cela le projet de loi de programmation des finances publiques ajoute un nouveau cas de déficit budgétaire par dépassement des plafonds d'endettement prescrits en nombre d'année de capacité de désendettement.

Autant d'interrogations qui devront être croisées lors de ces négociations locales avec les services préfectoraux au regard des spécificités de notre territoire, mais aussi des options de gestion que nous avons pu prendre pour optimiser notre gestion.

Il faut noter par exemple la prise en charge sur notre section de fonctionnement des travaux d'investissement réalisés par notre parc départemental sur les routes, dont l'inscription nous permet de générer un retour de TVA. Cette inscription n'est pas neutre au regard de la contrainte nouvelle que fera porter le pacte financier sur cette section, et devra être rappelée à nos interlocuteurs comme un principe comptable installé et reconnu par Bercy.

---

## DES PERSPECTIVES PLUS AFFINEES

Concernant le pacte financier qui vient d'être abordé, de nouvelles informations font acte d'une volonté plus affirmée du gouvernement de définir une contrainte sur le fonctionnement des dépenses des départements qui soit réaliste au regard du portage sur cette section des dépenses de solidarité. La valeur de 1.2% et déjà portée à 1.4% pour les départements pourrait donc être modulée.

*S'il en était ainsi la négociation sur la compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) pourrait s'inscrire dans un calendrier moins pressant pour le gouvernement.*

En termes de ressources, des dernières notifications pour 2018, notamment sur la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, tendent à confirmer une reprise à la hausse d'un certain nombre de nos recettes. Le détail en est donné plus en aval dans ce document.

Il sera noté de manière sans doute anecdotique pour notre collectivité la toute dernière inscription d'un fonds de 100 M€ en soutien aux départements en difficulté, mais desquels nous ne serons vraisemblablement pas, du fait des indicateurs retenus. Comme les années précédentes, ils mettent en avant les départements à haut niveau de dépense plutôt que ceux opérant dans le meilleur ajustement de leurs dépenses notamment sur l'insertion.

*Un dernier élément de portée nationale sera susceptible de nous impacter en cours d'année 2018, en ce qui concerne le secteur de l'enfance. En effet le gouvernement s'est engagé à assumer la phase d'évaluation des mineurs non accompagnés (MNA).*

Le sujet est complexe lui aussi, car il n'échappe à personne que tout mineur confirmé est ensuite pris en charge par les services des départements induisant des charges dont nous avons déjà mesuré l'évolution des niveaux lors de notre dernière décision modificative (DM), et qui s'inscriront en année pleine en millions d'euros.

Les départements souhaitent dans leur grande majorité la reprise de l'évaluation par l'Etat, mais avec l'assurance d'un travail d'analyse de qualité et responsable globalement des engagements financiers publics.

## Les enjeux départementaux essentiels en 2018

Si la présentation de ce rapport de budget primitif s'organise ensuite autour d'une lecture plus budgétaire en prenant appui sur les fonctions comptables, il reste utile de revenir au projet politique voté à l'unanimité en novembre 2015.

Elément de base des discussions de notre DOB, il a permis la mise en perspective des projets essentiels qui seront portés par ce budget autour des solidarités territoriales et sociales, et dans lesquelles le Département entend jouer pleinement son rôle en termes de stratégie, de responsabilité, et d'animation :

## **I. Stratégies et développement des territoires : aménager la Meuse dans la vision commune d'une réalité dynamique et performante**

- Aménagement territorial, habitat, environnement : déploiement d'appels à projets attractifs, installation d'une ADIL, mise en place d'une nouvelle assistance technique aux collectivités.
- Infrastructures routières : études préliminaires pour Cigéo, mise à jour de la politique routière, plan de mise à niveau de nos centres d'exploitation.
- Infrastructures numériques : accompagnement des territoires pour le projet THD grand Est, déploiement d'infrastructures de téléphonie mobile.

## **II. Responsabilités et développement humain : permettre à chacun de trouver sa place et d'apporter sa contribution à la vie du Département dans un contexte économique et social tendu.**

- Autonomie : renforcement du projet individualisé de la personne et impact financier des créations de nouvelles structures d'accueil.
- Enfance-Famille : redéfinition de l'offre d'hébergement départemental, évaluation et accompagnement des MNA.
- Insertion : analyse de la décréue de l'allocation RSA, moyens mis en œuvre au service de l'insertion.
- Développement social : engagement opérationnel de la démarche avec les territoires parties prenantes.
- Education : mise en œuvre du Plan Collèges, amélioration de la politique de soutien à la restauration, valorisation du lien avec la politique sportive.
- Jeunesse – Sport : mise en œuvre des transversalités entre politiques et partenariats internes et externes au titre de la jeunesse, développement d'une politique en direction des sports de pleine nature.

## **III. Identité, attractivité et ambition départementale : renforcer l'attractivité de la Meuse autour de son identité rurale et en mobilisant ses acteurs**

- Attractivité, tourisme : mise en place de l'agence d'attractivité, mise en œuvre du schéma de développement touristique, dossier UNESCO Mémoire et centenaire de l'arrivée des américains en Meuse.
- Culture : mise en œuvre de la nouvelle politique d'éducation artistique et culturelle, mise en œuvre du schéma de lecture publique, mise en réseau du parc de matériel scénique.
- Agriculture : diversification des productions.
- Services numériques : animation et structuration des services numériques à l'échelle du département.

## **Les grands équilibres du financement du budget 2018**

Dans sa dernière notation, le 17 novembre 2017, Standard and Poor's (S&P Global Ratings) a confirmé nos notes de référence à long terme 'A+' et à court terme 'A-1'.

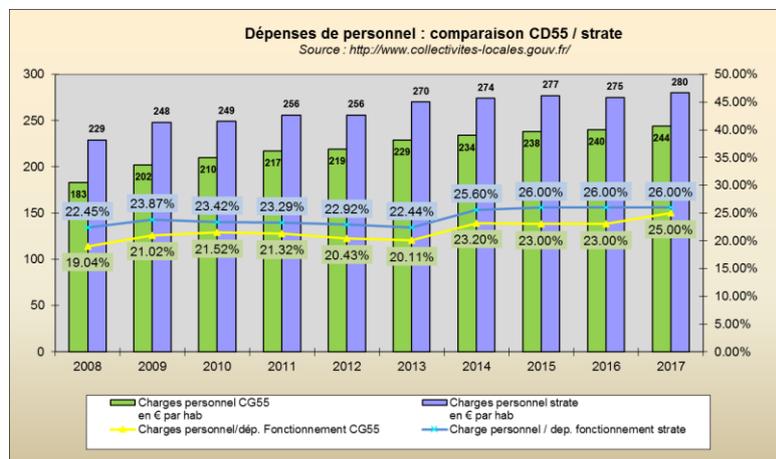
La perspective donnée est stable et s'appuie selon leurs analystes sur de très fortes performances budgétaires d'ici 2019 confortées par une gouvernance et une gestion financière forte, reflétant « une maîtrise continue des dépenses de fonctionnement et la poursuite d'excédents de financement après investissements ».

⇒ Le constat a ainsi été fait lors de nos discussions d'orientations budgétaires de la  
⇒ capacité que la collectivité se devait d'exploiter dans les marges certes limitées  
⇒ des écarts d'exécution budgétaires entre les phases BP et compte administratif  
⇒ (CA).

Cette capacité devrait pouvoir être exploitée au-delà même de 2020, année prévisionnelle de mise en œuvre d'une fiscalité nouvelle liée à Cigéo. Date aussi à laquelle notre collectivité devra être en ordre de marche pour pouvoir en assurer la conversion en projets au profit du territoire.

Aujourd'hui les moyens humains directs ou indirects que nous consacrons à nos interventions, particulièrement dans les domaines techniques, ne nous permettent pas la mise en œuvre pleine et entière des programmations de nos budgets primitifs.

Il est donc nécessaire de renforcer nos moyens humains en nombre et en compétences lesquels ont été très largement affectés par les arbitrages successifs des dix dernières années.



Aujourd'hui notre collectivité dispose de moyens très en deçà de la moyenne des départements de la même strate comme le montre ce graphique.

Ce budget primitif vous propose donc le renforcement très ajusté de certains postes clés de notre organisation, et tient aussi compte en termes de planification de nos difficultés récurrentes à recruter.

Il prend aussi en compte les effets induits par la hausse aujourd'hui établie dans la durée de l'arrivée de MNA sur notre territoire, et d'une tension financière qui s'installe sur le domaine de l'autonomie suite à la mise à niveau du nombre de places d'hébergement.

» Tandis que le RSA s'inscrit pour la première fois à cette phase de budget primitif, dans une légère baisse, il faut noter que dans l'éventualité d'une reprise par notre collectivité du dispositif MAIA par notre collectivité cela se ferait sans incidence financière.

Dans le domaine de la culture, le niveau d'inscription financière a été soutenu du fait de la mise en œuvre du schéma d'éducation artistique et culturel. Et il en est de même en ce qui concerne le schéma touristique.

Alors que notre Assemblée se prononce pour le long terme sur le Plan Collèges, ce budget traduit cette priorité et notre ambition par une inscription en hausse.

Plus généralement, sur le secteur des investissements, le niveau global des inscriptions reste lui aussi soutenu du fait d'une programmation de travaux immobiliers matures en 2018 et du maintien des inscriptions budgétaires dans le domaine des routes, dans l'attente d'un ajustement de cette politique.

En tenant compte des travaux routiers réalisés par le Parc départemental, le niveau de l'investissement dépasse 30 M€, incluant maîtrise d'ouvrage et soutien aux tiers.

» L'équilibre général du budget est assuré au-delà du niveau de notre annuité par un emprunt de 3.5 M€, soit au total 17.8 M€, en baisse par rapport à l'an passé.

De plus, une dernière opération financière concernant notre encours de dette, et traitée en toute fin de cette année va permettre de réduire de manière sensible (de l'ordre de 0.5 M€ pendant 4 ans) notre charge d'intérêts, avec une répercussion favorable sur notre épargne.

Les équilibres réglementaires issus de la section de fonctionnement sont eux aussi légèrement améliorés du fait d'une prise en compte plus assumées des niveaux de recettes dès la phase de BP, du fait qu'ils nous amènent régulièrement de l'excédent en phase CA. Et l'ensemble est bonifié par la poursuite d'une gestion globalement économe en ressources comme l'a relevé précédemment l'agence de notation.

Tels sont les éléments essentiels qui assurent l'équilibre de notre budget 2018 et que je vous propose de retrouver en détail dans les pages suivantes.

# ÉLÉMENTS FINANCIERS

## FONCTIONNEMENT

### Fiscalité locale - pouvoir de taux libre

#### TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES [TFPB]

Représentant près de 20 % des recettes réelles de fonctionnement, la TFPB reste l'une des deux dernières taxes sur laquelle le Département a un pouvoir de taux.

Le taux voté en 2017 (25,72%) plaçait le Département de la Meuse à la 8ème place des Départements au plus fort taux de TFPB en raison de la faiblesse des bases dans notre territoire rural.

Au regard de la faible plus-value que rapporterait un effet taux (+ 445k€ pour 1% de fiscalité) et les conséquences néfastes pour les contribuables meusiens, je vous propose de maintenir ce taux à 25,72% en 2018.

L'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels [RVLLP].

Réforme dont l'objectif est d'assurer à terme l'équité fiscale entre contribuables et la correspondance entre la taxe payée et le marché immobilier actuel et réel, elle touche les locaux dits « professionnels » (locaux commerciaux et locaux des professions libérales majoritairement). Selon les chiffres transmis par l'Etat, 13% des locaux taxés au titre de la TFPB 2017 auraient été concernés par cette réforme en Meuse.

Pour lutter contre l'obsolescence des bases, la comparaison avec un local-type est abandonnée au profit d'une mise à jour annuelle d'une grille tarifaire départementale en fonction des loyers réels payés.

Afin de garantir la neutralité de la réforme la première année d'application, le produit perçu par le Département en 2017 a été calculé de façon à assurer la même recette que celle qui aurait été reçue sans réforme.

Trois dispositifs ont ainsi été appliqués : la « neutralisation » (maintien de la même proportion des bases de locaux professionnels et des locaux non concernés par la réforme au sein de l'assiette totale), le « planchonnement » (diminution de l'écart entre la nouvelle valeur de base et l'ancienne pour éviter des variations trop importantes) et le « lissage » (progressivité des augmentations et des baisses de cotisations sur 10 ans pour les contribuables).

Il est impossible de chiffrer l'évolution des bases révisées en 2018 pour deux raisons :

- ✓ La première actualisation de la grille tarifaire départementale s'appliquera en 2018. Suivant l'évolution des loyers commerciaux, la grille tarifaire départementale évoluera à la hausse ou à la baisse. L'évolution des loyers commerciaux est en hausse au niveau national d'après l'INSEE mais il ne peut être présagé qu'il en sera de même en Meuse
- ✓ En cas de modification de substance (changement de surface ou d'affectation par exemple), les locaux révisés sortiront des dispositifs de planchonnement et de lissage sans qu'il soit possible d'évaluer si ces sorties de dispositifs seront globalement positives ou négatives.

Les bases des locaux non révisés (locaux d'habitation, locaux industriels évalués selon la méthode comptable et selon la méthode du barème) évoluent, outre l'évolution naturelle en fonction d'un coefficient de revalorisation dont la méthode de calcul est modifiée à partir de 2018.

Auparavant, les bases étaient revalorisées suivant un coefficient forfaitaire. Jugé trop favorable et déconnecté du contexte économique, il sera à partir de 2018, remplacé par un coefficient de revalorisation fixé suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation [IPC] entre novembre n-2 et novembre n-1, si celle-ci est positive. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de revalorisation.

L'évolution de l'IPC est estimée à +0,7% à l'instar de l'évolution constatée entre juillet 2016 et juillet 2017.

Le produit global de TFPB est donc estimé pour l'année 2018 à **45 589 157,30 €**.

---

## ROLES SUPPLEMENTAIRES

Les rôles supplémentaires correspondent aux produits d'imposition recouverts par l'administration fiscale dans le cadre de ses contrôles. Il vous est proposé d'inscrire **342 272,33 €** qui correspond à la moyenne d'encaissement des rôles supplémentaires de TFPB encaissés entre 2014 et 2016.

Il n'existe pas de rôles supplémentaires de CVAE et au regard des rares rôles supplémentaires d'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau,) seules les rôles supplémentaires de TFPB sont proposés à l'inscription budgétaire.

## Fiscalité locale - pouvoir de taux plafonné

---

### DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX [DMTO] ET TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A CERTAINS DROITS D'ENREGISTREMENT

Après une année 2016 durant laquelle la hausse du rendement des DMTO en Meuse était moindre qu'au niveau national (+16% au niveau national contre +10% en Meuse), l'année 2017 a été marquée par un fort rattrapage avec une hausse de +25% à l'issue des 3 premiers trimestres, soit un niveau supérieur à celui observé au niveau national.

Le produit des DMTO et des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement est évalué à hauteur de 13,12 M€ à fin 2017, auquel une progression de 25% est escomptée soit un produit attendu de **16 139 491,15€**.

---

### TAXE DEPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITE [TDCFE]

La TDCFE est une taxe obligatoire instaurée depuis le 1er janvier 2011.

Elle est uniquement assise sur la consommation finale d'électricité à laquelle est appliquée d'une part, une valeur en euro dépendante de la puissance et du type d'installation taxée (particulier ou professionnel) appelée tarif légal et d'autre part, un coefficient multiplicateur choisi par la collectivité territorialement bénéficiaire de la TDCFE.

Le 25 juin 2015, le Conseil départemental décidait de fixer le coefficient multiplicateur de la TDCFE à 4,25 à partir du 1er janvier 2016 dans le cadre de l'application de l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2014 imposant la fixation d'une des trois valeurs de coefficients multiplicateurs.

Pour cette deuxième année pleine de perception de la TDCFE, avec un coefficient multiplicateur de 4,25, la recette de TDCFE pourrait s'élever à **2 305 699, 48 €**.

---

### TAXE D'AMENAGEMENT [TA]

La TA constitue une recette grevée, son produit est donc affecté à financer les politiques liées aux Espaces Naturels Sensibles [ENS] et le fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement [CAUE].

Le Conseil départemental a voté un taux de 1,5% le 17 novembre 2016 s'appliquant uniformément sur l'ensemble du territoire départemental.

Suite à l'obligation légale de fixer expressément la répartition du produit entre la politique ENS et le financement du CAUE, le Conseil départemental a, par délibération du 23 mars 2017, fixé la clé de répartition initialement applicable, à savoir 1% pour le financement de la politique ENS et 0,5% pour celui du CAUE.

Le produit départemental de TA est évalué en 2018 par la Direction Départementale des Territoires à **681 000 €**, soit en légère baisse de - 2,16 % comparativement au BP 2017.

En 2018, le Département poursuivra son soutien financier au CAUE à travers une enveloppe globale de 395 000 € (385 000 € en 2017) répartie comme suit :

- subvention prévisionnelle de 168 000 € (153 000 € en 2017),
- reversement de la Taxe d'Aménagement dévolue au CAUE évaluée à 227 000 € (232 000 € en 2017).

## Fiscalité locale – sans pouvoir de taux

### COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES [CVAE]

Après une année de quote-part de perception du produit de CVAE à 23,5% contre 48,5% auparavant pour financer en partie le transfert de la compétence transports aux Régions, le produit à percevoir sera, cette année et à l'instar de la TFPB, impacté par la RVLLP.

En effet, même si les valeurs locatives n'interviennent pas sur le calcul même de la CVAE, elles impactent la répartition du produit entre collectivités dans le cas d'entreprises multi-établissements.

La valeur ajoutée taxée est répartie entre les collectivités sur le territoire desquelles sont situés les établissements pour 1/3 en fonction de la valeur locative et pour 2/3 en fonction des effectifs.

Aussi, le produit de CVAE relatif à des locaux professionnels sera impacté par la modification des valeurs locatives issue de la réforme.

De plus, les locaux industriels exclus de la RVLLP verraient théoriquement leurs VL être moins importantes que les VL révisées des locaux professionnels. C'est pourquoi, l'article 7 du projet de loi de finances pour 2018 prévoit de maintenir le poids des établissements industriels par rapport aux établissements dont la VL est révisée en leur attribuant un coefficient de pondération de 21 contre 5 selon la législation actuellement en vigueur.

Il s'agit de remédier préventivement à une répartition du produit de CVAE moins favorable aux territoires accueillant des activités industrielles.

Selon les chiffres communiqués au titre de l'année 2017, la Meuse compte 57% d'établissements industriels. Au sein des entreprises multi-établissements, leur proportion monte à 70%. Aussi, cette proposition de modification législative serait favorable à notre Département.

La première estimation des services fiscaux intègre cette mesure. Aussi, le produit CVAE 2018 s'élèverait à **8 065 899 €** soit + 13,99% par rapport au produit CVAE 2017 notifié en mars dernier (+ 989 745 €).

Il est à noter que cette somme n'intègre pas la plus-value escomptée de + 211 775 € [estimation fournie par l'Assemblée des Départements de France] qu'aurait apportée la nouvelle répartition du produit de CVAE entre collectivités au regard de la localisation du siège et des activités de production, mesure supprimée par le PLF 2018 et qui selon le gouvernement, apporterait « une perte de lisibilité et de prévisibilité en matière de perception de la CVAE ».

### IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU [IFER]

Le Département de la Meuse perçoit des contributions au titre des IFER sur les canalisations de gaz, de transport d'hydrocarbures, les centrales de production électrique d'origine photovoltaïque ou hydraulique, les stations radioélectriques et les éoliennes qui constituent à elles seules 60% du produit fiscal recouvré.

Le produit des IFER pour 2018 pourrait s'établir à **1 498 370,75 €** avec une revalorisation de +1,1% (inflation prévisionnelle 2018 selon le Projet de Loi de Finances [PLF]) des tarifs applicables aux bases des IFER.

Une estimation de + 97 000 € sur les IFR éoliennes est prise en compte suite au raccordement de deux parcs éoliens en 2017 pour une puissance de 37,8 MWh.

---

## LE FINANCEMENT DES COMPETENCES TRANSFEREES EN 2004

Dans le cadre de l'Acte II de la Décentralisation (2004), le Département a obtenu des ressources afin de financer les compétences transférées :

- Fraction de **Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance [TSCA] « article 52 »** dont l'évolution proposé en projet de loi de finances est de +7 % par rapport à 2017 soit une estimation de **16 455 575,41 €**
- Fraction de **Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques [TICPE] complémentaire** à la TSCA prévu en hausse de +1% en projet de loi de finances par rapport au réalisé 2017 soit une estimation de **3 680 984,62 €**

---

## LE FINANCEMENT DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS [SDIS]

Le Département bénéficie d'une fraction de **TSCA « article 53 »** afin de financer, pour partie, le SDIS. Le montant de cette ressource est proposé à **3 557 027,74 €** dont l'évolution est fixée à +6% selon le projet de loi de finances 2018.

Ce financement représente environ la moitié de la dépense afférente.

---

## LES COMPENSATIONS DE LA REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE [TP]

Dans le cadre de la Réforme de la TP, le Département a bénéficié de ressources pour compenser les pertes de recettes induites. La fraction de **TSCA « article 77 »** pourrait évoluer de +5 5 % en 2018, soit un produit escompté de **15 038 521,15 €**.

## Dotations financières - évolutives par péréquation verticale

---

### BAISSE DE LA DOTATION GENERALE DE FONCTIONNEMENT [DGF]:

**FIN ANNONCEE DE LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES PAR DIMINUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE**

Le rapport de la Cour des Comptes rendu public le 30 juin 2017 préconise de reconduire les efforts d'économies imposées aux collectivités locales en 2018 et au-delà suite aux quatre précédentes années. Le Département a contribué à hauteur de 19 M€ entre 2014 et 2017 par réfaction sur la dotation forfaitaire de la DGF.

Le nouveau gouvernement souhaite poursuivre l'association des collectivités à l'effort national (annonce faite lors de la Conférence des Territoires le 17/07/2017).

La ponction sur la seule DGF ayant déjà montré ses limites pour certaines collectivités (DGF négative) et en gage de visibilité sur le montant des dotations, l'exécutif ne souhaite pas poursuivre sur la même forme.

Un pacte financier serait conclu entre chaque collectivité de taille importante (le Département serait concerné) et l'Etat pour déterminer l'objectif chiffré de modération des dépenses de fonctionnement.

Il s'agirait ainsi de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à +1,2% toutes collectivités confondues, chiffre décliné à +1,4% pour les Départements.

La prochaine Conférence des Territoires qui aura lieu en décembre 2017 devrait apporter plus de précisions sur le cadre de cette contractualisation.

Cette année, la dotation forfaitaire de la DGF s'élèverait ainsi à **18 813 540,18 €** soit une baisse de -0,25 % uniquement liée à la baisse de la population meusienne. Les parts compensation et péréquation devraient être identiques à 2017 soit **16 296 494 €** et **11 029 028 €** pour une DGF totale de **46 139 062,18 €**.

---

## LES VARIABLES D'AJUSTEMENTS : COMPENSATIONS D'EXONERATIONS ET DCRTP

L'Etat accorde nationalement des exonérations et des abattements sur la fiscalité locale. Ceci induit des pertes de produits fiscaux qui devraient être compensées par l'attribution de dotations équivalentes.

A cela, s'ajoutent également les compensations accordées au titre des exonérations des impositions perçues antérieurement à la réforme de la Taxe Professionnelle [TP].

Chaque année, ces dotations sont minorées pour permettre l'accroissement d'autres ressources au profit des collectivités territoriales. Les privations de produits fiscaux induits par la politique fiscale nationale ne sont donc pas totalement compensées et constituent donc une perte financière pour la collectivité.

La baisse de l'ensemble de ces dotations ne suffisant plus à ajuster cette compensation, l'élargissement des variables d'ajustement à la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle [DCRTP] des communes est proposé en PLFI 2018, à l'instar de celles des Départements et des Régions en 2017.

L'ensemble des variables d'ajustement devraient représenter cumulativement **7 494 977,73 €** (DCRTP : 5 028 957,36 € + compensation CVAE : 2 672,46€ + compensation TFPB : 54 829,04 € + compensation d'exonération TH, TFPNB, TP : 2 408 518,87 €) soit - 509 280,27 € par rapport au montant reçu en 2017 avec un taux moyen de minoration de -6,2 % au PLF 2018.

---

## DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION

La Dotation Générale de Décentralisation est une dotation figée depuis 2008. Son montant est ainsi proposé au vote à **1 976 609 €**.

## Dotations financières - évolutives par péréquation horizontale

---

### FONDS DE PEREQUATION DE LA CVAE

Afin de tenir compte de la diminution de la quote-part départementale de perception de la CVAE de 48,5% à 23,5%, le PLFI 2018 prévoit de diminuer le prélèvement au titre du FPCVAE et par conséquent de l'enveloppe allouée au reversement.

Aussi, l'attribution serait moindre pour les bénéficiaires dont le Département de la Meuse. Le produit du FPCVAE devrait ainsi s'établir en baisse à **316 212,94 €** contre 673 927 € en 2017.

Le Département ne devrait pas être contributeur au regard de son revenu et de son produit de CVAE par habitant.

---

### FONDS DE PEREQUATION DES DMTO

**Le Fonds de péréquation des DMTO [FPDMTO]** a connu une évolution très positive les deux dernières années sous l'effet cumulé de l'embellie des DMTO et suite à la décision du Comité des Finances Locales [CFL] de ne pas mettre en réserve les sommes au-delà de 380M€ ce qui avait permis au Département de toucher +2M€ annuels par rapport aux estimations budgétaires.

La décision renouvelée de ne pas mettre en réserve avait été justifiée par le CFL au vu de la situation financière délicate des Départements en 2016 et 2017. Comme cela a été décrit précédemment, malgré une stabilité au niveau du RSA, la problématique des Mineurs Non Accompagnés [MNA] impacte désormais les budgets départementaux. Ceci nous a amené à nouveau, à ne pas considérer l'hypothèse d'une mise en réserve. Le reversement est ainsi proposé au vote à hauteur de **5 766 577,21 €**.

Le Département ne devrait pas être contributeur au regard de son produit de DMTO par habitant.

---

### FONDS DE SOLIDARITE

Il s'agit du seul fonds de péréquation verticale pour lequel le Département est à la fois contributeur et bénéficiaire.

Le prélèvement est évalué à **962 257,10 €**, en hausse de + 24% par rapport à la notification 2017. Cette augmentation est liée à la hausse des bases de DMTO sur lesquelles est effectué le prélèvement. Certains Départements riches bénéficient d'un plafonnement de leur contribution. Ce plafonnement minore le

montant à reverser collecté au plan national. La Meuse n'étant pas un Département riche en DMTO, elle ne bénéficie pas de ce plafonnement et sa contribution est entièrement prélevée.

A l'instar des années antérieures, la Meuse ne serait éligible qu'à la première part du reversement. En effet, le critère d'éligibilité pour la seconde part est le critère du Reste à Charge [RAC] qui est défavorable à notre Département dont le RAC reste maîtrisé. En effet, plus le Département fait d'économies de gestion, moins son RAC par habitant est élevé, et moins il est éligible aux dotations basées sur ce critère. Pour 2018, comme précédemment, nous devrions avoir un RAC inférieur à la médiane des 101 Départements et de ce fait ne pas être éligible à la seconde part du fond.

Le reversement est donc évalué sur la première part du reversement (30% de l'enveloppe) à **1 290 945,60 €**.

Le Département serait ainsi bénéficiaire net à hauteur de **328 688,50 €**.

---

## DOTATION DE COMPENSATION PEREQUEE

L'enveloppe globale issue des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties devrait croître de +1% selon le projet de loi de finances pour 2018. Par application de critères de répartition assez favorables au Département de la Meuse, le produit pourrait s'élever à **5 452 302,31 €**.

## Dotations financières - figées

---

### FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES

D'un montant figé depuis 2011, le montant proposé au vote s'établit ainsi à **4 687 469 €**.

## Focus sur les Allocations Individuelles de Solidarité

Un des 5 chantiers gouvernementaux annoncé lors de la Conférence des territoires du 17 juillet 2017 sera consacré à la question du financement du Revenu de Solidarité Active [RSA] et plus globalement de celui des Allocations Individuelles de Solidarités [AIS] par les Départements. Les négociations sur ce sujet avaient été stoppées en juin 2016 suite à des désaccords autour d'une éventuelle recentralisation totale ou partielle du RSA. Cette reprise des discussions ne devrait avoir de conséquences budgétaires qu'à partir de 2019.

Néanmoins, les discussions et simulations ont repris notamment au sein de l'Assemblée des Départements de France. Dans l'attente d'une solution pérenne, les recettes proposées au BP 2018 sont les suivantes :

- ✓ Fractions de **Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques [TICPE Part départementale et Part historique]** pour financer le Revenu Minimum d'Insertion puis le Revenu de Solidarité Active, dotations figées et notifiées à **14 352 700 €**
- ✓ Concours versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au titre de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie [APA]** et de la **Prestation de Compensation du Handicap [PCH]** respectivement proposés à 8 523 227 € pour les différents concours APA (APA historique : 7 013 743 € et APA 2 : 952 665 € ; forfait autonomie : 107 862 € et autres actions de prévention : 448 957 €) et à 1 603 445 € pour la PCH ;
- ✓ **Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion** proposé à **1 622 600 €**
- ✓ Pérennisation du relèvement de **taux des DMTO** porté à 4,5% depuis le 1er avril 2014 qui permettrait une plus-value de l'ordre de +2,5 M€ en 2018
- ✓ **Dotations de Compensation Péréquée** (Transfert des Frais de gestion de la TFPB aux départements) dont le montant estimé s'élèverait à **5 452 302,31 €**
- ✓ **Reversement** au titre du fonds de solidarité proposé au vote à hauteur de **1 290 945,60 €**. (cf supra)

**Le fonds d'aide aux Départements les plus en difficulté** ne devait pas être reconduit cette année, le nouveau gouvernement jugeant que ce fonds ne pouvait résoudre à lui seul les difficultés financières des Départements. Il semble finalement que ce fonds pourrait être de nouveau d'actualité. Cette suppression ou pas n'aura pas de conséquence négative pour le Département qui n'était pas éligible à ce fonds et ne devrait pas l'être en 2018.

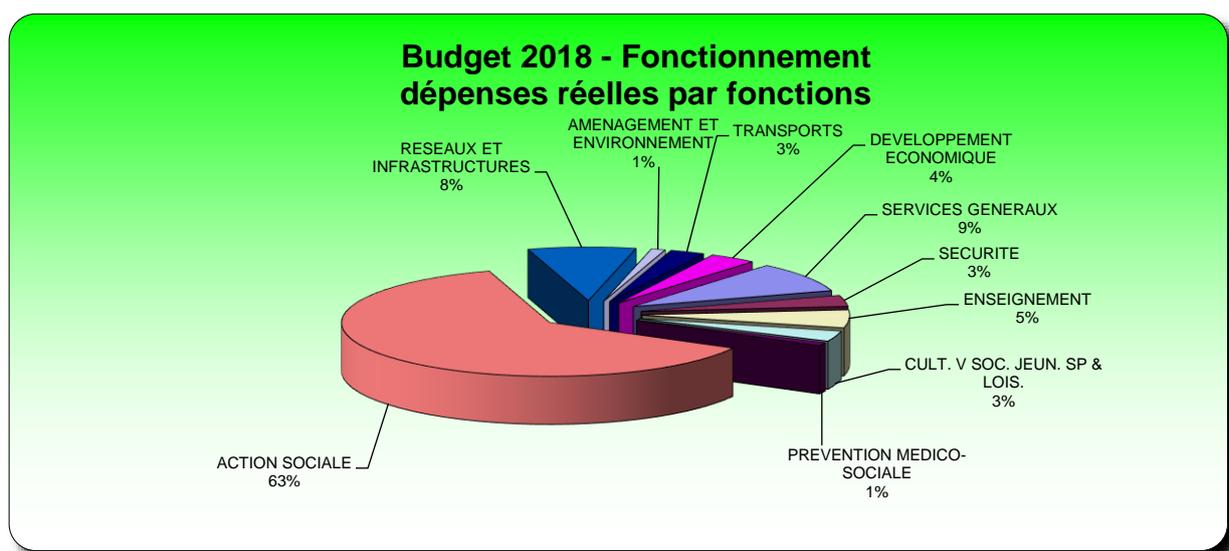
En effet, le second projet de loi de finances rectificative pour 2017 (le premier étant consacré à la surtaxe exceptionnelle sur les grands groupes) prévoit un fonds « exceptionnel » pour les Départements en grande difficulté de 100 M€ pour 19 Départements pré-identifiés (mais dont la liste n'est pas diffusée). Sachant que le fonds est diminué de moitié par rapport à l'an dernier, et qu'une quarantaine de Départements était concernée, les Départements ayant obtenu les sommes les plus importantes de la liste 2016 devraient être primés sauf changement dans les critères choisis. Or ces critères privilégient, comme souvent malheureusement, le RAC (reste-à-charge), ce qui défavorise les Départements comme le nôtre qui maintiennent une forte maîtrise des dépenses...

⚡ Le gouvernement annonce bien qu'il s'agit du dernier fonds de ce type avant  
 ⚡ qu'une solution pérenne ne soit trouvée à l'issue des Conférences Nationales des  
 ⚡ Territoires suivantes et négociations à l'issue.

<b>BP 2017_RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>223 289 346.43</b>
	dont 1 162 159.00 PRODUITS FINANCIERS	1 261 784.00
<b>Soit RRF hors produits financiers</b>		<b>222 127 187.43</b>
<b>Chap 731</b>	<b>IMPOSITIONS DIRECTES</b>	<b>60 496 654.32</b>
	dont TFB, CVAE et IFER (art. 7311)	55 150 700.05
	dont FNGIR (art. 73121)	5 003 681.94
<b>Chap 73</b>	<b>IMPOTS ET TAXES (sauf 731)</b>	<b>79 268 522.56</b>
	dont Fonds de péréquation fondés sur DMTO (art. 7326)	7 057 522.81
	dont Droits de mutations et taxes (art. 732 hors 7326)	19 126 190.63
	dont TSCA (art. 7342)	35 051 124.30
	dont TIPP (art. 7352)	18 033 684.82
<b>Chap 74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>67 414 350.91</b>
	dont DGF (art. 741)	46 139 062.18
	dont DGD (art. 746)	1 976 609.00
	dont FMDI (art. 74783)	1 622 600.00
	dont Dotation versée au titre de la PCH (art. 747812)	1 603 445.00
	dont DCRTP (art. 74832)	5 028 957.36
	dont Compensations fiscales (art 748 hors 74832)	8 029 532.68
<b>Chap 75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)</b>	<b>4 201 550.00</b>
	dont Recouvrement de dépenses d'aide sociale (art.751)	3 162 550.00
<b>Chap 016</b>	<b>ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)</b>	<b>8 023 908.00</b>
	Dotation versée au titre de l'APA (art. 747811)	7 966 408.00
<b>Chap 70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>2 307 801.64</b>
<b>Chap 015 + 017</b>	<b>R.M.I et R.S.A.</b>	<b>117 750.00</b>
<b>Chap 77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>97 450.00</b>
<b>Chap 013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>199 200.00</b>

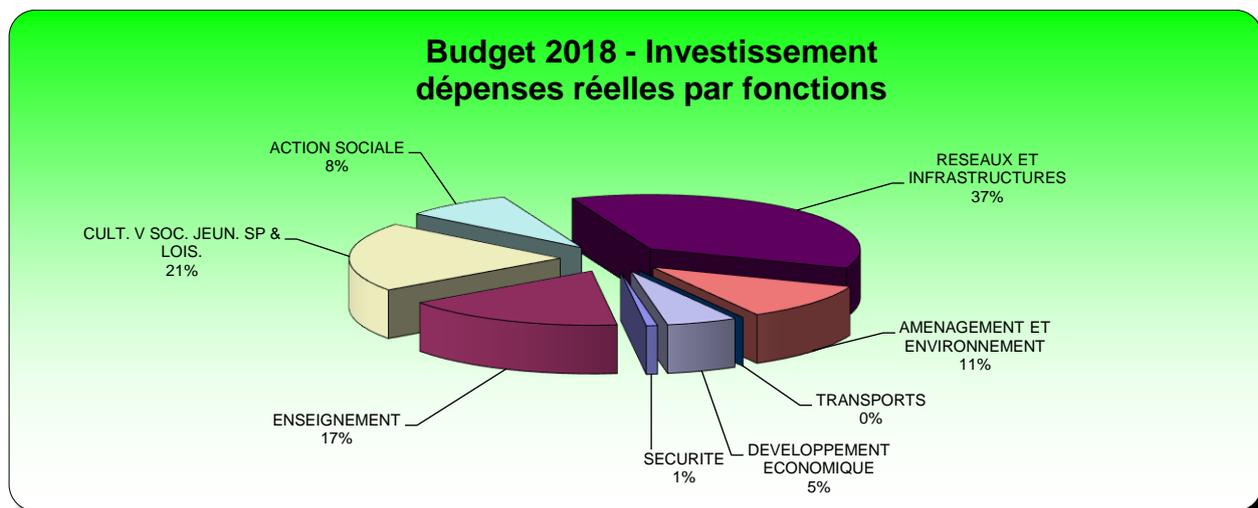
## Dépenses de fonctionnement

La répartition de dépenses de fonctionnement issue de la ventilation par fonction (voir tableau croisé par fonction des documents budgétaires) est présentée dans le graphique ci-dessous. Les dépenses de ressources humaines sont ventilées dans les fonctions qu'elles servent.



# INVESTISSEMENT

## Dépenses d'investissement



Les CP ouverts en 2018 (hors dette, cessions et dépenses imprévues) s'établissent à **26,82 M€** et se répartissent ainsi :

	CP sur AP	CP hors AP	Total CP
Subventions	6.03 M€	0.66 M€	<b>6.69 M€</b>
Soutiens provisoires aux tiers	1.17 M€	0.01 M€	<b>1.18 M€</b>
Maîtrise d'Ouvrage	15.85 M€	3.10 M€	<b>18.95 M€</b>
<b>Total CP 2018</b>	<b>23.05 M€</b>	<b>3.77 M€</b>	<b>26.82 M€</b>

Le Budget Primitif 2018 propose l'inscription d'une pré-programmation 2018 à hauteur de **5,18 M€**, d'une programmation de **19,38 M€** (nouvelles et complémentaires) et de CP (sur AP et hors AP) à hauteur de **26,82 M€**.

Cette programmation portera l'engagement total au terme de l'exécution du BP 2018 restant à financer à **92,02 M€**, intégrant la part de pré-programmation à ce jour non programmée.

*^ Rappel : Le lecteur attentif n'oubliera pas de prendre en compte en sus des CP  
^ inscrits ci-dessus, un montant de l'ordre de 3.5 M€ porté maintenant au  
^ fonctionnement, et permettant l'éligibilité au FCTVA de cette partie de nos  
^ travaux de voirie.*

Equipements au profit des tiers							
Sub-vention	Pré-prog. 2018	Total AP en cours	Propos. AP 2018	AP 2018 définitives	CP Ant.*	CP 2018 définitifs	CP Ult.
2007	1 972 779,00	1 972 779,00	0,00	1 972 779,00	1 575 307,75	0,00	397 471,25
2008	4 179 724,76	4 179 724,76	0,00	4 179 724,76	4 179 724,76	0,00	0,00
2010	9 232 185,86	9 232 185,86	0,00	9 232 185,86	8 990 971,19	100 000,00	141 214,67
2011	3 020 920,71	3 017 674,04	3 246,67	3 020 920,71	2 827 344,90	88 729,00	104 846,81
2012	5 453 299,82	5 453 299,82	0,00	5 453 299,82	5 199 112,80	20 000,00	234 187,02
2013	20 929 411,16	17 255 411,16	500 000,00	17 755 411,16	10 617 638,40	1 671 687,67	5 466 085,09
2014	4 447 779,86	4 440 279,86	7 500,00	4 447 779,86	3 096 450,17	659 429,03	691 900,66
2015	3 742 357,70	3 707 357,70	35 000,00	3 742 357,70	1 814 423,34	887 401,23	1 040 533,13
2016	8 136 743,10	17 624 243,10	-9 890 000,00	7 734 243,10	404 716,08	990 514,10	6 339 012,92
2017	5 608 425,03	5 158 425,03	443 750,00	5 602 175,03	239 295,10	681 445,00	4 681 434,93
2018	14 469 500,00	0,00	13 868 750,00	13 868 750,00	0,00	931 918,00	12 936 832,00
	<b>81 193 127,00</b>	<b>72 041 380,33</b>	<b>4 968 246,67</b>	<b>77 009 627,00</b>	<b>38 944 984,49</b>	<b>6 031 124,03</b>	<b>32 033 518,48</b>

Equipements sous maîtrise d'ouvrage : AP Globale							
MO	Pré-prog. 2018	Total AP en cours	Propos. AP 2018	AP 2018 définitives	CP Ant.*	CP 2018 définitifs	CP Ult.
2006	0,00	276 295,66	0,00	276 295,66	246 673,69	25 000,00	4 621,97
2008	0,00	117 640,00	0,00	117 640,00	95 902,83	19 000,00	2 737,17
2009	0,00	73 616,04	0,00	73 616,04	47 775,22	500,00	25 340,82
2010	0,00	3 311 681,32	200 000,00	3 511 681,32	1 554 828,65	566 419,12	1 390 433,55
2011	0,00	2 968 001,62	0,00	2 968 001,62	2 298 610,74	154 640,00	514 750,88
2012	0,00	7 623 364,99	0,00	7 623 364,99	2 281 675,30	1 155 393,00	4 186 296,69
2013	0,00	8 300 243,93	478 810,00	8 779 053,93	4 721 854,84	1 115 075,00	2 942 124,09
2014	0,00	11 381 729,36	0,00	11 381 729,36	3 017 408,55	886 000,00	7 478 320,81
2015	0,00	20 176 107,09	396 943,00	20 573 050,09	11 380 228,48	1 829 404,00	7 363 417,61
2016	0,00	19 821 000,00	632 703,00	20 453 703,00	9 033 925,76	2 397 133,00	9 022 644,24
2017	0,00	22 458 840,00	1 877 639,00	24 336 479,00	3 458 399,90	2 077 562,00	18 800 517,10
2018	0,00	0,00	10 822 878,00	10 822 878,00	0,00	6 792 730,00	4 030 148,00
		<b>96 508 520,01</b>	<b>14 408 973,00</b>	<b>110 917 493,01</b>	<b>38 137 283,96</b>	<b>17 018 856,12</b>	<b>55 761 352,93</b>

Equipements sous maîtrise d'ouvrage : AP Projet							
MO	Pré-prog. 2018	Total AP en cours	Propos. AP 2018	AP 2018 définitives	CP Ant.*	CP 2018 définitifs	CP Ult.
2003	0,00	13 303 398,87	0,00	13 303 398,87	13 284 162,25	0,00	19 236,62
2005	0,00	19 461 179,98	0,00	19 461 179,98	19 438 028,37	1 000,00	22 151,61
		<b>32 764 578,85</b>	<b>0,00</b>	<b>32 764 578,85</b>	<b>32 722 190,62</b>	<b>1 000,00</b>	<b>41 388,23</b>

<b>Total MO</b>		<b>129 273 098,86</b>	<b>14 408 973,00</b>	<b>143 682 071,86</b>	<b>70 859 474,58</b>	<b>17 019 856,12</b>	<b>55 802 741,16</b>
-----------------	--	-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

<b>Total Subv+MO</b>	<b>81 193 127,00</b>	<b>201 314 479,19</b>	<b>19 377 219,67</b>	<b>220 691 698,86</b>	<b>109 804 459,07</b>	<b>23 050 980,15</b>	<b>87 836 259,64</b>
----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------

**Crédits Hors AP (hors dette et hors écriture de régularisation)**

**Total Hors AP 3 769 600,00**

<b>Total Général</b>	<b>81 193 127,00</b>	<b>201 314 479,19</b>	<b>19 377 219,67</b>	<b>220 691 698,86</b>	<b>109 804 459,07</b>	<b>26 820 580,15</b>	<b>87 836 259,64</b>
----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------

\* CP réalisés au 22/11/17

## Recettes d'investissement

Le budget 2018 des recettes d'investissement intègre un niveau de CP à hauteur de **9,47 M€** (hors dette et cessions) suivant la répartition suivante :

✓ Dotations Etat :	5,72 M€	(FCTVA, DDEC, DGE et produit des radars)
✓ Subventions GIP :	1,81 M€	(+0,6 M€ en fonctionnement / travaux routiers)
✓ Subventions Etat :	0,91 M€	
✓ Subventions Région :	0,28 M€	
✓ Avances remboursables :	0,27 M€	(ACI)
✓ Subventions Europe :	0,13 M€	
✓ Aménagement foncier :	0,09 M€	
✓ Autres recettes :	0,26 M€	

## Opérations d'ordre

L'ensemble des flux financiers doit être matérialisé par des opérations réelles. A l'inverse, les opérations d'ordre sont des opérations comptables qui ne donnent pas lieu à flux financier. Il s'agit le plus souvent de régularisations, qu'il s'agisse de corrections d'erreurs antérieures ou d'ajustements de l'image comptable du bilan de la collectivité, tels que les amortissements ou les travaux en régie par exemple. La particularité de ces opérations d'ordre est de comporter toujours une recette au même montant que la dépense, ce qui fait qu'elles n'impactent pas l'équilibre global du budget.

Ces opérations incluent un volume important d'opérations classiques : amortissements et travaux en régie principalement (les opérations d'ordre liées aux cessions n'apparaissent qu'au compte administratif) aux chapitres 040 et 042. Notre collectivité ayant engagé depuis plusieurs années une amélioration de la qualité comptable de l'imputation de son patrimoine, nos budgets présentent régulièrement des volumes importants en régularisation au chapitre 041. Ce sera encore le cas cette année. En effet, les changements passés de nomenclature comptable (notamment passage à la M52 en 2004) ont laissé des traces non conformes à la réglementation et/ou à la réalité. Par ailleurs, lors de la mise en place de ces nouvelles instructions comptables et budgétaires, des erreurs ont pu être commises.

---

### OPERATION D'ECHANGE AVEC LA VILLE DE BAR-LE-DUC

L'exercice 2018 verra également la suite de la traduction comptable cette opération qui permet de décroiser propriétés immobilières et destination d'usage des dits locaux. Cette opération porte sur trois MECS propriétés de la ville et sur une école et un gymnase propriété du Département.

Pour mémoire, la dernière Décision Modificative de l'exercice 2017 présentait déjà les principales opérations réelles inscrites dans le protocole d'accord de cet échange : perception des loyers en retard versés par la Ville de Bar (502,4 K€) et paiement par le Département à la Ville d'une somme de 747,7 K€. Ces écritures ont été réalisées avant la clôture de l'exercice 2017, conformément au protocole qui prenait effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017. A noter que quelques opérations réelles de moindre ampleur (travaux) sont également inscrites au projet de budget 2018.

Les principales écritures liées à ce protocole qui seront retranscrites au budget 2018 seront des opérations d'ordre. Elles retraceront l'ajustement du patrimoine départemental suite à cet échange :

- ✓ La sortie de notre patrimoine du Gymnase Beugnot et de l'école Jean Errard pour 1 936 000 €
- ✓ La perte de valeur liée à la dépréciation de ces deux bâtiments pour 2 622 557,90 €
- ✓ L'intégration dans notre patrimoine des trois MECS pour 1 070 000 €
- ✓ La perte financière de 1 613 676,55 € pour le Département correspondant à l'avantage en nature consenti à la Ville de Bar-le-Duc dans le cadre de cette transaction. Ce montant correspond à l'écart entre l'apport de la Ville dans la transaction (les MECS pour 1,07 M€) et l'apport du Département (le gymnase 0,84 M€, l'école 1,1 M€ et un versement de 747,7 K€)

Ces écritures représenteront près de 10 M€ qui s'ajouteront aux opérations d'ordre plus traditionnelles.

## Dettes 2018 – Coût réel du service de la dette

Depuis la crise économique et financière de 2008, les politiques monétaires ont conduit à un mouvement généralisé de baisse des taux d'intérêts. Les banques centrales pilotent les taux courts via la fixation des taux d'intérêts directeurs et les taux longs avec leur politique quantitative consistant en l'achat de titres pour l'essentiel publics. Les taux courts et longs sont encore actuellement maintenus en territoire négatif et les perspectives économiques de 2018 suggèrent que l'environnement de taux bas devrait continuer encore cette année.

↳ Néanmoins les banques centrales commencent à réaliser que ce régime de taux  
↳ bas est potentiellement générateur de risques financiers ce qui a amené la BCE  
↳ à ajuster sa politique monétaire progressivement en réduisant ses achats de titres  
↳ dès 2018 (30 Md€ à partir de janvier 2018 contre 60 Md€ jusqu'en décembre 2017  
↳ – réunion politique monétaire de la BCE du jeudi 26 octobre 2017).

Le contexte de reprise mondiale et d'enclenchement d'un cycle de resserrement des politiques monétaires aurait pu se traduire par une franche remontée des taux longs mais la réaction des marchés a été modérée, les taux longs sont restés globalement stables, expliqués notamment par les tensions géopolitiques.

Parallèlement, le repli des marges constaté à l'automne 2017 devrait se maintenir courant 2018 sous l'effet d'un nouveau plus bas qui devrait être atteint pour le besoin d'emprunt des collectivités sur l'année 2017. Aussi, dans les conditions bancaires actuelles où les marges sont sensiblement identiques en fixe ou en variable, privilégier les taux fixes pour les financements nouveaux a tout son sens, quitte même à les swapper ensuite afin de les variabiliser.

---

### CREDITS LONG TERME

Le budget prévisionnel propose pour 2018 une charge de la dette de 3,7 M€ équivalente à celle de 2017 (hors opérations de sécurisation budgétisées en 2017 pour 4,38 M€), swaps compris avec la prise en compte de l'emprunt mobilisé au titre des financements 2017 en cours de consultation.

La charge d'amortissement est ramenée à 14,3 M€ (14 293 840 € au BP 2018 contre 14 439 340 € au BP 2017).

Le budget 2018 est proposé avec un emprunt d'équilibre de 17 793 841,00 €

---

### GESTION DE TRESORERIE

Calculé sur la base d'un encours de ligne de trésorerie (LT) reconduit à 12 M€ aux conditions financières analogues à celles en cours, le budget 2018 des intérêts inhérents est estimé à 15 600 €, soit 6 000 € de moins qu'au BP 2017.

S'agissant du renouvellement de la ligne de trésorerie, la baisse des marges bancaires (avec un plancher de meilleure marge de 30 points de base (pb) soit 0,30%, enregistrée en juillet 2017) laisse augurer un renouvellement du contrat à des conditions toujours performantes (les commissions de non utilisation tendent à se raréfier et les commissions prises dans leur ensemble n'excèdent pas 0,10 %).

L'optimisation de notre gestion en trésorerie zéro sera également appuyée par l'utilisation toujours avantageuse du programme de titres négociables court terme (TN-CT ou NEU-CP pour *Negotiable European Commercial Paper en anglais* – anciennement *Billets de Trésorerie*) dont les taux atteints par le Département sont restés voisins de -0,38 % par émission en 2017 contre +0,39 % de frais financiers sur la LT.

↳ Ces niveaux de taux négatifs devraient être maintenus en 2018 ; les marchés  
↳ n'entrevoient le retour en territoire positif de l'indice Eonia qu'autour de fin 2019.

**LES FRAIS FINANCIERS BUDGETES POUR 2018 :**

**BP 2018**

<b>Amortissements</b>	<b>14 293 839.88 €</b>
-----------------------	------------------------

Intérêts dette	2 434 000.00 €
Intérêts Lignes de trésorerie	15 600.00 €
Intérêts Titres Négociables Court Terme	0.00 €
ICNE n - ICNE n-1	-39 813.00 €
Autres charges financières (dont intérêts Swaps)	1 275 715.00 €
<b>Compte 66</b>	<b>3 685 502.00 €</b>

Produits Swap + TN-CT	1 154 677.00 €
ICNE n - ICNE n-1	-12 518.00 €
<b>Compte 76</b>	<b>1 142 159.00 €</b>

<b>Frais financiers nets</b>	<b>2 543 343.00 €</b>
------------------------------	-----------------------

<b>Encours moyen n</b>	<b>153 101 886.88 €</b>
------------------------	-------------------------

<b>Taux moyen de la dette-trésorerie</b>	<b>1,66 %</b>
--	---------------

Les frais financiers proposés au BP 2018 n'intègrent pas les opérations de sécurisation votées sur l'exercice 2017 à hauteur de 4,38 M€ (BS et DM) qui ont été réalisées trop tardivement (21 novembre 2017) pour que leur impact détaillé puissent être calculé et pris en compte dans les propositions budgétaires, dans des délais compatibles avec les délais nécessaires à l'édition du document du budget primitif. Un ajustement en BS ou en DM sur l'exercice 2018 sera nécessaire pour prendre en compte les résultats des négociations.

En conclusion, le BP 2018 consacré à la dette et à la trésorerie s'inscrit en faible hausse par rapport à celui de l'année précédente (+18 500 € de frais financiers nets) et connaît une légère augmentation de son taux moyen porté à **1,66 %** (1,62 % pour le taux moyen de la dette long terme) contre 1,54 % au BP 2017, qu'il convient de mettre en perspective avec le taux d'intérêt moyen des collectivités (y compris EPCI) chiffré en 2016 à 2,58 % (*La Lettre du Financier Territorial – n°325 octobre 2017*) dont **2,22 %** pour les Départements (*hors Rhône*).

## ÉQUILIBRE GLOBAL DU BUDGET

Le budget qui vous est proposé, dégage une épargne brute de **13,91 M€**, différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles.

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue par les recettes attendues des financeurs (GIP, État, Europe, Région), de l'État (FCTVA, DGE, DDEC) et l'inscription d'un emprunt de 17,793 M€ supérieur de 3,5 M€ au capital à amortir en année 2018.

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>			
<b>Budget Principal</b>	2018	Autres mouvements	Total Budget 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>238 649 406.43 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>238 649 406.43 €</b>
dont ordre	15 360 060.00 €		
dont réel et mixte	223 289 346.43 €		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>231 897 113.73 €</b>	<b>6 752 292.70 €</b>	<b>238 649 406.43 €</b>
dont ordre	22 522 650.00 €		
Virement à la sect° d'inv.		6 752 292.70 €	
dont réel et mixte	209 374 463.73 €		
<b>Epargne</b>	<b>13 914 882.70 €</b>		<b>13 914 882.70 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>158 880 174.15 €</b>	<b>24 546 133.70 €</b>	<b>183 426 307.85 €</b>
dont ordre	93 044 765.70 €		
dont réel	65 835 408.45 €		
Virement de la sect° de fonct.		6 752 292.70 €	
Emprunt d'équilibre		17 793 841.00 €	
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>183 426 307.85 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>183 426 307.85 €</b>
dont ordre	85 882 175.70 €		
dont réel	97 544 132.15 €		

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>			
<b>Budget Annexe Parc de l'Equipement</b>	2018	Autres mouvements	Total Budget 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>7 284 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 284 200.00 €</b>
dont ordre	0.00 €		
dont réel et mixte	7 284 200.00 €		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 284 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 284 200.00 €</b>
dont ordre	1 150 000.00 €		
Virement à la sect° d'inv.			
dont réel et mixte	6 134 200.00 €		
<b>Epargne</b>	<b>1 150 000.00 €</b>		<b>1 150 000.00 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 475 623.79 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 475 623.79 €</b>
dont ordre	1 150 000.00 €		
dont réel	325 623.79 €		
Virement de la sect° de fonct.		0.00 €	
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>1 475 623.79 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 475 623.79 €</b>
dont ordre	0.00 €		
dont réel	1 475 623.79 €		

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>			
<b>Budget Annexe Fonds d'Aide</b>	2018	Autres mouvements	Total Budget 2018
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>630 749.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>630 749.00 €</b>
dont ordre	0.00 €		
dont réel et mixte	630 749.00 €		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>630 749.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>630 749.00 €</b>
dont ordre	0.00 €		
Virement à la sect° d'inv.			
dont réel et mixte	630 749.00 €		
<b>Epargne</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>90 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>90 800.00 €</b>
dont ordre			
dont réel	90 800.00 €		
Virement de la sect° de fonct.			
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>90 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>90 800.00 €</b>
dont ordre			
dont réel	90 800.00 €		

**Rappel sur les conditions de l'équilibre budgétaire :** Ces conditions formelles sont précisées par l'article L 1612.4 du CGCT qui spécifie que le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

- ✓ les deux sections sont respectivement votées en équilibre,
- ✓ les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère,
- ✓ le prélèvement sur les recettes de fonctionnement au profit de l'investissement – c'est-à-dire l'épargne brute (solde positif entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) –, ajouté aux recettes propres de cette section, emprunts exclus, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital à échoir.

Le présent budget respecte ces règles, tel que présenté ci-dessous :

Ressources propres d'investissement	5 952 562,10 €	Annuité de la dette	14 293 841,00 €
Epargne	13 914 882,70 €	Dépense prévisionnelle au 27	8 500,00 €
Recettes attendues au 27	271 500,00 €		
<b>Total ressources propres d'investissement</b>	<b>20 138 944,80 €</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>14 302 341,00 €</b>
<b>Solde (Respect des conditions réglementaires d'équilibre si positif) :</b>			<b>5 836 603,80 €</b>

## MODIFICATIONS DU REGLEMENT FINANCIER

Le toilettage de notre Règlement financier se poursuit. Il reste quelques écritures qui apparaissent aujourd'hui obsolètes ou incomplètes. Si le sens en est évidemment connu par les conseillers départementaux comme par l'administration départementale, il convient d'être précis s'agissant d'un document opposable aux tiers. Par ailleurs, il convient d'alléger certaines procédures qui peuvent parfois alourdir inutilement la gestion des dossiers par les services.

Les modifications porteront sur les points suivants :

- Rappel de la réglementation et des procédures pour la gestion des subventions non recevables ou refusées,
- Prise en compte de la modification de la date limite légale de vote du budget,
- Mise à jour d'éléments concernant les autorisations d'engagements qui méritent d'être distingués de ceux relatifs aux autorisations de programmes,
- Simplification des procédures permettant la suppression de documents administratifs inutiles tant au respect de la réglementation qu'aux traitements administratifs,
- Simplification des procédures papier lorsqu'une procédure dématérialisée existe également

## INFORMATION CA 2015

Il convient aussi de prendre acte, pour correction d'une anomalie détectée par nos services dans les documents budgétaires qu'ils ont produits au titre du compte administratif 2015.

- ✓ erreur sur annexe « B1.1 Détail des crédits de trésorerie » du CA 2015 Tome 1 page 102. Colonne « Montant des tirages 2015 » ligne 51932 devrait être à 20 000 000€ (total de lignes « CA-CIB : CLTR 380-1 » qui devrait être à 16 000 000€ et « CA-CIB : CLTR 380-3 » qui devrait être à 4 000 000€).

# L'ACTION DEPARTEMENTALE PAR FONCTION

## Guide de lecture

Les développements qui suivent, permettent, par domaine d'intervention, de préciser les principales actions prévues par le Département pour cette année.

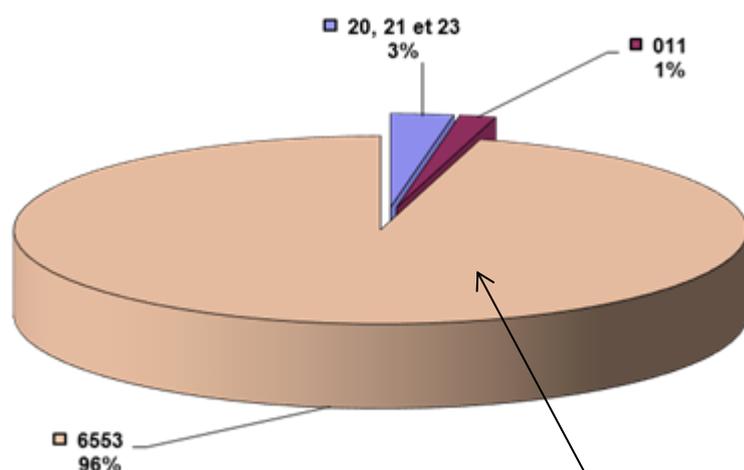
Elles sont présentées selon la nomenclature des fonctions comptables, cadre de référence des documents financiers joints à ce rapport, avec notamment la partie du document budgétaire intitulée « Présentation croisée par fonctions » dont la visite est recommandée.

Utilisée plus en amont dans ce rapport, la mise en forme particulière de texte sous cette forme de post'it pour souligner des éléments importants pour l'interprétation, mettra aussi en évidence des actions nouvelles dans les développements à venir.

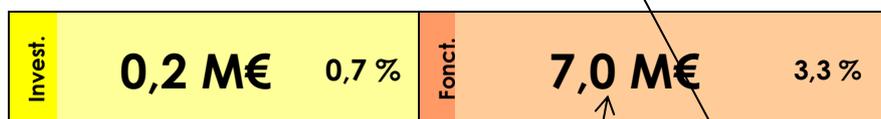
De plus ces développements s'accompagnent en entête de fonction, d'éléments chiffrés ou graphiques, permettant d'apprécier à l'aide de quelques repères simples leur importance relative dans le budget départemental.

Vous trouverez sur le premier graphique de la fonction « 1 – Sécurité » ci-dessous, quelques commentaires sur les indicateurs présentés, et leur interprétation.

## FONCTION 1 – SECURITE



20, 21 et 23	Equipement - maîtrise d'ouvrage
011	Charges à caractère général
6553	Subvention au SDIS



Le montant (ici 7,0 M€ en fonctionnement) précise le périmètre financier consacré au secteur, en séparant, investissement et fonctionnement.  
Le pourcentage (ici 3,3 %) précise la part relative de ce domaine au regard de l'ensemble du budget, selon la section concernée (investissement ou fonctionnement)

Le graphique indique le poids respectifs (en pourcentage) de chacun des comptes dont la signification est précisée dans la légende.  
Ici le compte 6553, représente 96 % de la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement confondues

## Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a subi ces dernières années une situation financière assez tendue, sous l'effet ciseau d'une part lié à une augmentation plus rapide de ses charges de fonctionnement que celles de ses recettes ; et d'autre part du fait d'un plan pluri annuel d'investissement (PPI) 2012-2021 particulièrement ambitieux.

La contribution des communes et des EPCI est limitée par des modalités réglementaires de financement (évolution maximum plafonnée par l'inflation). Ce qui donne pour la période constatée 2011-2017, et pour le BP2018, les montants ci-dessous.

Evolution	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
En valeur absolue (k€)	6 025	6 157	6 287	6 356	6 387	6 400	6 413	6 470,8
Evolution (k€)	101	132	129	69	32	13	13	57,8
Evolution (%)	1,70	2,20	2,10	1,10	0,50	0,20	0,20	0,90

Du fait de l'effet ciseau et des modalités réglementaires de financement des communes et des EPCI évoqués en préalable, le Département s'est retrouvé en situation de « variable d'ajustement » du financement.

Si la contribution départementale a été stabilisée sur les exercices 2013-2016, après des augmentations conséquentes en amont, la contribution départementale 2017 avait été proposée en hausse de 500 k€ soit + 7,31 %.

Bien que le PPI reste très ambitieux, le Sdis est en grande partie sorti de cet effet ciseau : la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR), devenue NPFR, et qui avait été largement provisionnée dans les comptes et financée par le Département, a été réformée, et une charge de personnel spécifique n'est plus renouvelée.

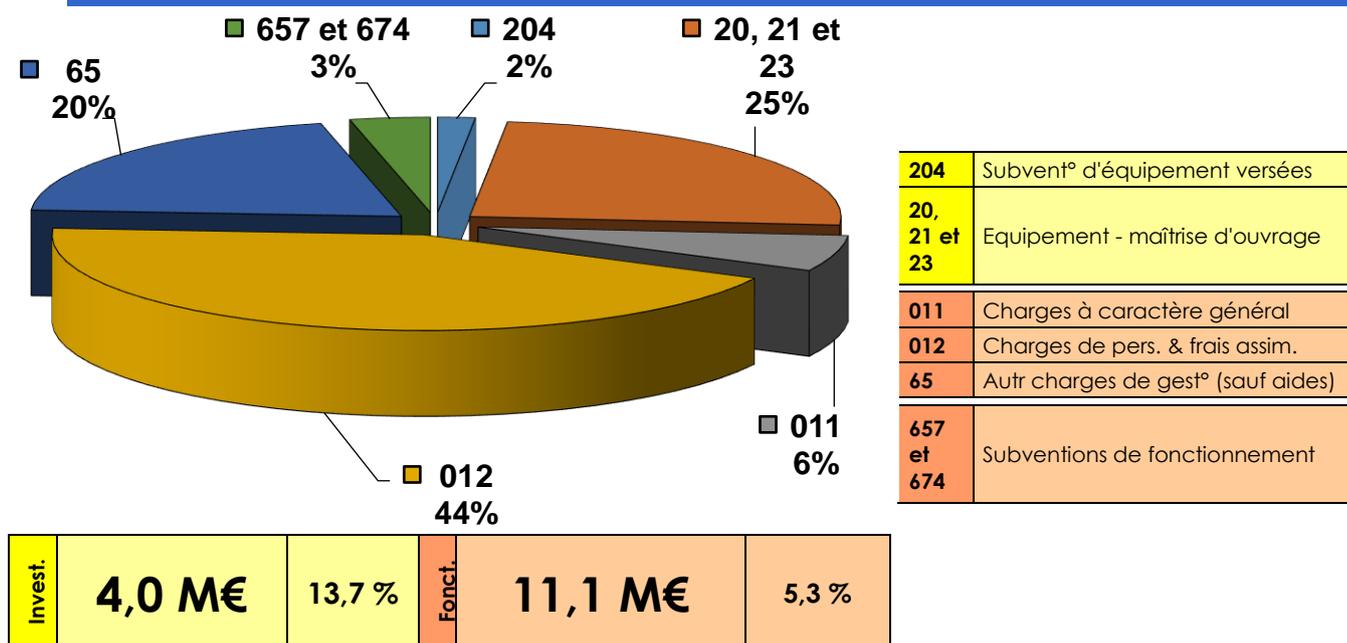
De ce fait, l'excédent de fonctionnement anticipé, et qui sera reporté en financement du budget 2018, permet d'alléger la contribution départementale pour 2018, selon les modalités ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
En valeur absolue (k€)	6 238	6 837	6 837	6 837	6 837	6 837	7 337	6 873,8
Evolution (k€)	314	599	0	0	0	0	500	-463,4
Evolution (%)	5,31	9,60	0	0	0	0	7,31	-6,31

Si les efforts du SDIS doivent continuer à être portés envers le recrutement, la formation et la fidélisation des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le SDIS doit aussi accentuer sa recherche effective d'actions dans le but d'une meilleure efficacité. Cet objectif, au service de la sécurité des personnes et des biens, doit viser la recherche de la meilleure efficacité de la réponse opérationnelle. Elle passe aussi par la maîtrise drastique de l'évolution des dépenses à court et moyen terme, sachant que la masse salariale représente près de 75% des charges réelles de fonctionnement.

Une programmation temporellement raisonnable du PPI doit aussi être adoptée en cohérence avec les enjeux de sécurité évoqués précédemment et les capacités des financeurs.

## FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT



Au moment où notre Assemblée se prononce sur le Plan Collèges dans une perspective de long terme, le budget 2018 consacré aux collèges s'inscrit en hausse, traduction opérationnelle de notre priorité et de notre ambition.

### Investissements (hors bâti) dans les collèges

Il vous est proposé d'augmenter très significativement le budget d'investissement (hors patrimoine bâti) consacré aux collèges pour y consacrer 747 000 euros soit une hausse de plus de 50 %.

En effet, au-delà des reconductions habituelles d'enveloppes d'équipement courant, ce budget permettra des actions volontaristes en faveur du numérique dans les collèges, dans le cadre d'une AP d'un million d'euros sur trois ans, et en vertu des principes engagés au titre du Plan Collèges qui seront déclinés de façon plus opérationnels au cours de l'année 2018 dans un Plan numérique pour les collèges de Meuse. L'expérimentation wifi aux collèges de Saint-Mihiel et Fresnes-en-Woëvre se réalisera.

Par ailleurs, il sera conduit des opérations d'équipement mobilier, le cas échéant mobilier innovant en lien avec des projets pédagogiques particuliers, et prioritairement destinées aux collèges accueillant davantage d'élèves à la rentrée 2018. Une AP sur trois ans est créée pour ancrer cette action dans le temps et prévoir des phases successives au bénéfice des différents collèges de Meuse. Un premier périmètre de crédits de paiement de 150 000 euros est proposé en 2018.

De plus, les modalités d'attribution des subventions d'équipement pour les collèges privés seront revues afin de sortir d'une logique forfaitaire par collège au profit d'un financement plus fort mais sur un nombre restreint de projets d'investissement des établissements.

Enfin, une enveloppe de 50 000 euros est destinée à des opérations d'équipement en matériels professionnels au bénéfice des agents départementaux en collèges (auto laveuses, matériels de restauration etc.), conformément là-encore à l'un des axes du Plan Collèges.

La programmation budgétaire concernant les investissements et travaux portant sur les bâtiments des collèges est proposée dans le présent rapport au titre du Patrimoine bâti ; des éléments sur la programmation des travaux y sont présentés. A noter pour finir que, dans un souci de meilleur suivi de la programmation des travaux et meilleure communication sur l'avancement des projets, un nouvel outil de suivi et de reporting des travaux en cours ou à engager sera expérimenté.

## Fonctionnement des collèges

Le montant global des dotations 2018 - adopté le 19 octobre dernier - attribuées aux collèges publics de Meuse est en hausse de plus 100 000 euros soit + 8 % (hors cités-mixtes) pour tenir compte du renchérissement des coûts de chauffage mais également du fait de notre volonté affirmée d'augmenter la « part élève » dans le calcul des dotations, au bénéfice de tous les établissements. Cette ligne budgétaire est complétée par une enveloppe « de réserve » d'environ 150 000 euros afin d'assurer certaines dépenses supplémentaires et de pouvoir abonder, le cas échéant, les budgets des établissements notamment en cas d'hiver rigoureux.

Mécaniquement, la hausse d'ores et déjà adoptée des dotations de fonctionnement destinées aux collèges publics entraîne celle des dotations aux collèges privés (+ 25 000 euros), compétence obligatoire également des départements.

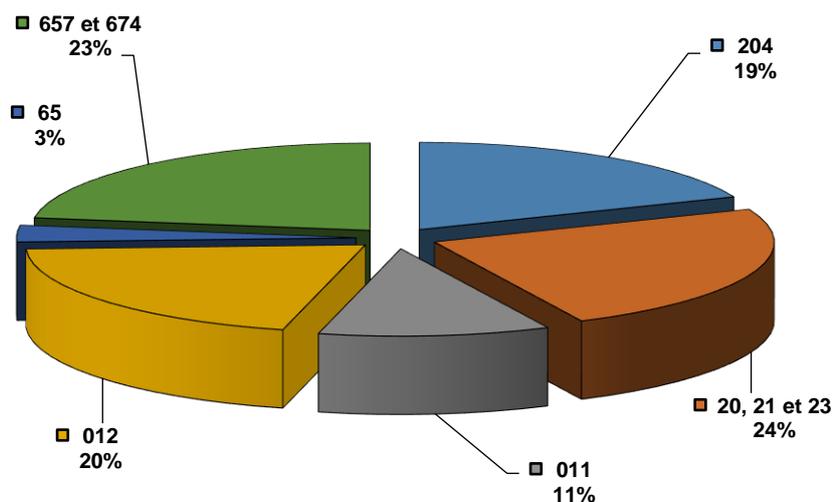
Tous les dispositifs de soutien aux actions pédagogiques, culturelles et sportives, à la mobilité européenne, aux projets innovants ou de nature à favoriser l'ambition des jeunes meusiens (cordées de la réussite) ou à ceux remarquables en matière de développement durable, seront bien entendus maintenus pour des montants constants globalement.

Mais au-delà, ce budget prévoit de redynamiser certaines de nos actions, revalorisation des montants attribués pour les entrées piscine (cycles d'EPS natation quasiment obligatoires en sixième) ainsi qu'un « coup de pouce aux circuits courts et produits bio » en restauration, passant de 8 000 € à 17 000 € dans un esprit de simplification administrative tourné vers la confiance *a priori* et contrôle *a posteriori* .

De plus, une action nouvelle (+ 7 000 €) sera mise en place en soutien au dispositif « jeunes sapeurs-pompiers » qui est une option présente dans quelques collèges, notamment pour l'achat des équipements individuels des élèves.

Au total, la proposition globale du budget Collèges (hors masse salariale) consacré au fonctionnement est de 3 843 000 € en hausse de 210 000 euros soit 5,7 %.

## FONCTION 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS



204	Subvent° d'équipement versées
20, 21 et 23	Equipement - maîtrise d'ouvrage
011	Charges à caractère général
012	Charges de pers. & frais assim.
65	Autr charges de gest° (sauf aides)
657 et 674	Subventions de fonctionnement

Invest.	<b>4,8 M€</b>	<b>20,1 %</b>	Fonct.	<b>6,5 M€</b>	<b>3,2 %</b>
---------	---------------	---------------	--------	---------------	--------------

### Culture

#### CULTURE ET PATRIMOINE

Les propositions budgétaires pour la Culture ont été totalement revisitées pour correspondre à la vision contractuelle et pluriannuelle des politiques. L'impact budgétaire des schémas, des conventions d'objectifs pluriannuelles et des projets structurants se traduit par le recours aux inscriptions d'autorisations de programmes ou d'engagement correspondant aux besoins budgétaires sur les exercices à venir.

Par ailleurs, le budget 2018 reflète l'engagement d'une politique offensive des services culturels au profit d'une offre enrichie, réfléchie pour un effet sur le moyen et long terme, touchant l'ensemble des populations et notamment les jeunes et les publics empêchés. Il prend en compte également une contribution volontariste à l'attractivité départementale touristique, pour le patrimoine culturel notamment.

L'implication des partenaires sera une des clés de la réussite de nos politiques en activant la mobilisation, à la bonne mesure des responsabilités respectives de l'Etat, de la Région, des collectivités locales de proximité et en particulier des EPCI.

*~ Cette dynamique implique un effort conséquent immédiat de la part du Département dans l'attente d'un positionnement politique à construire avec les uns et les autres.*

#### ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES - EN DIRECTION DE LA JEUNESSE (00194)

Le vote du schéma départemental d'éducation culturelle et artistique (SDDEAC) intervenu en octobre 2017 constitue l'élément essentiel de l'évolution de la politique culturelle en 2018.

Il apporte un cadre où se conjuguent:

- les principes apportés par le règlement culturel fin 2016 (enjeu départemental et enjeu local - interaction entre les 2 niveaux),
- l'introduction d'une relation contractuelle avec les EPCI dans le cadre de contrats territoriaux d'EAC,

- l'optimisation, au profit des territoires et de leurs populations, des accords déjà négociés avec des acteurs culturels conventionnés avec le Département,
- un repositionnement des dispositifs départementaux d'accompagnement à l'EAC pour améliorer la lisibilité et l'évaluation de cette politique publique
- la mise en place de mesures concrètes bénéficiant à l'expertise culturelle existante, apportant aux acteurs locaux une ingénierie dans l'élaboration de leurs projets

Le Département est compétent pour définir et animer le Schéma départemental d'éducation culturelle et artistique. Voté en 2009, le premier schéma n'a pas permis d'apporter le dynamisme nécessaire à une couverture optimale du territoire sur ce domaine d'intervention malgré des initiatives remarquables relayées par des acteurs culturels compétents et quelques collectivités.

↳ On décompte seulement 1 PLEA à Bar le Duc (territorialité + ville), 1 PLEA à Commercy (territorialité=ex Communauté de Communes de Commercy) et 1 CTEAC sur le nord meusien (coordination Transversales).

Ce programme sera réalisé en contrepartie d'une augmentation de budget inscrite dans une AE globale sur la durée du schéma (2018-2021) avec des crédits de paiement 2018 à hauteur de 489 000 € Les crédits inscrits auparavant pour des projets d'EAC, pour les écoles de musique ainsi que les subventions accordées aux pratiques amateurs sont intégrés à cette AE.

---

### PARC SCENIQUE – DEVELOPPEMENT (00055)

La gestion du parc en régie (avec prêts gratuits) assurée depuis octobre 2016 en interne au Département a rapidement démontré le potentiel qu'offrirait un service de mise à disposition de matériel.

Pour autant, la gestion par le secteur associatif apparaît plus adaptée par son aptitude à assouplir et concerter les achats de matériel, plus réactive, plus propice à l'initiative pour animer le collectif des emprunteurs. Parallèlement, la Région Grand Est a demandé à l'agence culturelle d'Alsace (gestionnaire d'un parc elle-même) d'élaborer une proposition de parc, à l'échelle de la grande région.

↳ Cette ouverture régionale constitue un projet ambitieux dans lequel la Meuse doit s'inscrire.

Deux associations culturelles partenaires du Département de la Meuse sont intéressées pour gérer le parc. Une AE (aide au poste et fonctionnement courant) et une AP (constitution puis entretien du parc) ont été sollicitées. Par principe, l'engagement du Département est dépendant de celui de la Région.

---

### PROJETS CULTURELS : DIFFUSION, CREATION, ANIMATION (00216)

Les crédits inscrits sur cette ligne (282 000 €) tiennent compte par rapport à 2017 des projets relevant de l'Education artistique (pratiques amateurs notamment) qui ont été basculés dans l'AE ouverte pour cette politique. Néanmoins une provision pour le festival du Grand Verdun (financé à hauteur de 55 000 € en 2016) a été programmée et en augmente ainsi le périmètre.

Une AE a été créée pour assumer le financement pluriannuel avec des associations (Caramel Music-Azimuths + Rue de la Casse + Fête musicale en forêt) et leur collectivité ou EPCI d'implantation. L'association Be Real, pour son festival Watts à Bar a sollicité une convention d'objectifs pluriannuelle associant Ville de Bar le Duc/CD/association. Le montant de crédits de paiement de 73 000€ prend en compte ce besoin.

---

### STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL (00217)

Le SDDEAC inclut les structures d'enseignement musical sous un intitulé plus global de structure d'enseignement artistique pour donner la possibilité d'accompagner des écoles de théâtre, de danse. Sur cette ligne ne figurent que le solde des subventions votées au titre de l'exercice budgétaire 2017 à verser en n+1 soit 40 245€. A noter que le règlement pour ces structures a été révisé imposant un projet

d'établissement à 3 ans et requalifiant les critères d'encadrement admissibles. Des structures pourraient avoir des difficultés à rester éligibles aux aides départementales.

---

## ASSOCIATIONS CULTURELLES STRUCTURANTES (00230)

Une inscription d'une AE pour le financement pluriannuel conventionnel des 7 associations structurantes repérées depuis plusieurs années est proposée. L'enveloppe est révisée légèrement à la hausse pour assumer le conventionnement éventuel avec Imag'est (cinéma) et une revalorisation des subventions versées à plusieurs de ces associations dans le cadre d'un accord suivi par l'Etat et la Région via le renouvellement de conventions pluriannuelles d'objectifs (Transversales + Scènes et territoires) pour 385 000€ en crédits de paiement 2018.

Inscription d'une AE pour le financement d'un projet de résidence d'artistes en création sur les territoires. (Estimation faite de 60 000€ /an pour 2 résidences)

Inscription, sur cette même ligne de crédits pour Connaissance de la Meuse (300 000€) et Expressions (45 000€) soit 345 000€.

Les crédits d'investissement 2018 sont inscrits en hausse et prévoient :

- le soutien habituel aux projets culturels (Vent des forêts, création artistique...) et la Belle échelle, structure itinérante culturelle
- le Théâtre temporaire de Verdun
- la Scène de Musique actuelle de Belleville/CAGV
- le parc scénique en réseau régional

---

## ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Le budget des Archives départementales de la Meuse est constitué pour 2018 de trois grands ensembles :

- ✓ les dépenses liées à la conservation et à la collecte des archives : contrats de maintenance, abonnements et achats d'ouvrages, fournitures pour le conditionnement et le classement des archives, travaux de restauration et de reliure ;
- ✓ les dépenses liées à l'animation et à la mise en valeur des archives (service éducatif, expositions, colloque, conférences, etc.) ;
- ✓ les dépenses de soutien aux productions intellectuelles, à savoir les subventions de fonctionnement aux associations et à l'Université de Lorraine qui publie des périodiques savants, ainsi que les bourses attribuées aux étudiants en master ou en doctorat.

### Collecte et conservation des archives

En 2018, les Archives départementales poursuivront une politique dynamique de collecte d'archives publiques définitives et d'archives privées présentant un intérêt historique.

50 000 € ont été prévus pour la numérisation de microfiches cadastrales et de journaux, ainsi que pour l'indexation d'environ 120 000 images numériques correspondant à environ 86 000 feuillets matricules.

Un marché d'indexation sera lancé dès janvier 2018 afin que **la Meuse puisse figurer dans le Grand Mémorial** qui est un moteur national rassemblant aujourd'hui plus de 4 millions de fiches matriculaires des soldats de la Première guerre mondiale.

Son achèvement est prévu pour le 11 novembre 2018 et Monsieur Le Président de la République a décidé de faire de cet événement un des temps forts de la commémoration du centenaire de l'armistice.

En outre, une somme de 9 000 € a été prévue pour l'achat éventuel de documents proposés par des particuliers ou des commissaires-priseurs.

Certains documents particulièrement abîmés seront restaurés par des prestataires qualifiés dès que le marché public prévu à cet effet aura été lancé (20 000 €).

### **Animation et mise en valeur des archives**

Les Archives départementales réaliseront une exposition sur « **Les potiers d'étain en Meuse sous l'Ancien Régime** », qui sera présentée aux Archives départementales d'octobre à décembre 2018. Cette exposition sera fondée sur un dialogue entre les objets exposés et des documents d'archives.

En 2017 ont été inventoriés les sceaux de la période antérieure à 1500. **Un florilège des sceaux les plus emblématiques sera présenté dans le cadre d'une exposition documentaire.** Une plaquette sera réalisée et diffusée au public à cette occasion.

En 2018, le Département soutiendra les Universités d'hiver dont le thème diachronique n'a pas encore été défini par l'Université de Lorraine.

Les Archives départementales estiment leurs besoins exposés ci-dessus, à 85 000 € de crédits de fonctionnement pour 2018, contre 85 800 € en 2017 ; et 79 000 € de crédits d'investissement contre 54 000 € en 2017.

Le budget total des Archives serait donc de 164 000 € en 2018 contre 139 800 € en 2017.

---

## **BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE**

La dernière enquête (Publics et usages des bibliothèques) commandée par le ministère de la Culture confirme le maillage territorial exceptionnel des 16 000 lieux de lecture en France. Elle met également en évidence « une modification en profondeur et sur le long terme du rapport qu'entretiennent les Français avec l'institution Bibliothèque ».

Mais la Meuse reste lourdement sous équipée en matière de bibliothèque et de lieux dédiés à la lecture publique. En effet, depuis 30 ans, ont été aidés seulement 0.35 m<sup>2</sup> pour 100 habitants contre 3.70 de moyenne nationale. D'après une étude publiée en 2016 par le service Architecture du Service Livre et Lecture, le département de la Meuse accuse un retard important en matière d'équipements structurants et se classe dernier des départements français.

C'est d'ailleurs l'ensemble de ces constatations qui a amené le département à voter un nouveau schéma de lecture publique accompagné d'un dispositif d'aides pour les années à venir (2017-2020). Ce schéma propose une nouvelle politique d'aménagement du territoire autour de la construction d'une dizaine d'équipements mixtes qui pourraient regrouper dans les mêmes locaux des fonctions culturelles (médiathèques, auditoriums) sociales ou économiques (crèches, mairies, fablab, espaces de coworking, etc.).

Pour ce faire, la bibliothèque départementale proposera de nombreuses prestations en direction des communes et EPCI dans les domaines de la construction et de l'aménagement d'équipements, de la professionnalisation des personnels, du développement des actions culturelles, de la constitution de fonds documentaires et de la mise à disposition de bibliothèques numériques en ligne.

En outre, la BDM poursuivra sa politique d'accompagnement des bibliothèques de proximité avec le prêt de documents, d'outils d'animation et de matériels pour les déficients visuels

L'année 2018 sera également l'occasion de renouveler totalement notre offre d'actions culturelles en direction du réseau des bibliothèques meusiennes avec une attention toute particulière pour les publics qui ne fréquentent pas les bibliothèques grâce à la complicité de nouveaux partenariats (Initiales, Images Est...) et notre participation à des manifestations d'envergure nationale (mois du film du cinéma documentaire et Partir en livres, Festival de l'écrit, Passerelles d'Europe, Poema...).

En outre, fin 2018, l'arrivée du nouveau médiabus numérique permettra au département de développer de nouvelles actions de médiation culturelle et numérique toujours en direction des publics éloignés de la culture et de la lecture.

### **Les actions 2018**

#### **1) Création d'équipements structurants**

- ✓ Projet de l'EPCI du Pays de Montmédy : réflexion autour d'un équipement mixte regroupant une bibliothèque 3ème lieu et des espaces pour les associations et l'école de musique

- ✓ Projet de l'EPCI du pays d'Etain : lancement d'une étude pour la création d'un équipement mixte composé d'un centre social, d'une crèche, d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque, espace d'accueil central.
- ✓ Projet de l'EPCI du Sammiellois : lancement d'une étude adaptée à la reformulation du projet de cité du livre
- ✓ Projet de la ville de Vaucouleurs en partenariat avec l'EPCI : lancement d'une étude pour la création d'une médiathèque 3ème lieu dans le cadre d'un projet de revalorisation du centre bourg
- ✓ Création de la médiathèque de Verdun : accompagnement techniques des démarches (projet culturel, CCTP...)
- ✓ Création d'un espace de création numérique à Ecurey en lien avec les bibliothèques du territoire

## 2) Informatisation des bibliothèques

Le Département a doté 42 bibliothèques de proximité d'un poste informatique depuis 2012 et informatisé 42 bibliothèques. Les équipes de la BDM continueront l'aide à l'informatisation de 2 bibliothèques en 2018.

D'autre part, la variété du catalogue s'accroît et s'enrichit par le prêt de ressources électroniques en ligne.

Des offres de formation conséquentes sont proposées, animées soit par des intervenants extérieurs et gratuites, soit en interne. Un cycle de formation de base à la gestion d'une bibliothèque est aussi prévu.

## 3) Renouveau du bibliobus par un médiabus numérique et développement des usages du numérique

- ✓ Pour toucher de nouveaux publics qui ne fréquentent pas les bibliothèques
- ✓ Pour développer de nouvelles missions de sensibilisation, de fabrication et de création numérique en zone rurale.

## 4) Actions culturelles 2018

- ✓ **Ceux de 14 illustré : Exposition et atelier de création graphique**  
L'exposition consacrée au travail de l'illustrateur Bernard Puchulu poursuit son itinérance dans trois bibliothèques du département. Elle s'accompagne d'un atelier de création graphique assisté par ordinateur (2 jours) et d'une rencontre avec l'auteur.
- ✓ **Mois du film documentaire**  
Initiée en 2017 à titre d'expérimentation, la participation des bibliothèques du réseau meusien à cette opération nationale se poursuit et s'intensifie en 2018, avec une programmation plus ambitieuse étendue à plus de lieux. Mise en avant du film documentaire de création produit en région.
- ✓ **Atelier de création cinématographique**  
En lien avec le Mois du film documentaire, un atelier de pratique artistique est proposé à une classe de collégiens (4ème ou 3ème). La production sera valorisée à l'occasion du Mois du film documentaire 2018/2019.
- ✓ **Auteur en résidence**  
Nouvelle opération 2018, la première résidence se met en place en partenariat avec l'association Poema et le centre de création pour l'enfance de Tincqueux (51). Résidence de 3 mois minimum sur le territoire d'un auteur (création et action culturelle). L'auteur invité un poète : Vincent Tholomé
- ✓ **Ateliers d'écriture et lutte contre l'illettrisme**  
Participation à la manifestation régionale : festival de l'écrit avec l'association Initiales, la DRAC, la Région, les départements 08, 10, 51, 55 et 52 et les villes de Reims, Epernay, Charleville-Mézières, Chaumont, Nogent, Vitry le François et Bar-le-Duc. Mise en place d'ateliers d'écriture avec des partenaires sociaux.
- ✓ **Partir en livres**  
Inscrire la participation du département de la Meuse dans la catégorie des actions labellisées qui donnent droit à de nombreux avantages (communication, lots, chèques livres...). Continuer les interventions de la BDM dans le cadre de structure d'accueil d'enfants pendant les vacances

(centre de loisirs...) avec pour objectifs : la formation des animateurs des centres qui prennent le relais de la BDM en lien avec la bibliothèque du secteur. Le projet se déclinera de la manière suivante : rencontres et lecture avec un auteur, petites formes de spectacles, ateliers d'écriture, de loisirs créatifs autour du livre, d'initiation au numérique et à la programmation.

- ✓ **Passerelles d'Europe : Résidence d'auteurs fluviale à bord d'une péniche « l'Ange Gabriel »**  
Opération transfrontalière en partenariat avec la DRAC et une association Caranusca (Centre Littéraire itinérant Grand Est-Europe)

---

## CONSERVATION DES MUSEES

Le subventionnement en fonctionnement de l'animation du réseau des Musées est proposé au même niveau que les années précédentes (27 500 euros).

Le montant des subventions de fonctionnement en archéologie est proposé en légère hausse du fait d'un nouveau programme collectif de recherches (PCR) de 4 ans (2017-2020) qui concernera « les mutations urbaines à Nasium (1<sup>er</sup> siècles avant JC - 1<sup>er</sup> siècle après JC)» porté par le Centre Ardennais de Recherches (26 466,67 euros)

Le montant des subventions de fonctionnement en patrimoine (chantiers de restauration de jeunes bénévoles) est proposé lui aussi en légère hausse du fait d'un quatrième chantier, nouveau, à traiter en 2018 : celui de l'abbaye de l'Etanche (10 360 euros)

Le budget proposé pour la maîtrise d'ouvrage de l'exploitation (17 100 euros), de l'animation (79 500 euros) et du développement (132 200 euros) du réseau des musées et du patrimoine, est stable, avec la mise en place principalement de deux expositions temporaires dans les Musées de Commercy (coproduction avec le Musée lorrain, sur les terres cuites de lorraines au XVIIIe) et de Saint-Mihiel (commissariat scientifique avec le DRAC Grand Est sur les croix de procession). Au Musée de la Bière de Stenay, ce sera une amélioration de la valorisation des œuvres auprès du jeune public avec la reprise complète du parcours enfant et la seconde édition du Festival Bière et Gastronomie.

Au travers des subventions de fonctionnement de développement des musées et du patrimoine, le Département pourra poursuivre son aide à la montée en puissance de l'association Eglises ouvertes ainsi qu'à l'édition par le Diocèse d'une plaquette relatives aux Eglises remarquables de la Meuse, en complément du récurrent concernant Anim'Avioth et l'Office de Tourisme du Val Dunois (21 200€).

En investissement, une AP de deux ans (2018-2019) concernant l'itinéraire Donzelli est proposée pour mettre en valeur l'œuvre méconnue de cet artiste italien immigré de la reconstruction (AP 130 000 euros / CP 2018 60 000 euros). Le site de Sampigny poursuivra ses travaux de « rafraîchissement » des peintures extérieures et intérieures réalisés en grande partie en interne, ainsi que sa mise aux normes des jardins pour l'obtention du label national « Jardin remarquable ».

---

## MEMOIRE ET PATRIMOINE

Les activités relatives aux commémorations de l'année 2018 font l'objet d'un programme qui s'affirme de plus en plus élaboré. Les retours d'expérience des années passées nous invitent à mieux coordonner les actions des associations et porteurs de projets en affirmant le besoin d'une compréhension plus moderne et indispensable à la pérennisation et à l'intérêt collectif.

Le programme comprendra :

- ✓ Les activités devenues traditionnelles avec une forte valeur ajoutée ;
- ✓ Les commémorations de l'engagement des troupes américaines sur Saint-Mihiel, l'Argonne, et sur Souilly ;
- ✓ La commémoration de l'armistice dans une nouvelle organisation à Bar-le-Duc.

Les grandes associations qui concourent à l'organisation du programme sont « Connaissance de la Meuse », « 14-18 Meuse », « Tradition meusienne », « les Vieux Métiers d'Azannes » et « Réflexe – Organisation ».

Le Centre Mondial de la Paix des Libertés et des Droits de l'Homme vient en appui dans l'organisation de certaines activités.

Le Département de la Meuse, au travers de sa Mission Histoire, milite afin que le programme d'activités de mémoire axé sur les grands rendez-vous mis en place lors des années de commémoration puisse être

pérennisé et valorisé. Dans ce cadre, les périodes dites « Rencontres de Verdun » et « La Nation Reconnaisante » doivent faire l'objet d'efforts en termes de coordination, de développement de la qualité des contenus et de soutien.

Les activités à l'initiative du Département et qui portent satisfaction et réussite ont nécessité un travail conséquent. Aussi, il semble pertinent de développer encore celles qui suscitent de l'intérêt et de l'engouement afin de les inscrire dans le temps, il en est ainsi du développement du Festival du film d'histoire qui implique sa pérennisation.

La gestion des forts a bénéficié en 2017 d'une fréquentation satisfaisante si l'on prend en compte l'érosion inéluctable des résultats 2016. Elle profite également de la dynamique créée par la mise en œuvre du Pass initié avec l'EPCC.

Sur Gondrecourt-le-Château, l'organisation de la Mémoire nécessite le développement d'une dynamique dans la durée par la réalisation de contenus pédagogiques. Ce travail a permis la montée en puissance des actions pour les américains dans la Grande Guerre. Ainsi, les travaux s'attachent à organiser sur Saint-Mihiel la libération du Saillant. Une grande exposition « de l'occupation à la libération » sera mise en place pour la fin du premier semestre 2018. Une zone de Mémoire sera construite afin de donner au territoire une vocation plus pédagogique. Il en est de même pour l'Argonne qui accueillera le Mémorial Day américain et les commémorations des combats de Meuse-Argonne. La Mission Centenaire Américaine s'investit également dans les travaux préparatoires.

L'exposition mise en place à Souilly en 2016 a vocation à préparer Souilly à commémorer l'action du général Pershing dans le commandement du corps expéditionnaire américain engagé en Meuse. Quelques travaux de valorisation sont en cours.

L'Armistice sera célébré à Bar-le-Duc dans un lien avec Verdun et les champs de bataille du département. Ainsi, le programme verra une implication accrue des élus du Département dans une perspective de commémorer dans la chaleur et le rassemblement la fin d'une grande tragédie qu'est la guerre. Poincaré et Maginot seront mis à l'honneur, la ville préfectorale sera le centre d'activités culturelles et mémorielles.

La Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) a été sollicitée afin qu'un hommage puisse être rendu dans toutes les Nécropoles, françaises, américaines et allemandes afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie.

L'exposition « Que Reste-t-il de la Grande Guerre » continue à séduire, son avenir à court terme fera l'objet d'une réflexion (prolongation, déplacement, suppression).

## La politique en faveur de la jeunesse

Le recrutement, en novembre 2017, d'un chargé d'études dédié au volet jeunesse dans notre collectivité, permettra d'initier et de conduire le projet nécessaire à la structuration d'une politique départementale en faveur de la jeunesse.

Elle permettra aussi d'accompagner des actions déjà engagées comme celle pour les jeunes en Service civique en lui donnant une nouvelle dynamique et d'en proposer. Elles serviront aussi de canal de communication pour le Département dans cette démarche.

La politique départementale se déclinera au regard d'un diagnostic de l'existant au sein de nos propres directions mais aussi auprès de nos partenaires externes, collectivités, associations et services de l'Etat, dans la perspective d'actions nouvelles et de dispositifs d'accompagnement des jeunes.

La transversalité que nécessite cette approche doit permettre aux jeunes d'accéder facilement à une offre globale de services et de connaissances qui favorise leurs parcours vers l'autonomie, vers la citoyenneté, vers leur épanouissement personnel.

---

### L'ACTION DEPARTEMENTALE EN DIRECTION DU SERVICE CIVIQUE.

Le Département participe au dispositif du Service Civique par l'accueil des jeunes volontaires au sein de ses services, l'organisation d'une journée de formation ouverte à l'ensemble des Services civiques du département et sa participation au comité de pilotage.

Plus de 200 jeunes se seront inscrits à des missions sur le département fin 2017. Le dispositif, qu'anime la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et ses partenaires, poursuit son ancrage départemental (premier forum départemental animé par plusieurs partenaires en novembre 2017, poste dédié au sein de la FOL55).

Le Département participe d'ores et déjà à l'organisation de la journée de formation des jeunes en service civique dont la forme sera renouvelée :

- ✓ Son organisation au sein du Département traduit l'intérêt que la collectivité porte envers les jeunes volontaires du territoire et ce qu'ils apportent par leur engagement. Son organisation dans nos murs véhicule une image forte en termes de démocratie et de citoyenneté, d'engagement de ses représentants. Les volontaires le vivent également à leur niveau au sein des structures qui les accueillent.
- ✓ La direction à l'éducation, à la jeunesse et aux sports, aux côtés de la direction de l'Insertion et de la Direction des Ressources Humaines, proposera en 2018 d'explorer ces concepts d'engagements sur un nouveau format qui facilite l'expression des jeunes, les échanges avec des personnes qui se sont engagées sous différentes formes (notamment élus de collectivités, d'associations).

Il sera par ailleurs proposé de valoriser les missions menées au sein de la collectivité dans un format adapté aux canaux d'information que sont les réseaux sociaux par exemple. La présentation d'une note d'intention et d'une méthodologie est envisagée dès les premières semaines de l'année 2018.

---

### LA CREATION D'UNE BOURSE AUX INITIATIVES.

Une action spécifique sera proposée en 2018 avec comme objectif de mettre en place un fonds de soutien à des initiatives citoyennes, de cohésion sociale ou de création/ innovation portées par des jeunes.

Sa réalisation favorisera, outre les prises de contact, un premier volet de sensibilisation, d'accroche et de (re)mobilisation des acteurs.

L'organisation d'une bourse aux initiatives pourra d'articuler comme un temps fort en 2018 dans le projet départemental en faveur de la jeunesse ; l'idée étant de pouvoir s'appuyer sur ce temps pour sceller le socle de notre politique jeunesse et en faire un objet de communication dans cette nouvelle démarche départementale.

Une inscription budgétaire est d'ores et déjà prévue à ce titre à hauteur de 15 000 € ; en sus des crédits nécessaires à la communication.

Le budget de la politique sportive est proposé au regard du bilan de l'année 2017 qui a mis en œuvre la nouvelle politique sportive votée en décembre 2016 et dans la perspective des premières actions pour une politique en faveur de la jeunesse. Le recrutement fin 2017 d'un chargé d'études permet dès à présent de travailler à la consolidation des actions existantes et donnera rapidement des perspectives d'actions nouvelles.

### **Les actions récurrentes de la politique sportive.**

Elles sont déclinées dans une enveloppe budgétaire maintenant stabilisée à hauteur de 587 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement ; ces enveloppes n'intégrant plus d'inscription au titre d'une maîtrise d'œuvre pour les projets « en quête de sport » et « sport en mouvement » ou pour le soutien financier de collectivités pour conduire des études au titre des sports de nature (crédits non utilisés en 2017).

Il vous est proposé de soutenir les comités sportifs d'une façon identique à 2017, à hauteur de 210 000€. Ils feront l'objet d'un nouveau contrat de projets après évaluation par la 4ème commission des actions menées dans le précédent. Ces contrats déclineront les actions nécessaires, au titre des projets de territoire, pour garder l'esprit des 2 projets cités précédemment. Le nombre de bénéficiaires est relativement stable, 36 en 2016 et 34 en 2017. Une autre enveloppe significative pour la politique sportive est proposée à hauteur de 140 000€ en faveur des « club 55 » ; enveloppe stable depuis maintenant 3 ans et couvrant 12 clubs labellisés.

La même enveloppe budgétaire qu'en 2017 est proposée pour les manifestations d'envergure ou locales. Ce sont 40 000€ qui pourraient ainsi être répartis au cours de 2018 et selon les dossiers présentés. À noter une manifestation particulière, le semi-marathon du Centenaire, liée directement aux commémorations du centenaire, dont le Département est maître d'ouvrage. Cet événement entre cette année dans la dernière édition de l'engagement initial du Département. Il conviendra de réfléchir rapidement, en lien avec la Mission Histoire, s'il convient de donner une pérennité à cet événement sportif reconnu et dans quelle mesure le Département pourra se positionner encore en maîtrise d'ouvrage.

Il a été observé en 2016 et 2017 une stabilisation du nombre d'associations sportives intercommunales, l'enveloppe dédiée est proposée à la même hauteur (70 000€), tout comme celle fermée et dédiée au soutien des associations pour l'acquisition de matériel onéreux.

La réforme territoriale concernant les EPCI n'a pas favorisé la mise en place opérationnelle de projets co-portés par les Comités ou Club55 et les collectivités. Ce nouvel exercice devrait voir des actions plus nombreuses à ce titre.

### **Les évolutions de la politique et de ses dispositifs.**

Si la politique sportive prévoit bien un soutien financier pour les jeunes qui suivent des formations qualifiantes, il n'en reste pas moins que celui-ci est peu utilisé. Aussi, en 2018, le niveau de crédits affectés à ces actions est donc proposé à la baisse mais au bénéfice d'actions nouvelles à conduire.

Il sera ainsi proposé d'activer un travail partenarial avec les services de l'Education Nationale sur l'évolution contractuelle souhaitable dans l'accompagnement des sections sportives scolaires des collèges.

Des ajustements de la politique seront opérés notamment dans les modalités de dépôts des dossiers afin d'en faciliter la gestion administrative pour les associations.

### **Les actions nouvelles en 2018.**

Dans une logique de valorisation des pratiques sportives en Meuse, mais aussi de valorisation du patrimoine naturel du département, l'année 2018 sera consacrée à la réactivation du plan départemental en direction des sports de nature (PDESI).

Il sera nécessaire de recréer les conditions d'une dynamique de projets, cette dernière s'étant progressivement éteinte depuis le départ du chargé de mission Sport de nature.

Un comité de pilotage sera mis en place afin de rassembler tous les acteurs (ou leurs représentants) impliqués dans cette thématique. Ce COPIL sera chargé d'identifier des territoires pilotes, de définir des actions et un calendrier de mise en œuvre.  
Au préalable, le service sport et jeunesse produira une note d'opportunité et de cadrage de ce projet ambitieux.

## Développement des infrastructures de loisirs

### SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU LAC DE MADINE

Les investissements jusqu'alors réalisés devront trouver leur valorisation économique par le développement d'une véritable offre touristique cohérente sur le site et notamment par la création d'une offre d'hébergement en correspondance avec les équipements réalisés.

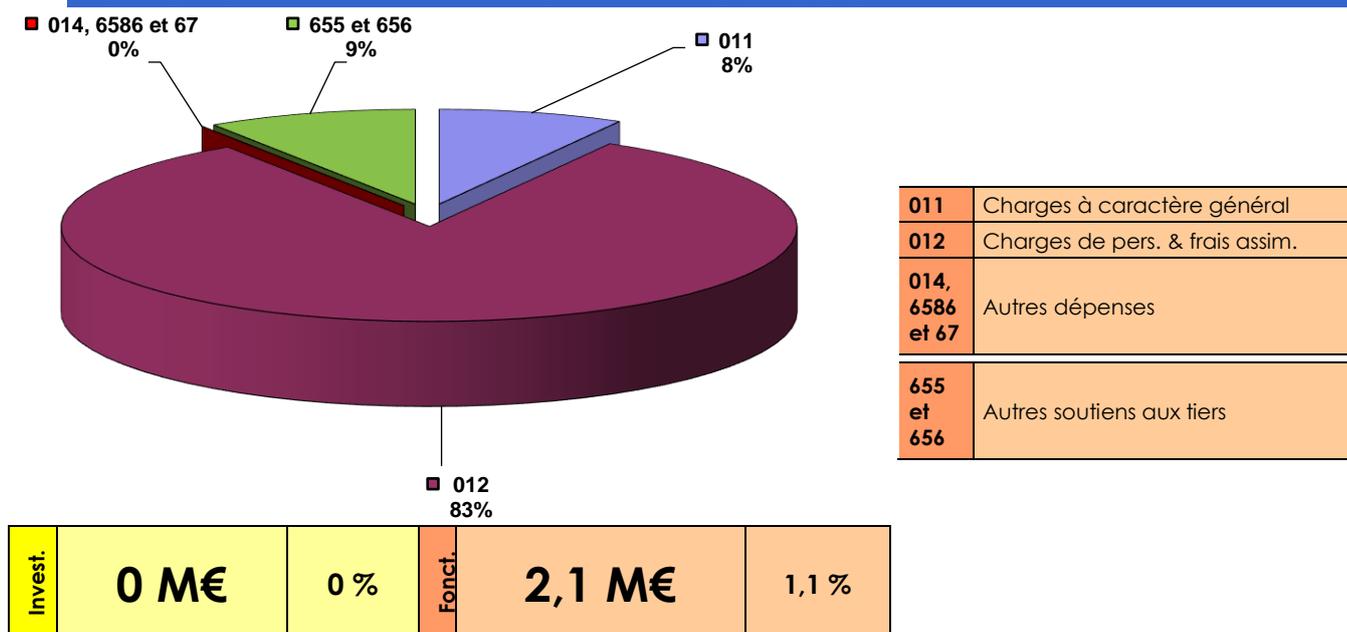
Aussi et, à la demande de la Région, en association avec notre Département et la Caisse de Dépôts et de Consignations, une étude de positionnement stratégique et de développement économique du site de Madine a été engagée, dans une perspective de stratégie territoriale.

Dans l'attente de ses conclusions en début d'année 2018, puis de la définition d'un nouveau programme stratégique, différents travaux nécessitent d'être menés. Il s'agit, pour certains, de travaux d'ores et déjà engagés, d'investissements à caractère environnemental, sécuritaire et réglementaire.

S'agissant du budget de fonctionnement du syndicat mixte, notre participation statutaire est ramenée à 15% depuis 2017 et s'élèvera à 326 775€.

Il vous est rappelé la demande de retrait de la Métropole du Grand Nancy du Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine sur laquelle nous avons émis un avis défavorable, en raison de l'absence de clé de répartition pour la reprise de participation de la Communauté Urbaine. A ce jour, la situation n'a guère évolué.

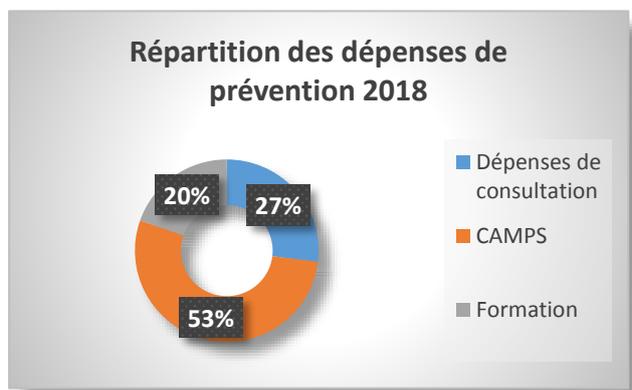
## FONCTION 4 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE



## PMI et planification familiale

En 2017, la réalisation des dépenses est conforme aux prévisions budgétaires.

Pour 2018, le budget PMI est de 368 597,75 € et les recettes de 30 500 €. La dépense nette du Département est donc de 338 097,75 €. Le budget 2018 est en hausse de 2,43 % par rapport à 2017. Cette augmentation est notamment due à l'augmentation de 1 % sur la dotation au CAMPS, de 3 % sur la formation initiale des assistants maternels suite à la conclusion d'un nouveau marché.

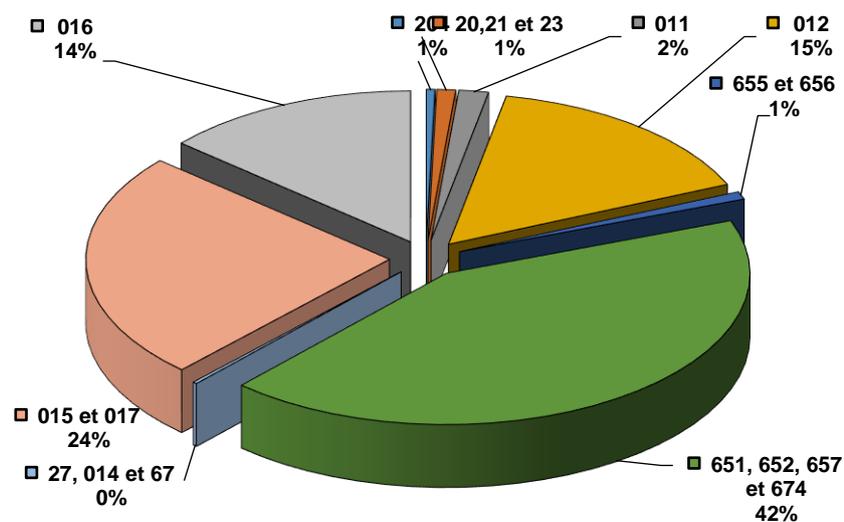


Le budget de la PMI est consacré au fonctionnement des diverses consultations de PMI, y compris les centres de planification (27% du budget), au financement des Centres d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)<sup>1</sup> pour 53% du budget et à la formation des assistants maternels (20% du budget).

L'année 2018 sera l'occasion de mener des travaux pour améliorer le plan de communication de la PMI, pour poursuivre l'expérimentation du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Saint-Mihiel ainsi que pour développer des actions collectives PMI. Ces travaux favoriseront un meilleur suivi des enfants de 0 à 6 ans.

<sup>1</sup> Le CAMSP intervient auprès des enfants de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées. Il exerce des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation pour favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social, et à soutenir son développement harmonieux.

## FONCTION 5 – ACTION SOCIALE

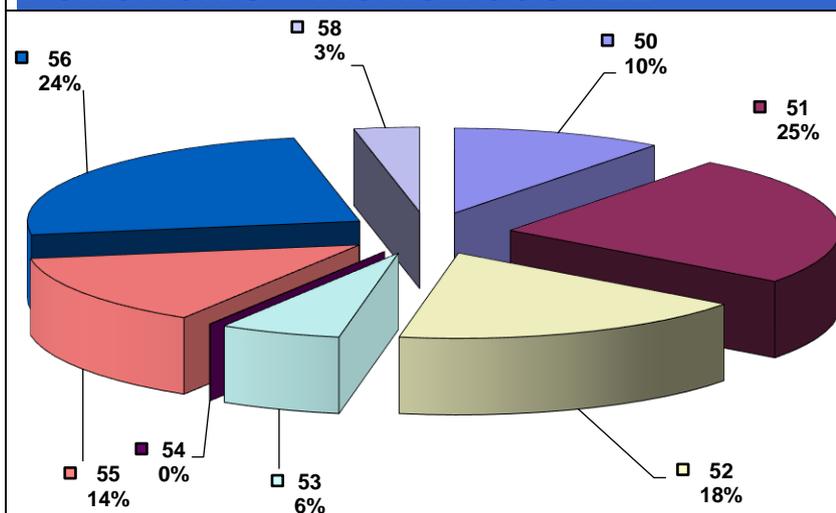


204	Subvent° d'équipement versées
20, 21 et 23	Equipement - maîtrise d'ouvrage
011	Charges à caractère général
012	Charges de pers. & frais assim.
27, 014, et 67	Autres dépenses
651, 652, 657 et 674	Allocations individuelles et subventions de fonctionnement
655 et 656	Autres soutiens aux tiers
015 et 017	RMI et RSA
016	APA

Invest.	<b>1,9 M€</b>	8,1 %	Fonct.	<b>130,6 M€</b>	64,8 %
---------	---------------	-------	--------	-----------------	--------

Les comptes 651, 652, 657 et 674 qui représentent 42 % de (130,6 M€ + 1,9 M€) soit 51,0 M€ comprennent notamment les aides à la personne (651), les frais de séjour et d'hébergement (652) ...  
 Au total, les soutiens aux tiers en matière sociale représentent 104,1 M€, soit 82,20 % du secteur social, soit 46,16 % de l'ensemble du budget.

## FONCTION 5 – ACTION SOCIALE



54	Revenu Minimum d'Insertion
55	Personnes dépendantes (APA)
56	Revenu de Solidarité Active
50	Services communs de l'action sociale
51	Famille et enfance
52	Personnes handicapées
53	Personnes âgées
58	Autres interventions sociales

Chap. transf.	<b>50,5 M€</b>	38,1 %	Chap. initiaux	<b>82,1 M€</b>	61,9 %
---------------	----------------	--------	----------------	----------------	--------

## DEVELOPPEMENT ET ACTION SOCIALE TERRITORIALE

Le budget répond aux orientations et aux enjeux d'une action sociale territoriale plus inclusive cherchant à renforcer la coordination du partenariat.

Les enjeux consistent particulièrement à :

### 1) Mettre en œuvre la politique départementale de développement social territorial.

La création d'une ligne budgétaire relative au développement social territorial d'un montant de 50 000€ témoigne de cet enjeu. Cette somme pourra notamment être utilisée par le Conseil départemental pour soutenir les initiatives locales en matière de développement social.

Compte tenu du reliquat constaté sur le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), la diminution de la part du département au budget annexe des fonds d'aide viendra compenser le financement du développement social.

### 2) Définir une charte des relations (accueil et participation) avec les publics des solidarités.

La charte des relations avec les publics des solidarités répond à l'un des cinq objectifs fixés aux maisons de la solidarité en juillet 2014, à savoir : mettre en œuvre des actions d'accueil et d'accompagnement des publics. Une somme de 500€ est prévue pour une publication interne du document.

### 3) Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement social des publics des solidarités.

Le Département cofinance avec l'Etat, à hauteur de 15 000€, la révision du schéma départemental des gens du voyage.

En 2018, la subvention de 38 700€ au bénéfice de l'AMIE pour l'accompagnement social des gens du voyage est maintenue.

La part départementale relative au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et du Fonds d'Aide à l'Insertion (FDAI) reste identique à celle de 2017 : 49 749€ pour le FAJ et 52 000€ pour le FDAI. Depuis le dernier semestre 2017, le FAJ est également utilisé pour les bénéficiaires de la « garantie jeunes ». Une somme forfaitaire de 315€ leur est versée sur le premier mois d'entrée dans le dispositif.

A partir de 2018, un nouveau marché relatif aux Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) couvrira la période 2018-2021 pour un montant global de 960 000€ TTC soit 240 000€ par an.

A la demande des services de l'Etat, et après définition d'un cahier des charges plus rigoureux, l'Intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) est renouvelée. Le Département y contribue à hauteur de 10 000€ en 2018.

### 4) Soutenir les actions dans le domaine du logement.

La part départementale relative au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est maintenue à l'identique de 2017 soit 183 813€.

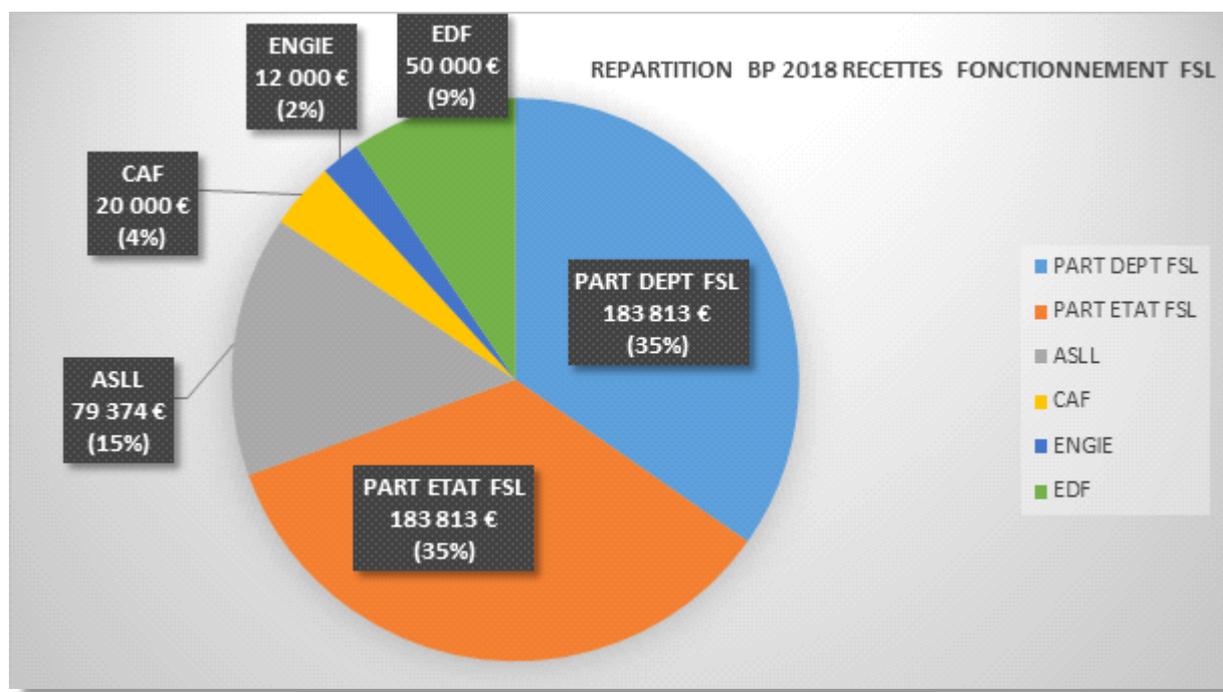
La commission départementale FSL accès et maintien permet de garantir une plus grande équité départementale dans l'attribution des aides. La mise en place d'un contrôle de gestion plus affirmé permettra de suivre et de mieux comprendre l'évolution de la consommation du FSL. Le reliquat de plus de 300 000€ sur les exercices précédents envisage le financement d'opérations innovantes dans le domaine du logement. Sont donc financés, par le biais du FSL :

- ✓ Des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL) pour 129 374€.
- ✓ Deux actions visant à mieux vivre dans son logement : Action « Toit toi mon Toit » à Revigny-sur-Ornain pour 10 000€. Action « éco-logement » à Verdun pour 7000€.
- ✓ Des expérimentations d'auto-réhabilitation : financement de diagnostic et accompagnement des chantiers d'une durée de 1 à 40 jours pour 24 900€.

- ✓ Nous poursuivrons enfin le cofinancement avec EDF de kits énergie dans le cadre d'une action coaching énergie. Valeur estimée du kit : 85€. En 2017, 1 650€ ont été consommés.

Une augmentation de 2,73 % de BP à BP est inscrite, suite au nouveau marché MASP 2018-2021. Les 50 000 euros affectées au titre du développement social sont compensés par la diminution de la part du département (dispositif ASLL) au budget annexe des fonds d'aide.

### Budget annexe des Fonds d'aide

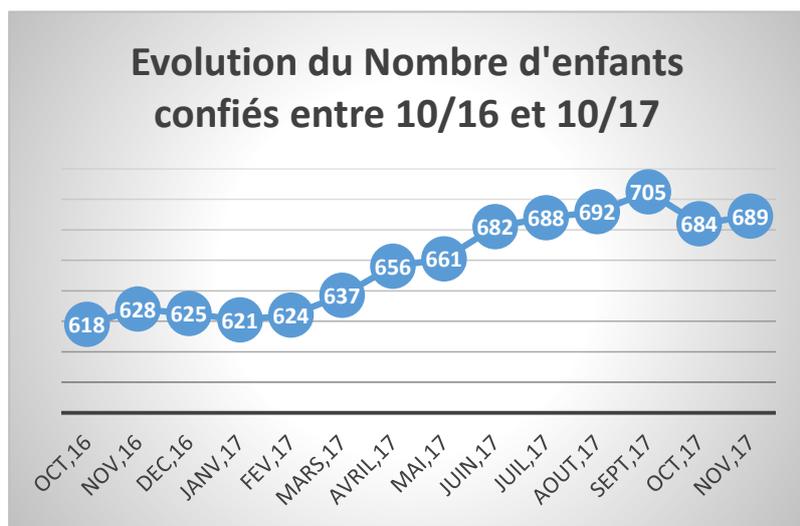


Les recettes provenant du budget général sont en diminution de 50 000 euros (dispositif ASLL) ; ces crédits manquants seront repris sur le reliquat au moment de la constatation des résultats lors vote du compte administratif 2017, relevant le budget alloué aux ASLL à 129 374 euros.

## Famille et enfance

Le budget de la Direction Enfance Famille (hors PMI) est évalué en 2018 à 24 381 570,23 € et les recettes à 287 750 €. De ce fait, la dépense nette est de 24 093 820.23 €. Le budget 2018 est en hausse de 20,83 % par rapport au BP 2017. Cette augmentation du budget de la Direction Enfance Famille fait suite à une année 2017 durant laquelle l'exécution budgétaire a été supérieure à aux prévisions budgétaires. Ainsi, la décision modificative d'octobre a conduit à une augmentation du budget de 2 162 077 €.

L'augmentation budgétaire de 20% découle en partie de la prise en compte en année pleine des dépenses engagées en 2017 comme le Dispositif d'accueil des Mineurs isolés étrangers (DAMIE) de Bar-le-Duc. Elle résulte aussi de la création de 11 nouvelles places d'hébergements pour les enfants confiés, dont 6 places au Village d'enfants et 5 places auprès de l'Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (AMSEAA).

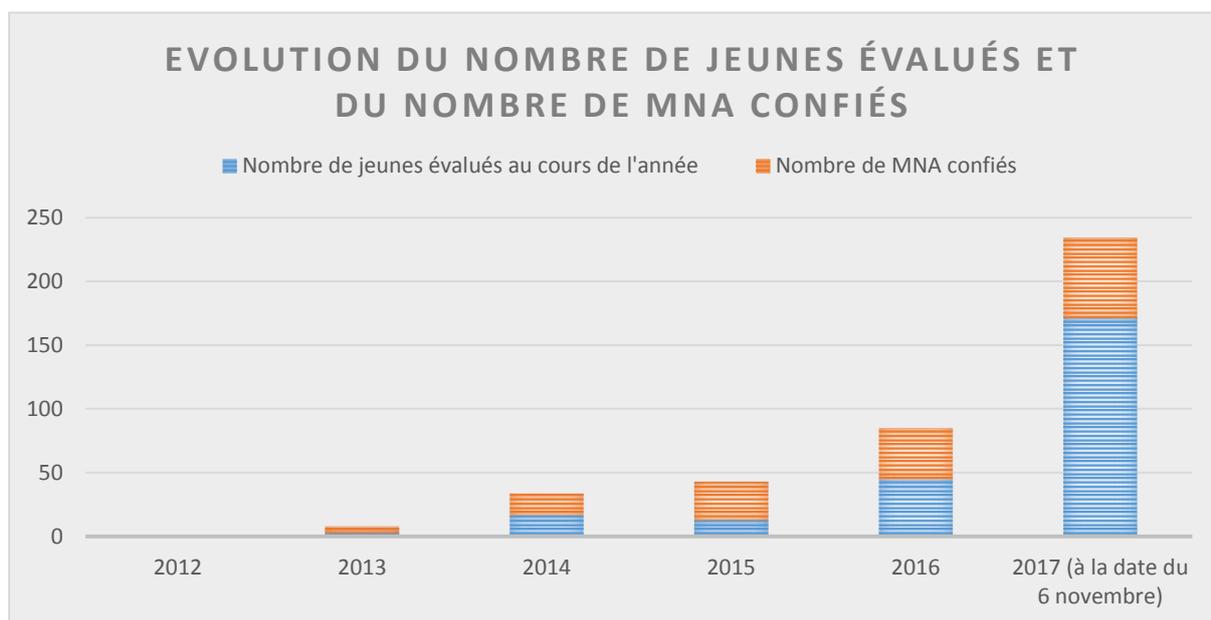


En raison du coût moyen annuel pour un enfant de 50 000 € en structure et de 30 000 € chez les assistants familiaux, cette hausse du nombre d'enfants pris en charge entraîne une hausse budgétaire. Ces créations de places répondent à la hausse

de 13% du nombre d'enfants confiés au Département durant l'année 2017.

Cette augmentation traduit notamment la hausse du nombre de jeunes en évaluation pour le statut de Mineurs non accompagnés (MNA). En effet, le nombre de jeune en évaluation s'est accru de 75% depuis le 1er janvier 2017. Le nombre de MNA confiés a également augmenté.

Cette situation a conduit en 2017 à la création d'une structure d'accueil à Bar-le-Duc et à l'extension de la structure sur Verdun.



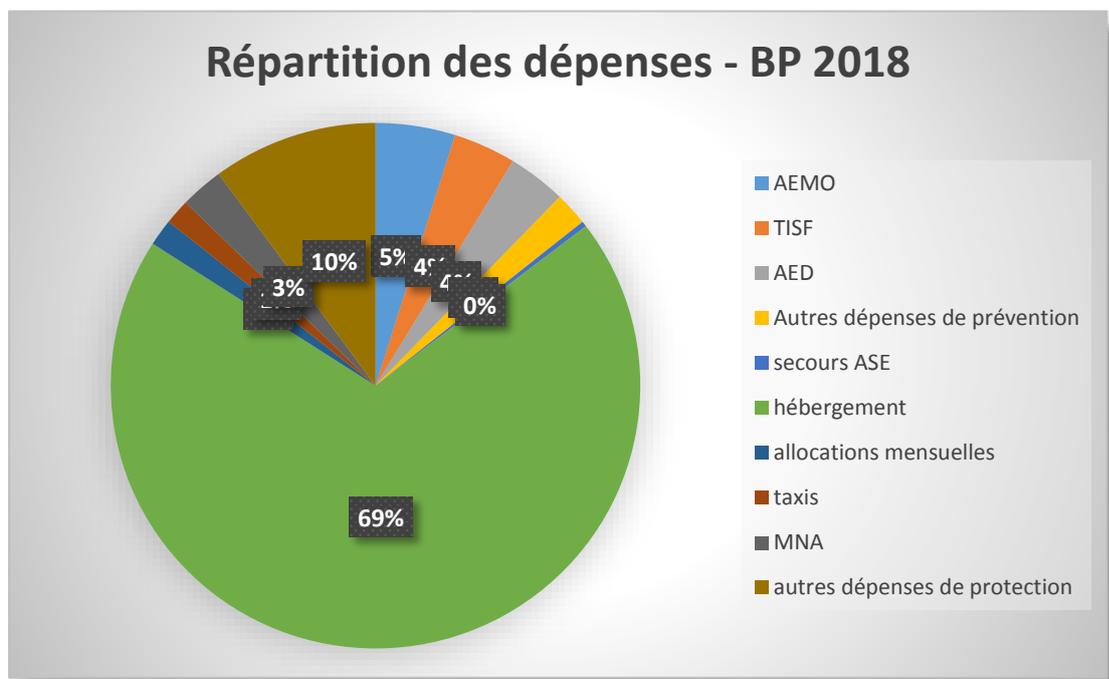
L'augmentation budgétaire de 20% découle également de dépenses nouvelles en 2018.

Au regard de l'augmentation du nombre de jeunes évalués pour obtenir le statut de MNA, la tendance actuelle de hausse de MNA confiés devrait continuer sa hausse en 2018. C'est pourquoi, la création de nouvelles structures pour la mise à l'abri de jeunes en évaluation et de MNA confiés au Conseil départemental est prévue pour 2018.

Les dépenses de fonctionnement de la Politique enfance-famille sont réparties entre deux champs :

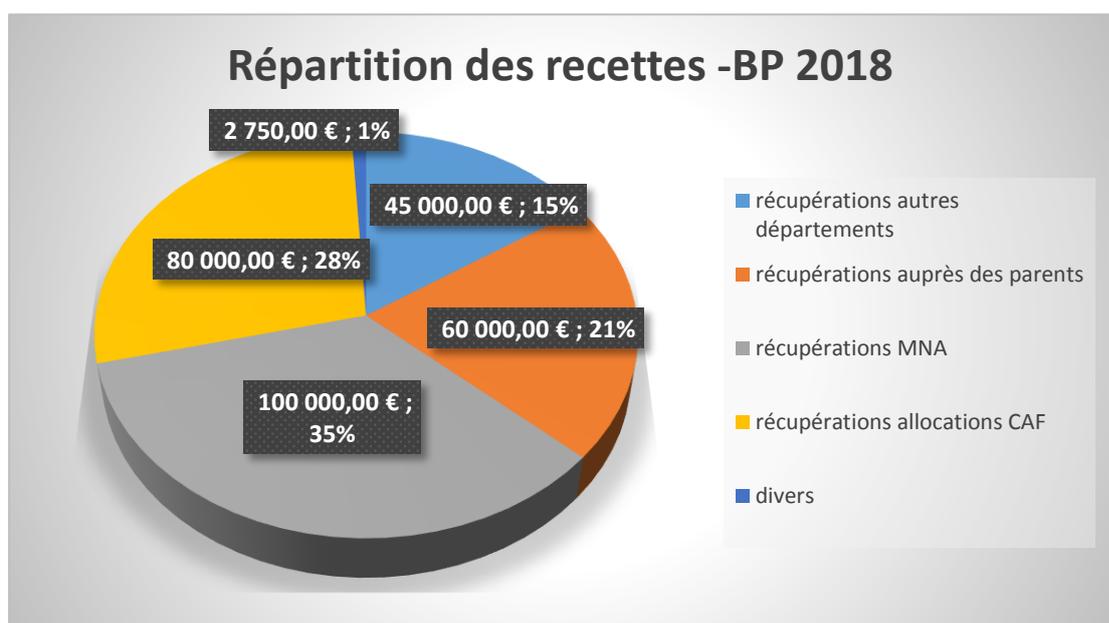
- La prévention avec les différents dispositifs comme les AEMO, les TISF, les AED et les autres dépenses de prévention
- Les dépenses de protection, notamment avec les dépenses d'hébergement dans les structures qui représentent la majorité des dépenses de l'ASE (69%), les allocations mensuelles, les MNA.

Dans le cadre du programme d'investissement au titre des Etablissements, des crédits de paiement d'un montant de 19 785,99 € concernant le paiement de l'étude des travaux à l'AMSEEA – FEJM VERDUN et une autorisation de programme à hauteur de 297 504 € concernant des travaux pour cette même structure sont à prévoir.



La principale augmentation de recettes découle de la hausse du nombre de jeunes évalués pour le statut de Mineur non accompagné. En raison de l'aide forfaitaire de 1250 € de l'Etat par jeune évalué, cette hausse entraîne une augmentation des recettes.

Néanmoins, cette aide ne compense pas le coût réel de la prise en charge par le Département avec un coût net important.



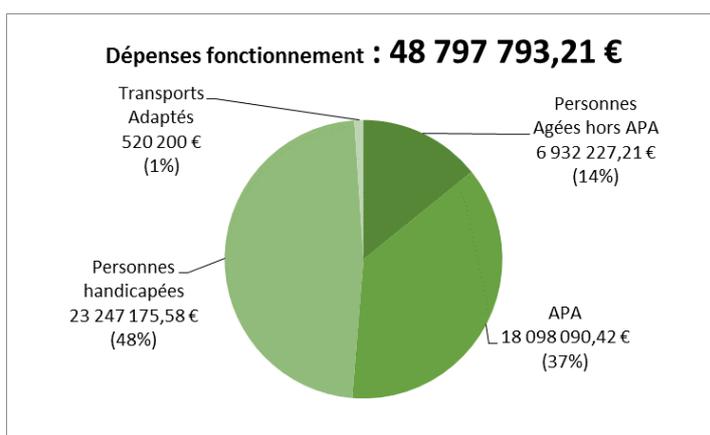
L'année 2017 a été l'occasion de poursuivre la mise en œuvre du schéma 2016-2020 grâce à des travaux sur l'offre d'hébergement. L'organisation de la Direction Enfance-Famille a également évolué avec la mise en place d'un échelon de coordination entre la DEF et les Maisons des solidarités, les coordinateurs territoriaux enfance-famille, et d'évolutions importantes du service protection. En outre, le travail d'évaluation des dispositifs de prévention a été poursuivi avec une étude sur les actions éducatives à domicile (AED).

L'année 2018 permettra d'avancer sur quatre chantiers prioritaires avec pour objectif d'améliorer la prévention et la protection à destination des enfants confiés :

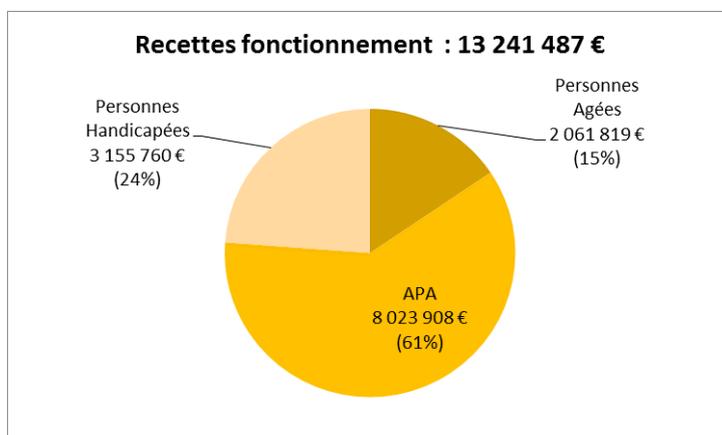
- Faire évoluer l'offre d'hébergement suite aux travaux réalisés en 2017 afin de répondre à l'enjeu d'augmentation du nombre d'enfants confiés.
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma de l'enfance 2016-2020 et l'application de la loi de 2016, notamment avec la mise en œuvre du projet pour l'enfant.
- Garantir l'accueil des Mineurs non accompagnés avec le développement de structures pour l'hébergement des jeunes en évaluation ainsi que pour les mineurs non accompagnés.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de prévention avec le développement d'actions menées par les centres de planification, par la PMI et par le service prévention en lien avec les Maisons des solidarités.

## Autonomie

Le budget de l'autonomie pour l'année 2018 en fonctionnement est évalué à 48 797 793,21 M€ soit une augmentation de près de 1,20% par rapport au budget voté en 2017.



Des recettes sont inscrites pour 13 241 487€ soit une baisse de 5 % par rapport au budget voté antérieur.



Les crédits sollicités en faveur des personnes handicapées connaissent une hausse de 3% pour une baisse de 0,6 % pour les crédits en faveur des personnes âgées par rapport au BP 2017. Les personnes handicapées vieillissantes sont en effet prises en compte sur le budget en faveur des personnes âgées en lien avec la nouvelle nomenclature de notre outil métier : les frais d'hébergement des personnes handicapées de plus de 60 ans hébergées en structures pour personnes handicapées (dont le prix de journée est 2 à 3 fois plus élevé qu'en EHPAD) sont imputés sur la fonction 53 - personnes âgées)

Le budget investissement au titre des établissements s'élève pour les crédits de paiement à 450 340,74 € pour 2018.

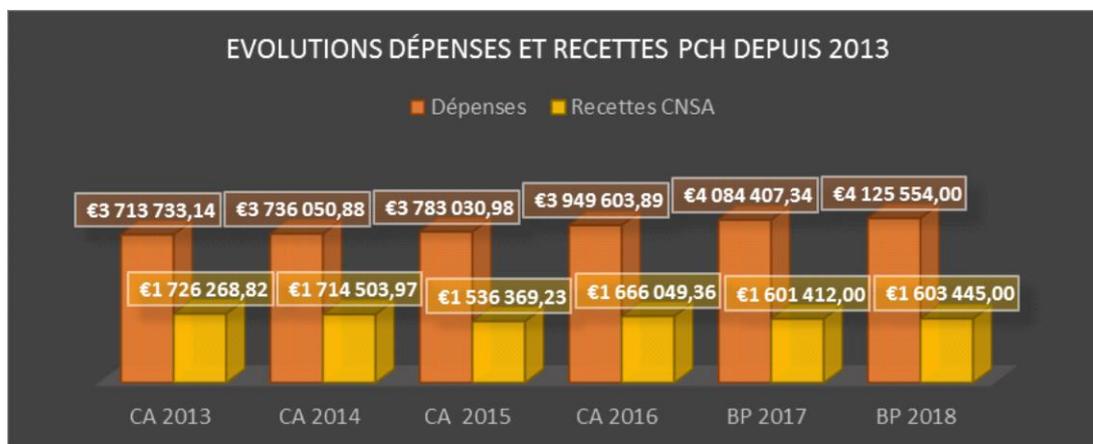
Les constructions de nouvelles structures actées en 2013 se poursuivent au titre de l'investissement à hauteur de 7 702 496 € au titre de l'AP 2018 (reconstruction EHPAD BLANPAIN-COUCHOT, restructuration EHPAD CLERMONT, DUN, ETAIN, ADAPEIM Quartier Niel) et doivent pouvoir encore permettre des ouvertures ou des redéploiements d'établissements en 2018 et 2019 pour endiguer notamment les orientations contraintes vers la Belgique.

Ces préconisations seront largement reprises dans le schéma autonomie, auquel 2018 sera consacrée avec un vote de ce nouveau document cadre prévu en mars.

## PERSONNES HANDICAPEES

Les crédits proposés pour l'année 2018 au titre de la politique du handicap s'élèvent à près de 23 247 175,58 M€. Ils viseront à la mise en œuvre d'actions émergeant des derniers schémas départementaux mais répondront aussi cette année à de nouvelles dispositions réglementaires qui s'imposent aux départements.

Le budget proposé intègre le poste budgétaire dévolu à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) adultes et enfants à hauteur de 4 125 554 €, soit une augmentation de près de 1% de la PCH adultes liée à la hausse des aides techniques (prothèses auditives) et aménagement de véhicule alors que le nombre de bénéficiaires reste stable (soit 878 bénéficiaires).



Ces propositions budgétaires intègrent aussi une hausse de 1,5% au titre du prix de journée avec également diverses constructions ou redéploiement :

- ✓ 11 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) à Vassincourt en année pleine,
- ✓ 3 places de Foyer de Vie de l'ADAPEIM dans le cadre du redéploiement du Home, (janvier 2018)
- ✓ 10 places de FAM à Juvigny sur Loison (avril 2018)
- ✓ 11 places de SAMSAH polyvalent (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) à créer par voie d'appel à projets courant 2018, conjointement par l'ARS et le Département pour 250 000 € annuels.

La refonte de l'aide sociale se traduit également pour ces personnes par un nouveau règlement d'attribution en différentiel voté par l'assemblée en juillet dernier. Il correspondra au versement par le Département de la seule quote-part contributive à l'aide sociale. Il prendra en compte les enjeux de la

dématérialisation et les freins identifiés par les établissements et par notre collectivité. Le nombre de bénéficiaires est de 468, il croit légèrement en 2017 avec l'ouverture de nouvelles structures.

L'année 2018 sera marquée par les orientations du futur Schéma de l'autonomie et du futur Projet Régional de Santé, ils mettront notamment l'accent sur le respect de la continuité du parcours des personnes en situation de handicap.

Ainsi, en prolongement des actions déjà entreprises en 2017 avec la CNSA, 2018 verra une meilleure adaptation de nos dispositifs à la multiplicité des parcours, avec la poursuite du dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous et le déploiement du nouvel outil VIA TRAJECTOIRES portés par la MDPH de la Meuse.

A l'initiative des membres des bureaux du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) des groupes d'analyse de pratiques seront conduits avec les chefs d'établissement et l'Agence régionale de santé pour améliorer nos prises en charge en termes d'orientation et d'accompagnement. La consolidation des plateformes territoriales d'appui (PTA) par l'ARS devra s'inscrire dans le développement social territorial.

Dans le cadre du déploiement de nouvelles missions des pôles Autonomie CLIC, la thématique du handicap devra pouvoir être largement valorisée notamment par le biais de temps de rencontres et d'immersion formalisés avec les équipes de la MDPH, des Maisons des solidarités et de la direction autonomie.

---

## **TRANSPORTS ADAPTES**

Conformément aux dispositions de la loi Notre et au regard de l'organisation qui est nouvellement installée, le budget concernant les transports adaptés à hauteur de 520 200 € est désormais inscrit au budget de la direction de l'autonomie. Cette nouvelle mission permet d'accompagner plus de 130 élèves depuis janvier 2017.

---

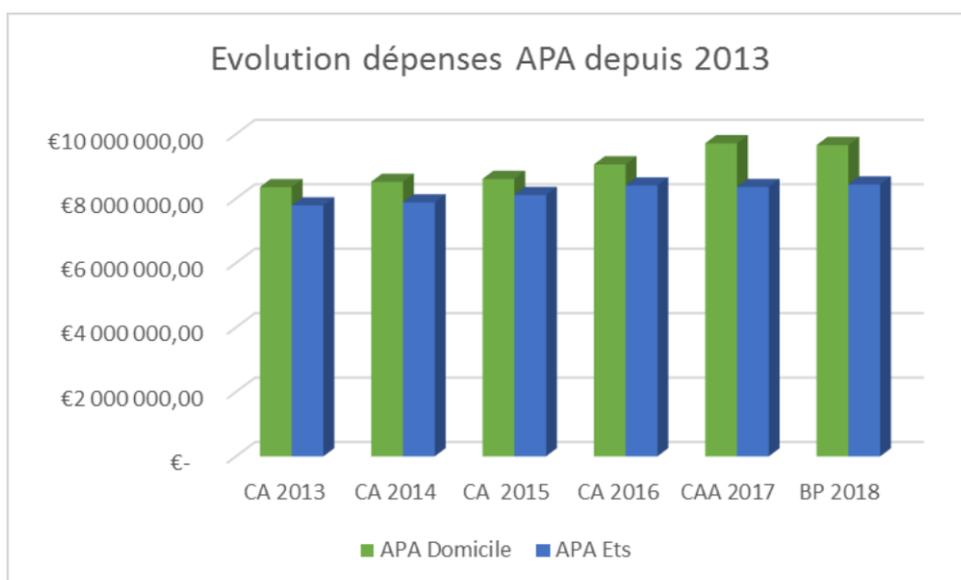
## **PERSONNES AGEES**

Le budget de fonctionnement 2018 en faveur des personnes âgées est proposé à hauteur de 25 030 417,63 M€ soit une baisse de près de 0,6 % par rapport au BP 2017. Les impacts liés au vieillissement de personnes handicapées et à la création de nouveaux établissements sont compensés par le nouveau règlement d'aide sociale. Auparavant, le Département payait l'intégralité des frais de séjour en faisant l'avance des hébergés et des obligés alimentaires. Dorénavant, le Département ne s'acquittera plus que de sa seule part contributive, constituant une dépense « nette » pour notre collectivité.

La convention d'appui à la qualité de service signée en mai 2016 avec la CNSA nous permet de poursuivre la déclinaison des nouvelles dispositions induites par la loi ASV : valorisation des plans d'aide APA à domicile, formation des accueillants familiaux, déclinaison du programme de prévention de la Conférence des financeurs pour plus de 40 actions et lancement du soutien aux aides techniques, et déclinaison du forfait autonomie dans 6 résidences autonomie.

Le budget proposé au titre de l'APA, en faveur de 3 939 bénéficiaires au 30/9/17 (à domicile et en établissements), s'élève 18 098 190 M€ avec une baisse des crédits d'APA à domicile en raison de refus des usagers de contribuer davantage à leur plan d'aide et une augmentation des crédits d'APA en établissement, due notamment à l'ouverture de l'EHPAD de Spincourt en année pleine (41 lits) et à une revalorisation de 1.1 % actée en dialogue de gestion au titre du prix de journée et des dotations.

L'accent sera mis sur l'hébergement temporaire et l'accueil de jour afin d'offrir un meilleur répit aux aidants pour près de 200 000 €.



Les recettes supplémentaires dues à la loi ASV apparaissent désormais suite à ce conventionnement avec la CNSA :

Pour la conférence des financeurs :

- 448 957 € concernant les actions de prévention
- 107 862 € concernant le forfait autonomie.

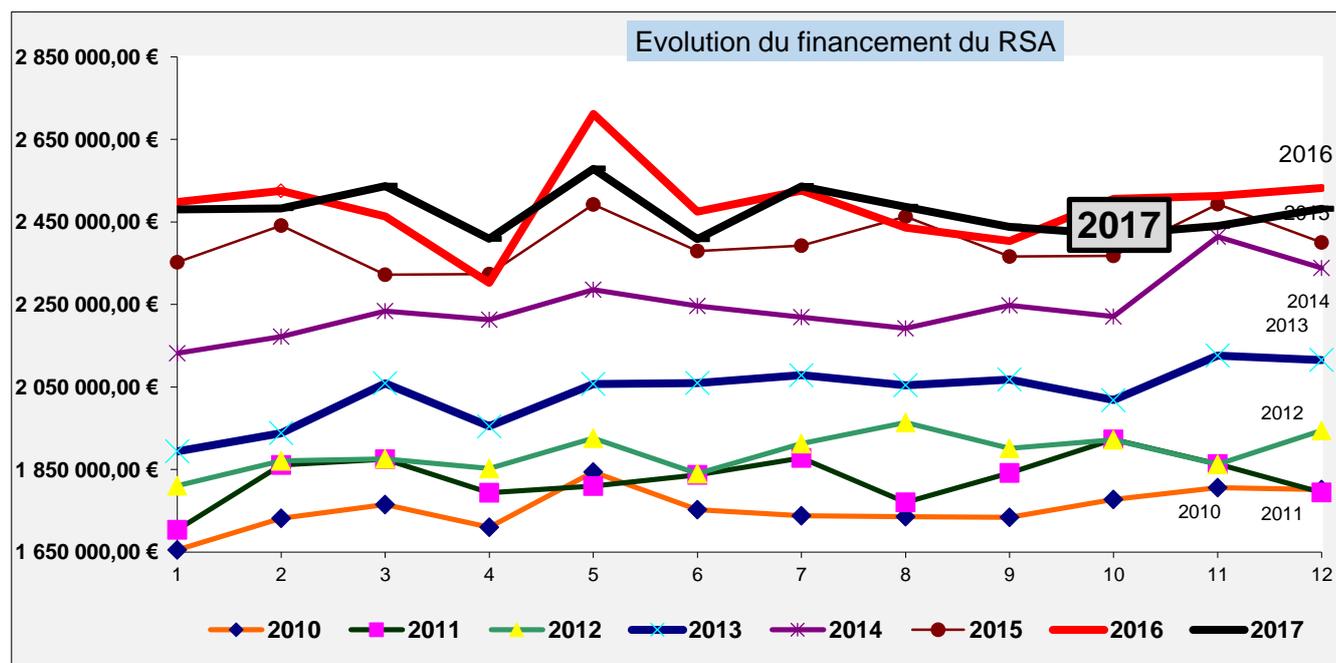
Le budget primitif intègre un niveau de dépenses égal aux recettes que nous devrions percevoir en 2018 de la CNSA mais compte tenu d'une sous consommation des crédits alloués au titre de 2017, 126 414,30 € feront l'objet d'une reprise sur l'acompte 2018.

Le budget au titre de l'aide sociale en faveur de 402 personnes âgées verra une baisse de recettes de 700 000 € mais aussi des dépenses dû à un traitement net « en différentiel » des contributions départementales à l'aide sociale. Ce budget s'élèvera à 6 256 653 €.

En section d'investissement, notre politique de prévention, à destination à minima de 150 foyers par an, sera poursuivie dans le cadre de la rénovation de l'habitat des seniors pour près de 140 000 € en AP 2018, sur propositions des Instances Locales de Coordinations Gérontologiques et des Maisons de la Solidarité.

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Pour la première fois depuis la mise en œuvre du RSA, en juin 2009, la hausse continue de l'allocation d'une année sur l'autre ne s'est pas vérifiée fin 2017. En effet, l'atterrissage, soit 29 697 847,14 € traduit une diminution de 0,65% par rapport à 2016.



L'examen de la progression de la population allocataire du RSA rejoint ce constat, tout en rappelant la difficulté à établir une corrélation entre allocation et population. La baisse du nombre de foyers allocataires a fluctué tout au long de l'année entre -2 et -4% selon les trimestres pour se stabiliser à 4 625 foyers allocataires en septembre 2017, correspondant à environ 9 500 personnes dans le dispositif RSA, y compris les conjoints et actuellement ayant droits.

Plusieurs facteurs explicatifs de cette régression relative peuvent être mis en avant ; outre l'éligibilité à la prime d'activité, un certain nombre de bénéficiaires du RSA ont continué en 2017 à intégrer le plan 500 000 formations supplémentaires mis en place par l'Etat, en relation avec Pôle Emploi et les Régions en 2016. S'y sont ajoutés, d'un point de vue exogène, le frémissement de l'intérim lié à des perspectives plus favorables de reprise de l'activité.

A cela, il convient d'ajouter des résultats très satisfaisants pour ce qui concerne tout particulièrement l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA conduit en Meuse, principalement en partenariat entre Pôle Emploi et le service social départemental, avec plus d'une centaine de sorties positives en 2017 (CDI, CDD, IAE, formations). S'y ajoute enfin le constat d'entrées dans le dispositif RSA en diminution.

Quant à qualifier cette embellie de durable ou temporaire, de sorte de nourrir les prévisions 2018, il est évident que la plus grande prudence s'impose au regard notamment d'un certain nombre de facteurs de vulnérabilité, de la grande précarité constatée et de l'éloignement de l'emploi auxquels sont confrontées nombre de personnes exclues du marché du travail.

S'y ajoutent au plan national les incidences des mesures attendues en matière de législation du travail, de réforme de l'assurance chômage, de politique de l'emploi (réduction du nombre de contrats aidés,...) et de formation, avec toutes les incertitudes entourant les orientations à venir et leur impact.

L'ensemble de ces éléments justifie une proposition de reconduction du montant de l'allocation RSA à hauteur de 30 733 500 €, quasiment à l'identique du budget primitif 2017 de 31 Millions d'euros, le différentiel de 266 500 € étant d'ores et déjà provisionné pour permettre, le cas échéant, un élargissement de la Convention d'objectifs et de moyens (COM) à conclure avec l'Etat en matière de contrats aidés, pour tenir compte des enjeux départementaux spécifiques en la matière, s'agissant notamment du secteur sanitaire et social.

Outre la reconduction dans le cadre de cette COM de l'enveloppe dédiée au financement de l'aide aux postes des salariés des Ateliers et chantiers d'insertion sous contrats à durée déterminée d'insertion, correspondant à environ 32 Equivalents temps plein au niveau départemental, le volume de Contrats d'accompagnement dans l'emploi pourrait progresser sensiblement par rapport aux 70 CAE prescrits en 2017, étant rappelé la décision gouvernementale de non reconduction des Contrats initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand. Le volume de crédits mobilisé au titre de l'activation ressort à 1 244 000 €.

Tout comme en 2017, l'allocation au sens large et l'activation concentrent de l'ordre de 90% des crédits du budget de l'insertion pour 2018, lequel est reconduit en dépenses à l'identique de 2017, soit 35 603 020,91 €. S'agissant des recettes prévisionnelles, pour un montant global de 1 306 472,29 €, elles sont notamment ajustées en fonction des retours de crédits du Fonds social européen. A noter également la deuxième année de conventionnement avec l'Etat au titre du Fonds d'appui aux politiques d'insertion, pour une recette prévisionnelle moyenne de 124 278 €, étant rappelée également la volonté de l'Etat de relancer la concertation avec les Départements quant au financement des AIS avec un aboutissement souhaité pour le printemps 2018 en vue d'une intégration dans la loi de finances 2019. D'ici là, une veille sera opérée sur les discussions susceptibles d'aboutir à la mise en place d'un nouveau Fonds d'urgence, bien que les probabilités pour le Département d'y émarger soient faibles.

**L'accompagnement différencié des publics dans une logique de « juste droit »** sera poursuivi en lien avec les différents partenaires et opérateurs en s'appuyant sur la notion centrale de « parcours d'insertion », pierre angulaire du Programme départemental d'insertion et du Pacte territorial pour l'insertion, dont la portée va bien au-delà des seuls allocataires du RSA.

Parallèlement à la poursuite de la mobilisation des différents référents uniques dont le service social départemental dans le cadre d'objectifs de progrès avec les Maisons de la solidarité, seront reconduits les dispositifs préexistants, à destination notamment des travailleurs indépendants, personnes issues de la communauté des gens du voyage, ou visant à promouvoir la mise en œuvre d'actions collectives. Les CCAS/CIAS déjà conventionnés continueront pour leur part à absorber un volume proche de 220 suivis, stable par rapport à 2017.

En appui à l'accompagnement, une démarche d'achat de prestations via la mise en place d'un ou de marchés publics pluriannuels sera engagée dès 2018 visant :

- ✓ le renforcement de l'estime de soi et le développement du pouvoir d'agir,
- ✓ l'évaluation et/ou la validation de compétences (socles, psycho sociales, transférables, techniques),
- ✓ l'accompagnement de publics spécifiques (jeunes, femmes, plus de 50 ans, personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés, ...).

Globalement, les actions d'accompagnement mobiliseront une enveloppe de crédits de paiement de 232 655,80 € au titre de 2018.

---

## AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES

**Le Programme Départemental d'Insertion 2017-2021 et le Pacte Territorial pour l'Insertion** posent les enjeux et orientations stratégiques à prendre en compte pour les 5 années à venir, portant autant sur des questions d'accompagnement individuel, que sur des aspects collectifs et territoriaux.

L'accent est mis sur la nécessité d'une approche plus globale et transversale, permettant de mobiliser l'ensemble des leviers des politiques publiques et des capacités d'intervention partenariales, associant plus largement les élus locaux, associations, entreprises et les habitants du territoire, en s'appuyant chaque fois que possible sur la méthodologie du développement social.

L'année 2018 permettra, d'une part, de maintenir un socle d'offres permettant de répondre à des besoins d'insertion approchés par thématiques comme les années précédentes (développement du lien social,

accès aux soins et à la citoyenneté, mobilité, accès à l'emploi et à la formation,...), à destination tant des bénéficiaires du RSA que de toute personne fragilisée.

D'autre part, il s'agira en 2018 de poursuivre la participation active à la politique de développement social territorial, dans sa double déclinaison :

- territoriale, en lien avec les nouvelles intercommunalités et partenaires institutionnels pour identifier sur la base des diagnostics territoriaux des objectifs et plan d'actions contribuant à la cohésion sociale,
- départementale, en approfondissant des thématiques de coopérations transversales au service des publics des solidarités (commande publique, mobilité,...).

Parallèlement, la démarche d'innovation sociale, engagée en lien avec l'Université de Metz au titre d'une Convention industrielle de formation par la recherche visera à disposer d'une meilleure connaissance de la situation de non emploi et de ses effets pour tendre vers une plus grande efficacité des politiques publiques.

**Le secteur de l'insertion par l'activité économique** continuera à représenter en 2018 le premier poste de dépenses de l'offre d'insertion avec une enveloppe de 2 509 726,11€ dont 940 149,02 € de charge nette départementale, le solde correspondant à des inscriptions budgétaires liées à des recettes FSE à percevoir au titre des programmations 2015 à 2017 et aux avances réalisées s'agissant des programmations FSE 2018.

Suite au diagnostic mené en partenariat avec l'Etat et Pôle Emploi, trois champs ont été investigués au second semestre 2017, permettant de définir un plan d'actions pour 2018 autour de 3 axes :

- ✓ améliorer les modalités d'orientation des salariés au sein des SIAE et leur intégration dans les équipes,
- ✓ renforcer l'accompagnement et le suivi des parcours pour une professionnalisation accrue des salariés,
- ✓ accentuer les liens entre les SIAE et leur environnement notamment le secteur marchand et le monde de l'entreprise.

Sur ces bases il s'agira en outre de mettre en place les nouvelles modalités d'intervention du Département validées par le Conseil départemental le 16 novembre dernier, favorisant à moyens constants la logique de parcours, étant précisé que l'intervention du FSE est envisagée mais à moindre échelle compte tenu du nombre de participants enregistrés sur ces actions.

Les services départementaux veilleront ainsi à faciliter l'assimilation par les structures des nouvelles modalités de financement et du caractère progressif des objectifs à atteindre, étant précisé que l'achat de prestations visant le renforcement de l'estime de soi, le développement du pouvoir d'agir, l'évaluation ou la validation de compétences, voire l'accompagnement de publics spécifiques pourra permettre de soutenir les démarches engagées.

Quant à l'**insertion socioprofessionnelle des jeunes**, dotée budgétairement de 208 750 €, la généralisation de la Garantie Jeunes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a permis de poursuivre les travaux déjà amorcés au moment de l'expérimentation conduite en Meuse à partir de septembre 2016, en lien avec l'Etat et les Missions locales.

Cette collaboration accrue permet, sur la base de la délibération de l'Assemblée départementale du 16 novembre dernier, en cohérence avec le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) et la Convention d'appui aux politiques d'insertion, d'envisager dès 2018, la signature d'une convention cadre d'objectifs tripartite entre l'Etat, le Département et chacune des Missions Locales.

Ces nouvelles modalités de partenariat conduiront d'ailleurs à proposer un rééquilibrage des soutiens départementaux aux structures agissant sur le champ de l'insertion des jeunes, en mettant en avant les deux principaux opérateurs que sont les Missions Locales.

Au-delà, le Département continuera de travailler conjointement avec l'Etat, les collectivités locales et la Région Grand Est pour consolider les partenariats en faveur de l'insertion et de l'autonomisation des jeunes, dont ceux confiés à l'Aide sociale à l'enfance et arrivant à majorité, en intégrant la question des Mineurs Non Accompagnés.

Pour ce qui est des **autres éléments constitutifs de l'offre d'insertion socioprofessionnelle**, les différentes actions engagées représentant un volume de crédits de 121 650 € seront prolongées, ainsi que les conventionnements afférents. La problématique de la mobilité constituera un enjeu fort d'évolution tant

en termes d'organisation puisque l'association en charge du pilotage de l'auto-école à pédagogie adaptée assurera un déploiement de son action sur le Département qu'en terme opérationnel avec la mise en œuvre d'un plan d'action constitué dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le partenariat sera également poursuivi avec le Centre de Documentation Sociale pour les actions menées par le Centre de Ressources Illettrisme au titre des accompagnements individuels et des actions collectives menées en partenariat.

La **montée en compétences des publics ainsi que la promotion des métiers sur les secteurs porteurs** sera poursuivie en lien avec les différents opérateurs pour une enveloppe budgétaire de l'ordre de 58 500 €. Il est question du plan d'actions sanitaire et social, des enjeux liés au déploiement de la fibre optique, et de la préparation active du volet insertion du projet CIGEO avec la mise en place dès 2018 d'une équipe dédiée de 3 conseillers d'insertion socio professionnelle recrutés par le Département et susceptibles d'être financés à hauteur de 60% sur crédits FSE.

Une attention particulière sera portée au secteur de l'économie sociale et solidaire, au regard de son fort potentiel de création d'emplois non délocalisables, en développant des actions d'information et de sensibilisation sur les différents métiers de ce secteur.

Parallèlement, le **Fonds d'Accès à l'Emploi** sera maintenu à hauteur de 40 000 € selon les mêmes modalités d'intervention afin de permettre de soutenir financièrement et, sous conditions, les parcours visant la montée en compétences de bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle Emploi, au regard notamment des besoins qui pourraient voir le jour du fait de la mise en œuvre d'un ambitieux plan de compétences au niveau national, en lien avec la Région Grand Est.

---

## MAISON DE L'EMPLOI MEUSIENNE

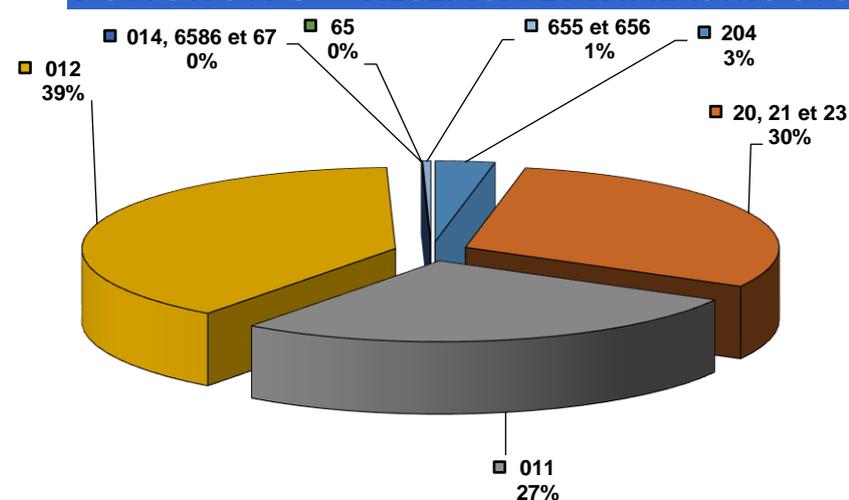
Une attention particulière sera portée à la Maison de l'Emploi (MdE) meusienne compte tenu :

- du projet de Loi de finances fixant une diminution de 50% des crédits d'Etat alloués aux Maisons de l'emploi en 2018, avant suppression totale du soutien de l'Etat en 2019,
- des évolutions de contexte importantes que constituent d'une part la mise en place d'une mission d'accompagnement des parcours d'insertion autour de Cigéo déjà citée associée à l'enjeu des clauses sociales dans ce cadre, et d'autre part, la mise en place de l'Agence d'Attractivité.

Pour l'heure, l'hypothèse de construction budgétaire porte sur un soutien départemental à la MdE à hauteur de 299 839 €, correspondant à une charge nette prévisionnelle de 189 839 €.

Un des enjeux du plan d'actions de la MdE au titre du Département sera la montée en puissance de la conditionnalité des aides permettant une intégration accrue de la clause sociale dans les politiques contractuelles du Département et de poursuivre plus globalement les actions conduites en lien avec le GIP, s'agissant tout particulièrement des enjeux associés aux démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales.

## FONCTION 6 – RESEAUX ET INFRASTRUCTURES



204	Subvent° d'équipement versées
20, 21 et 23	Equipement - maîtrise d'ouvrage
011	Charges à caractère général
012	Charges de pers. & frais assim.
65	Autr charges de gest° (sauf aides)
014, 6586 et 67	Autres dépenses
655 et 656	Autres soutiens aux tiers

Invest.	<b>8,6 M€</b>	<b>35,9 %</b>	Fonct.	<b>17,5 M€</b>	<b>8,7 %</b>
---------	---------------	---------------	--------	----------------	--------------

## Eaux et assainissement

### ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

La loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques (LEMA) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) imposent des objectifs ambitieux de reconquête de la qualité des masses d'eau superficielles d'ici 2021 (cours d'eau ou plans d'eau) et souterraines (nappes phréatiques).

Dans ce cadre, la mise en œuvre de la politique départementale de l'Eau, révisée en décembre 2015, alliant soutien financier et soutien technique des collectivités au titre de la solidarité territoriale, se poursuivra dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Département accompagnera notamment, à travers son Service d'assistance technique de l'eau (SATE), les EPCI à fiscalité propre dans la prise des compétences eau potable et assainissement prévues par la loi NOTRe.

Parallèlement, le Département :

- ✓ réactualisera son inventaire départemental des canalisations d'eau potable afin d'aider les collectivités à disposer d'un état de lieux de leur réseau d'eau potable avant leur transfert aux EPCI à fiscalité propre,
- ✓ financera la mission de recyclage des boues de stations d'épuration, réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, afin d'aider les collectivités à optimiser l'épandage agricole des boues de stations d'épuration.

Le budget 2018, en terme de CP, est évalué à 624 100 € (498 775 € au BP 2017), dont :

- ✓ 525 000 € pour la politique d'aide financière aux communes et à leur groupement,
- ✓ 99 100 € pour le SATE (hors frais de personnel).

A noter que les dépenses 2018 engagées dans le cadre du SATE (évaluées à 375 000 €, frais de personnel inclus) seront compensées à hauteur de 326 000 € par les cofinancements des Agences de l'Eau et les contributions des collectivités.

---

## ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET GESTION DES INONDATIONS

En 2018, le Département poursuivra son soutien aux actions menées en faveur de la restauration et l'aménagement des cours d'eau et des zones humides.

Ce soutien se traduira par :

- ✓ un accompagnement technique et financier des collectivités dans leurs projets rivières et zones humides, au travers de la politique départementale de l'Eau, pour un budget d'investissement en terme de CP de 200 000 € (175 000 € au BP 2017),
- ✓ le versement de participations aux Etablissements Publics Territoriaux de Bassins (EPTB) - *Entente Oise-Aisne, Entente Marne et EPAMA* - intervenant sur le territoire meusien dont le Département est membre pour un montant de 155 000 € (155 000 € au BP 2017),

Concernant l'Entente Marne et l'EPAMA, le Département sera appelé en 2018 à se positionner sur les conditions de son maintien dans ces structures.

A noter que, les dépenses engagées dans le cadre de la politique départementale de l'eau pour la gestion des cours d'eau seront en partie compensées par la Taxe d'Aménagement dévolue aux Espaces Naturels Sensibles.

---

## Routes et Voiries

---

### ENTRETIEN ET EXPLOITATION ROUTIERS

Le budget de fonctionnement est sensiblement équivalent aux années précédentes.

Le budget proposé de grosses réparations routières revient au niveau défini dans la politique routière. En effet, en 2016, compte tenu notamment des baisses d'index, des travaux de renouvellement de couche de roulement du programme 2017 avaient été anticipés.

Une vigilance particulière lors de l'exécution du budget sera menée en raison de la remontée des cours du pétrole. L'incidence peut être double :

- ✓ La hausse des carburants et donc des locations de véhicules, ce poste étant une composante importante du budget de fonctionnement routier
- ✓ Pour les travaux d'investissement, une révision à la hausse des prix de nos marchés actuels ou à venir. Les formules de révisions ont été ajustées depuis une année sur les marchés de travaux pour amortir la baisse ou la hausse du pétrole, compte tenu de l'expérience de 2016.

Au niveau de la viabilité hivernale :

- ✓ le budget qui correspond approximativement à l'hiver dernier (assez doux) bénéficiera des prix de sel en forte chute dans le dernier appel d'offres. Sur la base de l'hiver dernier, le gain est de 80 000 euros soit l'équivalent d'environ 1 600 tonnes supplémentaires (hors coût d'épandage).
- ✓ Les mesures thermiques du réseau structurant se termineront en 2018, par celui du territoire de l'Agence Départementale de Bar-le-Duc. La première pose de la station météo routière de Verneuil le Grand est réalisée, et le retour d'expérience de cet hiver, permettra éventuellement d'étendre leur implantation sur d'autres territoires, dès 2018.

Au niveau des opérations particulières actuellement programmées, l'année 2018 sera consacrée à :

- ✓ La reprise des études de confortement et de la surveillance du mur du Château à Bar-le-Duc ;
- ✓ L'élaboration des études des travaux de reconstruction du pont-levis de Mussey ;
- ✓ La fin des études de continuité écologique de l'Ornain pouvant aboutir aux premiers travaux dès 2018 ;

- ✓ La mise en œuvre de la réparation du pont sur les voies ferrées à Revigny-sur-Ornain avec de fortes contraintes d'exploitation ferroviaires (calage planning avec Sncf à mener avant fin 2017) ;
- ✓ La restauration du premier ouvrage d'accès à la citadelle de Montmédy, pour laquelle un transfert des compétences du Département à la Ville de Montmédy a été acté ;
- ✓ La poursuite de la requalification de la RD 186 entre Oey et Chanteraine (reprofilage après confortement des bords de chaussées et création d'aires de croisement réalisés en 2017).

Enfin, de manière générale, l'adaptation de la politique d'entretien routier reste posée, notamment :

- ✓ Pour les couches de roulement, que ce soit, par exemple, sur les questions de confort, de bruit ou de pérennité : à ce titre, le Département participera aux travaux de recherche et développement menés par le Cerema d'une méthodologie expérimentale de gestion du réseau secondaire (projet GERESE : analyse, programmation, ...) ;
- ✓ Pour les ouvrages d'art, en terme de programmation, de surveillance particulière et d'appui d'expertise extérieure, de programmation des travaux.

---

## PROJETS ROUTIERS

L'enveloppe financière dédiée aux projets routiers est estimée à environ 300 000 € pour 2018. Elle devrait permettre de mener à leur terme les actions suivantes :

- ✓ la finalisation de l'ouvrage de tourne à gauche du ROZELIER sur la RD 903 débuté fin 2017,
- ✓ la réalisation de l'avant-projet du giratoire des TILLEULS sous réserve de la validation de l'opération par les élus départementaux,
- ✓ parallèlement à la poursuite des procédures administratives, environnementales et techniques liées à l'ouvrage routier du contournement est de VERDUN, le calage technique de l'avant-projet sera effectué avec l'appui de prestataires,
- ✓ le lancement des études de mise en sécurité des itinéraires domicile-travail, en lien avec le projet CIGEO et de faisabilité pour la liaison MONTIERS SUR SAULX/SAUDRON.

D'autres opérations qualifiées de ponctuelles sont également programmées pour 2018 comme l'aménagement du tour de lac de MADINE et l'aménagement de virages sur la commune des SOUHESMES.

A noter que près de 400 000€ de crédits seront nécessaires pour la signalisation verticale afin de poursuivre la déclinaison du schéma départemental de signalisation touristique dont la mise en œuvre sera soutenue par une mission temporaire.

Concernant le renouvellement des panneaux de signalisation directionnelle, il sera réalisé sur la base de règles qui seront travaillées en commission, en vue de l'élaboration du futur schéma dont les principes devront être actés par l'Assemblée départementale en 2018.

---

### LA LENTE COUVERTURE DES ZONES BLANCHES

L'Etat a ré-ouvert en janvier 2017 un nouvel appel à projets de couverture des communes en zones blanches de téléphonie et a confié dans ce dispositif national la construction du pylône au coordonnateur du groupement de commandes. 6 communes meusiennes ont adhéré au groupement et se sont ainsi déclarées maîtres d'ouvrage. Le Département, en tant que mandataire, assure pour leur compte la conduite du projet par la recherche de site, l'achat et le bornage du terrain et sa viabilisation (accès, terrassement, clôture, énergie, ...). Il assume également l'avance de fonds de la construction du pylône. Cette opération permet de mobiliser de manière optimale les subventions. Le Département travaille en lien étroit avec le Syndicat mixte Haute Saône Numérique, coordonnateur. Les communes rembourseront le Département dès réception des recettes.

Sont également déclarées en zones blanches 18 autres communes pour lesquelles il n'y a pas encore d'appel à projets. L'Etat est en pleine négociation avec les opérateurs dans le cadre des renouvellements d'attribution de fréquences et pourrait se servir de ses nouvelles communes zones blanches comme obligations pour que les opérateurs puissent prétendre utiliser ces canaux de communication. Le Département se tient néanmoins prêt à enclencher le projet de manière opérationnelle en cas d'appel à projet.

Quant au dispositif national de déploiement de sites de téléphonie sur zones prioritaires lancé en 2016, il a été remplacé par la plateforme France mobile en janvier 2017. Une quarantaine de communes meusiennes se sont déclarées. Elles sont analysées par l'Etat très lentement, par vague de 6 communes, deux fois par an, avec des actions qui ne règlent pas rapidement les difficultés de couverture de la commune. Le Plan ne répond pas aux attentes des zones grises puisqu'il s'agit du même procédé de mesures que pour les mesures des centres-bourgs sauf que les relevés ne sont pas cantonnés à 500 m autour de la mairie, mais peuvent être mesurés en tout point du territoire communal.

---

### L'ACCELERATION DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE A L'USAGER

La fibre doit être déployée en 5 ans et demi, au lieu des 7-8 ans, à partir de l'été 2017. Le Département verra ses premières prises livrées dès 2018. Une première livraison de 15 000 prises est prévue contractuellement pour juillet 2018, et sur laquelle notre département pourrait bénéficier de près du tiers.

Le Département est associé au déploiement piloté par la Région et continuera à assurer son rôle de pilote de la stratégie numérique départemental en lien avec les EPCI.

Une convention de financement, de mise en œuvre de suivi du nouveau réseau d'initiative publique Très Haut Débit devrait être signée entre le Département et la Région début 2018. Selon les dernières informations disponibles, il ne devrait pas y avoir d'appel de fonds de la part de la Région en 2018 qui assumerait seule le portage sur cette première année de déploiement.

---

### LA CONTINUITÉ TEMPORAIRE DU RESEAU DEPARTEMENTAL HAUT DEBIT

La concession du réseau départemental haut débit prendra fin en décembre 2019. Dès 2018, le Département et Net 55 doivent préparer la continuité du service. Le réseau devra être exploité jusqu'à la fin du déploiement de la fibre en 2023, même si des sites Wimax sont appelés à s'éteindre au fur et à mesure de la progression de la fibre.

Il s'agira notamment de vérifier l'inventaire des biens de retour afin de les récupérer les infrastructures appartenant au département et le confier à un exploitant. Une solution juridique devra être trouvée pour l'exploitation du réseau à destination des 1778 clients particuliers Wimax mais aussi des clients professionnels (52 bandes passantes fibre, 29 bandes passantes hertziennes, 8 liaisons fibres noires et 3 hébergements).

A ce titre, le montant de la redevance pour le contrôle de la délégation de service public double dès 2018 jusqu'à la fin de la délégation.

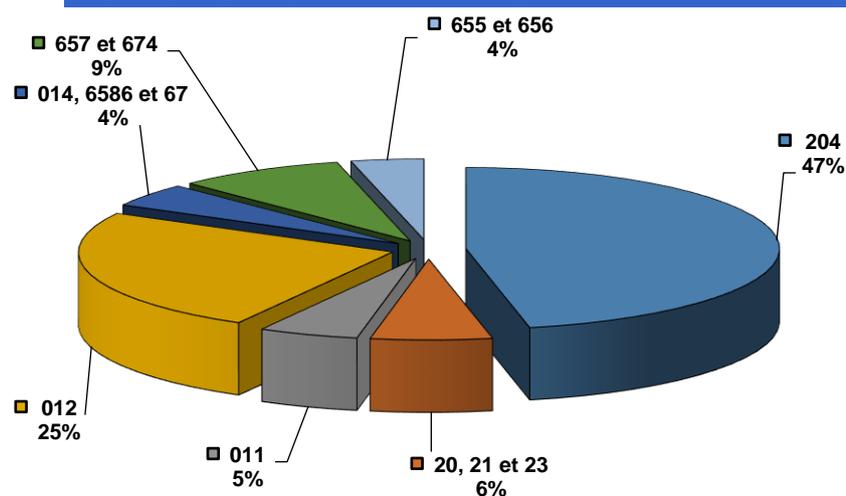
---

## **DE L'INFRASTRUCTURE AUX USAGES ET SERVICES NUMERIQUES**

Le référencement et le développement des tiers-lieux sont deux actions opérationnelles qui pourront être travaillées au travers l'axe numérique du Schéma d'Amélioration et de l'Accessibilité aux Services Publics.

Les différentes politiques sectorielles et initiatives internes incluant le numérique pourront aussi être mises en cohérence et valorisées sous l'égide de la nouvelle stratégie des services et usages numériques dont la réflexion se poursuit.

## FONCTION 7 – AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT



204	Subvent <sup>o</sup> d'équipement versées
20, 21, 23 et 45	Equipement - maîtrise d'ouvrage
27, 014, 65, 6586 et 67	Autres dépenses réelles
011	Charges à caractère général
012	Charges de pers. & frais assim.
657 et 674	Subventions de fonctionnement
655 et 656	Autres soutiens aux tiers

Invest.	<b>2,6 M€</b>	10,7 %	Fonct.	<b>2,3 M€</b>	1,1 %
---------	---------------	--------	--------	---------------	-------

## Habitat

L'habitat est un élément fondamental de la solidarité qui est au cœur des compétences du Département. Dans ce cadre, la politique de l'habitat doit faire face aux différentes évolutions décidées par le législateur dont certaines peuvent s'avérer difficiles à mettre en place. Ainsi, le futur « plan logement » proposé par le gouvernement avance certaines mesures qui au-delà de contraindre et de mettre à mal l'intervention de certains acteurs historiques comme les bailleurs sociaux, ont également un impact négatif sur les partenaires y compris la collectivité départementale qui accompagne fortement la mise en œuvre de ces politiques sociales de l'habitat.

Dans ce contexte quelque peu tendu et mouvant, le Département de par son rôle de délégataire de compétences des aides à la pierre et de par sa position privilégiée auprès des territoires, assume pleinement ses responsabilités en tant que garant de la cohérence de l'action publique dans ce domaine et tout en considérant les spécificités qui caractérisent le territoire meusien.

Les tendances démographiques qui marquent un vieillissement de la population ainsi qu'une fragilisation des publics les plus exposés à la précarité invitent à l'émergence d'actions devant favoriser l'évolution quantitative et qualitative de l'habitat social.

Le phénomène de désertification des centres-bourgs accompagné d'un ralentissement de l'attractivité des villes moyennes pousse de plus en plus « les centralités meusiennes » à s'engager dans des démarches de revitalisation portées à la fois par l'Etat mais également les partenaires régionaux (Région Grand Est et EPFL). Ces différentes initiatives méritent une attention particulière du fait de leurs effets attendus sur le renforcement de l'armature urbaine et plus largement du maillage territorial de la Meuse.

La fin de l'actuelle délégation de compétences des aides à la pierre programmée fin 2018, impliquera de réaliser un bilan avant d'engager toute négociation dans la perspective d'une poursuite pour la période 2019/2024. D'ores et déjà, on peut relever que l'exercice de cette deuxième délégation (pour rappel le Département étant délégataire depuis 2007) a permis au Département de devenir un interlocuteur de poids, qui pèse dans les décisions qui sont prises sur le territoire et aussi d'être reconnu par ses partenaires régionaux (DREAL, Conseil Régional) pour ses initiatives et son implication dans les dispositifs et les démarches mis en place.

## **Le soutien à l'amélioration et à la production de logements sociaux**

- ✓ Poursuite du soutien aux bailleurs sociaux et en particulier à l'OPH de la Meuse qui a bénéficié d'un avenant au protocole CGLLS jusqu'en 2019 afin de lui redonner rapidement les marges de manœuvre nécessaires à la production d'une offre nouvelle qui soit en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire et qui reposent sur des critères de développement durable, de proximité avec les services et d'attractivité de loyers. Pour favoriser une telle dynamique, l'OPH doit continuer à assainir son parc inadapté par des opérations de déconstruction et à valoriser l'offre existante dans les quartiers les plus attractifs.
- ✓ Aide aux communes et à leurs intercommunalités dans la lutte contre la précarité énergétique de leurs parcs locatifs qui constituent de plus en plus une alternative à l'offre sociale classique, soit pour les publics engagés dans un parcours résidentiel ou pour les personnes en difficulté de logement dans le parc public social. La recherche systématique en complémentarité, de la participation départementale en faveur des collectivités qui cherchent à maîtriser au mieux leur dépense énergétique par une rénovation en BBC, contribue à accélérer l'amélioration de ce parc. **Une Autorisation de Programme supplémentaire de 40 K€ est proposée pour répondre à la demande pour l'exercice 2018.**

## **L'accompagnement des propriétaires privés dans la rénovation de leur habitat**

- ✓ Optimiser les programmes en place en lien notamment avec les EPCI engagés dans les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en ciblant les propriétaires occupants les plus démunis (ménages très modestes et personnes âgées) afin qu'ils puissent bénéficier de logements décentes et aux coûts énergétiques maîtrisés. L'Anah conservera la même ligne de conduite en 2018 en priorisant ses interventions sur la rénovation thermique.
- ✓ Encourager les propriétaires bailleurs privés, propriétaires dans les bourgs-centres, à s'engager dans les travaux de rénovation en leur apportant d'une part, les aides nécessaires et d'autre part des garanties dans le cadre de leur rapport locatif. Sur ce dernier point, l'arrivée en Meuse d'une agence immobilière à vocation sociale qui dispose d'un agrément pour réaliser de « l'intermédiation Locative » devrait permettre de sécuriser un certain nombre de conventions locatives. **Une Autorisation de Programme de 500 K€ est proposée pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.**
- ✓ La réactualisation en cours du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) qui fait d'ores et déjà apparaître certains indicateurs qui alertent sur la faible production d'offre nouvelle que ce soit par la construction ou par la sortie de vacance du parc existant, encourage à poursuivre le travail initié en 2017 sur l'analyse de la vacance. Il s'agit donc à travers l'intervention d'un service civique de recenser et de caractériser les logements vacants présents dans les bourgs-centres de sorte de permettre une remobilisation des biens avançant le meilleur potentiel.
- ✓ L'engagement de certains bourgs-centres meusiens dans des démarches de redynamisation lancées par l'Etat et l'EPFL constitue une opportunité pour déployer un partenariat large et constructif dans le domaine de l'habitat.

## **Renforcement de l'ingénierie et de l'expertise**

- ✓ Pour répondre toujours mieux aux besoins des habitants et des acteurs de l'habitat, un nouveau service ADIL sera créé en 2018 en lien avec le Département de Meurthe et Moselle. Le but sera de renseigner les usagers de toute nature sur leurs questionnements en matière d'habitat et les accompagner dans leurs différentes démarches. Ce service sera organisé principalement sous la forme de permanences tenues sur les territoires. D'autres prestations seront également proposées en tenant compte de la demande (colloque, études, renseignements téléphoniques...). **Une Autorisation d'Engagement de 18K€ est sollicitée pour compléter l'Autorisation de Programme existante de 90K€ et ce afin de contribuer à la pérennité de ce service.**
- ✓ Le soutien apporté à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-i) doit se poursuivre d'autant plus que la nouvelle carte intercommunale plus intégrée favorise l'émergence de ce type de document de planification à portée plus stratégique.
- ✓ Les missions de l'Observatoire départemental doivent s'affirmer en permettant à ce dernier d'élargir progressivement son champ d'intervention à l'ensemble des thématiques territoriales qui concernent le Département.

### E-MEUSE SANTE, LA MEUSE, TERRITOIRE D'INNOVATION POUR L'E-SANTE EN MILIEU RURAL

Le Département de la Meuse a déposé le projet « e-Meuse Santé, la Meuse, territoire d'innovation pour l'e-santé en milieu rural » en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » organisé dans le cadre de la convention PIA (programmes d'investissements d'avenir) entre l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Le projet a pour objectif d'anticiper l'apparition d'accident, de faciliter le déclenchement d'alerte et ainsi de réduire les besoins d'hospitalisation de patients souffrant d'insuffisance cardiaque avérée. Il sera le socle du déploiement de technologies numériques pour la santé en Meuse.

Le Département anime un partenariat avec le CEA, l'ARS, les start-up Avalun SAS et CardioRenal SAS avec en arrière-plan le groupe Servier. Il est soutenu par la Région Grand Est, l'ADIREM, la direction des Centres Hospitaliers de Verdun-Saint-Mihiel, Bar-le-Duc et Fains-Veel et le Département de la Haute-Marne.

Notre dossier n'a toutefois pas été retenu, eu égard au nombre de projets présentés alors que seuls une dizaine de dossiers seront sélectionnés à l'issue.

En revanche, il pourra répondre en début d'année 2018 à l'Appel à projets ouvert, certes aux lauréats de l'AMI, mais également aux groupements dont la structuration, la maturité opérationnelle et l'envergure du projet sont avérés.

*A noter que le caractère pragmatique de notre projet d'expérimentation sur un territoire rural a été souligné.*

Quoi qu'il en soit, et eu égard à la mobilisation qui s'est créée, la volonté d'étudier diverses approches est clairement exprimée.

Une somme de 150K€ est proposée en fonctionnement.

### POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

La politique de Développement Territorial s'inscrit dans un contexte de réorganisation intercommunale, les EPCI sont fortement mobilisés sur la mise en œuvre de leur compétence de développement économique, sur la prise de compétence Gemapi et pour certains sur la mise en cohérence de leurs politiques d'intervention.

Avec la Loi Notré, le Département a vu son rôle conforté dans le domaine des solidarités territoriales, il reste le partenaire privilégié et de proximité pour les EPCI notamment en matière d'attractivité territoriale et d'assistance technique. Pour autant on note depuis 2 ans une moindre sollicitation des aides départementales sur la politique de Développement Territorial liée à la baisse des investissements des collectivités.

Après les études engagées par le Département dans le cadre du SDANT, la mise en œuvre du Plan Fibre par la Région Grand Est dès 2018 ouvre des perspectives nouvelles en matière de développement des usages numériques dans le domaine des services au public.

La Région Grand Est affiche la prise en compte des problématiques des territoires ruraux à travers le Pacte pour la Ruralité.

Par ailleurs, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités pourrait réduire les investissements envisagés. La réorganisation des services de l'Etat génère aussi un climat d'incertitude avec notamment la réorganisation du réseau des finances publiques, des gendarmeries, du plan Préfecture nouvelle génération et du lancement récent du programme « Action Publique 2022 ».

Ce contexte doit conduire à une relation renforcée avec les intercommunalités.

### ➤ **Fonds de Développement**

**Cette politique serait reconduite en 2018 sur la base d'une Autorisation de Programme de 1 M€ pour le Fonds de Développement Territorial, de 150 K€ pour le Fonds d'Initiatives Locales et de 50K€ pour le Fonds de Montée en Débit.**

Cette politique pourrait être adaptée afin d'apporter un appui plus conséquent sur certains projets particulièrement structurants pour les territoires et en particulier dans les centres bourgs (en appui des initiatives de l'Etat, de la Région et de la CDC et sur des communes identifiées par l'EPFL) ou sur des projets touristiques portés par des collectivités.

Par ailleurs, il pourrait être proposé de conditionner le soutien départemental à l'intégration des clauses sociales obligatoires pour les marchés de travaux supérieurs à 100 000 € HT (hors politique du Patrimoine) avec possibilité de dérogation sous réserve d'un avis motivé.

Il est aussi nécessaire de déployer et de communiquer sur les 2 appels à projets concernant les bibliothèques de territoire et les équipements sportifs utilisés par les collégiens et lancés sur la période 2017/2020. Les modalités d'intervention pourraient être bonifiées **avec un taux de subvention passant de 20 à 30% maximum du coût HT des travaux éligibles sans modification du montant de la dépense subventionnable fixée à 1M€ HT (et 2 M€ HT pour les villes de Bar le Duc, Verdun et Commercy s'agissant des bibliothèques de territoires)** afin d'inciter plus encore les collectivités à s'engager dans ces projets structurants qui renforcent la cohésion sociale.

### ➤ **Mobilité**

Une veille et une communication seront assurées sur les initiatives et projets mis en place par les EPCI en matière de mobilité. Il s'agit aussi de pouvoir accompagner les EPCI sur des projets d'investissements, pour les aider à adapter leurs besoins dans le domaine du transport de proximité et de l'accessibilité des équipements. Un soutien au fonctionnement pourrait être recherché ponctuellement dans le cadre de certaines politiques où le Département est en pleine compétence (Culture, Social)

### ➤ **Schéma d'Accessibilité des Services au public**

Les premières orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) pourraient être mises en œuvre. Une partie des fiches actions pourraient faire l'objet d'un travail plus approfondi dès 2018 en lien avec les EPCI, les opérateurs et les services de l'Etat. Le Département devra prêter une attention particulière au développement des outils numériques et à leur financement éventuel dans le cadre de la construction d'équipements mutualisés.

### ➤ **Renforcer l'attractivité départementale**

La politique d'appui aux manifestations d'intérêt départemental qui contribuent par la qualité de leur organisation et leur programme à donner une image dynamique et positive de notre département serait poursuivie. **Des crédits de fonctionnement à hauteur de 50 K€ pourraient être mobilisés.**

Dans le même esprit, la politique de soutien à la vie associative locale qui contribue à l'attractivité en développant un véritable réseau de services non marchands dont bénéficie la population, **pourrait être dotée de crédits à hauteur de 60 K€.**

La gestion des navettes TGV sera poursuivie, celles-ci participent pour une grande part au succès de la gare TGV Meuse, elles sont aussi un outil de désenclavement du territoire. **Les crédits de fonctionnement nécessaires sont inscrits à hauteur de 1,1 M€ en dépenses et à 250 K€ en recettes attendues.**

⚡ *Mais la modification des dessertes SNCF de la gare Meuse TGV nécessitera de renforcer le service et d'augmenter le budget en conséquence.*

### ➤ **Sauvegarde et valorisation du Patrimoine architectural et culturel**

Le Département pourrait poursuivre ses efforts en maintenant sa politique actuelle sur la base **d'une AP de 300 K€ pour les monuments historiques, objets mobiliers et orgues classés ou inscrits et de 200 K€** pour le clos et couvert des édifices culturels non protégés à l'exclusion des travaux d'entretien sur les monuments protégés qui relèvent plutôt d'un financement local.

Par ailleurs et dans ce cadre financier, les travaux de sécurisation et de mise en valeur intérieure des édifices à des fins touristiques pourraient bénéficier d'un soutien départemental. Cette intervention s'inscrirait en totale cohérence avec les actions engagées par la Conservation départementale des Musées (soutien à l'association églises ouvertes, publication sur les églises remarquables du département) et la Conservation Départementale des Antiquités et Objets d'Art.

Afin de reconnaître et de valoriser l'implication des habitants dans la sauvegarde de leur patrimoine, il pourrait être proposé de rendre éligibles à cette politique les associations locales (Bleus de Bar, Abbaye de l'Etanche, Gombervaux par exemple)

Enfin, l'appui à la Fondation du Patrimoine pour l'octroi de « labels Fondation du Patrimoine » pourrait être maintenu à hauteur de **10 K€** ainsi qu'à la Conservation des Antiquités et Objets d'Art à hauteur de **3 700 €**.

---

## ASSISTANCE TECHNIQUE AMENAGEMENT - VOIRIE

La loi NOTRé (article L.3232-1-1 du CGCT) a confié aux Départements une mission d'appui technique aux collectivités rurales dans les domaines de la Voirie, de l'Aménagement et de l'Habitat.

*En Meuse, près de 90% des communes sont éligibles à cette assistance, ainsi que 11 des 15 EPCI à fiscalité propre.*

Pour répondre à ces exigences, l'Assemblée départementale a validé en juin dernier la création de ce nouveau service, articulé entre :

- ✓ un appui à la mise en œuvre de projets (recrutement de prestataires compétents), géré par la Direction des territoires, et opérationnel depuis août 2017,
- ✓ un appui à la gestion patrimoniale de la voirie (assistance administrative), géré par la Direction des routes et de l'aménagement via chaque ADA, et qui sera opérationnel au cours du 1er semestre 2018.

Les premiers résultats de l'assistance technique sont encourageants avec une quinzaine de conventions « Mise en œuvre de projets » signées en 2017.

Les recettes, issues de la rémunération des collectivités bénéficiaires, sont estimées à 40 000 € en 2018, avec une réévaluation prévue en cours d'année.

Pour faire face à cette nouvelle activité, 3 postes ont été créés au BP 2017 au sein de la Direction des territoires (un 1<sup>er</sup> poste pourvu depuis août 2017, un 2<sup>nd</sup> en cours de recrutement avec une prise de fonction fin 2017 / début 2018 et un 3<sup>ème</sup> qui sera recruté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 au regard des besoins réels).

La mise en œuvre de l'assistance technique en matière de voirie nécessitera, quant à elle, la création de 2 nouveaux postes en 2018.

---

## Environnement et énergie

---

### GESTION DES DECHETS

En décembre 2015, le Conseil départemental a voté une nouvelle politique des déchets ayant pour but de soutenir les efforts des collectivités dans leurs démarches d'optimisation de la gestion des déchets non dangereux (DND). Elle vise notamment à améliorer la valorisation matière et organique des DND et à maîtriser le coût de leur traitement.

Le budget d'investissement 2018 en termes de CP est évalué à 55 000 € (45 000 € en 2017).

Parallèlement, le Département poursuivra son plan pluriannuel de réduction et de valorisation des déchets produits par la collectivité, collèges inclus.

Enfin, le Département devra verser à la Région une compensation financière de 32 693 € pour le transfert de la compétence « planification des déchets » suite au vote de la loi NOTRé.

---

## GESTION ET VALORISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

L'Assemblée départementale a voté en avril 2013 sa première politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles attestant de sa volonté de préserver et de valoriser les richesses du patrimoine naturel meusien en partenariat avec les acteurs locaux, collectivités et associations de protection de l'environnement.

Cette politique se traduira notamment en 2018 par :

- ✓ l'attribution de subventions aux collectivités et aux associations environnementales pour la protection et la mise en valeur des ENS sur la base d'une enveloppe de subvention 204 500 € (205 000 € au BP 2017), avec notamment la mise en place d'un nouvel appel à projets relatif au rétablissement de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques (seuil, barrage...),
- ✓ la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de soutien financier à des tiers (collectivités et associations) pour l'aménagement de sites ENS pour l'accueil du public sur la base d'une enveloppe d'AP de 75 000 € / an (37 500 € de CP en 2018),
- ✓ la réalisation du programme d'ouverture au public du Marais de Chaumont-devant-Damvillers sur la base notamment d'un programme pluriannuel d'investissement 2017-2019 de 200 000 € (avec 80% de recettes attendues),
- ✓ la poursuite de la révision de l'inventaire départemental des ENS, engagée en 2015, sur la base d'une enveloppe de CP de 75 000 € (avec 50% de recettes),
- ✓ la poursuite des actions de préservation du site NATURA ZPS « Vallée de la Meuse » (inventaire oiseau, mise en œuvre et suivi des plans agro-environnementaux) sur la base d'une enveloppe de CP de 55 000 € (avec 90% de recettes),
- ✓ la poursuite d'actions de communication (panneaux) autour du site Natura 2000 ZPS « Vallée de la Meuse » sur la base d'une enveloppe de CP de 50 000 € afin de faire découvrir ce site emblématique aux meusiens et aux touristes.

Le programme d'intervention 2018 de la politique ENS est proposé pour 628 000 € de CP (hors frais de personnel). Ces dépenses seront entièrement prises en charge par la part de la Taxe d'Aménagement (TA) dévolue aux ENS et des cofinancements (Etat et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse) dont les recettes sont estimées 681 000 € avec 454 000 € pour la seule TA dévolue aux ENS.

L'Assemblée départementale sera en outre appelée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 à réviser la politique ENS afin de l'optimiser et créer un appel à projets pour les associations non agréées pour la protection de l'environnement.

---

## ÉNERGIE

En juin 2017, le Conseil départemental a voté une nouvelle politique en faveur des économies d'énergie afin d'aider les collectivités meusiennes à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments (ancien dispositif Meuse Energie Nouvelles).

A cet effet, une enveloppe budgétaire de 75 000 € de CP est prévue au BP 2018 (60 000 € au BP 2017).

Cette politique est un relai important pour la nouvelle assistance technique du Département aux collectivités rurales en matière d'aménagement.

---

## SOUTIEN AUX ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Le Département poursuivra son soutien aux acteurs de l'environnement à travers les associations œuvrant en faveur de l'éducation au développement durable.

L'enveloppe budgétaire 2018 est proposée à 40 000 € (45 000 € au BP 2017).

➤ **Aménagement foncier – Procédures :**

Le budget proposé pour le domaine de l'aménagement foncier d'un montant de 520 k€ de dépenses, doit permettre au Département de poursuivre en 2018 les opérations suivantes engagées dans les domaines agricole et forestier avec les objectifs suivants :

• Pour les 10 aménagements fonciers agricole et forestier (AFAF) en cours, aujourd'hui en phase opérationnelle:

✓ pour les opérations les plus avancées, à savoir MAIZEY et DANNEVOUX, la finalisation de leur phase "projet" avec une prise de possession provisoire des nouveaux lots en 2018 sous réserve de la validation de la commission départementale d'aménagement foncier. L'avancement de l'opération d'AZANNES ET SOUMAZANNES, dont l'avant-projet est finalisé, reste quant à lui essentiellement lié aux décisions prises par les ministères compétents en matière de gestion des prairies sensibles.

✓ la réalisation de la phase "avant-projet" par les commissions de SOMMELONNE et LAVOYE avec l'appui technique des géomètres-experts et bureaux d'études environnementaux désignés.

✓ pour les trois opérations d'aménagement foncier menées dans le cadre de l'ouvrage routier de la RN 135 (NANCOIS SUR ORNAIN, LIGNY EN BARROIS et VELAINES) et pour les opérations classiques de MENAUCOURT et VILLOTTE DEVANT LOUPPY, leur avancement dépendra des décisions prises quant aux marchés en cours mais avec un objectif minimal de finalisation de la phase classement en 2018.

• Dans un contexte tendu, la réalisation de l'étude d'aménagement sur les territoires de VERDUN (avec extension sur BELRUPT EN VERDUNOIS) et d'HAUDAINVILLE avec l'objectif de produire un document global permettant aux propriétaires et exploitants du secteur de se positionner en toute transparence sur l'opportunité de réaliser une opération d'aménagement foncier.

• Pour le domaine de l'aménagement forestier l'enveloppe prévue de 14 000 € permettra la poursuite des opérations expérimentales d'échanges et de cessions amiables d'immeubles ruraux appliquées à des immeubles forestiers avec l'objectif de clôturer une 1<sup>ère</sup> vague de transactions foncières par procès-verbal pour les opérations d'ANCERVILLE et de NANT LE GRAND ainsi que l'opération de GRIMAUCCOURT PRES SAMPIGNY.

Les recettes à encaisser sont estimées à 92 200 €. Elles correspondent aux versements par SNCF RESEAU du solde de sa participation financière à l'opération d'échanges d'immeubles forestiers consécutive à l'implantation de LGV Est Européenne et par la DREAL GRAND EST d'une partie de sa participation financière due au titre du financement des opérations d'AFAF liées à la RN 135.

➤ **Aménagement forestier - Cotisations, frais divers et travaux de maintenance:**

Le Département est propriétaire de 290 hectares de bois répartis sur 7 forêts. Relevant en totalité depuis 2017 du régime forestier, ces bois sont gérés par l'Office National des Forêts (ONF) sur la base de documents de gestion durable propres à chaque massif (à noter que pour les forêts provenant de la CDIM, les documents d'aménagement devraient être finalisés fin 2018 puis soumis à la validation du Conseil départemental). En tant que propriétaire, notre collectivité assure une gestion active de son patrimoine forestier en mettant en œuvre diverses actions en lien avec son gestionnaire, visant à préserver et valoriser ce patrimoine. L'enveloppe proposée en 2018 pour réaliser ces travaux de maintenance est de 35 000 €.

A ce montant s'ajoute la somme de 925 €, permettant le règlement de frais de gestion et de cotisations diverses. A noter que les locations de chasse devraient rapporter près de 4 000 € pour 2018.

➤ **Aménagement forestier - Desserte forestière:**

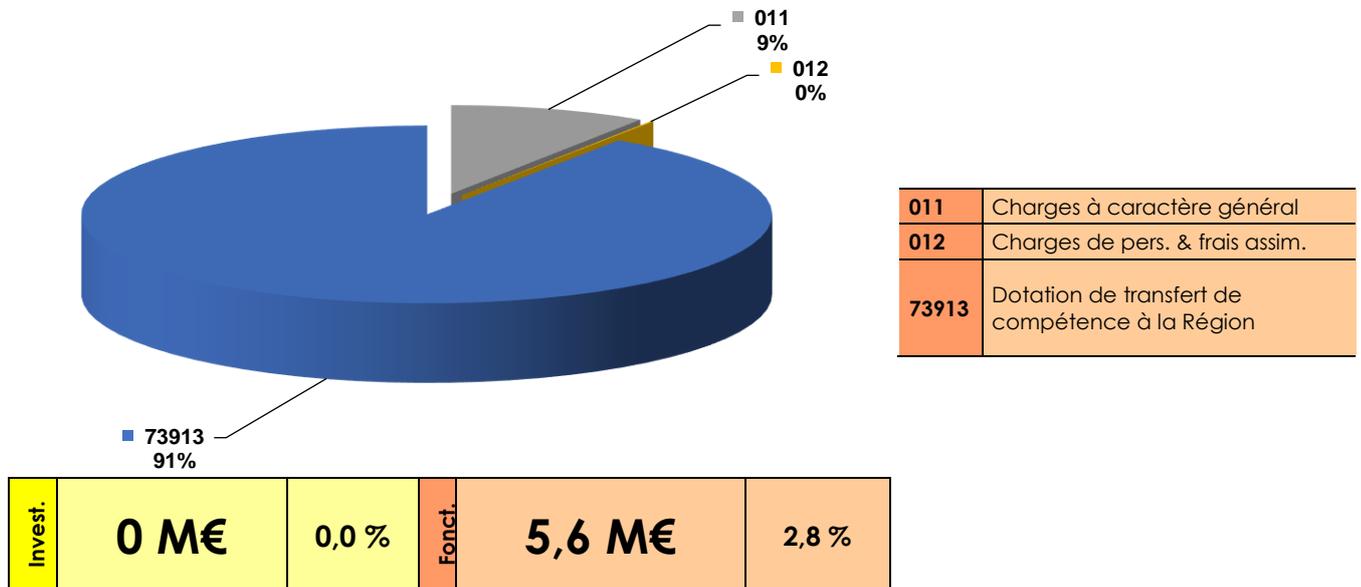
Le budget proposé à hauteur de 89 250 € permettra la poursuite des actions de valorisation du patrimoine forestier départemental avec la réalisation en partenariat avec l'ADA de COMMERCY, d'une nouvelle desserte forestière visant à désenclaver le bois du canton de la MAILLETTE (forêt de MADINE) et permettant à terme la sortie puis la vente de bois de cette forêt. Pour cette opération une participation de la commune de MONTSEC est attendue à hauteur de 3 000 €. L'étude d'un cofinancement de la Région est en cours en lien avec notre gestionnaire.

➤ **Filière bois - Regroupement foncier forestier et soutien aux acteurs :**

Dans l'attente de la redéfinition du partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Grand Est, aucune enveloppe budgétaire n'a été réservée pour cet établissement en 2018. Cette année de transition permettra au CRPF de se repositionner, dans un contexte d'élaboration de la nouvelle politique régionale forestière, en définissant ses futurs programmes d'action au vu des cofinancements possibles.

Le Département poursuivra avec un budget réajusté à 15 000 €, ses actions dans le domaine du regroupement foncier forestier (axe subvention) en accompagnant financièrement les propriétaires forestiers qui procèdent à des regroupements fonciers ponctuels, par acquisition et par échange, à l'échelle de leurs propriétés.

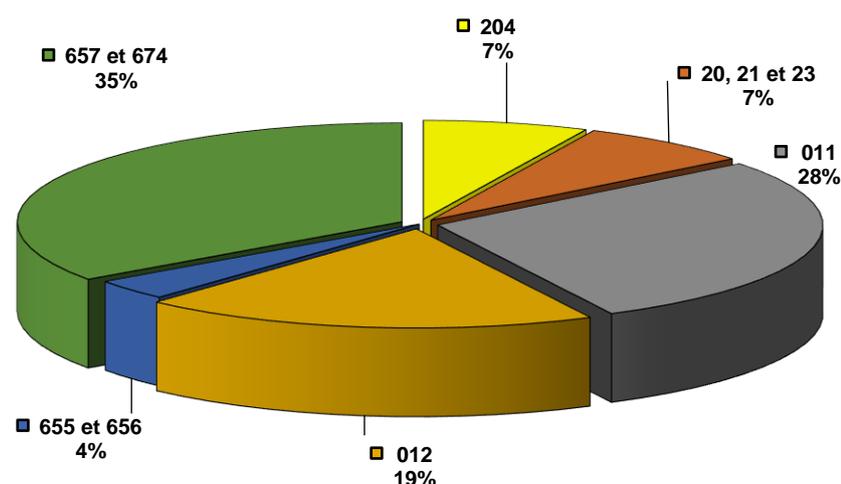
## FONCTION 8 – TRANSPORTS



Les dépenses de transports, du fait de la Loi NOTRé, sont désormais limitées à deux types :

- ✓ La compensation intégrale – bien qu'amputée en affichage de 25 % de la CVAE – du transfert de la compétence transports à la Région (5,11 M€)
- ✓ Le transport des personnes à mobilité réduite (520 K€)

## FONCTION 9 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



204	Subvent° d'équipement versées
20, 21 et 23	Equipement - maîtrise d'ouvrage
011	Charges à caractère général
012	Charges de pers. & frais assim.
657 et 674	Subventions de fonctionnement
655 et 656	Autres soutiens aux tiers

Invest.	1,3 M€	5,3 %	Fonct.	7,6 M€	3,8 %
---------	--------	-------	--------	--------	-------

## Attractivité et Tourisme

### ZONES D'INTERET DEPARTEMENTAL

La zone d'activité de 7ha, sous concession d'aménagement avec SEBL, n'a pas été transférée. La Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne, qui dispose de la compétence de par la loi souhaite compte tenu de ses moyens, se donner le temps de réaliser ce transfert dans les meilleurs conditions. **Aussi le département continuera à assumer sa participation dans la concession d'aménagement le liant à SEBL (crédits à hauteur de 100 000 €). En outre, 2018 sera la dernière année de mise en œuvre du cofinancement, par le Département, du déficit de l'opération SACEL (73 729 €)**

Les intercommunalités sont en pleine responsabilité sur le foncier économique, mais avec des moyens limités. Ce point devra faire l'objet d'une ingénierie spécifique de l'agence d'attractivité.

### PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

A noter la poursuite de l'accompagnement des plans de prévention des risques technologiques en Meuse, avec des crédits à hauteur de 85 000 €.

### INGENIERIE DE DEVELOPPEMENT ET TOURISME

#### Vers une stratégie partagée avec les Agglomérations, les Communautés de Communes et la Région :

Les enjeux de développement des territoires meusiens, à l'aune des évolutions institutionnelles récentes et de la nécessité de renforcer les capacités et moyens d'actions dans un environnement en mutation, ont conduit le Département à refonder sa relation aux territoires, en ancrant résolument son action sur l'attractivité.

Ainsi, ce volontarisme reposera sur plusieurs leviers :

**Une implication déterminante dans la création et la mise en œuvre de l'agence d'attractivité, structure partenariale associant acteurs institutionnels, touristiques et économiques.**

Cet outil de développement organisera son action sur 3 pôles opérationnels :

- Appui aux territoires et accompagnement des entreprises et de leurs projets,
- Appui et développement de projets touristiques, mise en marché des offres,
- Marketing territorial, relations extérieures, communication et attractivité.

Le travail de concrétisation sera désormais mené en lien avec les structures intercommunales et la Région. Le Département assumera la mission de recherche et de sélection du Directeur, en lien avec un jury s'appuyant sur la gouvernance de la future agence.

Les principes statutaires, au-delà de clairement poser l'objet et les missions de l'agence, indiqueront une gouvernance adaptée, tenant compte des compétences des différentes collectivités.

Le Département, pour sa part, participera pleinement au financement de cet outil au travers de sa compétence tourisme et des moyens qu'il pourra déployer en matière de communication et de solidarité territoriale ayant trait à l'attractivité. **Une autorisation d'engagement de 675 000 € est ainsi prévue, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 300 000 €, pour permettre le démarrage, dans de bonnes conditions, de cet outil.**

La question du devenir du CDT est également posée. Si le schéma précis reste à déterminer, la gestion des compétences et l'accompagnement des parcours personnels dans les évolutions et ruptures qui pourraient résulter de cette évolution seront à traiter avec l'accompagnement d'un conseil sur les sujets de gestion du changement et de droit du travail. **Cette mission est budgétée à hauteur de 25 000 €.**

#### ***La participation du Département à des manifestations concourant à l'attractivité des territoires meusiens.***

Le Département conduit des actions importantes de participation à des événements susceptibles d'assurer une visibilité au territoire en matière d'attractivité.

Le Département prévoit de participer aux événements suivants : salons ciblés autour de l'attractivité territoriale, salon de l'agriculture, foire de Châlons-en-Champagne et Verdun Expo. De plus, le Département pourra également porter une manifestation d'envergure permettant de favoriser la pratique du cyclotourisme en Meuse. **Afin de mener à bien cette stratégie ambitieuse, des crédits sont prévus à hauteur de 346 000 €.**

S'agissant du chantier de déploiement de la fibre porté par la Région, le Département sera proactif sur l'information et la sensibilisation des acteurs afin qu'ils disposent des clés leur permettant de profiter au mieux des retombées de ce chantier.

---

## **LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### ***Une politique en faveur du tourisme qui évoluera nécessairement à l'aune du schéma de développement touristique.***

Les travaux menés par le CDT, à la demande du Département, relatif à la construction du schéma départemental de développement touristique, ont mis en avant 4 enjeux qui ont été déclinés en actions opérationnelles :

- ✓ Mise en tourisme du territoire départemental,
- ✓ Qualité de l'expérience touristique,
- ✓ Conquête de nouvelles clientèles,
- ✓ Rééquilibrage en termes de positionnement et de moyens alloués au tourisme.

La mise en œuvre de ce schéma vise ainsi à inscrire le développement d'un tourisme durable et concerté, partenarial, dans un contexte de sortie du centenaire.

Le Département assurera, en lien avec les acteurs concernés, le pilotage de ce schéma. Egalement, des dispositifs d'accompagnements financiers, au profit des collectivités, seront déclinés pour permettre de favoriser des projets s'inscrivant dans ce schéma. **Une autorisation de programme d'investissement de 500 000 €, ainsi que des aides au fonctionnement à hauteur de 50 000 € sont ainsi prévues.** Le dispositif

d'accompagnement des vélos routes - voies vertes pourra être intensifié et élargi, en intégrant des équipements permettant de favoriser le développement économique **(autorisation de programme de 800 000 € et crédits de paiement à hauteur de 200 000 €)**.

Les actions du CDT doivent ainsi être adaptées à cet environnement nouveau, notamment du fait de la création de l'agence d'attractivité et de son intégration éventuelle. L'ingénierie au profit des acteurs devra être renforcée. Dans l'attente, la poursuite de l'accompagnement du CDT est proposée, en intégrant des actions relatives à la mise en œuvre du schéma. **Afin d'assurer le fonctionnement du CDT dans le contexte de préfiguration de l'agence, une autorisation d'engagement de 1 264 400 € et des crédits de paiement à hauteur de 1 169 400 € sont ainsi nécessaires.** Dans le même contexte, se pose également la question de l'appui aux structures touristiques **(crédits de paiement à hauteur de 20 000 €)**. A noter, la concrétisation en 2018 du changement de locaux du CDT.

Par ailleurs, est en cours de réflexion, un projet centré autour de la citadelle de Montmédy afin de redynamiser le territoire Nord meusien qui souffre d'un manque d'attractivité. **Des crédits de paiement à hauteur de 70 000 € sont ainsi prévus.**

---

## LE TOURISME DE MEMOIRE

Après une année 2016 qui a répondu aux attentes en matière de fréquentation, 2017 connaît globalement une baisse de fréquentation de l'ordre de 30%, ce qui impacte de manière défavorable l'EPCC et la SEM touristique du Grand Verdun. Ainsi, ces structures devront adapter leur fonctionnement aux réalités du marché. Par conséquent, le Département devra porter une attention particulière à la gestion et au pilotage de celles-ci, en tant qu'acteur de leur gouvernance et financeur principal du déficit de l'EPCC. **Le Département, au-delà de sa participation active aux instances de gouvernance, assumera son rôle de collectivité de référence en accompagnant l'EPCC dans son fonctionnement (crédits prévus à hauteur de 510 000 €). Se posera également la question du soutien aux investissements de l'EPCC, aux côtés des autres membres.**

**Un soutien sera également apporté dès le début d'année à l'EPCC pour l'aider à constituer un niveau de trésorerie du fait de ses besoins récurrents en début d'année, ce qui n'avait pas été prévu lors de son installation.**

Le tourisme mémoriel, qui constitue une locomotive importante pour les territoires, doit s'inscrire dans une offre plus élargie, et s'intègre pleinement dans les objectifs du Schéma Départemental.

Le Département poursuivra son engagement, initié en 2016, aux côtés de la CA du Grand Verdun pour la mise en place d'un réseau cohérent et unifié d'accueil et d'information touristique sur ce territoire. La porte d'entrée du champ de bataille de Verdun devra s'affirmer dans le pôle d'accueil situé dans le bâtiment du Mémorial. Cet espace d'accueil devra aussi trouver rapidement son sens et sa dimension dans un aménagement intérieur et une animation conformes aux standards de qualité et de professionnalisation attendus par les visiteurs du champ de bataille ainsi que dans une perspective d'offre touristique élargie au Département et à la Région. **Des crédits sont prévus à hauteur de 52 000 € dans le cadre de la convention passée entre la CA du Grand Verdun et le Département, au titre du fonctionnement du pôle d'accueil.**

L'année 2017 est la première année de fonctionnement opérationnel de l'EPCC « Mémorial - champ de bataille de Verdun ». L'intégration des forts de Vaux et Douaumont est actuellement en cours afin de consolider une offre globale adaptée aux besoins des clientèles.

## Le temps de l'Histoire

Plusieurs zones de mémoire (Bois des Caures, Cote 304/Mort-homme, champ de bataille Verdun...) ont été créées depuis 2014 afin de structurer les territoires marqués par la Grande Guerre. D'autres (Argonne, St Mihiel, Bar le Duc...) restent à finaliser sur le cycle 2017/2018.

Hormis sur le champ de bataille de Verdun sur lequel l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Mémorial (EPCC) est en charge de développer l'offre, la Mission Histoire du Département de la Meuse, en lien avec le Comité Départemental du Tourisme (CDT), met en place une démarche d'offre sur les

territoires organisés en zone de mémoire. Cette démarche devra être relayée par les Offices de Tourisme afin de pouvoir être commercialisée.

Le contenu de l'offre baptisée « Journée mémoire et découverte » doit permettre :

- ✓ d'appréhender les circonstances historiques du premier conflit mondial dans le territoire considéré ;
- ✓ de découvrir le terrain et les vestiges des combats par une activité guidée et commentée ;
- ✓ de rassembler les touristes autour d'un moment de convivialité ;
- ✓ de visiter un haut lieu de mémoire ;
- ✓ de bénéficier d'une expertise particulière du territoire en fonction de la zone considérée (richesses des territoires- film-forêt d'exception-etc...).

Pour l'année 2018, cette offre vise à préparer l'avenir et à proposer à échéance fin 2018 des actions organisationnelles et pédagogiques qui tendront à développer les initiatives. Une collaboration avec l'Education Nationale et la Défense sera recherchée. Un accent sera mis en 2018 autour de la période du 21 février (déclenchement de la bataille de Verdun), de la Voie Sacrée (logistique sur l'axe Bar-Verdun), sur Gondrecourt -le-Château, sur la Côte 304 - Mort-Homme, sur Saint-Mihiel et l'Argonne.

L'idée d'organiser des parcours (pédestres et VTT) avec des « chalets refuges » sur les différents territoires est à réfléchir (exemple de Spincourt). Ce type de tourisme répond aux attentes de notre société contemporaine.

L'organisation des zones de mémoire, accompagnée par des documents pédagogiques, favorise la compréhension de l'histoire des territoires et du premier conflit mondial en particulier. Associer l'ensemble des richesses des territoires à un projet touristique d'ensemble devrait permettre de rentrer dans l'histoire de la Grande Guerre tout en préparant l'avenir.

La recherche d'initiatives nouvelles, modernes et s'adressant aux jeunes générations est à entreprendre. Parcours Drones, jumelles de visite en 3<sup>ème</sup> dimension, parcours pédagogiques pour les plus jeunes sont les exemples à approfondir afin de sensibiliser d'autres publics.

L'année 2018 clôturera le cycle des commémorations de la Grande Guerre en Meuse, elle doit permettre de consolider toutes les actions entreprises depuis 2014 afin de structurer avec finesse les différents territoires et ainsi favoriser le développement d'une offre touristique nouvelle et pérenne.

Cette année verra la consolidation des zones de mémoire et la structuration de parcours historiques. Elle sera consacrée également à commémorer l'engagement des troupes américaines dans le Saillant de Saint-Mihiel, en Argonne et sur Souilly. L'armistice du 11 novembre sera commémoré dans la ville préfecture et siège du Conseil départemental -Bar le Duc- dans une dimension de relation avec Verdun et l'ensemble des territoires.

Le programme établi depuis 2014 sera aussi consolidé (rencontres de Verdun- la Nation Reconnaisante-festival du film- 100 kms du Centenaire, etc...) avec la volonté de développer la relation transfrontalière et avec la Région Grand Est.

Des projets majeurs pour le département verront des actions de consolidation. Tout d'abord, le dossier UNESCO verra l'inscription ou non de sites funéraires proposés à l'étude depuis 2011. La démarche UNESCO doit être accompagnée par des projets de développement touristique et la recherche de nouvelles perspectives (fortification- histoire minière). Le label forêt d'exception pour la forêt domaniale de Verdun est à renouveler en 2019 ; ainsi, les travaux préparatoires donneront lieu à des actions constructives en 2018.

Les forts de Vaux et de Douaumont connaissent une dynamique nouvelle. Les travaux s'adresseront au fort de Douaumont et une nouvelle organisation et scénographie sera réfléchie puis mise en œuvre. La Régie des forts a vocation à intégrer l'EPCC, la démarche d'intégration doit être progressive et adaptée au bon fonctionnement global des forts et de l'EPCC.

L'année 2018 doit représenter la période opportune pour assoir les réflexions indispensables à la construction d'une offre touristique plus dynamique, adaptée aux exigences du grand public et en y intégrant l'indispensable démarche pédagogique à destination des scolaires. Dans ce cadre, les liens avec CANOPE s'affirment de plus en plus étroit dans une logique d'intérêt culturel et historique pour de

nouvelles perspectives pour la Mémoire. Aussi, des propositions vers les différents ministères doivent permettre de développer le département dans un nouveau concept d'intérêt pour l'histoire et la culture.

## Agriculture

### ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

Après une année transitoire, une deuxième convention d'autorisation de financements complémentaires approuvée par la Région Grand-Est en septembre 2017 précise les périmètres d'action du Département dans le cadre de la Loi NOTRÉ.

Elle permet de maintenir une politique agricole dont les domaines d'intervention sont essentiellement orientés sur les aides à l'investissement, destinées à soutenir les agriculteurs meusiens dans la modernisation et l'amélioration de leurs outils de production conformément à la réglementation européenne.

Ainsi, le Département souhaite continuer à accompagner les projets de diversification agricole : les productions spécialisées (volailles, porcs, moutons, caprins...), l'arboriculture, la viticulture, le maraîchage, la transformation et la vente directe de produits fermiers. S'agissant plus particulièrement de la filière avicole, dont les investissements « bâtiment » sont généralement compris entre 550 000 € et 850 000 €, l'adaptation du règlement Diversification sera proposée en 2018 afin d'accompagner au mieux ces projets, notamment en augmentant le plafond d'aide actuel de 12 000 € à 40 000 € pour tous les bâtiments concernés, tout en maintenant le taux d'intervention départementale à 10%.

Concernant l'aide affectée au programme d'actions de la Chambre d'Agriculture, l'aide 2018 devrait compter deux axes : la protection des captages, sur le volet environnemental et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, sur le volet social.

Le Département, dans le cadre du Développement Durable, poursuivra la politique de soutien à l'apiculture, à travers un appel à projets pour les apiculteurs souhaitant installer des ruches sur les propriétés de la collectivité, en particulier les parcelles forestières. Le montant total de l'aide disponible s'élève à 2 000 €.

En matière d'attractivité de notre territoire, le soutien apporté à des manifestations ciblées sera reconduit pour une dépense de 20 000 € (15 000 € à l'Association des Eleveurs Meusiens et 5 000 € à Meuse & Merveilles).

Enfin, la convention cadre relative à la mise en œuvre de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), pour la protection de la faune de plaine dans le Val Dunois, prévoit des fonds FEADER à hauteur de 75%, et une participation du Département à hauteur de 25% (5 114 €) au sein du Programme de Développement Rural Régional 2015-2020 (PDRR).

### SANITAIRE

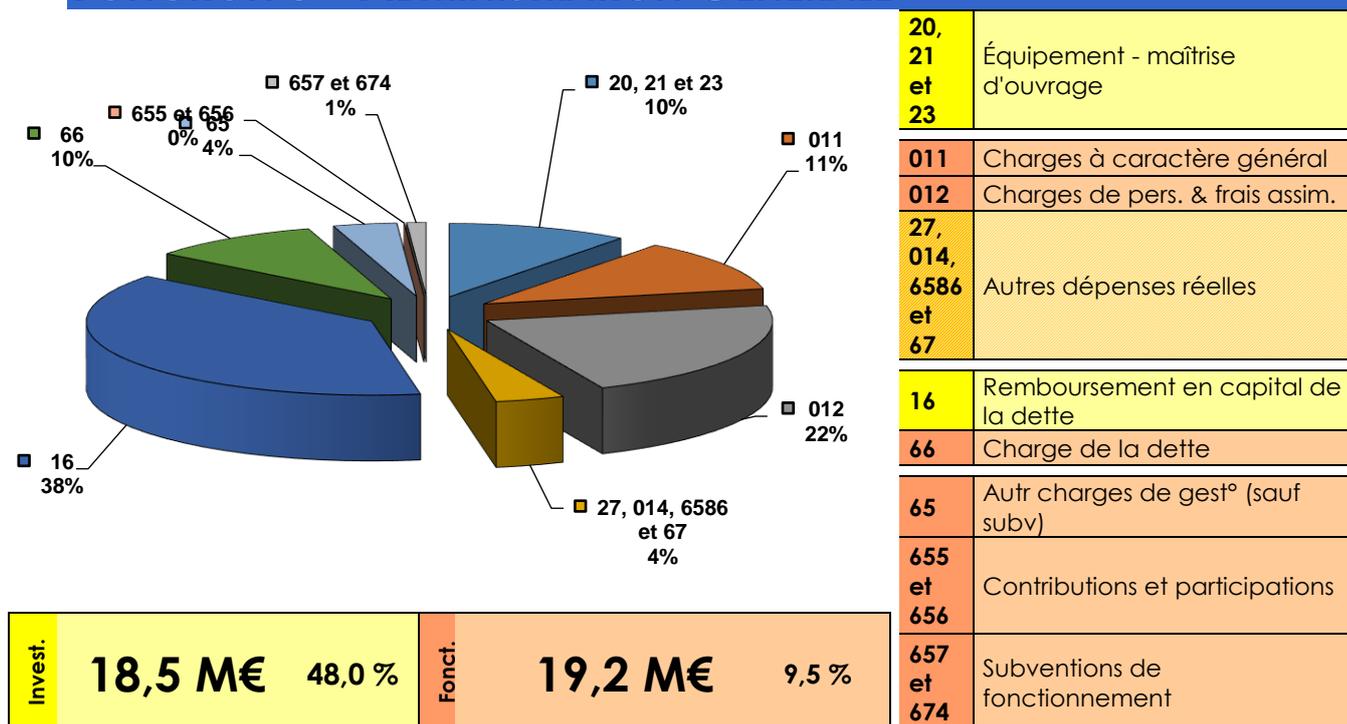
La loi NOTRÉ a conforté le rôle des laboratoires vétérinaires départementaux dans la politique publique de sécurité sanitaire en soulignant leur rôle essentiel dans le dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires. La Meuse ayant opté, en 2008, pour une Délégation de Service Public (DSP) concernant les analyses vétérinaires, c'est notre délégataire SEGILAB qui remplit cette mission sur notre territoire. Dans le contexte de crise actuelle, il ne paraît pas concevable de ne plus accompagner les éleveurs dans la prévention sanitaire par la prise en charge partielle à hauteur de 40% des analyses de prophylaxie.

Une réflexion est en cours afin de trouver une solution permettant au Département de continuer à intervenir sur ce champ.

### POLE AGROALIMENTAIRE

Après une première tranche de travaux lancée en 2014, les investissements de réhabilitation du Pôle Agroalimentaire seront effectués en 2018. Ils permettront à nos 4 locataires (SEGILAB, AGROBIO, BIOSELLAL et l'EPL Agro) de se répartir, de façon optimale, les surfaces d'analyses et de travailler dans de bonnes conditions.

## FONCTION 0 – ADMINISTRATION GENERALE



Cette fonction générique regroupe les dépenses difficilement ventilables entre les différents domaines d'intervention dévolus à notre collectivité, et développés précédemment.

Elle concerne notamment des dépenses de personnels non ventilées car intervenants au profit de plusieurs domaines d'intervention, les services fonctionnels, comme les finances, le service des Assemblées, l'informatique, la communication...

## Développement durable

Pour l'année 2018, deux priorités stratégiques ont été ciblées afin de poursuivre la dynamique de la démarche de Développement Durable (DD) de la collectivité :

- ✓ Tenir et suivre les objectifs déjà engagés dans le plan d'actions Agenda 21 ;
- ✓ Intégrer le Développement Durable comme une composante systématique des projets de Direction.

Par la mise en œuvre de ces actions, une culture collective a été insufflée ainsi qu'une démarche collaborative. Pour une montée en puissance des actions de la collectivité relative au Développement Durable, la forte implication des Directions est au cœur du processus.

### Apporter un soutien technico-financier transversal aux projets portés par les services et une animation pérenne :

L'appel à projets DD sera proposé car il permet d'accompagner techniquement et financièrement les services sur des projets DD. Les montants alloués sont de 5 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement.

De plus, dans le cadre de la priorité donnée à la gestion du patrimoine bâti, les audits énergétiques des bâtiments de la collectivité seront poursuivis et concerneront les 7 collèges restants, pour un montant de 35 000 €.

Une subvention ADEME a été conventionnée avec le Département dans le cadre des audits énergétiques des collèges avec une recette attendue de 26 535.60 €.

L'organisation de journées thématiques pour les élus et/ou les agents sera poursuivie et requerra un montant de 16 000 euros.

## **Soutenir l'apiculture :**

L'aide à destination des apiculteurs, pour l'installation de ruches sur les propriétés de la collectivité sera reconduite, en particulier sur les parcelles forestières. Le montant alloué sera de 2 000 €.

Egalement, il est proposé de s'engager pour le soutien de la biodiversité locale au travers de la prise en charge d'une partie du coût des prescriptions et des produits de lutte contre le varroa, en faveur de la protection des abeilles. Le montant alloué serait de 7 500 €.

## **Ressources Humaines**

### **BILAN DE L'EXERCICE 2017**

L'exercice 2017 se termine avec une légère sous-consommation des crédits inscrits au budget primitif avec un taux de consommation se situant à un peu plus de 98 %.

Cet écart constaté essentiellement sur le chapitre 012, s'explique par des dépenses différées de masse salariale liées d'une part aux difficultés de recrutement rencontrées notamment sur la filière sociale et la filière technique et d'autre part, par la mise en œuvre échelonnée des moyens nouveaux créés au BP 2017 dans le cadre du nouvel organigramme.

En ce qui concerne les éléments variables de rémunération tels que les astreintes ou les heures supplémentaires notamment sur le secteur des routes, les dépenses se sont stabilisées depuis 2016 autour de 600 000 € contre plus de 650 000 € constatés en 2015, du fait de conditions météorologiques plutôt clémentes.

Quant à la masse salariale des assistants familiaux, elle a encore baissé au cours de l'année 2017 avec un nombre moyen d'Assistants familiaux se situant autour de 204 sur les 10 premiers mois de l'année (contre une moyenne de 210 en 2016 sur la même période), à laquelle s'ajoute mécaniquement une diminution du nombre moyen d'enfants confiés en famille d'accueil (moyenne de 327 enfants en 2017 contre 333 en 2016) et par voie de conséquence, une baisse des dépenses sur le chapitre 65 liée à la part « entretien » versée aux assistant familiaux. Cette tendance s'explique en grande partie par une pyramide des âges plutôt vieillissante de cette catégorie de personnel avec des départs en retraite qui se sont accélérés ces deux dernières années.

Ces différentes baisses ont permis de pondérer l'impact de l'augmentation de la valeur du point en février 2017 (coût estimé à 190 000 €) et des réformes statutaires issues du PPCR qui ont pourtant concerné l'ensemble des agents titulaires de la collectivité à travers des revalorisations indiciaires et/ou des réaménagements de carrières.

### **CADRE ET ACTIONS POUR L'ANNEE 2018**

Le budget prévisionnel 2018 est estimé à hauteur de 54,2 M€, en augmentation globale de 1,3 %.

La progression des dépenses de masse salariale s'établit à 1,6% prenant en compte le « Glissement Vieillesse Technicité », la revalorisation du SMIC, l'impact en année pleine des postes créés au BP 2017 dans le cadre des réorganisations sectorielles, auxquels s'ajoutent les moyens supplémentaires proposés en 2018 pour tenir compte des secteurs en tension en termes d'effectifs, des projets départementaux tels que la mise en œuvre des schémas ou encore la perspective de la reprise du dispositif MAIA, des évolutions législatives (consolidation des nouvelles missions d'assistance technique) et des besoins en ingénierie sur des périmètres à forts enjeux tel que la gestion du patrimoine départemental.

#### **➤ Les mesures d'ordre général**

Les annonces gouvernementales se multiplient depuis quelques semaines sur la réforme des cotisations. Une hausse de 1,7 % de la CSG s'appliquera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, compensée partiellement pour les fonctionnaires assujettis, par la suppression de la cotisation de solidarité (1%). Le gouvernement a également retenu la piste d'une indemnité compensatrice versée par l'employeur, dont les modalités d'attribution restent à définir. Aussi, il n'a pas été possible dans le cadre de cette préparation budgétaire, de chiffrer les impacts financiers de ces réformes tant pour nos agents que pour la collectivité.

D'autres mesures générales ont été prises en compte pour ce budget :

- ✓ L'augmentation du SMIC calculée sur une base de + 0,8% au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit un montant de 48 000 €
- ✓ L'indemnisation des jours épargnés sur les Comptes Epargne temps (CET) estimé à 98 000 €, en progression constante chaque année du fait de l'accumulation du nombre de jours épargnés sur CET d'une année sur l'autre et par voie de conséquence, du nombre croissant d'agents répondant aux conditions de l'indemnisation.
- ✓ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à la prise en compte de l'ancienneté des agents (avancement d'échelon) et de leur technicité à travers leur évolution de carrière (avancement de grade), est établi à hauteur de 364 360 € soit une augmentation de 40% par rapport à l'exercice précédent.

- Impacts du PPCR sur le GVT échelon

Le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) a réorganisé les carrières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories A, B et C, ce qui a conduit à modifier à la baisse l'ancienneté conservée dans l'échelon, en contrepartie de revalorisation indiciaire.

Par conséquent, compte-tenu de ces nouvelles anciennetés d'échelon issues du PPCR, l'année 2018 sera mécaniquement marquée par un grand nombre d'avancements d'échelon. Ainsi, 409 agents bénéficieront d'un avancement d'échelon en 2018, ce qui représente 304 360 € (contre 200 000 € en 2017).

- ✓ Mise en place d'un jour de carence en cas de maladie

La réintroduction d'un jour de carence en cas de maladie décidée récemment par le gouvernement, a été prise en compte dans le cadre de la préparation budgétaire. Au regard des constats faits sur les exercices précédents, il a été tenu compte de cette nouvelle mesure mais également de l'impact des retenues habituellement opérées sur la rémunération des agents (en cas de maladie sans traitement, passage à demi-traitement, grèves, service non fait etc), pour un montant de 150 000 € venant en déduction des dépenses de masse salariale.

En ce qui concerne les chapitres 011 et 65, les dépenses sont stables sachant que les crédits dédiés à la formation et à l'action sociale sont maintenus à la hauteur des dépenses de 2017.

### ➤ **Les mesures spécifiques**

La mise en œuvre du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) prévue initialement en 2017, est reportée sur l'année 2018. Cependant, la complexité de ce nouveau dispositif va nous conduire à réexaminer au préalable, nos dispositifs internes tels que la cotation des métiers ou la structure de notre régime indemnitaire actuel. Ce projet n'a donc pas été budgétisé sur cet exercice et fera l'objet de validations intermédiaires par l'Assemblée au cours de l'année 2018, en fonction de l'avancée de la réflexion, des priorités, options et scénarii retenus.

Parallèlement, le ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé le report d'une année, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de l'application du Protocole lié aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations dit PPCR. L'impact de ce protocole pour l'année 2018 était estimé à 172 000 €. Les prévisions budgétaires présentées ici, tiennent compte de ce changement de calendrier.

### ➤ **Les dépenses de personnel « Assistants familiaux »**

En 2018, la masse salariale des assistants familiaux sera stabilisée par rapport à l'exercice précédent, avec une proposition budgétaire établie sur une moyenne de 330 enfants pris en charge par 197 assistants familiaux. Les dépenses spécifiques (indemnités chômage, licenciement) sont donc budgétisées en conséquence.

La masse salariale des assistants familiaux estimée à 6,3 M€ intègre une prévision de revalorisation du SMIC à hauteur de 0,8%.

➤ **Des évolutions réglementaires qui impactent fortement la gestion et les équipes des ressources humaines**

Un certain nombre de dispositions réglementaires auront des incidences fortes en matière de gestion des ressources humaines, induisant à la fois un travail préparatoire conséquent et une concertation avec les services et les organisations syndicales en vue d'adapter nos procédures et règles de gestion internes ainsi qu'un travail d'information et d'accompagnement de nos personnels.

**La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Comme évoqué précédemment, la collectivité va engager un projet de refonte de son régime indemnitaire visant à se mettre en conformité avec ce nouveau dispositif. Un des enjeux, au-delà de la nécessaire reconnaissance de l'implication de nos personnels, est de faire de notre politique de rémunération, un des leviers de l'attractivité de nos métiers territoriaux les plus en tension. Cette réflexion nous conduira à réinterroger certains de nos dispositifs structurants de ressources humaines tels que la logique de filière maintenue dans la réforme de 2013, la cotation des métiers et l'évaluation des agents.

**La mise en œuvre du prélèvement mensuel à la source de l'impôt sur le revenu au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

La mise en œuvre du prélèvement à la source sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette mesure sera lourde de conséquence en terme de charge de travail, notamment pour le secteur d'activité « Paie – Budget. Ainsi, les personnels chargés de l'élaboration de la paie risquent de devenir le 1<sup>er</sup> niveau d'information pour les agents de la collectivité sur des questions fiscales toujours sensibles. La mise en œuvre du prélèvement à la source impliquera donc une mobilisation appuyée des équipes au cours du 2<sup>nd</sup> semestre tant en paramétrages, adaptation des procédures et information et accompagnement des agents.

**La mise en œuvre des élections professionnelles**

En décembre 2018, auront lieu les élections professionnelles pour les différentes instances consultatives permettant la représentation du personnel départemental (CAP, CT, CHSCT).

Les travaux de préparation de cette échéance particulièrement importante pour la gestion des ressources humaines, débiteront dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Quelques évolutions sont à souligner par rapport à la campagne de 2014 :

- ✓ les listes présentées devront respecter une règle d'équilibre entre les femmes et les hommes
- ✓ des commissions consultatives paritaires seront instaurées, l'équivalent des CAP pour les agents contractuels.

Cette échéance sera également l'occasion de maintenir avec les représentants du personnel, un dialogue social constructif et partagé dans un contexte d'évolution législatif et réglementaire chargé et d'engager dès 2019, une concertation sur l'élaboration d'un nouveau protocole.

➤ **Autres projets et échéances**

**La mise en œuvre d'un nouveau plan de formation**

Le nouveau plan de formation, validé par le Comité Technique du 17 octobre 2017, a fait l'objet d'une concertation élargie dont l'expression a permis, outre d'identifier les formations métiers utiles à l'exercice des fonctions de chacun, de mettre en exergue les besoins d'accompagnement et d'appui visant à développer des compétences plus transversales, donner du sens au travail et faciliter la coopération.

Ainsi, le budget dédié à la formation prend en compte des besoins en formation toujours plus pointus qui nécessitent parfois de faire appel à d'autres prestataires que le CNFPT. A ce titre et concernant les formations collectives, le maintien de la cotisation à 0.9 % de la masse salariale ne va pas nous permettre de retrouver le même niveau d'engagement de ce dernier que lorsque le montant de la cotisation était à 1%.

Ce plan de formation a mis en lumière la forte attente des agents vis-à-vis de leur hiérarchie qui nécessitera de mettre en œuvre des démarches d'animation particulières de cette ligne métier (formation, échanges de pratiques,...). La communication est également apparue comme la pierre angulaire de nos modes de fonctionnement et il conviendra d'être attentif à la diffusion de l'information de quelque nature qu'elle soit, son partage, sa hiérarchisation, ses modes de diffusion, mais aussi de nos modes de communication et échanges tant en interne qu'en externe.

Enfin, un accompagnement aux usages est fortement attendu, que ce soit sur les aspects outils (informatiques, Intranet, tableaux de bord...) ou sur les procédures (meilleure connaissance, simplifications)

Il va sans dire que l'attractivité de la collectivité passe en partie par sa politique de formation qui viendra utilement compléter les démarches engagées pour promouvoir nos métiers territoriaux et ajuster notre politique de rémunération.

## Renouvellement du marché relatif au logiciel de gestion du temps

La gestion du temps et des absences reste un sujet sensible pour les collectivités. Le marché relatif au logiciel de gestion du temps s'achève en 2018. Outre la nécessaire mobilisation des équipes de la DRH sur les aspects réglementaires et techniques, cette échéance sera l'occasion de réexaminer l'adéquation entre nos règles de gestion et les dispositions réglementaires en termes de temps de travail des agents.

## L'amélioration des conditions de travail

Tout employeur a l'obligation de veiller à la santé, la sécurité et aux conditions de travail de ses salariés. Précurseur en la matière, notre collectivité a réalisé en 2010/2011 un diagnostic des Risques Psycho-Sociaux (RPS), avec l'appui de l'Université de Lorraine. Ce travail a débouché sur la formalisation et la mise en œuvre d'un plan d'actions. Cette obligation s'est vue renforcée en 2013 par la signature d'un « accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ». Aussi, afin de respecter nos obligations et d'identifier l'évolution des RPS au sein de notre collectivité, des crédits à hauteur de 40 000 € ont été prévus pour la réalisation de ce diagnostic qui pourra être étendu aux assistants familiaux, qui n'avaient pas été inclus dans le périmètre initial.

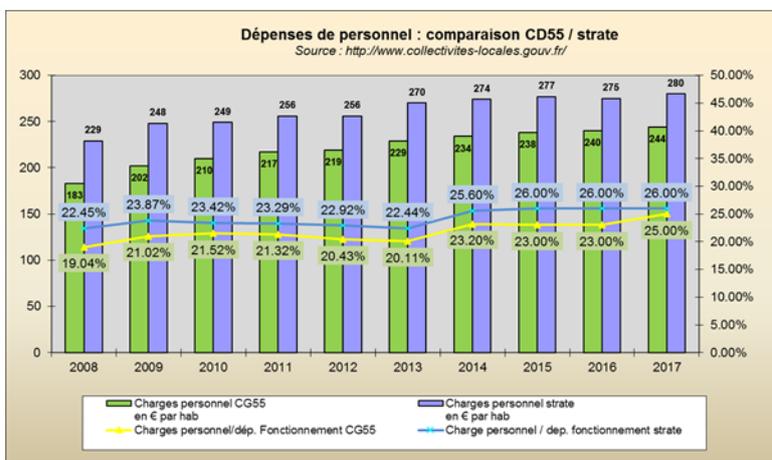
Ce diagnostic viendra compléter les outils déjà en place en matière de prévention des risques tels que le document unique recensant l'ensemble des risques professionnels et le programme pluriannuel d'actions de prévention (PAP) qui en découle.

## L'expérimentation du télétravail

Le décret 2016-151 a précisé les conditions et les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Sur cette base réglementaire et au regard des expériences réussies dans d'autres collectivités, la Direction des ressources humaines engagera en 2018, une expérimentation du télétravail qui prendra la forme de la mise à disposition de nos personnels, de locaux professionnels en proximité de leur résidence familiale. Cette expérimentation reste conditionnée par une délibération de l'Assemblée fixant les activités éligibles au télétravail, la liste et la localisation des locaux et les modalités de mise en œuvre (contrôle du temps de travail, durée de l'autorisation, nombre de jours télétravaillés, etc)

### ➤ L'évolution des effectifs : des moyens nouveaux pour répondre aux enjeux départementaux

Les exercices budgétaires précédents auront permis la mise en cohérence des moyens humains dédiés à la réorganisation des directions et services relevant du périmètre des solidarités.



Les décisions sur les politiques publiques départementales votées par l'Assemblée et validant la mise en œuvre d'un certain nombre de schémas départementaux, ainsi que les projets à conduire en 2018 et la nécessaire redynamisation de certaines de nos politiques, impliqueront des créations de postes permettant le renforcement de l'expertise dans des domaines sensibles pour notre collectivité et répondant aux besoins des secteurs

connaissant des tensions en matière de charge de travail.

Ces créations de postes sont proposées au terme du processus suivant :

- ✓ examen préalable dans le cadre des dialogues de gestion :
  - des possibilités de redéploiements ou mutualisation possibles dans le cadre de départs à la retraite
  - du caractère pérenne ou non du besoin exprimé, auquel cas le recrutement d'agents contractuels en renforts pour motif d'accroissement temporaire d'activité, sera activé
  - des possibilités de « compensation » des postes créés par de nouvelles recettes dégagées (prestations de service, co-financement, ... etc.)
- ✓ priorisation des besoins sur les secteurs connaissant des tensions en matière de charge de travail

**La poursuite des actions en faveur de l'insertion et de la professionnalisation par l'ouverture :**

- ✓ d'au maximum 12 contrats d'apprentissage
- ✓ d'au maximum 8 contrats de service civique
- ✓ de 5 contrats aidés dont 3 renouvellements (et dans la limite de 12 contrats selon évolution des arbitrages des services de l'État)

### **Les moyens nouveaux**

Il est proposé de créer au budget général, les postes suivants :

#### ⇒ Les postes compensés par des possibilités de co-financement ou par des recettes nouvelles liées aux contributions d'autres collectivités

- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché territorial (Catégorie A), sur des fonctions de chargé de mission Coopération transfrontalière, Direction des Territoires – Service Affaires européennes et contractualisation,
- ✓ 2 postes sur le cadre d'emplois de technicien territorial (Catégorie B), dans le cadre de la nouvelle assistance technique aux communes, Direction des Routes de l'Aménagement,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Catégorie A), sur des fonctions de chef de projet CIGEO, Direction des Routes de l'Aménagement – Service Aménagement foncier et Projets routiers,
- ✓ 3 postes sur le cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif territorial (Catégorie B) sur des fonctions de conseiller d'insertion socioprofessionnel, Direction de l'Insertion,
- ✓ 3 postes sur le cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif territorial (Catégorie B) sur des fonctions de gestionnaire de cas MAIA, Direction de l'Autonomie,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'infirmière en soins généraux territorial (Catégorie A) sur des fonctions de gestionnaire de cas MAIA, Direction de l'Autonomie,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché territorial (Catégorie A) sur des fonctions de pilote MAIA, Direction de l'Autonomie,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché territorial (Catégorie A) sur des fonctions de coordonnateur MAIA, Direction de l'Autonomie,

#### ⇒ Autres demandes de créations

- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'adjoint du patrimoine (Catégorie C), sur des fonctions d'agent d'animation multimédia affecté au médiabus, Direction Culture et Patrimoine – Service Bibliothèque départementale,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché de conservation du patrimoine (Catégorie A), sur des fonctions de chargé de mission, Direction Culture et Patrimoine, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental voté en 2016
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Catégorie A), sur des fonctions de chef de projets, Direction du Patrimoine Bâti – Service Construction et travaux neufs,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Catégorie A), sur des fonctions de chef de projets, Direction du Patrimoine Bâti – Service Exploitation Bâtiments,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'adjoint technique (Catégorie C) sur des fonctions d'agent polyvalent de maintenance, Direction des Affaires Juridiques et Moyens Généraux - Service Achats Services,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Catégorie A) sur des fonctions d'Administrateur systèmes et réseaux, Direction des Systèmes de l'Information – Service Infrastructures informatiques,
- ✓ 1 poste sur le cadre d'emplois de technicien territorial (Catégorie B) chargé de l'accompagnement des usages, Direction des Systèmes de l'Information – Service Infrastructures informatiques,

### Les suppressions de postes

Dans le cadre de la perte de compétence sur le périmètre des Transports, les postes suivants seront supprimés :

- ✓ 1 poste d'attaché territorial (Catégorie A),
- ✓ 1 poste d'ingénieur territorial (catégorie A),
- ✓ 4 postes de rédacteur territorial (Catégorie B),
- ✓ 1 poste de technicien territorial (Catégorie B),
- ✓ 1 poste d'adjoint technique territorial (Catégorie C),

### L'ajustement du tableau des effectifs lié aux évolutions de carrières et mouvements de personnel

Dans le cadre de la gestion de carrière des collaborateurs du Département, de la mise à jour du tableau des effectifs suite aux mouvements de personnel opérés dans le cadre des réorganisations sectorielles, aux mobilités internes ou aux recrutements externes, la transformation des postes suivants s'avère nécessaire sans incidence budgétaire en dépenses :

- Budget général
  - ✓ Un poste de conseiller socio-éducatif territorial (Cat. A) en un poste d'assistant socio-éducatif (Cat. B)
  - ✓ Un poste d'attaché territorial (Cat. A) en un poste d'assistant socio-éducatif (Cat. B)
  - ✓ Un poste de médecin territorial (Cat. A) en un poste de cadre de santé territorial (Cat. A)
  - ✓ Un poste de rédacteur territorial (Cat. B) en un poste de technicien territorial (Cat. B)
  - ✓ Un poste de rédacteur territorial (Cat. B) en un poste d'adjoint administratif territorial (Cat. C)
  - ✓ Un poste de technicien territorial (Cat. B) en un poste de rédacteur territorial (Cat. B)
  - ✓ Un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement (Cat. C) en un poste de technicien territorial (Cat. B)
  - ✓ Un poste d'attaché territorial (Cat. A) en un poste d'ingénieur territorial (Cat. A)
  - ✓ Un poste d'assistant médico-technique (Cat. B) en un poste d'assistant socio-éducatif (Cat. B)
  - ✓ Un poste d'emploi spécifique - Conseiller juridique du Président (Cat. A) en un poste d'Administrateur territorial (Cat. A)
- Budget annexe – parc départemental
  - ✓ Un poste d'agent de maîtrise territorial (Cat. C) en un poste d'adjoint technique territorial (Cat. C)
  - ✓ Un poste de technicien territorial (Cat. B) en un poste de rédacteur territorial (Cat. B)

## Patrimoine bâti

### ➤ Investissements

L'année 2018 verra l'aboutissement d'un schéma directeur patrimonial, outil de pilotage de stratégie de gestion du patrimoine bâti départemental.

Dans cette attente, la programmation opérationnelle initiée les années précédentes sera poursuivie.

Au-delà de la poursuite des programmes de mise aux normes "accessibilité" et de sécurisation des sites départementaux amorcés respectivement en 2016 et 2017, une quarantaine de projets immobiliers seront initiés, poursuivis ou finalisés sur l'année.

Les plus significatifs sont les suivants :

#### Travaux entrepris et/ou finalisés :

- ✓ agrandissement de la MDS de Vaucouleurs,
- ✓ restructuration et extension du collège d'Ancemont,
- ✓ restructuration et extension de la restauration du collège de Vaucouleurs,
- ✓ réhabilitation de la restauration du collège de Clermont-en-Argonne,
- ✓ démolition/reconstruction des galeries couvertes du collège de Ligny-en-Barrois,

- ✓ restructuration du centre d'exploitation de Damvillers,
- ✓ démolition/reconstruction d'abris à sel,
- ✓ confortement des logements des brigades de Vigneulles, St Mihiel et Verdun,
- ✓ individualisation des compteurs sur le site de l'ESPE (gymnase Beugnot et école Jean Errard).

De nouvelles études pré-opérationnelles et opérationnelles seront engagées :

- ✓ maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles pour la réhabilitation du bâtiment Niel à Thierville,
- ✓ études pré-opérationnelles liées à la restructuration partielle de la MDS Couten,
- ✓ maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles pour la construction d'un centre d'exploitation à Void-Vacon,
- ✓ maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles pour la restructuration du centre d'exploitation d'Étain,
- ✓ maîtrise d'œuvre pour le remplacement du système de chauffage des Archives départementales,
- ✓ maîtrise d'œuvre pour le remplacement du système de sécurité incendie de l'Hôtel du Département,
- ✓ maîtrise d'œuvre et prestations intellectuelles pour la restructuration de la restauration du collège de Thierville-sur-Meuse.

➤ **Exploitation et Maintenance**

S'agissant de l'exploitation et de la maintenance des sites, les actions engagées sur 2016, prolongées sur 2017, vont se poursuivre pour parfaire notre connaissance du patrimoine bâti départemental et ainsi adapter au mieux nos contrats de maintenance.

En particulier, à l'issue des audits techniques réalisés, les marchés de maintenance des installations de chauffage et ventilation des sites départementaux (autres que collèges) seront renouvelés. Il en est de même pour les contrats de maintenance des extincteurs, des portes et portails automatiques.

A l'issue de la correction des anomalies sur 2016 et 2017, les vérifications électriques exigibles au titre des contrôles réglementaires seront renouvelées. Les dossiers techniques amiante seront par ailleurs mis à jour.

Les actions de maintenance seront étendues aux pylônes GSM détenus par le Département.

## Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information, dans la nouvelle organisation de 2017, a assuré outre la gestion récurrente du système d'information, mais aussi la poursuite de projets du schéma directeur des systèmes d'information et mis en œuvre la première année du schéma directeur de la dématérialisation.

Pour 2018, l'activité de la direction reposera sur cinq axes essentiels :

- ✓ poursuite des projets de dématérialisation
- ✓ adjonction au pilotage en mode projet de la fonctionnalité gestion des ressources, notamment humaines (définition de plan de charges)
- ✓ clarification de référentiels et de procédures : gestion des arrivées, circuits de demandes, mise à jour des chartes (charte informatique, charte du temps permettant de clarifier le contexte d'usage des moyens de communication moderne - téléphone, mail, sms - dans un milieu professionnel et l'impact sur le temps privé)
- ✓ poursuite de l'aide à la décision par l'approche décisionnelle, notamment au travers du système d'information (intégrant la dimension géographique), en intégrant au maximum les outils de gestion des services
- ✓ sécurisation du système d'information

Dans l'ensemble des projets, la modernisation de l'administration engagée se poursuivra, avec l'appui de nos co-financeurs sollicités régulièrement sur les sujets en lien avec les usages.

En 2016, le schéma directeur de la dématérialisation a recensé les projets à conduire sur la période 2017-2020, convergeant vers la relation à l'utilisateur, la modernisation des services et la sécurisation des

infrastructures informatiques. L'année 2018 verra la concrétisation d'un certain nombre d'entre eux selon quatre orientations :

- ✓ consolider la qualité du système d'information et des services rendus
  - intégration de la gestion des demandes (informatique, logistique, ressources humaines, patrimoniale) à l'outil de gestion de la hotline
  - déploiement d'outils adaptés (outil de déploiement : mises à jour, ...)
- ✓ sécuriser nos infrastructures :
  - réalisation opérationnelle de la seconde salle serveur et définition du plan de reprise d'activité
  - recherche d'un nouvel outil de gestion antivirale
  - sécurisation de nos solutions de téléphonie
- ✓ déploiement et modernisation des outils avec un axiome incontournable : simplification
  - implantation d'une solution wifi sur la plupart des sites afin d'offrir l'accès au réseau du département depuis les salles de réunion des différents sites et un accès internet en wifi public pour les sites accueillant du public
  - refonte du site internet meuse.fr avec une ouverture progressive de e-services vers l'utilisateur des services départementaux. Dans ce contexte, des choix seront à conduire du fait du coût élevé potentiel des solutions des éditeurs de logiciels métiers
  - amorçage de la reprise de la maintenance des matériels informatiques des collèges jusque-là assurée par les services du rectorat
- ✓ définition d'orientations stratégiques et implantation d'outils structurants :
  - poursuite de la mise en œuvre de l'outil de gestion électronique de documents avec parapheur électronique avec pour objectif l'unicité du dispositif et l'intégration dans nos applicatifs métiers
  - refonte de l'outil de gestion des délibérations
  - refonte de l'outil de gestion du SIG

La recherche de l'automatisation et de la simplification implique une maîtrise fine des passerelles entre les applicatifs de la collectivité. Le recours à une ressource humaine interne permettra une intégration et un gain de temps à moyen terme.

Un point de vigilance est à assurer sur les coûts de maintenance. En effet, la mise en œuvre de nos outils génère de la maintenance informatique dont les coûts sont de plus en plus importants.

Un équilibre devra alors être cherché entre l'acquisition d'outils générant des frais de maintenance (annuellement environ 20 % de l'achat), la mutualisation entre collectivités (exemple de la SPL Xdemat) et le renfort de ressources humaines internes permettant l'adaptation des outils à nos usages. Cette dernière proposition nécessite de recourir à des transferts de compétence (développement Jalios, PHP, sécurisation, ...).

Enfin, l'implication de la collectivité dans la SPL Xdemat (qui offre des outils pratiques dans le domaine de la dématérialisation à la fois pour nos services mais aussi pour les collectivités meusiennes membres) doit se concrétiser maintenant par la mobilisation des ressources adéquates.

## Affaires Juridiques et Moyens Généraux

Afin d'assurer la continuité des actions qu'il est chargé de mener, le Service des Affaires Juridiques devra en 2018 notamment :

- ✓ Assurer le renouvellement des contrats d'assurance permanente du Département, soit pour les assurances qu'il gère lui-même (RC ; dommage aux biens ; flotte automobile ; tous risques expositions), soit pour le compte de services tiers (protection juridique ; accidents du travail – maladies professionnelles – décès)
- ✓ Se préparer à la dématérialisation complète des procédures de marchés publics

- ✓ Poursuivre l'accompagnement de la couverture du territoire Meusien par les Maisons de la solidarité soit en assurant la conclusion de convention d'occupation de locaux, soit en assurant les acquisitions foncières leur permettant de le faire
- ✓ Assurer certaines acquisitions de terrains et/ou de bâtiments tels que les bâtiments de la Société Eurovia à Bar le Duc (implantation du CE de Bar Le Duc), l'achat du bâtiment dit « FAS Saint Maur » à Verdun ou encore d'un bâtiment à Thierville sur Meuse pour l'implantation d'une MDS

Plusieurs axes d'optimisation de l'activité seront suivis :

- ✓ En assurant le déploiement de la politique achat telle que définie en 2017, en particulier en assurant le pilotage, en lien avec le Service Achats Services, de la mise en œuvre de celle-ci
- ✓ En apportant sa contribution, en lien avec la Direction du patrimoine Bâti et la Direction des Systèmes d'Information, à l'étude pour la création d'un outil commun de gestion et de suivi du patrimoine immobilier départemental
- ✓ En simplifiant les procédures de gestion de la commande publique, en particulier pour les achats de faible montant, ou encore en agissant sur les délais dans toute la mesure où la réglementation le lui permet

Au-delà de ces projets spécifiques, le budget sollicité a pour vocation de donner au Service des Affaires Juridiques les moyens d'assurer ses activités quotidiennes telles que :

- ✓ Le financement des baux pris ou consentis par le Département pour les besoins de ses activités ou pour le compte de tiers (gendarmeries par exemple) ainsi que de certaines charges annexes (fiscalité foncière ; charges diverses intégrées dans les baux ; ...)
- ✓ L'acquisition de parcelles et/ou de bâtiments pour les besoins de l'activité départementale (routes et solidarité en particulier)
- ✓ Le paiement de certaines primes d'assurances permanentes ainsi que l'encaissement des recettes afférentes (indemnités versées par les assureurs)
- ✓ Le paiement des publicités relatives aux procédures de consultations lancées par le Département en matière de commande publique

En conjuguant ces différentes thématiques, le budget de fonctionnement du service s'intègre dans l'objectif de maîtrise des dépenses donné aux services. La hausse des demandes de crédits d'investissement correspond aux diverses acquisitions foncières mentionnées plus haut, en l'état des réflexions en cours le jour où ces lignes sont écrites.

---

## ACHATS ET SERVICES

En 2018, le Service Achats et Services continuera sa stratégie de maîtrise/réduction de coûts sur des périmètres ciblés. La mise en œuvre d'une comptabilité analytique sera consolidée avec une restitution des données sous l'outil décisionnel, et ainsi déterminer les centres de coûts et l'appréciation financière au plus juste du service rendu.

Cette expérience du service peut permettre d'appréhender plus facilement et aider à la mise en place d'une réelle politique d'achat au sein de la Collectivité ou au moins une amorce en 2018.

Afin d'assurer sa fonction achat, le service devra :

- ✓ Continuer à monter en compétences afin de mettre en place les outils nécessaires à l'activité de la direction (établissement des marchés en matière de fournitures courantes et services, etc., ...-)
- ✓ Permettre d'assister les services dans leurs demandes d'achats (détermination des besoins, adéquation de la procédure à adopter, regroupement des achats, ...) et s'assurer de la concentration de certains achats au sein du service Achats et Services.
- ✓ Tenter de regrouper au sein du service tous les abonnements journaux et documents techniques en raison de l'intégration de la Documentation au service Achats et Services.

Plusieurs axes d'optimisation de l'activité seront suivis :

- ✓ expertise de la fonction transports des agents par l'analyse des usages des véhicules de service, de leurs affectations (et des frais de déplacements), pour aboutir à une analyse croisée et confrontée aux utilisations de véhicules personnels. L'applicatif Véhi55

conforte nos extractions et facilite les informations aux Directions au niveau de l'utilisation des véhicules

- ✓ suivi et optimisation des dépenses « Moyens généraux », repas, manifestations
- ✓ mutualisation des moyens et association du SAS dans les projets des services et non plus en dernier ressort
- ✓ clarification des règles (charte véhicule, procédures d'achat...)
- ✓ Prise en charge au sein du service du paiement des factures et des frais de déplacement de la Direction Générale et des TIC ; vers une mise en place d'un Pôle Ressources Mutualisées
- ✓ Nécessité d'organiser et d'optimiser le travail avec le Cabinet et la Direction Générale pour l'organisation des différentes manifestations afin de sécuriser les événements. Un mode projet pourrait être mis en place par le SAS en collaboration avec les services concernés, générer une anticipation, tant que possible, et apporter une valeur ajoutée à notre travail commun.
- ✓ Volonté d'améliorer nos procédures en terme de déménagement avec la Direction du Patrimoine : le SAS devra être intégré aux réflexions d'aménagement des lieux de travail afin de mieux anticiper les besoins des services, les achats nécessaires et programmer avec la DSI les futurs emménagements.

A titre d'exemple, outre des achats récurrents, le budget tient compte de plusieurs projets à mener :

- ✓ remplacement du dispositif audio-vidéo de la salle des délibérations dont l'obsolescence rend toute intervention très difficile, voire impossible
- ✓ la prise en compte d'une augmentation très forte de matériels dans le cadre du FIPHP
- ✓ la mise en place d'un nouveau marché de produits sanitaires, auparavant intégré dans le marché ménage
- ✓ l'adaptation des dotations en moyens « véhicules » suite à l'analyse des besoins notamment dans les MDS (fluctuation perpétuelle des besoins)

En conjuguant ces différentes thématiques, les budgets de fonctionnement et d'investissement s'intègrent dans l'objectif de maîtrise : les actions à mener reposeront surtout sur des ressources humaines à renforcer en premier lieu (technique, comptabilité, marchés publics) et à pérenniser.

La fluidité et la qualité de la réponse aux multiples besoins du Département se verront ainsi améliorées grâce à une gestion des achats améliorée, à un suivi pertinent et automatique de l'usage des véhicules et à un renforcement du personnel.

---

## PARC AUTOMOBILE

Une autorisation de programme d'1,2 millions d'euros est proposée au titre du Budget Annexe du Parc.

Cette autorisation de programme correspond au besoin annuel pour le renouvellement de la flotte de véhicules. Plus particulièrement, ce programme comprend les investissements suivants :

- ✓ Achat de véhicules et matériels destinés à l'entretien routier dans les ADA (camions, matériel de viabilité hivernale, véhicules utilitaires, matériel de fauchage)
- ✓ Achat de véhicules et matériels destinés aux activités du Parc
- ✓ Achat de véhicules légers et utilitaires pour le renouvellement de la flotte du Service Achat Service

Elle permettra les commandes de matériels en 2018 qui seront livrés la même année ou l'année suivante.

Je vous propose d'individualiser cette autorisation de programme en même temps que le vote du budget.

## Contractualisation

Dans le cadre du nouveau paysage institutionnel de la région Grand Est, le Département devra confirmer sa position centrale, tant en tant que défenseur d'une ruralité assumée complémentaire de la stratégie de régionalisation-métropolisation confirmée par l'Etat, qu'en tant que relais de proximité entre le niveau régional et le niveau infra-départemental.

Il devra s'intégrer dans les nouveaux réseaux d'influence stratégique et opérationnelle, et renforcer ses

échanges à l'occasion de la redéfinition des politiques régionales de l'Etat et de la Région afin de défendre les intérêts des territoires urbains et ruraux de la Meuse.

Lors des échanges engagés dans le cadre de la **clause de revoyure du Contrat de Plan Etat-Région Grand Est 2015-2020 attendue courant 2018**, le Département devra, avec l'appui des EPCI meusiens dont les trois pôles urbains (Bar-le-Duc, Verdun, Commercy), défendre un soutien financier de l'Etat et de la Région sur de nouveaux domaines d'intervention prioritaires et l'inscription au CPER de nouveaux projets structurants meusiens partagés.

De même, le Département aura à **poursuivre ses échanges pour défendre auprès du GIP « Objectif Meuse » le maintien d'un fonds d'accompagnement à la hauteur des enjeux et un programme annuel d'activités 2018 en adéquation avec les besoins et attentes des territoires**, en complément des engagements du contrat de développement territorial encore à valider.

**Pour optimiser la mobilisation des crédits de l'Etat et de la Région, ainsi que du GIP « Objectif Meuse », le Département poursuivra ses missions d'assistance-conseils auprès des services départementaux et des acteurs des territoires** en s'appuyant sur son programme d'animations développé autour des programmes européens.

---

## FINANCEMENTS EUROPEENS

Afin de saisir davantage les opportunités d'attractivité des territoires meusiens liées à la position stratégique exceptionnelle de la région Grand Est, première région transfrontalière française au carrefour de quatre pays moteurs de l'Europe (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse), **le Département de la Meuse renforcera ses actions en faveur de la coopération transfrontalière.**

Suite à la décision favorable unanime du Sommet des Exécutifs de la Grande Région prise le 4 juillet 2017 à Schengen, le Département de la Meuse passera de son statut actuel de membre observateur détenu depuis 2008, au statut de **membre de plein droit du Sommet des Exécutifs de la Grande Région dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Ce **renforcement du statut du Département au sein de la coopération transfrontalière institutionnelle de la Grande Région** marque indéniablement une volonté désormais partagée avec l'ensemble des partenaires français, wallons, luxembourgeois, sarrois et rhénans-palatins, de développer davantage les relations institutionnelles nécessaires à l'émergence de projets transfrontaliers porteurs d'avenir pour les acteurs socio-économiques meusiens et pour ses habitants. Ce nouveau statut entraîne ainsi l'engagement du Département à participer activement aux structures communes et aux outils partagés de la coopération transfrontalière institutionnelle (Sommet des Exécutifs, Représentants Personnels, GECT Secrétariat du Sommet, Groupes de travail thématiques, Espace Culturel de la Grande Région, SDT-GR, SIG-GR...).

Aussi, de facto, suite au lancement de la procédure d'adhésion, le Département de la Meuse aura à solliciter, avec l'accord préalable de l'Etat français, son adhésion obligatoire au GECT Secrétariat du Sommet de la Grande Région, puis à approuver les termes de la convention de partenariat et des statuts modifiés du GECT afin d'en être membre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, première année de versement d'une contribution financière annuelle évaluée actuellement à 18 000 €.

Dès 2018, il aura aussi à confirmer sa participation à l'élaboration du Schéma de Développement Territorial de la Grande Région, véritable cadre stratégique d'aménagement et de développement territorial de ce bassin de vie transfrontalier, en approuvant la convention de partenariat et le versement dès 2018 d'une contribution financière annuelle évaluée actuellement à 2 500 € maximum sur la période 2018-2021.

De même, il aura à confirmer sa participation à l'animation du SIG de la Grande Région en approuvant dès 2018 la convention de partenariat 2019-2023 qui entraînera le versement à partir de 2019 d'une contribution financière annuelle évaluée actuellement à 6 000 €.

Cette implication politique et technique renforcée dans ces structures et outils de la coopération transfrontalière institutionnelle devrait permettre de **conforter davantage les relations partenariales de la coopération transfrontalière opérationnelle** déjà engagées avec la Wallonie et le Grand-Duché de Luxembourg, voire aussi avec la Sarre et la Rhénanie-Palatinat, grâce aussi aux échanges opérationnels réguliers développés avec la Région Grand Est et les Départements de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Ardennes, voire du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de l'Aisne et du Nord.

Aussi, le Département poursuivra ses actions en faveur du renforcement de la coopération transfrontalière franco-belge (partenariat avec IDELUX-AIVE, participation au nouveau groupe d'étude et de réflexion franco-belge piloté par le Département des Ardennes) et lancera des démarches en faveur du développement de la coopération transfrontalière franco-luxembourgeoise (projet de commémoration grande-régionale du centenaire de l'Armistice de la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale à Verdun...), afin de co-construire des stratégies et des projets opérationnels transfrontaliers tels que le projet Interreg « Land of Memory ».

Conformément à la convention de partenariat relative à la gestion du **programme opérationnel de coopération transfrontalière Interreg VA Grande Région 2014-2020**, le Département, autorité partenaire du programme, **assurera son engagement financier pour contribuer au budget de fonctionnement des organes communs d'assistance technique du programme.**

Avec la **création d'un poste de chargé de mission dédié spécifiquement à la coopération transfrontalière**, le Département pourra mieux répondre à son ambition de renforcement de la coopération transfrontalière, tant institutionnelle qu'opérationnelle, et assurer les missions de Point Contact Interreg Meuse, à l'instar des Départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, missions co-finançables en partie par le FEDER (60%) dans le cadre d'une convention de partenariat qui sera à négocier avec l'autorité de gestion du programme Interreg VA Grande Région.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme opérationnel national FSE 2014-2020, le Département **poursuivra la programmation de l'enveloppe financière FSE déléguée par l'Etat au titre de la subvention globale de la période 2017-2020** pour accompagner les actions d'insertion sociale et professionnelle et contribuer ainsi à la mise en œuvre du PDI. Afin de permettre de mieux atteindre les objectifs-cibles « Participants inactifs » et « Chômeurs » fixés, il conviendra d'élargir encore davantage la nature des projets co-finançables par le FSE.

Enfin, outre un premier bilan intermédiaire de la mobilisation de crédits européens 2014-2020 à mi-parcours et un recensement auprès des opérateurs meusiens de l'adéquation de cette programmation européenne à leurs besoins et attentes dans la perspective des travaux préparatoires aux futurs programmes post 2020, le Département **poursuivra ses missions d'assistance-conseils auprès des services départementaux et des acteurs socio-économiques des territoires.**

Il continuera ainsi la mise en œuvre d'un programme d'animation pro-actif, mené conjointement avec le Département de la Meurthe-et-Moselle, avec l'appui des autorités de gestion des programmes européens (Etat, Région Grand Est, GECT Interreg VA Grande Région, GAL Leader) et des Centres d'Information Europe Direct (Citoyens et Territoires Grand Est, Cristeel), ces derniers étant co-financés par le Département à cet effet.

Pour soutenir son action de défense des intérêts des territoires meusiens déjà menée au niveau transfrontalier, national et régional grâce à ses réseaux partenariaux (Grande Région, Assemblée des Départements de France, Département-Etat-Région, Départements du Grand Est, Collectivités meusiennes...), le Département devra **se positionner sur la poursuite de son soutien financier à la nouvelle délégation régionale Grand Est à Bruxelles** qui devrait être mise en place dès début 2018 pour poursuivre les missions de représentation politico-institutionnelle (lobbying, coordination, représentation) et d'ingénierie de projet (montage et financement de projet, information et veille juridique, formation) assurées jusqu'à présent par les deux anciennes délégations régionales « Alsace » et « Lorraine Champagne-Ardenne » qui devraient être supprimées prochainement.

## Communication

La stratégie de communication du Département de la Meuse sera mise en œuvre autour de trois axes de travail, qui intégreront :

- ✓ **la mise en valeur des compétences du Département** (renforcement de la communication sur les compétences de solidarité, réaffirmation des compétences du Département en lien avec le territoire, valorisation des politiques départementales) ;
- ✓ **les nouveaux usages du numérique** et la digitalisation de la société avec la mise en place d'un nouveau site internet et de toute une stratégie de communication numérique globale pour une meilleure interactivité avec les meusiens, les territoires et leurs acteurs ;

- ✓ **la présence institutionnelle du Département sur 10 grands événements** qui vont rythmer l'année 2018 : 4 dates Solidarité, 1 date institutionnelle/partenaireiale Verdun Expo et 5 dates sur des grands enjeux à définir.

L'enjeu principal de la communication départementale sera d'intégrer ces opérations aux deux nouvelles données importantes à prendre en compte dans l'organisation générale :

- ✓ **la mise en place de l'agence d'attractivité** qui va faire évoluer le paysage institutionnel local puisqu'elle devrait se charger de mettre en avant les atouts touristiques et économiques du département de la Meuse. Un positionnement basé sur une ambition territoriale innovante dans le respect de son identité rurale ;
- ✓ **l'évolution de la Direction de la Communication** qui découle du premier point. Ces ajustements différencieront nettement les opérations tournées vers les usagers (Solidarité, Education, Routes, etc.) des événements résolument marqués territoire (Tourisme, Environnement, Culture, etc.)

Enfin, les outils habituels de la communication départementale seront maintenus (Meuse 55) pour permettre l'accès de tous à l'actualité du territoire et aux services du Département. Ils seront amenés à évoluer soit pour intégrer des contenus augmentés disponibles en ligne, soit pour être repensés dans une recherche d'efficacité et de visibilité.

C'est sur ces bases que je vous propose d'engager nos délibérations sur notre budget primitif.

  
**Claude LEONARD**  
Président du Conseil départemental

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du

14/12/2017

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS

NATURE DE L'AFFAIRE

BUDGET PRIMITIF 2018

## DELIBERATION DEFINITIVE :

**Le Conseil départemental,**

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2018,

Vu les projets de budget primitif 2018 du budget général et de ses deux budgets annexes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-3-2, L3212-1, L3311-1, L3312-2 et suivants,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

**Après en avoir délibéré,**

- Arrête conformément aux propositions du rapport et de ses annexes:
  - o La pré-programmation à 81 193 127 € dont le détail est joint en annexe
  - o La programmation (investissement) à :
    - 220 691 698, 86 € pour le budget général
    - 4 813 000 € pour le budget annexe du Parc
  - o La programmation (fonctionnement) à :
    - 144 084 846, 82 € pour le budget général
    - 221 300 € pour le budget annexe des fonds d'aide
- Abroge le règlement financier en vigueur, et adopte le règlement financier tel qu'annexé.
- Prend acte des corrections d'anomalies du Compte administratif 2015
- Adopte les projets de Budgets, les chiffres clés 2018 et arrête en conséquence l'équilibre des budgets primitifs en dépenses et en recettes comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>			
<b>Budget Principal</b>	<b>2018</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Total Budget 2018</b>
<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>	<b>238 648 406,43 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>238 648 406,43 €</b>
dont ordre	15 360 060,00 €		
dont réel et mixte	223 288 346,43 €		
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>231 897 113,73 €</b>	<b>6 752 292,70 €</b>	<b>238 649 406,43 €</b>
dont ordre	22 522 650,00 €		
Virement à la sect <sup>e</sup> d'inv.		6 752 292,70 €	
dont réel et mixte	209 374 463,73 €		
<b>Epargne</b>	<b>13 914 882,70 €</b>		<b>13 914 882,70 €</b>
<b><u>Recettes d'investissement</u></b>	<b>158 880 174,15 €</b>	<b>24 546 133,70 €</b>	<b>183 426 307,85 €</b>
dont ordre	93 044 785,70 €		
dont réel	65 835 408,45 €		
Virement de la sect <sup>e</sup> de fonct.		6 752 292,70 €	
Emprunt d'équilibre		17 793 841,00 €	
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	<b>183 426 307,85 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>183 426 307,85 €</b>
dont ordre	85 882 175,70 €		
dont réel	97 544 132,15 €		

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>			
<b>Budget Annexe Parc de l'Équipement départemental</b>	<b>2018</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Total Budget 2018</b>
<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>	<b>7 284 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 284 200,00 €</b>
dont ordre	0,00 €		
dont réel et mixte	7 284 200,00 €		
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>7 284 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 284 200,00 €</b>
dont ordre	1 150 000,00 €		
Virement à la sect <sup>e</sup> d'inv.			
dont réel et mixte	6 134 200,00 €		
<b>Epargne</b>	<b>1 150 000,00 €</b>		<b>1 150 000,00 €</b>
<b><u>Recettes d'investissement</u></b>	<b>1 475 623,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 475 623,79 €</b>
dont ordre	1 150 000,00 €		
dont réel	325 623,79 €		
Virement de la sect <sup>e</sup> de fonct.		0,00 €	
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>	<b>1 475 623,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 475 623,79 €</b>
dont ordre	0,00 €		
dont réel	1 475 623,79 €		

<b>BUDGET PRIMITIF 2018</b>			
<b>Budget Annexe Fonds d'Aide</b>	<b>2018</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Total Budget 2018</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>630 749,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>630 749,00 €</b>
dont ordre	0,00 €		
dont réel et mixte	630 749,00 €		
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>630 749,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>630 749,00 €</b>
dont ordre	0,00 €		
Virement à la sect° d'Inv.			
dont réel et mixte	630 749,00 €		
<b>Epargne</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>90 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 800,00 €</b>
dont ordre			
dont réel	90 800,00 €		
Virement de la sect° de fonct.			
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>90 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 800,00 €</b>
dont ordre			
dont réel	90 800,00 €		

**Dans le cadre de la gestion de la régie d'avances des fonds d'aide :**

- Complète les moyens de paiements de la régie en autorisant le paiement par carte bancaire

Les caractéristiques de la régie seront les suivantes :

<b>RÉGIE DES FONDS D'AIDE</b>	
Nom	Régie des fonds d'aide
Type	Régie d'avances
Emplacement	Conseil départemental - Bar le Duc
Nature des dépenses	Aides à la personne (prêts et secours) dans le cadre du FDAI, FAJ, FSL
Moyens de paiement	Numéraire, chèque et carte bancaire

**Dans le cadre de la politique fiscale,**

Décide :

- de fixer :
  - le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 25.72%
  - le taux de Taxe de Publicité Foncière ou Droit d'Enregistrement à 4.50%
  - le coefficient multiplicateur de Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité à 4.25
- de maintenir les exonérations et abattements de fiscalité directe et indirecte.

**Dans le cadre de notre gestion active de la dette,**

Décide :

- d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 40 millions d'euros
- d'autoriser le renouvellement du programme de titre négociable court terme dans la limite de 40 millions d'euros et notamment d'autoriser le Président du Conseil départemental :
  - à sélectionner si nécessaire, selon la procédure de passation en vigueur, de nouveaux opérateurs et à signer les contrats afférents,
  - à viser le dossier de présentation financière et sa mise à jour annuelle,
  - à désigner les personnes habilitées à négocier chacune des opérations de titre négociable court terme
  - à signer tous les documents nécessaires aux opérations.

- d'autoriser le financement des investissements pour le présent exercice budgétaire dans la limite d'un montant maximum de 17 793 841 euros avec une durée maximale de 30 années et donne délégation au Président du Conseil Départemental pour négocier ces contrats conformément à l'article L 3211-2 du CGCT
- d'autoriser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux

**Dans le cadre de l'adhésion du Département à l'Agence France Locale,**

Décide:

- de valider que la Garantie du Département de la Meuse est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :
  - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que le Département de la Meuse est autorisé à souscrire pendant l'année 2018
  - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Département de la Meuse pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours
  - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la Garantie est appelée, le Département de la Meuse s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
  - le nombre de Garantie octroyées par le Président du Conseil Départemental au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2018, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental, pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par le Département de la Meuse, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe du rapport au Conseil départemental du 22 juin 2017 « Octroi 2017 de la garantie à certains créanciers de l'AFL » (document cadre Garantie à première demande modèle 2016.1) ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Dans le cadre de la politique des Ressources Humaines,**

Décide :

- d'autoriser la création des postes suivants :
  - 1 poste sur le cadre d'emplois d'adjoint du patrimoine (Cat.C), sur des fonctions d'agent d'animation multimédia affecté au médiabus, Direction Culture et Patrimoine – Service Bibliothèque départementale,
  - 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché de conservation du patrimoine (Cat.A), sur des fonctions de chargé de mission, Direction Culture et Patrimoine, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental voté en 2016
  - 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché territorial (Cat.A), sur des fonctions de chargé de mission Coopération transfrontalière, Direction des Territoires – Service Affaires européennes et contractualisation,
  - 2 postes sur le cadre d'emplois de technicien territorial (Cat.B), dans le cadre de la nouvelle assistance technique aux communes, Direction des Routes et de l'Aménagement,
  - 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Cat.A), sur des fonctions de chef de projet CIGEO, Direction des Routes et de l'Aménagement – Service Aménagement foncier et Projets routiers,
  - 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Cat.A), sur des fonctions de chef de projets, Direction du Patrimoine Bâti – Service Construction et travaux neufs,

- 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Cat.A), sur des fonctions de chef de projets, Direction du Patrimoine Bâti – Service Exploitation Bâtiments,
- 1 poste sur le cadre d'emplois d'adjoint technique (Cat.C) sur des fonctions d'agent polyvalent de maintenance, Direction des Affaires Juridiques et Moyens Généraux - Service Achats Services,
- 1 poste sur le cadre d'emplois d'ingénieur territorial (Cat.A) sur des fonctions d'Administrateur systèmes et réseaux, Direction des Systèmes de l'Information – Service Infrastructures informatiques,
- 1 poste sur le cadre d'emplois de technicien territorial (Cat.B) chargé de l'accompagnement des usages, Direction des Systèmes de l'Information – Service Infrastructures informatiques,
- 3 postes sur le cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif territorial (Cat.B) sur des fonctions de conseiller d'insertion socioprofessionnel, Direction de l'Insertion,
- 3 postes sur le cadre d'emplois d'assistant socio-éducatif territorial (Cat.B) sur des fonctions de gestionnaire de cas MAIA, Direction de l'Autonomie,
- 1 poste sur le cadre d'emplois d'infirmière en soins généraux territorial (Cat.A) sur des fonctions de gestionnaire de cas MAIA, Direction de l'Autonomie,
- 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché territorial (Cat.A) sur des fonctions de pilote MAIA, Direction de l'Autonomie,
- 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché territorial (Cat.A) sur des fonctions de coordonnateur MAIA, Direction de l'Autonomie,
- 1 poste sur le cadre d'emplois d'attaché territorial (Cat.A) sur des fonctions de chargé de mission de la conférence des financeurs et du CDCA, Direction de l'Autonomie.

- d'autoriser la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial (Catégorie A),
- 1 poste d'ingénieur territorial (Catégorie A),
- 4 postes de rédacteur territorial (Catégorie B),
- 1 poste de technicien territorial (Catégorie B),
- 1 poste d'adjoint technique territorial (Catégorie C),

- d'autoriser la transformation des postes suivants :

Sur le budget général :

- Un poste de conseiller socio-éducatif territorial (Cat.A) en un poste d'assistant socio-éducatif (Cat.B)
- Un poste d'attaché territorial (Cat.A) en un poste d'assistant socio-éducatif (Cat.B)
- Un poste de médecin territorial (Cat.A) en un poste de cadre de santé territorial (Cat.A)
- Un poste de rédacteur territorial (Cat.B) en un poste de technicien territorial (Cat.B)
- Un poste de rédacteur territorial (Cat.B) en un poste d'adjoint administratif territorial (Cat.C)
- Un poste de technicien territorial (Cat. B) en un poste de rédacteur territorial (Cat.B)
- Un poste d'adjoint technique des établissements d'enseignement (Cat.C) en un poste de technicien territorial (Cat.B)
- Un poste d'attaché territorial (Cat.A) en un poste d'ingénieur territorial (Cat.A)
- Un poste d'assistant médico-technique (Cat.B) en un poste d'assistant socio-éducatif (Cat.B)
- Un poste d'emploi spécifique - Conseiller juridique du Président (Cat.A) en un poste d'Administrateur (Cat.A)

Sur le budget annexe du Parc Départemental :

- Un poste d'agent de maîtrise (Cat.C) en un poste d'adjoint technique (Cat.C)
- Un poste de technicien (Cat.B) en un poste de rédacteur (Cat.B)

- d'autoriser la poursuite des actions en faveur de l'insertion et de la professionnalisation par l'ouverture :
  - d'au maximum 12 contrats d'apprentissage
  - d'au maximum 8 contrats de service civique
  - de 5 contrats aidés dont 3 renouvellements (et dans la limite de 12 contrats selon évolution des arbitrages des services de l'État)

#### **Dans le cadre de la politique des affaires européennes et régionales.**

Décide :

- d'autoriser, dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Interreg VA Grande Région 2014-2020 (AE2016/1 de 100 000 €), le paiement du solde de la contribution 2017 et des 2 premiers acomptes de la contribution 2018 ;
- de reconduire notre adhésion à l'association « Citoyens et territoires Grand Est », et d'autoriser le versement de la cotisation annuelle statutaire fixée à un montant de 337 € pour l'année 2018.

#### **Dans le cadre de la politique de développement et d'aménagement du territoire :**

Décide :

- de rendre plus attractifs les appels à projets concernant les bibliothèques de territoire et les équipements sportifs utilisés par les collégiens, en modifiant comme suit, les taux d'intervention du Département :
  - de 20 % à 25 % pour les projets de bibliothèque de territoire portés par les communes, et de 25 % à 30 % en cas de portage intercommunal ;
  - de 20 à 30 % pour les projets d'équipements sportifs utilisés par les collégiens.
- de calculer la participation du Département sur la base du coût HT des dépenses subventionnables plafonnées à :
  - 1 M€ HT pour les équipements sportifs utilisés par les collégiens et pour les bibliothèques de territoire ;
  - 2 M€ HT pour les Villes de Bar-le-Duc, Verdun, et Commercy s'agissant des bibliothèques de territoire.

#### **Dans le cadre de la politique de sauvegarde et de valorisation du patrimoine,**

Décide :

- de rendre inéligibles à cette politique, les travaux d'entretien sur les édifices protégés au titre des Monuments Historiques, qui doivent rester à la charge des communes.
- de rendre éligibles à cette politique les projets d'investissements portés par des associations de restauration du patrimoine. Celles-ci ne se verront pas appliquer le dispositif de péréquation adopté par l'Assemblée départementale le 23 mars 2017.

#### **Concernant le projet e-Meuse Santé, la Meuse, territoire d'Innovation pour l'e-santé en milieu rural, présenté dans le cadre de l'action "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" du Programme d'Investissements d'Avenir,**

Décide :

- de confirmer l'engagement du Département à hauteur de 150 K€ au titre de 2018, afin de favoriser l'étude de diverses approches dans le cadre du montage du projet

**Dans le cadre du Budget Annexe du Parc Départemental,**

Décide :

- d'arrêter l'individualisation de l'A.P "Investissement en véhicules et matériels" de la manière suivante :

**Programme Flotte véhicules 2018**

AP n° 2018-1 Programme : VEHICULES

Montant AP : 1 200 000 €

Individualisation totale pour un montant de 1 200 000 €.

*Ce programme correspond aux investissements suivants :*

- *Achat de véhicules et matériels destinés à l'entretien routier dans les ADA (camions, matériel de viabilité hivernal, véhicules utilitaires, matériel de fauchage)*
- *Achat de véhicules et matériels destinés aux activités du Parc*
- *Achat de véhicules légers et utilitaires pour le renouvellement de la flotte du "Service achats et services".*

Transmis le : **20 DEC. 2017**

Publié et/ou notifié le : **20 DEC. 2017**

Pour extrait conforme  
Le Directeur des Affaires Juridiques  
et des Moyens Généraux



Olivier AMPS